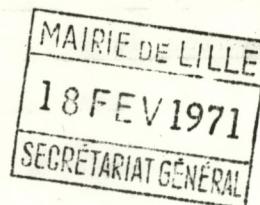


MAIRIE DE LILLE
Direction des Affaires
Scolaires, Culturelles et Sportives



Commission de la Jeunesse

Procès-verbal de la réunion du 2 février 1971

Les membres de la commission de la jeunesse se sont réunis, sous la présidence de M. Allard, Adjoint au Maire, le mardi 2 février 1971 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

Mme Lempereur, Adjoint au Maire
M. Briffaut, Adjoint au Maire
M. Camelot, Adjoint au Maire
M. Lernout, Conseiller Municipal
M. Thieffry, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier Lévy, Adjoint au Maire
M. Dassonville, Conseiller Municipal
Mme Descamps-Scrive, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion :

Melle Inglebert, Secrétaire Général Adjoint
M. Bacquart, Directeur administratif
Mme Rotsaert, Chef de Bureau

Secrétaire de Séance :

M. Cwigk, Rédacteur.

*

*

*

Réunion du 2 février 1971

Procès-verbal de la réunion du 21 septembre 1970

Le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 1970 est adopté sans observation.

A l'occasion de l'examen de ce procès-verbal, M. Allard informe la Commission que la convention à passer avec les clubs Léo Lagrange, pour la mise à disposition des locaux du 40, rue Fénelon, sera présentée au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Mme Lempereur profite de cette précision pour évoquer un autre problème de locaux, celui de Mme Theys. En effet, pendant deux ans, Mme Theys, responsable de l'Association Jeunes et Familles du Fg de Roubaix a pu assurer ses activités à la maison des jeunes 253, rue du Fg de Roubaix. La reconversion de cet équipement ne lui permet plus de s'y installer et elle sollicite l'octroi d'un autre local, dans le même quartier. A part une propriété appartenant à la C.G.I.T., aucun local n'est disponible dans ce secteur.

Melle Inglebert, Secrétaire Général Adjoint propose de recevoir Mme Theys et d'intervenir si besoin est auprès de la C.G.I.T. afin d'obtenir l'autorisation pour cette association d'occuper provisoirement les locaux disponibles en attendant leur réutilisation.

M. Briffaut, Adjoint délégué aux Bâtiments, a essayé de recenser les locaux communaux disponibles qui pourraient convenir aux associations de jeunesse. Il fait remarquer que, parmi ceux déjà utilisés, beaucoup ne sont pas occupés rationnellement et que certains même sont dégradés et sales.

Les locaux qui sont apparus libres, sont :

- l'ex école Ampère
- rue des Sarrazins
- l'ex école Monge
- l'ex école André
- l'ex école Lydéric.

Mme Lempereur précise à ce sujet que depuis très longtemps l'administration a retenu le principe que, dès leur libération, les locaux de l'école Monge seraient réservés à l'extension du musée Industriel et Commercial.

Pour l'école Lydéric, le rez-de-chaussée est destiné à héberger un foyer d'anciens et le premier étage a été remis à une troupe d'éclaireurs de France.

Pour les écoles Ampère et André, celles-ci sont encore utilisées à des fins scolaires.

En ce qui concerne la mauvaise utilisation et le manque d'entretien, M. Allard propose de réunir une table ronde avec tous les utilisateurs de locaux communaux et de mettre cette question au point.

De plus il suggère de charger le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint de l'Office d'une étude précise sur tous les locaux occupés et la fréquence d'utilisation.

Accord unanime sur la procédure.

Commission de la Jeunesse
Réunion du 2 février 1971

71/1 - Gestion des Centres socio-éducatifs - Crédit d'une association régie par la loi de 1901

Lors de sa réunion du 16 juin 1970, la Commission avait souhaité qu'une étude sur le mode de gestion des équipements socio-éducatifs actuellement en cours de construction soit effectuée.

Aux termes de l'article 7 du cahier des engagements contractuels, auquel la Ville a souscrit afin de bénéficier de subventions de l'Etat pour la réalisation de ces deux projets, la Ville peut avoir recours à l'un des trois modes de gestion définis ci-dessous :

A - Elle peut assurer elle-même la gestion de ses équipements. Dans ce cas, afin d'associer les utilisateurs, elle devra créer un "comité de maison" constitué pour 50 % par des usagers, qui pourra émettre des avis et faire des propositions.

B - Elle peut confier la gestion à une association relevant de la loi de 1901 et agréée, dans ce cas la Ville est complètement déchargée de la gestion du centre.

C - Elle peut par ailleurs transférer la gestion à une association relevant de la loi de 1901, spécialement créée à cet effet ; là également le conseil d'administration comprendra 50 % au moins de représentants des usagers.

Par ailleurs, une enquête a été effectuée par le service auprès de 32 villes de France afin de connaître les modes de gestion de leurs équipements socio-éducatifs.

Les réponses de seize communes nous sont parvenues et font ressortir que :

- 3 villes ne disposent pas de tels équipements (Chambéry, Laon et Verdun)
- 5 villes subventionnent une, ou plusieurs associations qui ont créé et gèrent des centres socio-éducatifs (Annecy, Dijon, Pau, Rennes et Saint-Etienne)
- 8 villes ont créé des associations, régies par la loi de 1901, pour la gestion des équipements socio-éducatifs réalisés par la municipalité ou les ont confiés à des associations déjà existantes.
- 1 ville, St Etienne, a un service municipal d'animation culturelle.

Saisis de ce problème au cours de leur séance du 29 janvier 1971, les membres de l'Office Municipal de la Jeunesse, réunis en Assemblée Plénière, ont émis, à l'unanimité, un avis favorable pour la création d'une association régie par la loi de 1901.

Celle-ci sera chargée de gérer les équipements socio-éducatifs que lui confiera, par voie de convention, l'Administration Municipale.

.../...

Les statuts et règlement intérieur de cette nouvelle instance sont, actuellement, en cours d'élaboration.

Dans un premier temps, M. Allard avait pensé que l'Office Municipal de la Jeunesse aurait pu se transformer en association déclarée et devenir un organisme de gestion, mais il lui semble maintenant que ceci n'est pas souhaitable et se range à l'avis de l'Office Municipal de la Jeunesse.

La décision à prendre est lourde de responsabilité pour le présent et pour l'avenir. Les modalités du contrôle que la Ville aura à exercer sur cette association seront à étudier de très près. "Les sûretés" habituelles seront déterminées en fonction de critères de responsabilités.

La Ville aura un certain nombre de représentants, choisis par elle, au sein du conseil d'administration.

Toutes les difficultés que pourra rencontrer l'association pour la gestion des équipements devront être prévues et toutes dispositions devront être prises pour les éviter. À cet effet, la convention que la Ville passera avec l'association pour la mise à disposition des locaux fera ressortir qu'il s'agit d'un bien communal, et précisera que la Ville aura les droits et devoirs du propriétaire et l'association assurera pleinement les charges du locataire.

Il faudra nécessairement que l'adjoint à la Jeunesse et aux Sports et le Président de l'Office Municipal de la Jeunesse soient membres de cette association.

En ce qui concerne le personnel, M. Allard propose de solliciter du rectoat la mise à disposition d'un haut fonctionnaire de la jeunesse et des sports, professeur d'éducation physique qui serait directeur général pour l'ensemble des équipements. Il serait aidé dans sa tâche par un directeur de piscine (agent municipal) et un directeur de centre socio-éducatif (employé par l'association).

De plus il y a lieu, dans l'immédiat, de désigner un concierge (agent municipal).

La Commission fait siennes les propositions de M. Allard et émet un avis favorable unanime :

- à la gestion des équipements socio-éducatifs par une association loi 1901 comprenant des représentants de la Ville

- au recrutement d'un directeur général, suivant les modalités proposées, chacun des deux équipements du complexe Marx Dormoy étant placé sous l'autorité d'un directeur (municipal pour la piscine, nommé par l'association pour le centre socio-éducatif)

et souhaite que la désignation du concierge de ce complexe intervienne dans les meilleurs délais.

* * * * *

Extrait du procès-verbal transmis, pour information :

- au service des sports
- à la direction des services juridique et immobilier
- à la direction des personnels.

CA 4184 du 16.2.71

CM 71/4093 du 26.2.71

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

Commission de la Jeunesse
Réunion du 2 février 1971

71/2 - Centres Socio-Educatifs - dénomination

Au cours de la réunion du 21 septembre 1970 de la Commission de la Jeunesse, M. le Président a attiré l'attention sur la nécessité de dénommer les centres socio-éducatifs.

Saisie de cette question, l'Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse n'a pas retenu les propositions émises par le groupe de travail "Équipement-Gestion-Subventions" de l'Office Municipal de la Jeunesse, et a souhaité que de nouvelles appellations lui soient soumises.

La Commission prend acte de cette décision.

*

*

*

Extrait du procès-verbal transmis :

CA 4/295 du 16.2.71 - à l'Administration Municipale, pour information.
- *fax d'observation* -

Commission de la Jeunesse

Réunion du 2 février 1971

71/3 - Pavillon d'Accueil et d'Information - Construction -
Financement - maîtrise de l'ouvrage

Dans sa réunion du 16 septembre 1970, la Commission des Bâtiments a exprimé le désir de connaître l'avis de la Commission de la Jeunesse sur la nécessité d'implanter un bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, place de la Gare.

Pour répondre à cette demande, la Commission procède à l'examen de la question posée. Il lui est rappelé que dans le cadre du réaménagement de la place de la Gare, il a été procédé au démontage du pavillon de la Foire Internationale de Lille, utilisé par l'Office Municipal de la Jeunesse, et du kiosque de la C.G.I.T.

Afin de remplacer ces deux édicules, un avant-projet de construction, à implanter sur l'îlot triangulaire réalisé devant la gare, a été étudié.

Le bâtiment envisagé, démontable, se compose de deux parties distinctes :

1) l'une, trapéziforme, affectée à la C.G.I.T., comporte :

- deux bureaux
- un hall d'attente
- un sanitaire.

2) l'autre, en ronde, destinée à l'Office, comprend :

- un hall circulaire
- un sanitaire.

L'ossature sera réalisée en charpente métallique boulonnée, habillée en façade par de la tôle d'aluminium ; la couverture sera constituée d'un support métallique en acier galvanisé pour l'étanchéité multicoches et les façades seront en glace trempée ou composées de murs rideaux d'aluminium.

Le total des dépenses prévisionnelles s'élève à 118.000 F.

La Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille étant respectivement compétentes pour la C.G.I.T. et l'Office Municipal de la Jeunesse, il est proposé de répartir ainsi les frais de construction entre ces deux administrations :

1) Communauté Urbaine	72.000 F.
2) Ville de Lille	46.000 F.

La Commission des Bâtiments, lors de sa réunion du 16 septembre 1970, a émis un avis favorable pour que la Communauté Urbaine de Lille assure la maîtrise de l'ouvrage au cas où les travaux seraient effectués.

Saisis de cette question au cours de leur séance du 12 janvier 1971, les membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, ont constaté que depuis la disparition du pavillon d'information, les jeunes inorganisés sont plus difficilement atteints.

De plus, de nombreuses associations de jeunesse souhaitent organiser, de nouveau, des expositions sur leurs activités.

Avis favorable de la Commission pour l'installation, place de la gare, d'un pavillon d'accueil et d'information destiné à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Dossier en retour à la direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 2 février 1971

71/4 - Pavillon d'Accueil et d'Information - Demande d'occupation
par la Foire Internationale de Lille

A la demande de M. Allard, M. Bouchery, Président du Comité de la Foire Internationale de Lille, a autorisé l'Office Municipal de la Jeunesse à occuper le pavillon d'accueil dont la Foire disposait place de la gare.

A cet effet une convention a été signée entre M. le Maire et M. Bouchery, conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 68/6460 du 5 juillet 1968.

Ce pavillon a été démonté lors des travaux d'aménagement de la place de la gare et la Commission vient d'émettre un avis favorable à son remplacement par un kiosque destiné à abriter, d'une part la C.G.I.T. et d'autre part, l'Office de la Jeunesse.

M. Bouchery souhaite bénéficier, à son tour, de ce pavillon et sollicite l'autorisation de l'utiliser pendant trois semaines à la période de la Foire soit avril-mai.

Avis favorable de la Commission qui invite le service à suivre cette affaire, une convention étant à établir dès la fin des travaux de construction.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 2 février 1971

71/5 - Club de la Voûte - Demande de subvention exceptionnelle

M. Yapooudjian, responsable du "Club de la Voûte" a fait connaître que, pour des raisons de sécurité, son association doit procéder à la modification des trois entrées de son foyer sis 7, rue des Débris St Etienne.

Afin de lui permettre de financer les travaux nécessaires à cet aménagement, ce groupe de jeunes sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 8.000 F.

Le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, qui a été amené à examiner cette demande lors de sa réunion du 12 janvier 1971, a émis un avis favorable.

La Commission examine cette question conjointement avec les deux demandes de subventions de l'Association des Jeunes pour la Culture et le Loisir et le Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 2 février 1971

71/6 - Association des Jeunes pour la Culture et le Loisir -
Demande de subvention exceptionnelle

L'Association des Jeunes pour la Culture et le Loisir, 63, quai de l'Ouest à Lille, procède au réaménagement de ses locaux par l'adjonction d'un bloc sanitaire.

Le service départemental de la Jeunesse et des Sports ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales auraient promis de subventionner cet équipement.

L'Association des Jeunes pour la Culture et le Loisir souhaite obtenir, également, le concours financier de la Ville de Lille et sollicite, à cet effet, l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équipement.

Le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, qui a examiné cette demande au cours de sa réunion du 25 janvier 1971, a émis un avis favorable.

La Commission examine cette question conjointement avec les deux demandes de subventions du Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques et du Club de la Voûte.

Commission de la Jeunesse
Réunion du 2 février 1971

71/7 - Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques - Demande de subvention exceptionnelle

Le Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques de Lille, qui connaît une extension continue du nombre de ses membres, souhaite proposer à ces derniers de nouvelles activités et, en particulier, un atelier d'émaillage sur cuivre et un atelier de céramique.

La création de ces deux ateliers nécessite un investissement de 4.000 F, environ, décomposé ainsi :

- atelier d'émaillage sur cuivre
(matériel individuel et four) 1.600 F
- atelier de céramique
(fourniture d'un four) entre 2.000 et 2.500 F.

Le Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques sollicite, en vue de ces créations :

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4.000 F, laquelle pourrait éventuellement être répartie sur cinq années, chaque dotation annuelle devant, dans ce cas, permettre le remboursement d'un emprunt que cette association serait susceptible de contracter.

Cette demande étant parvenue au service le 26 janvier 1971, le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse n'a pas été en mesure d'émettre un avis.

La Commission estime qu'il appartient à l'Office Municipal de la Jeunesse de procéder à une étude d'ensemble et de prévoir à l'intérieur de son crédit une partie à réservier à l'aide à apporter à l'équipement, et de présenter éventuellement un rapport détaillé et motivé demandant l'augmentation de ce crédit.

Questions renvoyées à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 2 février 1971

71/8 - Immeuble 21, rue Grande Chaussée - Proposition de vente

Les Services Juridique et Immobilier ont reçu une proposition de vente pour un immeuble situé 21, rue Grande Chaussée et compris dans le périmètre du secteur sauvegardé.

A la suite d'une visite des lieux effectuée par M. EGE, animateur de l'Office Municipal de la Jeunesse, il est apparu qu'il s'agit d'un grand bâtiment comprenant, entre autres, au rez-de-chaussée, un magasin d'une superficie de 300 m² environ.

A la suite des renseignements obtenus, la dépense à envisager, en vue de son acquisition et de sa remise en état, s'élèverait à 480.000 F, fonds de commerce compris (orfèvrerie).

Les membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, qui ont examiné cette proposition au cours de leur réunion du 12 janvier 1971, ont émis un avis favorable à l'acquisition de cette propriété qui deviendrait, ainsi, une seconde "Maison des Associations".

Ils ont, cependant, précisé que l'achat du fonds de commerce ne s'imposait pas.

Le Service Municipal d'Hygiène ayant signalé, entretemps, que l'immeuble en cause était insalubre, les membres de la Commission émettent un avis défavorable à son acquisition.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des services juridique et immobilier pour information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 2 février 1971

71/9 - Maison des Associations - Appellation

d.

Par délibération n° 70/6121 du 30 octobre 1970, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de l'immeuble sis 21, rue Patou destiné à devenir la Maison des Associations de jeunesse de la Ville de Lille.

Le Conseil d'Administration qui avait examiné cette question au cours de sa réunion du 28 septembre 1970 a demandé que la direction des affaires scolaires, culturelles et sportives étudie le mode de gestion de cette maison et recherche l'appellation à lui donner pour marquer le patronage que lui accorde la municipalité.

Le problème de la gestion de cette propriété est actuellement étudié par le groupe de travail "Equipement-Gestion-Subventions" de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Toutefois, l'Assemblée Plénière de l'Office a proposé, lors de sa réunion du 29 janvier 1971, de dénommer ainsi l'immeuble en cause :

"Lille - Jeunesse

Maison des Associations"

Avis favorable de la Commission

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

MA 4/295 du 10.2.71 - à l'Administration Municipale, pour information.
fax d'observation

Commission de la Jeunesse
Réunion du 2 février 1971

Monsieur le Secrétaire
Général

M. Allard conclut cette réunion en remerciant tous les membres de la commission pour leur précieuse collaboration et adresse à Mme Lempereur l'hommage qui lui est du, surtout après avoir pris sa succession à la présidence de cette commission. Il l'assure de son amitié sincère et respectueuse.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 30.

Le Président :

R. Allard

Le secrétaire de séance :

H. Cwick

VU :

Le Directeur des Affaires
scolaires, culturelles et sportives,

J. Bacquart

MAIRIE DE LILLE

Dire^section des Affaires
Scolaires, Culturelles et Sportives



Commission de la Jeunesse

Procès-verbal de la réunion du 1er juin 1971

Les membres de la Commission de la jeunesse se sont réunis, sous la présidence de M. Allard, Adjoint au Maire, le mardi 1er juin 1971 à 18 h 15, à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

M. Besnier, Conseiller Municipal
M. Bochner, Conseiller Municipal
Melle Bouchez, Conseiller Municipal
M. Burie, Conseiller Municipal
M. le Dr Choquel, Conseiller Municipal
M. le Dr Matreau, Conseiller Municipal
M. Wavrant, Conseiller Municipal

Etait excusé :

M. Spriet, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion :

Melle Inglebert, Secrétaire Général Adjoint
M. Rossé, Directeur Administratif par intérim
M. Chichereau, Rédacteur

Secrétaire de séance :

M. Cwigk, Rédacteur

Sténodactylographe :

Melle Quicque

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er juin 1971

En ouvrant la séance, M. Allard souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux, membres de la Commission de la Jeunesse.

Puis, après avoir présenté les secrétaires généraux de l'Office Municipal de la Jeunesse et le personnel administratif attaché aux affaires de la jeunesse, le Président de séance résume les réalisations de cet organisme et en rappelle les principales orientations.

Il constate que l'Office Municipal de la Jeunesse est une véritable réussite ainsi que le démontrent les nouvelles demandes d'admission qui seront étudiées au cours de la présente réunion et qui viennent s'ajouter aux 77 admissions prononcées depuis la création de l'Office le 26 novembre 1965.

Le procès-verbal de la réunion du 2 février 1971 est adopté sans observation.

Commission de la jeunesse

Réunion du 1er juin 1971

71/10 - Désignation des représentants de la Commission au bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse

Les statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse prévoient, en leur article 12, que le bureau de cet organisme se compose de 9 membres dont 4 au moins doivent être des représentants des groupements de jeunesse.

Actuellement, cinq délégués ont été désignés lors des assemblées plénierées de l'Office qui se sont déroulées les 20 février et 23 octobre 1970. Il s'agit de :

- MM. Breton	Scouts de France
Buisine	Concordia-Nord
Choquel	Clubs Léo Lagrange
Lebrun	Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs
- Melle Mazingue	Jeunesse-Loisirs-Famille

Sur la proposition de H. Allard, les membres de la Commission décident, à l'unanimité, de se faire représenter au sein du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse par :

- MM. Bochner
Burie
- Melle Bouchez
- M. le Dr Choquel

M. Besnier, Hatreau, Spriet et Wavrant les remplaceront le cas échéant.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

Commission de la jeunesse

Réunion du 1er juin 1971

71/11 - Pavillon d'accueil et d'information - Construction

Lors de sa réunion du 2 février 1971, la Commission de la jeunesse a émis un avis favorable à l'installation, place de la Gare, d'un pavillon d'accueil et d'information commun à la C.G.I.T. et à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Or, le 5 février dernier, le service de la jeunesse a reçu un extrait du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 1970 de la Commission de la voie publique.

Aux termes de ce document, il apparaît que la Direction Départementale du Ministère de l'Équipement a présenté certaines réserves sur la construction d'un bâtiment "en dur" place de la Gare.

Elle considère, en effet, que l'emplacement choisi nécessitera un remodelage dans un délai de 5 ou 10 ans en fonction de nouveaux impératifs de circulation difficiles à prévoir actuellement.

De ce fait, les membres de la Commission de la voie publique ont émis un avis défavorable au projet envisagé.

M. Allard rappelle que l'ancien pavillon d'accueil et d'information de l'Office Municipal de la Jeunesse avait connu un réel succès auprès de la jeunesse.

Aussi, sur proposition de leur président et eu égard au fait que la place de la Gare ne sera pas remodelée avant plusieurs années, qu'aujourd'hui cette place apparaît uniquement comme une place routière pour autobus, les membres de la Commission décident de maintenir l'avis favorable émis lors de leur réunion du 2 février 1971.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux, pour suite à donner
- à l'Administration municipale, pour information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er juin 1971

71/14 - Subventions aux associations de jeunesse - Année 1971

M. le Président invite M. Lebrun, secrétaire général de l'Office Municipal de la Jeunesse, à présenter les propositions de subventions aux associations de jeunesse établies par le bureau de l'Office et le groupe de travail "Equipement-Gestion-Subventions".

M. Lebrun rappelle qu'un crédit de 80 000 F. est ouvert aux budget primitif de l'année 1971 en vue de l'encouragement à apporter aux associations membres de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Les critères d'attribution retenus sont les suivants :

1 - activités réalisées (35 points sur 100)

Il a été tenu compte de la qualité, de la quantité et du nombre de participants.

L'influence, le rayonnement et la volonté d'ouverture sur l'extérieur ont été retenus.

2 - effort et souci de formation de cadres (20 points sur 100)

Ont été pris en considération les stages de formation, soirées, week-end organisés par les associations ou suivis par ses membres.

3 - caractère social (15 points sur 100)

Il a été tenu compte de l'effort de prévention.

4 - participation à l'équipement (15 points sur 100)

Ce poste est destiné à compenser le fait que certaines associations sont hébergées dans des bâtiments communaux alors que les autres doivent supporter de lourdes charges de logement.

5 - participation aux travaux de l'Office Municipal de la Jeunesse (10 points sur 100)

6 - situation financière (5 points sur 100)

Il a été tenu compte à la fois de l'aide extérieure reçue par les associations et du pourcentage que représente la subvention par rapport au budget global du mouvement.

....

En fonction de ces critères, les propositions de subventions, reprises ci-dessous, ont été établies :

Alliance Unioniste de la Jeunesse Protestante.....	4 100
Association des Jeunes pour la Culture et le Loisir	2 700
Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents.....	4 400
Association locale des Francs et Franches Camarades de Lille.....	5 100
Club des Jeunes de Saint-Sauveur.....	1 000
Centre de Culture Ouvrière.....	800
Cercle Amical des P.T.T.....	900
Amicale des Bretons du Nord (Cercle Celtique).....	800
Association des Jeunes Cinéastes.....	600
Club International.....	2 500
Clubs Léo Lagrange de Lille.....	5 800
Club de la Voûte - Armée du Salut.....	4 000
Compagnons Bâtisseurs.....	500
Association départementale des Auberges de Jeunesse du Nord.....	3 800
Foyer de Protection de la Jeune Fille "Béthanie"...	750
Foyer de Culture Populaire du Vieux-Lille.....	2 400
Foyer Denis Cordonnier.....	900
Foyer de Jeunes de l'Amicale Lalo.....	500
Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques.....	2 500
Amicale Voltaire - Viala.....	600
Association "La Croisée" (ex association Marie Hermine).....	900
Association Nazareth.....	750
Foyer Socio-Educatif du C.E.S. Bd Carnot.....	500
Foyer Socio-Educatif du Lycée Jean Macé.....	500
Guides de France - District Lille.....	4 800
Fédération Familiale du Nord - Service Jeunesse-Loisirs-Famille.....	2 600
Association Jeunesse et Technique "Atrium"	1 800

.../...

Les Animateurs et Animatrices Bénévoles de l'Enfant en Loisirs.....	5 400
Maison d'Accueil du Jeune Travailleur.....	1 800
Association Rencontres et Loisirs.....	1 000
Résidence "Arc-en-Ciel".....	1 200
Scouts de France - Codépie de Lille.....	4 800
Amis du Service Civil International.....	1 200
Union Française de la Jeunesse.....	5 000
A.L.E.F.P.A. - Foyer Henri Pestalozzi.....	700
Foyer de Jeunes Travailleurs "Voltaire" - Club des Trois Quartiers.....	1 400
	79 000

Parmi ces sommes, les membres de l'Office ont inclus une aide supplémentaire, destinée à l'investissement, aux associations suivantes :

- Association des Jeunes pour la Culture et le Loisir :

1 500 F pour financer les travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux avec les règlements de sécurité en vigueur.

- Club de la Voûte :

1 500 F pour financer les travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux avec les règlements de sécurité en vigueur.

- Foyer d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques :

500 F pour l'acquisition d'un four à céramique.

Compte tenu de l'ensemble de ces propositions qui s'élève à 79 000 F, il resterait une somme de 1 000 F destinée aux subventions d'accueil dont le taux pourrait être porté de 350 F à 400 F.

En outre, le crédit affecté aux subventions pour les associations de jeunesse n'ayant pas varié depuis 1969, les membres de l'Office Municipal de la Jeunesse souhaitent que l'an prochain une somme de 120 000 F soit prévue à cet effet.

Après avoir remercié M. Lebrun de son très intéressant exposé, les membres de la Commission approuvent, à l'unanimité, les propositions de subventions ainsi présentées et souhaitent, également, que le crédit affecté aux subventions des associations de jeunesse soit porté, l'an prochain, à 120 000 F.

* * *
Extrait du procès-verbal transmis :

- à la direction des Services financiers, pour information.
- Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er juin 1971

71/15 - Association "Les Paralysés de France" - Demande d'admission à l'Office Municipal de la Jeunesse.

L'association "Les Paralysés de France" qui a une délégation à Lille, 62, Bd Carnot, sollicite son admission à l'Office Municipal de la Jeunesse..

Ce groupement, déclaré à la Préfecture en 1933 et reconnu d'utilité publique le 23 mars 1945, a été agréé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports le 3 décembre 1959 comme association d'Education Populaire.

Il compte 1 148 adhérents dont la moyenne d'âge est de 21 ans.

Les activités dispensées sont les suivantes :

photo - travaux manuels (pyrogravure - excursions - réunions culturelles).

Un club du jeudi fonctionne : travaux manuels - activités de groupe - sorties de plein air (ces dernières activités ont lieu rue de Colmar à Lille).

Ce groupement s'intéresse plus particulièrement aux handicapés moteurs - l'animation est la même qu'en milieu valide si ce n'est qu'il y a adaptation aux handicapés.

La Commission émet un avis favorable pour l'admission de cette association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse. Elle sera représentée par 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

A ce propos, M. Allard souligne la nécessité de réétudier le mode de représentation des mouvements de jeunes à l'Office en tenant compte qu'un certain nombre de leurs adhérents ne sont pas lillois. Ces dispositions nouvelles seront prises à l'occasion d'une modification des statuts.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er juin 1971

71/16 - Foyer Henri Pestalozzi - Demande d'admission à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Le foyer Henri Pestalozzi, 6, Square Daubenton à Lille, est un établissement dépendant de l'Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents, dont le siège social est sis à Lille, 35, Boulevard Vauban.

Ce foyer, ouvert le 9 septembre 1968, compte actuellement 32 pensionnaires et sollicite son admission à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Ses buts sont les mêmes que les buts généraux poursuivis par l'A.L.E.F.P.A. : enseignement, éducation, rééducation de l'enfance et de l'adolescence physiquement, mentalement ou socialement handicapées.

En 1970, on a compté 10 737 journées de présences, les moyennes se stabilisant autour de 29 journées pour une moyenne de 29 à 40 adhérents. Ceux-ci poursuivent leurs études en différents établissements secondaires ou techniques.

Durant les vacances, certains retournent en famille, d'autres vont à l'étranger ou dans les centres de vacances d'adolescents de l'A.L.E.F.P.A.

La Commission émet un avis favorable à l'admission du Foyer Henri Pestalozzi, sous réserve qu'il adhère au comité de coordination des Foyers de Jeunes Travailleurs.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er juin 1971

71/17 - Groupe d'Animation Culturelle et Sportive - Demande d'admission à l'Office Municipal de la Jeunesse.

L'association "Groupement d'Animation Culturelle et Sportive" 125, rue Meurein à Lille, sollicite son admission à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Ce groupement a été déclaré à la Préfecture du Nord le 29 novembre 1966 et agréé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports le 21 juin 1968, sous le n° 59-162.

Son but est d'aider ses adhérents à se donner une formation culturelle active, de les sensibiliser aux réalités économiques, politiques et sociales pour leur faire acquérir le sens civique et de permettre à des jeunes créateurs de s'exprimer dans des spectacles, des disques, des brochures ou des expositions.

Il organise tous les deux ans un Festival dit "Festival du Studio 125", et forme des animateurs de loisirs qui se spécialisent dans les ciné-clubs, les expositions, etc...

Le "Groupement d'Animation Culturelle et Sportive" compte 1 091 membres actifs dont la moyenne d'âge est de 21 ans.

La Commission émet un avis favorable pour l'admission de cette association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse. Elle sera représentée provisoirement par 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er juin 1971

71/18 - Groupe pour l'Organisation des Loisirs Éducatifs -
Demande d'admission à l'Office Municipal de la Jeunesse

Les associations "Association de Jeunes pour la Culture et le Loisir" et le Foyer de Jeunes "Georges Bernanos" ont formé un Comité de Coordination des Clubs de Jeunes de Lille dont faisait partie le Club de Jeunes de Saint-Sauveur.

A la suite de la restructuration, le "groupe pour l'organisation des loisirs éducatifs" a été formé. Le siège social de cette association est au 11, rue des Frères Vaillant à Lille. Elle reprend à son compte les activités du club de jeunes de Saint-Sauveur.

La nouvelle association "Groupe pour l'organisation des loisirs éducatifs" a été déclarée à la Préfecture du Nord le 22 avril 1971 sous le n° 10.991 et sa création est parue au journal officiel du 30 avril 1971 sous le n° 101.

Ce groupe compte 123 adhérents membres actifs au 1er mai 1971, âgés de 16 à 25 ans. Son but est de mettre en œuvre animation et gestion d'activités, d'éducation populaire en faveur de la jeunesse, dans le respect des convictions individuelles et de l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels.

De plus, la nouvelle association continuera, comme précédemment l'association Saint-Sauveur, de former des éducateurs bénévoles. Elle se propose notamment d'envoyer l'un d'eux dans un camp de formation en 1971 et de renouveler cela en 1972.

Enfin des soirées culturelles ont été organisées par l'Association Saint-Sauveur et reprises par le groupement pour l'organisation des loisirs éducatifs.

Avis favorable à l'admission de cette association sous réserve qu'elle adhère à un Comité de Coordination de l'Office Municipal de la Jeunesse, poursuivant les mêmes buts.

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

Commission de la Jeunesse
Réunion du 1er juin 1971

71/19 - Lille-Jeunesse - Information.

M. Allard annonce que les statuts de l'association "Lille-Jeunesse" ont été approuvés le mardi 18 mai 1971 par les représentants des mouvements de jeunes, membres de l'Office Municipal de la Jeunesse, réunis sous sa présidence sollicitée par les jeunes eux-mêmes.

Au cours de l'assemblée constitutive qui suivit, le Conseil d'Administration provisoire a été ainsi formé, après un vote à bulletins secrets :

- Mme DESCAMPS	Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents
- M. DEBELS	Union Française de la Jeunesse
- M. LEBRUN	Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs
- M. GOETHALS	Auberges de Jeunesse
- M. DOOGHE	Union des Clubs de Prévention
- M. POTIER	Francs et Franches Camarades
- M. SURMONT	Fédération des Amicales Laïques
- M. MAECHEL	Cercle Amical des P.T.T.
- M. WILMOT	Eclaireurs de France
- M. BOGAERT	Scouts de France

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration définitif sera constitué l'an prochain et qu'il comprendra :

- 9 membres élus par l'Office Municipal de la Jeunesse
- 9 membres de droit
- 9 membres représentants des usagers

Toutefois, certains postes de membres de droit devront être réservés à des organismes susceptibles de subventionner les Centres Socio-Educatifs tels que la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général.

Le Président demande ensuite aux membres de la Commission s'ils estiment que l'Adjoint à la Jeunesse doit participer activement aux travaux de Lille-Jeunesse ou se borner à un rôle de médiateur. Pour sa part, il émet le souhait de ne pas être participant direct.

Melle Bouchez et M. Choquel pensent qu'il serait préférable que M. Allard adopte la première solution tout au moins au début de la vie de l'association.

Ce dernier insiste également sur la nécessité d'utiliser, au maximum, les installations des Centres Socio-Educatifs et d'y affecter du personnel très qualifié conformément aux règles de recrutement retenues par le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports.

Il reviendra, en outre, à "Lille-Jeunesse" d'intégrer ces équipements socio-éducatifs dans la vie du quartier, cette question est capitale.

En outre, la convention qui liera la Ville à l'association gestionnaire devra comprendre certaines clauses de sauvegarde et les membres de la Commission décident d'adresser au service, dans un délai de 15 jours, leurs propositions relatives à la rédaction de ce document.

*

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Administration municipale, pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Président :

R. Allard

Le secrétaire de séance :

M. Cwigk

VU :

Le Directeur des Affaires
scolaires, culturelles et sportives, p.i.

P. Rossé

MAIRIE DE LILLE

Direction des affaires
scolaires, culturelles et sportives



COMMISSION DE LA JEUNESSE

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de la jeunesse, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle de réunion, cabinet des adjoints, le lundi 20 septembre 1971 à 18 heures 15.

- Ordre du jour -

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 1er juin 1971 - Examen du suivi des questions.
- Relèvement du Crédit affecté aux subventions aux mouvements de Jeunesse et au fonctionnement de l'Office Municipal de la Jeunesse.
- Demandes d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.
- LILLE-JEUNESSE :
 - Examen de la Convention
 - Subvention d'exploitation pour le 4ème trimestre 1971
 - Subvention pour l'année 1972
- Orientation (Réunion du Conseil Municipal du 25 juin 1971) - Premières applications.
- Relations Internationales et JUMELAGES : Incidences financières.
- Crédits pouvant être affectés à l'Investissement.
- Communications et Tour de Table.

Hôtel de Ville, le 15 septembre 1971

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse,

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
Scolaires, Culturelles et Sportives



Commission de la Jeunesse

Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 1971

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis, sous la présidence de M. Allard, Adjoint au Maire, le lundi 20 septembre 1971 à 18 h 15, à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

M. Besnier, Conseiller Municipal
M. Bochner, Conseiller Municipal
Melle Bouchez, Conseiller Municipal
M. Burie, Conseiller Municipal
M. le Dr Choquel, Conseiller Municipal
M. le Dr Matreau, Conseiller Municipal
M. Spriet, Conseiller Municipal

Etait excusé :

M. Wavrant, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion :

Melle Inglebert, Secrétaire Général Adjoint
M. Cwigk, Rédacteur

Secrétaire de séance :

M. Chichereau, Rédacteur

Sténodactylographe :

Melle Quicque

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 septembre 1971

M. ALLARD, Adjoint au Maire, Président de la Commission ouvre les débats à 18 H 30.

Il souhaite que cet organisme se transforme en véritable groupe de travail et que ses participants ayant des documents à leur disposition puissent délibérer en pleine connaissance de cause. Il rappelle que des représentants du Conseil Municipal siègent à Lille-Jeunesse et au Conseil d'Administration de cette association dont on va parler abondamment dans quelques instants.

En ce qui concerne le Pavillon d'accueil, il annonce à ses collègues que la Commission des Bâtiments a délibéré et que l'affaire suit son cours.

Une information écrite complémentaire sera donnée ultérieurement concernant les subventions de Jeunesse.

Désormais, un Suivi des affaires accompagnera l'invitation à la réunion de la Commission.

*

* * *

Adoption du Procès-verbal.

Après ces mots de bienvenue du Président, la Commission à l'unanimité adopte le procès-verbal de la réunion du 1er juin 1971.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 septembre 1971

7I/20 - Relèvement du Crédit affecté aux subventions des mouvements de Jeunesse et au fonctionnement de l'Office Municipal de la Jeunesse

1^o) - Subventions aux mouvements de Jeunesse

Le barème des subventions de la Ville aux mouvements de Jeunesse est établi par l'Office Municipal de la Jeunesse. Le Conseil Municipal vote un crédit global qui n'a pas été relevé depuis 1968.

Ces subventions se présentent comme une aide au fonctionnement. Mais depuis plusieurs années, l'admission de nombreux membres à l'Office et l'érosion monétaire ont amenuisé la part de chacun.

Pour ces raisons, les subventions de fonctionnement devraient être relevées et il y aurait lieu, toutes causes confondues, de porter ce crédit de 80 000 F (taux actuel) à 120 000 F (minimum de taux souhaitable).

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Commission des Finances.

2^o) - Demandes de subvention d'investissement social

Les mouvements de Jeunesse sont sous-équipés ; ils apportent néanmoins une aide loyale, constante et efficace à la Ville.

Depuis plusieurs années, les demandes de subvention d'équipement sont de plus en plus fréquentes. Le nombre de celles-ci oblige la Ville à réfléchir sur une politique "d'investissement-Jeunesse".

Il convient tout d'abord de définir les ayant-droits. Le domaine de la Jeunesse doit demeurer un champ libre pour les imaginations créatives et l'initiative personnelle : le défaut de ressources ne doit pas être un frein à cet épanouissement.

Cependant des choix s'imposent : toute politique est structurée et fait partie d'un tout.

Aussi la Commission décide-t-elle, après avoir pris connaissance des besoins d'investissement, qu'une part à l'investissement pourrait être fait dans le crédit de fonctionnement qu'elle attribue, cela félonerait le montant du crédit global de 40 % en 1973 et le porterait à 168 000 F.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la commission des Finances.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er juin 1971

71/21 - Demandes d'adhésion à l'Office Municipal de Jeunesse

1^o) L'Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse et du Tourisme Populaire (O.C.C.A.J. - T.P.)

L'Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse et du Tourisme Populaire (O.C.C.A.J. - T.P.) sollicite son admission à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Cette association déclarée le 22 décembre 1944, a été agréée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports le 27 août 1949 et par le Commissariat au Tourisme sous le N° 67.006.

Ce groupement de jeunesse, domicilié 20, Boulevard Poissonnière à Paris 9^e, dispose d'une délégation régionale à Lille, 10 rue Lydéric.

Il accueille, dans ses diverses, installations, des jeunes de 6 à 30 ans, organise des séjours à l'étranger, initie les jeunes au Tourisme et forme des animateurs.

La délégation lilloise regroupe 710 adhérents ainsi que 325 familles.

Après lecture du rapport de son président, la Commission, en raison de la structure interne de ce mouvement, décide de suivre la recommandation du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse et d'accueillir cette association au titre de personne qualifiée.

2^o) Le Club du Chevalier de l'Espinard

Le Club du Chevalier de l'Espinard s'est agrégé aux Clubs de la Voûte, du Vieux-Lille, des Bois-Blancs et de Canteleu qui forment le Comité de Coordination des Clubs de Prévention.

Ce club a le statut d'une association régie par la Loi de 1901 et le siège en est 24, rue Alexandre Desrousseaux à Lille ; a été déclaré à la Préfecture du Nord le 15 avril 1971 et la publicité légale est parue au Journal Officiel du 30 avril 1971.

Le 7 juillet 1971, le Club du Chevalier de l'Espinard a déposé une demande d'agrément à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

L'activité du Club se déroule en milieu prolétaire, gitan, nord-africain, italien et ibéro-portugais. Des loisirs sont organisés pour les jeunes dans une perspective d'animation et de promotion individuelle. Le quartier où ont lieu ces activités est celui de la Cité de Transit et les rues avoisinantes. Il est fréquenté par 150 jeunes encadrés par deux animateurs permanents et 20 bénévoles.

Le Club dispose d'un logement de type 5, neuf (construction 1970) et il aurait besoin urgent de deux garages ou remises pour y installer des ateliers pour les Jeunes.

Matériellement, il ne possède rien et aurait besoin d'équipement : les membres ne peuvent consentir l'effort financier pour subvenir à ces dépenses de début.

.../...

Après son adhésion au Comité de Coordination des Clubs de Prévention, ce dernier pourrait disposer d'un représentant supplémentaire à l'Assemblée Plénière selon la rédaction actuelle des statuts .

La Commission émet un avis favorable à l'admission du Club du Chevalier de l'Espinard au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse, en qualité de membre du comité de coordination des Clubs de Prévention.

*

* *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 septembre 1971

7I/22 - LILLE-JEUNESSE

1^o) - Election du Bureau du Conseil d'Administration de "LILLE-JEUNESSE"
Dépôt des statuts (pour information)

La Commission prend acte de l'élection des membres du Bureau par le Conseil d'Administration.

Ont été déclarés élus :

Président	:	M. Pierre-Marie LEBRUN
1 ^{er} Vice-Président	:	M. André SURMONT
2 ^{ème} Vice-Président	:	M. Raymond ALLARD
Trésorier	:	M. Jean-Pierre DEBELS
Trésorier Adjoint	:	M. Robert POTIEZ
Secrétaire	:	Mme Chantal DESCAMPS

Ce bureau est élu pour un an.

Il s'est réuni pour la première fois le 30 Juin.

Ce bureau nouvellement élu a déposé les statuts de l'Association "LILLE-JEUNESSE" à la Préfecture du Nord, le 30 juin 1971 sous le n° : 11.045. La publication est parue au Journal Officiel du 10 juillet 1971.

Le siège de l'Association a été choisi au Centre Socio-éducatif Marx Dormoy, la Mairie ne pouvant accepter d'être le siège d'une association non municipale. Il est à remarquer que le choix est plus fonctionnel puisque les activités de l'Association seront essentiellement gestionnaires et socio-éducatives et auront ce centre pour cadre.

2^o) - Examen de la Convention

Projet de Convention entre la Ville et l'Association LILLE-JEUNESSE.
Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture. Equipements socio-éducatifs.

La Ville remettra les centres socio-éducatifs à l'Association et versera une subvention annuelle de fonctionnement.

Le problème des réparations est réglé le plus justement possible ; la Ville, propriétaire, doit retrouver, à la fin de la durée de la Convention ; les lieux dans le même état, supposé bon, puisqu'ils sont neufs.

Le mobilier et le matériel resteront la propriété de la Ville qui en assurera le remplacement lorsqu'une usure normale les aura mis hors d'usage. Toutefois les bris et détériorations du fait de l'homme sont à la charge de LILLE-JEUNESSE qui devra verser la différence entre l'objet neuf et la valeur de l'objet amorti au jour de l'accident.

Les réparations sont à la charge des preneurs qui pourront les faire exécuter par les services techniques de la Ville ou une entreprise agréée par elle.

Le manquement constaté à l'une ou l'autre des prescriptions de la Convention par LILLE-JEUNESSE pourrait entraîner une mise en demeure de l'Administration Municipale contenant injonction de faire cesser le désordre ou réparer les dommages. Si cette première démarche était sans effet, Monsieur le Maire pourrait suspendre par arrêté et pour un temps limité, l'application de la Convention, ce qui entraînerait la mise en régie des activités de LILLE-JEUNESSE. Si la faute pour laquelle cette suspension était prononcée ou si le désordre constaté était particulièrement grave, Monsieur le Maire, après avoir suspendu l'application de la Convention, demanderait au Conseil Municipal de prononcer la résiliation de celle-ci.

Cette dernière sanction pourrait ne s'appliquer qu'à une convention particulière ou à l'ensemble de celles liant la Ville et l'Association gestionnaire.

La Commission présente ses observations sur le rapport de son Président et analyse chaque article du projet de Convention. Celui-ci est le Troisième élaboré et les Commissaires constatent qu'il pourrait y être mentionné que ces équipements ont été surtout construits pour les Jeunes "Inorganisés". Pour ce qui est des sûretés, la Commission voit dans la présence de Conseillers Municipaux au sein du Conseil d'Administration de l'Association et du Bureau de ce Conseil le meilleur gage d'une bonne gestion.

En ce qui concerne l'article 4 du projet, il faudrait établir un barème très modique qui fut le même pour les prestations de locaux par la Ville ou par LILLE-JEUNESSE, et l'introduction dans cet article d'un calendrier d'occupation est demandée.

Pour concilier ces points de vue, le Président propose que le texte soit rédigé ainsi :

"Afin de permettre le meilleur emploi des locaux tout en favorisant les activités de LILLE-JEUNESSE", un calendrier d'occupation sera établi mensuellement et porté à la connaissance des services administratifs".

Enfin, M. BURIE, souligne qu'il faut garantir l'avenir car LILLE-JEUNESSE est une création pour l'avenir. Un exposé des motifs permettrait de corriger certains aspects du projet tout en maintenant un statut juridique précis.

La Commission souhaite que la question des responsabilités civiles entre le moment de la signature des actes et de l'ouverture de la Maison soit revue : le Président de LILLE-JEUNESSE pourrait écrire à l'Adjoint délégué à la Jeunesse.

A l'unanimité la Commission émet le voeu qu'une saine gestion prévale dès l'ouverture.

*

*

*

3°) - Subvention d'exploitation pour le 4ème trimestre 1971

Ce budget est présenté en trois parties, ce qui provoque les critiques de plusieurs commissaires.

M. ALLARD, Président, propose que la commission exprime le voeu que des échanges de vues aient lieu avec les services financiers sous la responsabilité de l'Adjoint délégué à la Jeunesse afin de déterminer exactement la nature des dépenses d'un budget de l'association.

Les commissaires font des observations sur l'opportunité de certains postes ou sur la nécessité d'en réduire d'autres.

Les budgets de fonctionnement comprendront le salaire de chaque animateur ; aussi, le maintien de ceux-ci à l'Office Municipal de la Jeunesse est-il dépourvu de toute utilité. La Commission recommande à l'Association d'embaucher les animateurs de l'Office pour le démarrage des deux maisons et, dans la mesure du possible, de s'attacher leurs services par la suite. Il n'y a plus aucune raison de maintenir des animateurs à l'Office. Toutefois, les postes ayant été créés par le Conseil Municipal ne peuvent être supprimés que par lui.

Melle BOUCHEZ pose la question des animateurs urbains. M. ALLARD lui répond que la solution viendra en temps opportun, mais que des études approfondies s'imposaient avant toute décision.

M. BURIE intervient pour indiquer qu'il y a un plan d'animation déjà en place dans les maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture de Fives et des Bois Blancs.

- Projet de budget prévisionnel 1971 de l'Association

1 - Dépenses -

1971 : Pour ce dernier trimestre de l'année, on pourrait compter en dépenses le quart de la somme globale demandée pour 1972. Mais ce calcul est simpliste et créerait une situation confuse pour la Trésorerie de l'Association. Il faut examiner chaque poste :

.../...

- le comptable ne recevra pas plus que le quart des émoluments inscrits pour une années pleine, soit le quart de 21 000 F..... 5 250 F
- Les fournitures : elles seront commandées en quantité : il faut prévoir qu'il ne sera consommé que le quart de la commande, mais que celle-ci sera aussi importante (impression des entêtes, etc...)..... 3 000 F
- Documentation : les abonnements aux revues seront pris pour un an..... 1 000 F
- Poste téléphone : le quart de la somme demandée annuellement pourrait suffire, mais il y a le plus grand intérêt à limiter cette dépense..... 5 000 F
- Frais divers de gestion : ce poste peut demeurer inchangé ; sa modicité ne supporterait pas de diminution..... 500 F
- Frais de déplacement, missions et réceptions : il est évident que c'est au début de sa gestion que les frais de ce genre seront les plus nombreux. De plus, LILLE-JEUNESSE commencera de fonctionner le dernier trimestre de l'année civile : St Nicolas et Noël entreront pour beaucoup dans les frais imputables sur ce crédit qui peut être maintenu..... 5 000 F

Total : 15 250 F

2 - Recettes

Elles sont prévues pour 1972 ; il n'y en aura pas en 1971. Mais, étant donné, d'une part, que le patrimoine de l'Association est présentement inexistant, d'autre part que, pour commencer, seules les cotisations des membres de l'Assemblée Générale seront perçues, en dernier, bien que la date d'ouverture au public n'est pas encore fixée et qu'une partie des sommes qui seraient perçues en 1971 serait imputable au budget de 1972, il semble préférable de ne pas tenir compte de recettes propres de l'Association pour la présente année.

Ce budget fera l'objet d'un examen approfondi de chaque poste par une Commission spéciale comprenant des élus, des administrateurs de Lille-Jeunesse, M. le Directeur des Finances.

*

* *

- Projet de Budget 1971 pour le fonctionnement de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de la rue Massenet

L'association "LILLE-JEUNESSE" a établi un projet de budget pour 1971 d'après lequel on peut faire des prévisions pour le fonctionnement de la Maison Municipale de la Jeunesse de la rue Massenet.

DEPENSES

Impôts et taxes, Assurances.....	2 500
Traitements :	
- Directeur	8 100
- Animateur	5 850
- Animateur	5 850
- Secrétaire	5 250
- Homme d'entretien	4 650
- Femme de ménage	4 000
- Vacataires	3 525
	37 225.....
Entretien réparation bâtiments.....	37 225
Entretien réparation mobilier.....	4 275
Frais de fonctionnement - Electricité.....	807,50
Eau.....	1 850
Chauffage.....	400
Frais d'administration.....	4 350
Frais d'exploitation.....	5 000
	15 000
	62 409,50

Il semble qu'il n'y ait pas de recettes effectives avant le 1er janvier 1972. Aussi est-il demandé à votre Commission de n'examiner qu'un budget-dépense pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1971.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis à :

- la Commission des Finances pour examen, après réception des avis de la Commission spéciale.

.../...

- Budget 1971 pour le fonctionnement de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de l'avenue Marx Dormoy

La date d'entrée en service de cet équipement n'est pas encore fixée, mais il faut prévoir un démarrage rapide. Comme pour la Maison de la rue Massenet, les chiffres retenus sont ceux qui seront proposés au budget de 1972, à l'exclusion de toute recette en 1971. Les services ont pris le quart de la somme des dépenses proposée pour l'année prochaine, diminuée de la quote-part d'amortissement, puisque celui-ci est supporté par la Ville aux termes du projet de convention.

Le total retenu par l'Association "LILLE-JEUNESSE" est 337 000,00 F.

Le quart de cette somme est 84 250,00 F et la quote-part d'amortissement de 24 000,00 F dont le quart, soit 6 000,00 F doit être soustrait.

Il est donc proposé à la Commission de la Jeunesse d'approuver une somme de :

$$84\ 250,00 - 6\ 000,00 = 78\ 250,00 \text{ F}$$

pour subvenir aux besoins de fonctionnement de la Maison de la Jeunesse et de la Culture de l'avenue Marx Dormoy.

La Commission demande qu'une étude soit faite pour qu'il n'y ait pas de doubles postes ou de postes non pourvus prévus dans ces budgets.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Commission des Finances pour examen, après réception des avis de la Commission spéciale.
- Rampes d'accès aux Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture réservées aux handicapés physiques.

M. Pierre-Marie LEBRUN, Président de LILLE-JEUNESSE, est préoccupé par l'absence d'accès réservé aux handicapés moteurs dans les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture (Centres socio-éducatifs) de la rue du Long Pot à FIVES et de l'avenue Marx Dormoy.

Ce problème a fait l'objet d'une lettre circulaire de M. le Préfet du Nord, aux maires du département, en date du 13 janvier 1971 et publiée dans les "ACTES DE LA PREFECTURE DU NORD" du 8 mars 1971 ainsi que d'une circulaire de M. le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs du 7 décembre 1970 prescrivant des plans inclinés.

.../...

Le Préfet du Nord souhaite que les hommes de l'Art soient invités à tenir compte des particularités et normes énoncées dans la circulaire sus-visée du Secrétaire d'Etat.

M. Raymond ALLARD, Président de cette Commission, a demandé à M. BRIFFAUT, Adjoint délégué aux Bâtiments Communaux, ce qui a été prévu en l'occurrence. Il souhaite connaître le point de vue de la Commission sur cette question importante. Il convient d'ajouter que l'Association des Paralysés de France est membre de l'Office Municipal de la Jeunesse.

La Commission prend acte de l'obligation de ménager des accès réservés aux handicapés et renvoie pour étude aux services d'architecture et pour avis à la Commission des Bâtiments.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Service d'architecture, pour étude
- à la Commission des Bâtiments, pour avis.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 septembre 1971

71/23 - Orientation (Réunion du Conseil Municipal du 25 juin 1971) -
Premières applications.

Un directeur des Equipements Sportifs et de Jeunesse pourrait superviser et coordonner les activités sportives et socio-culturelles. Ce pourrait être un inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs en position de détachement de son administration.

Cette proposition sera soumise au Conseil Municipal le 15 octobre.

*

* *

Utilisation des locaux mis par la Ville à disposition des Jeunes
(Politique dite des Equipements légers).

Il existe de nombreux locaux pouvant être mis à la disposition des mouvements de Jeunesse. Ceux-ci seront recherchés. L'Office Municipal de la Jeunesse recevra toute facilité pour les visiter.

La Commission sera tenue informée de la progression de cette enquête.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Service de la Jeunesse
- au Service de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux
- à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 septembre 1971

71/24 - Relations Internationales et Jumelages : Incidences financières.

71/24/10) Relations Internationales : demande de subvention spéciale des Eclaireurs de France : Jamborée 71 au Japon

Le mouvement scout mondial organise périodiquement un grand rassemblement de toutes les fédérations nationales. Cette manifestation se nomme "Jamborée" et la dernière a eu lieu, en 1971, au Japon. C'était la treizième depuis la fondation du mouvement scout par Lord Baden-Powell of Gilwell.

La fédération des Eclaireurs et Eclaireuses de France appartient à ce mouvement international et la Société municipale de scoutisme est l'Association de patronage des Eclaireurs et Eclaireuses de France à Lille.

Le Commissaire Régional Adjoint des Eclaireurs de France, M. Willy LONGUEVILLE a présenté une demande concernant deux jeunes gens : Catherine VALLEZ et Patrick LESAFFRE envoyés au Japon, au Jamboree de 1971.

Le coût de la participation, déduction faite de l'aide nationale prévue, est de 3 500 F par Jeune. Sur cette somme, les familles seront invitées à payer 500,00 F. Le solde, soit 3 000,00 F par enfant, ou 6 000,00 F pour les deux jeunes pourrait faire l'objet de l'attribution d'une subvention exceptionnelle inscrite au Budget 1972 et venant s'ajouter à la subvention municipale.

La Commission souhaite connaître les statuts de cette association municipale de scoutisme et les détails de son fonctionnement. Plusieurs commissaires souhaiteraient connaître les rapports juridiques entre les Eclaireurs de France, mouvement national, et la Société municipale de Scoutisme, société locale.

* * *

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Commission des Finances
- à la direction des services juridique et immobilier, pour étude et information

* *

* *

/

2^e) Jumelages : Admission dans un groupe de travail de l'Office Municipal de la Jeunesse d'observateurs syndicaux - Information

Conformément aux voeux exprimés par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse dans sa réunion du 17 juin 1971, les syndicalistes qui étaient allés à Cologne, en février dernier, ont été invités à suivre les travaux du Groupe de Travail "Relations Internationales".

La venue en automne des Jeunes de Liège et Cologne demande une préparation sérieuse de la part de notre Office Municipal de la Jeunesse.

M. Pierre MARTIN, Président du Groupe de Travail "Relations Internationales" a élaboré deux documents à ce sujet :

- le premier expose le point de vue soutenu par M. MARTIN devant les jeunes.
- le deuxième est un texte de réflexion.

Ces documents doivent donner aux Jeunes un ensemble d'informations, une méthodologie et une optique de travail leur permettant d'aborder la préparation de cette manifestation internationale avec des sentiments proches de ceux de nos hôtes. Ils ont été préalablement examinés par le Groupe de Travail "Relations Internationales" dans ses dernières séances précédant les vacances et du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse du 9 juillet dernier.

M. MEURISSE, de C.G.T. - F.O., qui avait pris part au voyage à Cologne, en février 1971, assistait à la séance du Groupe de Travail tenue à l'Office le 30 juin dernier.

Il a été décidé que cette expérience serait renouvelée à la rentrée et le Groupe de Travail souhaite que d'autres personnes et d'autres syndicats répondent favorablement à l'invitation qui leur est faite.

M. ALLARD informe la Commission de l'invitation faite aux Jeunes de Liège et Cologne de venir pour un week-end à Lille. La Commission prend acte et favorisera cette entreprise de l'Office.

Si l'on veut développer les relations entre les Villes jumelées, il faudra des crédits : un relèvement sensible du crédit actuel est souhaité.

*

* *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 septembre 1971

71/25 - Crédits pouvant être affectés à l'Investissement.

1^o) Demande de garantie d'un emprunt par le Foyer Nazareth

Le Foyer de Jeunes Filles "Nazareth" est membre de l'Office Municipal de la Jeunesse et ses activités sont l'hébergement des jeunes travailleuses célibataires et l'animation socio-culturelle.

Le Conseil d'Administration de l'Association qui gère ce foyer a décidé d'aménager et moderniser les cuisines et réfectoires du Foyer et d'apporter certaines améliorations jugées indispensables aux salles de détente et d'animation.

Afin de couvrir le montant des dépenses qui doivent s'élever à environ deux cent cinquante mille francs (250 000,00 F), le Conseil d'Administration a demandé à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lille un prêt de cent vingt cinq mille francs (125 000,00 F) au taux de 7 % l'an, remboursable en vingt ans.

Ce prêt ne sera accordé à l'Association demanderesse que si celle-ci obtient une garantie de la part de la Ville de Lille ou du département.

Mais le champ d'activité de ce foyer est spécifiquement lillois. Il remplit une tâche sociale très utile dans le monde du travail.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse dans sa séance du 17 juin 1971 a émis un voeu favorable à l'adresse de la Commission de la Jeunesse

La Commission émet un avis favorable à l'obtention de cette garantie par la Ville de l'emprunt contracté par l'association "Nazareth".

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services financiers pour étude.

2^o) Foyer "La Croisée" - Salaire des animateurs - Action de M. le Maire

Les Jeunes Travailleuses du Foyer "La Croisée" à Lille ont signé une pétition demandant que le salaire payé par elles à un animateur soit pris en charge par la Ville. M. le Maire, saisi de la question par une délégation de ces jeunes filles, a répondu à Mme la Directrice du Foyer que la Ville finance à 100 % quatre postes d'animateurs qui sont à la disposition des associations de Jeunesse qui en font la demande. L'un deux consacre vingt heures par semaine à un foyer de Jeunes Travailleurs.

.../...

De plus, M. le Maire a écrit personnellement aux députés de la circonscription pour les informer des efforts de la Ville dans le domaine de l'animation et des sacrifices financiers consentis par Elle. M. le Maire demandait aux parlementaires de bien vouloir saisir le gouvernement.

La Commission approuve cette action.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- au cabinet de M. le Maire, pour information
- au service de la Jeunesse pour suite à donner.

3°) ATRIUM - Foyer de Jeunes Travailleurs - Demande de subvention exceptionnelle

Un certain nombre de Jeunes travailleurs, résidant à l'ATRIUM, rue du Faubourg d'Arras, sont âgés de plus de 21 ans. Ces jeunes-gens, pour des raisons de sécurité matérielle et de bien être moral continuent d'habiter ce foyer et leur présence écarte de plus jeunes sujets.

C'est pourquoi après étude de ce problème, le Conseil d'Administration du Foyer de Jeunes Travailleurs "L'ATRIUM" a passé un accord avec le C.I.L. de Lille : ce dernier louera à l'ATRIUM trois appartements de type 3 dans la résidence Sud, voisine.

Neuf jeunes-gens parmi les plus âgés et les plus anciens résidents trouveront un logement décent et autonome tout en bénéficiant de la proximité de leur ancien foyer qui leur assurera les repas et l'animation socio-éducative.

Cette expérience, nouvelle en France, pourrait être une formule d'avenir en permettant aux jeunes d'être indépendants tout en étant matériellement à l'abri du besoin.

Toutefois une dépense de 20 000,00 F est nécessaire à l'aménagement des appartements. Le Conseil d'Administration de l'ATRIUM demande que la Ville de Lille lui attribue une subvention extraordinaire, à caractère d'investissement de 6 000,00 F pour mener à bien cette expérience ; la Caisse d'Allocations Familiales étant sollicitée pour la somme de 8 000,00 F et le département pour la somme de 6 000,00 F.

La Commission doit donc se prononcer dans la limite des crédits qui lui sont alloués sur la possibilité et l'opportunité de cette subvention qui constitue un investissement social.

.../...

Après un échange de vue, les commissaires regrettent qu'il n'y ait pas d'élément coordinateur entre les ministères. Ils désirent que la politique d'investissement telle qu'elle est définie reçoive une première application et renvoie pour nouvel examen à la réunion de la commission qui statuera sur les subventions.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- au service de la Jeunesse.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 septembre 1971

Définition d'une politique des investissements par subvention.

Rapport global sur les demandes de subvention et de garantie.

La Commission de la Jeunesse est saisie aujourd'hui de plusieurs rapports sur des investissements d'associations ou de mouvements de Jeunesse. Trois d'entre eux concernent des demandes de subvention directe par la Ville, et un quatrième a pour objet la possibilité d'une garantie par la Ville, d'un emprunt contracté près d'une banque.

Les besoins de ces associations sont très grands, mais leur trésorerie ne leur permet pas de faire face seules aux obligations découlant naturellement de leur rôle social.

Tous ces dossiers ont un point commun : ils concernent une aide (subvention ou caution) réelle ou éventuelle à caractère d'investissement et non de fonctionnement. L'argument de tous ces solliciteurs est le même : "nous accomplissons un service social spécifique dont l'équivalent n'existe pas dans le secteur public. Nous demandons une aide pour continuer de rendre ce service".

Les commissaires souhaitent que cet aspect social soit développé, en particulier pour les foyers de Jeunes Travailleurs et repoussent jusqu'à l'examen des subventions de fonctionnement toute intervention ou majoration. La commission estime que cet effort social relèvera de l'examen des problèmes qui seront soumis à l'Office social et familial, en voie de création.

A l'unanimité, la commission émet le voeu suivant : "Après avoir pris connaissance des besoins d'investissement, la Commission retient que dans les subventions de fonctionnement attribuées, la part d'un crédit d'investissement pourrait être faite, ce qui relèverait ladite subvention de 40 %".

La Commission examinera ce dossier lors de l'attribution et renvoie au Service.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Service de la Jeunesse.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 septembre 1971

71/26 - Communications et Tour de Table

A - Communications

I - Stand de l'Office Municipal de la Jeunesse au Salon de l'Enfance 1971

Comme les années précédentes, l'Office Municipal de la Jeunesse aura un stand au Salon de l'Enfance. Il est à regretter le peu d'empressement des groupements ce qui complique grandement les efforts du commissaire général du stand.

Le Bureau de l'Office a dessaisi la Commission du Stand de ses attributions et a chargé les animateurs et le rédacteur du service de l'installation de ce stand.

Il a été fait appel aux jeunes pour en assurer la permanence : ni les fonctionnaires, ni les animateurs ne peuvent être détachés durant onze jours au Salon du Confort Ménager.

A l'occasion de cette manifestation, les Conseils de Jeunesse de TOURNAI et COURTRAI ont été invités à envoyer une délégation.

Les frais occasionnés par cette manifestation d'amitié franco-belge pourront être prélevés sur le fonds de jumelage. Leur montant est estimé à 450,00 F (quatre cent cinquante francs).

La Commission approuve ces mesures.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Commission Municipale des Finances, pour information
- au Comité de Jumelage, pour information
- à la Commission des Affaires Culturelles, pour information.

.../...

III - Représentation des Mouvements de Jeunesse à l'Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse - Projets de réforme de l'article 6 des statuts.

Le projet de réforme actuellement étudié par l'Office vise à concilier le caractère stable, nécessaire à toute institution et l'aspect mouvant des associations de Jeunes. De plus, il serait tenu compte de l'impact social et de la nature de l'activité.

Trois catégories seraient retenues :

- les mouvements de Jeunesse
- les comités de coordination volontaires
- les associations de service ou à vocation spécialisée.

Quel que fût le nombre de ses adhérents, un mouvement classé dans une des catégories recevrait un nombre de représentants égal, à celui de tous ceux de la même catégorie.

Toutefois les associations, les mouvements ou les comités de coordination dont le nombre d'adhérents serait inférieur à 250 auraient une représentation diminuée d'un point.

Cette représentation serait revue annuellement à propos des déclarations d'effectifs faites lors des demandes de subventions.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse a émis un avis favorable sur ce projet mis au point par le Groupe de Travail "Structures" qui présentera ses conclusions à l'Assemblée Plénière de l'Office.

Le Commission prend acte et renvoie devant l'Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse pour avis qui lui sera ultérieurement notifié.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse, pour avis.

IV - Maison de la rue Patou - Informations (future Maison des Associations)

Par délibération n° 70/6121 du 30 octobre 1970, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de l'immeuble sis 21, rue Patou en vue de la création de la première Maison des Associations de la Ville de Lille.

Satisfaits de cette décision, les mouvements de jeunes, membres de l'Office Municipal de la Jeunesse, ont souhaité disposer de ces locaux le plus rapidement possible.

.../...

Or, les services juridique et immobilier nous ont fait connaître qu'en raison des nombreuses formalités administratives inhérentes à ce genre d'acquisition (déclaration d'utilité publique, approbation de la délibération, rédaction de l'acte notarié, publicité foncière, examen de l'acte tant par les services juridique et immobilier que par M. le Trésorier Principal des Finances, paiement de l'indemnité au propriétaire) la prise de possession ne pourrait avoir lieu, dans le meilleur des cas, qu'à la fin du mois de décembre 1971.

Ils précisent, néanmoins, qu'il est possible de demander au propriétaire une prise de possession anticipée.

Dans cette hypothèse, ce dernier est en droit d'exiger de la Ville le paiement, en sus de l'indemnité principale, d'un intérêt-loyer calculé au taux de 4 % l'an.

La Direction des Services Fiscaux de Nord-Lille ayant estimé la valeur de l'immeuble à 220 000 F, cet intérêt-loyer se monterait pour un an à 8 600 F.

La Commission recommande de rechercher amiablement une solution moins onéreuse, voire gracieuse et souhaite que M. CAMELOT soit chargé de cette négociation.

* * *

V - Demande de subventions - vacances - (Eclaireurs de France)

M. DANBRIM, Trésorier du Groupe d'Hellemmes des Eclaireurs de France demande que la Ville de Lille verse une subvention de 5 Francs par jour et par enfant lillois fréquentant les camps de vacances organisés par cette association de scoutisme.

Sont concernés :

- Jean-Claude HERRENGT, 15 ans, 27, rue de Madagascar - LILLE -
- Patrick GRASSARD, 14 ans, 23, rue Ambroise Paré - LILLE -

La Ville d'Hellemmes verse 5 Francs par jour aux enfants en vacances, s'agissant d'enfants lillois en âge scolaire, cette demande pourrait être satisfaite.

Toutefois, bien que présentée dès le 31 mars 1971, cette demande n'a pu être étudiée à ce jour.

Cette requête doit être considérée avec la plus grande bienveillance et la Commission de la Jeunesse transmet à la Caisse des écoles avec le voeu que l'examen soit particulièrement bienveillant.

* * *

* * *

Extrait du procès-verbal transmis à :

- la Caisse des Ecoles.

VI - Ensemble vocal Clément Janequin de LILLE. Demande de subvention extraordinaire pour la réception de 46 Jeunes Polonais.

L'ensemble vocal "Clément Janequin", dont le siège est 249, avenue de Dunkerque à LILLE a reçu du 11 au 20 septembre 1971, 46 Jeunes Polonais, membres d'une chorale varsovienne. Une réception officielle s'est déroulée en leur honneur à la Mairie le 13 septembre.

Ces Jeunes ont été logés partiellement chez l'habitant et à l'Hôtellerie conventuelle des Frères Prêcheurs rue Salomon à Lille.

Cet hébergement a coûté 18 F par jour et par personne.

Cette dépense a été entièrement supportée par l'Ensemble vocal "Clément Janequin" et la trésorerie de cette association serait mise en difficulté grave si la Ville de Lille n'envisageait pas une subvention de participation aux frais de séjour. Il convient d'ajouter que cet ensemble vocal, s'étant produit à Lille, en milieu populaire, a été l'objet de flatteuses appréciations dans la Presse.

Il s'agit de Jeunes, les Polonais étant tous des étudiants, reçus par d'autres jeunes, l'Ensemble vocal "Clément Janequin" étant composé de Jeunes de tous les milieux : étudiants et travailleurs. La Commission de la Jeunesse est saisie, à cette occasion, d'une demande de subvention émanant d'une association qui n'est pas membre de l'Office et dont les objectifs sont essentiellement culturels.

La Commission renvoie le dossier pour avis à la Commission des Affaires Culturelles.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- au service des Affaires Culturelles, pour étude
- à la Commission des Affaires Culturelles, pour avis.

VII - L.A.B.E.L. - Demande d'attribution d'un local

Le L.A.B.E.L. (les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisir) a demandé de pouvoir disposer d'un local dans la future Maison des Associations rue Patou.

Mais l'avancement des pourparlers de ventes et les travaux de réfection ne peuvent laisser d'espoir de bénéficier d'une attribution avant quelque temps.

Or, le L.A.B.E.L. sera prochainement mis en demeure de quitter les locaux rue Pharaon de Winter, n° 6.

.../...

La valeur du service et de la recherche en animation de ce groupement en a fait un mouvement social de valeur. Les stages organisés jusqu'à maintenant, les soirées de perfectionnement, les rencontres ont montré la vitalité et la qualité du L.A.B.E.L. ; son action de prévention et de loisirs organisés chez les très jeunes en font un instrument de promotion sociale.

La Présidente du L.A.B.E.L. avait demandé que l'école Monge fût attribuée à son association. Mais ce bien communal est affecté à une destination précise.

La Commission demande donc aux services de s'enquérir pour trouver un local d'une importance équivalente, et d'étudier le point délicat de l'attribution en jouissance des biens municipaux aux mouvements de Jeunesse. M. BURIE observe que ceux-ci rencontrent des difficultés croissantes pour établir des sièges. Or la Ville et l'Office Municipal de la Jeunesse facilitent la solution de ces problèmes autant que faire se peut.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse a donné un avis favorable à la demande du L.A.B.E.L. et la Commission confirme cet avis.

* * *
Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Commission des Bâtiments Municipaux
- au Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse pour information
- au Service Municipal de la Jeunesse pour information.

VIII - Groupe de Travail "Relations Internationales" - Election d'un secrétaire provisoire (pour information)

M. CONORT, Francs et Franches Camarades, membre du Groupe de Travail "Relations Internationales" a été désigné pour remplir provisoirement les fonctions de Secrétaire de cet organe de l'Office.

Un secrétaire sera nommé à la rentrée ou après le renouvellement du Bureau.

Il siégera jusqu'à la prochaine assemblée plénière au Bureau-Jeunes.

* * *
Extrait du procès-verbal transmis :

- au service de la Jeunesse.

.../...

B - Tour de Table

Cette partie de la communication de la Commission est destinée à recueillir les réflexions des conseillers et certains dossiers.

M. BESNIER qui a la parole le premier fait observer que la convention présentée restreint les possibilités de choix concernant le recrutement des personnels de Lille-Jeunesse.

M. BURIE expose sa conception de l'action de Lille-Jeunesse : il a collaboré étroitement avec les responsables de l'association et la somme de travail fournie par ces derniers est très importante.

Comme vice-président de l'Office Municipal de la Jeunesse ayant présidé les dernières réunions du Bureau, il rend compte de son activité. Il a demandé que les services présentent les comptes rendus du Bureau d'une manière plus aérée : chaque sujet étant présenté, suivi d'une analyse de la discussion et du voeu formulé par le Bureau, car il est important de connaître son avis. Cette amélioration, permettant aux Commissions et aux Services de mieux connaître les voeux des Jeunes, restaurera le rôle statutaire de l'Office.

Le Vice-Président de l'Office Municipal de la Jeunesse souhaite aussi que les équipements socio-éducatifs de Wazemmes figurent au "suivi" et il attire l'attention de ses collègues sur la nécessité d'une enquête sociologique réglementaire dans ce quartier. Il désirerait connaître la conformation des futurs équipements.

M. BURIE et M. CHOQUEL souhaitent que la Ville définisse une politique des jumelages et des relations internationales.

M. CHOQUEL demande si la subvention de Lille-Jeunesse sera incorporé au crédit des subventions aux Mouvements de Jeunesse.

M. ALLARD répond à M. BESNIER que la convention ne contient pas un statut du personnel de Lille-Jeunesse, mais impose que les employés de cette association ne pourront avoir une situation plus favorable que les agents municipaux.

M. ALLARD s'adresse à M. BURIE pour lui dire combien ces préoccupations étaient les siennes. La Commission aura l'occasion d'évoquer la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de Wazemmes. Il convient ensuite qu'il est des points sur lesquels il serait nécessaire d'apporter des précisions, tels la définition d'une politique de relations internationales ou d'investissement social.

La subvention à Lille-Jeunesse ne sera pas incorporée aux crédits des subventions aux Mouvements de Jeunesse, mais sera reprise dans l'effort financier global consenti par la Ville en faveur de la Jeunesse lilloise et des environs.

M. ALLARD est satisfait de la nouvelle présentation du procès-verbal du Bureau, mais il rappelle que la tâche de rédaction de celui-ci incombe aux secrétaires de l'Office et non au service de la Jeunesse.

Sur intervention de M. le Docteur MATRAU, la Commission suggère, pour donner un vrai sens au Jumelage des villes, que l'hébergement des Liégeois et des Colonnais soit recherché au sein de familles lilloises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Président :

R. ALLARD

Le Secrétaire de séance

J.P. CHICHEREAU

VU :

Le Directeur des Affaires
scolaires, culturelles et sportives, p.i.

G. ROTSAERT

Le Bureau a été informé que M. G. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i., a été nommé au poste de Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i. à l'instigation de M. le Directeur général, M. J. P. Chichereau, et que M. Rotsaert devait remplacer M. L. Allard dans ce poste.

Le Bureau a été informé que M. G. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i., a été nommé au poste de Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i. à l'instigation de M. le Directeur général, M. J. P. Chichereau, et que M. Rotsaert devait remplacer M. L. Allard dans ce poste.

Le Bureau a été informé que M. G. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i., a été nommé au poste de Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i. à l'instigation de M. le Directeur général, M. J. P. Chichereau, et que M. Rotsaert devait remplacer M. L. Allard dans ce poste.

Le Bureau a été informé que M. G. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i., a été nommé au poste de Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i. à l'instigation de M. le Directeur général, M. J. P. Chichereau, et que M. Rotsaert devait remplacer M. L. Allard dans ce poste.

Le Bureau a été informé que M. G. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i., a été nommé au poste de Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i. à l'instigation de M. le Directeur général, M. J. P. Chichereau, et que M. Rotsaert devait remplacer M. L. Allard dans ce poste.

Le Bureau a été informé que M. G. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i., a été nommé au poste de Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i. à l'instigation de M. le Directeur général, M. J. P. Chichereau, et que M. Rotsaert devait remplacer M. L. Allard dans ce poste.

Le Bureau a été informé que M. G. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i., a été nommé au poste de Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i. à l'instigation de M. le Directeur général, M. J. P. Chichereau, et que M. Rotsaert devait remplacer M. L. Allard dans ce poste.

Le Bureau a été informé que M. G. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i., a été nommé au poste de Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i. à l'instigation de M. le Directeur général, M. J. P. Chichereau, et que M. Rotsaert devait remplacer M. L. Allard dans ce poste.

Le Bureau a été informé que M. G. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i., a été nommé au poste de Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives, p.i. à l'instigation de M. le Directeur général, M. J. P. Chichereau, et que M. Rotsaert devait remplacer M. L. Allard dans ce poste.

3

MAIRIE DE LILLE
Direction des Affaires
Scolaires, Culturelles et Sportives



Commission de la Jeunesse

Procès-verbal de la réunion du 21 septembre 1970

Les membres de la commission de la jeunesse se sont réunis, sous la présidence de M. Allard, Adjoint au Maire, le lundi 21 septembre 1970 à 17 heures, à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

M. Briffaut, Adjoint au Maire
M. Camelot, Adjoint au Maire
M. Dassonville, Conseiller Municipal
Mme Descamps-Scrive, Conseiller Municipal
M. Lernout, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mme Lempereur, Adjoint au Maire
M. le Bâtonnier Lévy, Adjoint au Maire
M. Thieffny, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion :

Melle Inglebert, Secrétaire Général Adjoint
M. Bacquart, Directeur administratif
Mme Rotsaert, Rédactrice

Secrétaire de Séance :

M. Cwigk, Rédacteur.

*

* *

Le procès-verbal de la réunion du 16 juin 1970 est adopté sans observation.

Toutefois, M. Bacquart apporte quelques précisions sur la question relative à la Maison des Associations de la Jeunesse.

Au cours de sa réunion du 16 juin 1970, la Commission de la Jeunesse avait émis un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble 21, rue Patou, en vue de la réalisation de la première Maison des Associations.

La Commission des Bâtiments, consultée, après visite de l'immeuble dont l'état est satisfaisant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, a émis un avis conforme à celui de la Commission de la Jeunesse.

En conséquence, les membres de la Commission confirment leur proposition antérieure.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis à la direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux et à la direction des Services Juridique et Immobilier pour information.

Rapport à l'Administration Municipale pour décision.

CA 4/265 du 28.9.70

voir 15^e feuillet

Commission de la Jeunesse
Réunion du 21 septembre 1970

70/9 - Préparation du VI^e Plan - information

Dans le cadre de la préparation du VI^e Plan, la Commission de la Jeunesse, au cours de sa réunion du 16 juin 1970, a émis un avis favorable aux propositions d'implantation de centres socio-éducatifs établies par le service.

Après étude effectuée par les différents chefs de service intéressés au cours des séances de travail organisées par Mme Inglebert, Secrétaire Général Adjoint, ces propositions, reprises au tableau ci-après, ont été retenues et figurent parmi les projets dont l'inscription au VI^e Plan sera soumise à la décision de l'Administration Municipale.

Voir tableau en annexe

La Commission prend connaissance de cette information avec satisfaction, et félicite l'auteur du projet.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 septembre 1970

70/10 - Locaux mis à la disposition des groupements de jeunesse -
projet de convention - avis

Lors de sa réunion du 16 juin 1970, la Commission de la Jeunesse a examiné le projet de convention à passer entre la Ville et la Fédération des Clubs Léo Lagrange pour la gestion de l'immeuble sis 40, rue Fénelon.

Après étude de ce document par les services juridique et immobilier, ainsi que par les services de construction et d'entretien des immeubles communaux, ce projet a subi quelques modifications.

Ce nouveau texte, repris ci-après, pourrait servir de convention type.

(Projet de convention en annexe)

*

* * *

Avis favorable de la Commission

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des affaires juridique et immobilière, pour nouvel examen, avis et renvoi à la Direction des Affaires Scolaires, Culturelles et sportives, pour présentation d'un rapport au Conseil Municipal.

CA 4/265 du 27.9.70

Commission de la Jeunesse
Réunion du 21 septembre 1970

70/II - Immeuble sis I27 bis, rue Pierre Legrand - mise à disposition d'une association de jeunesse

Les services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux ont fait connaître que l'immeuble sis I27 bis, rue Pierre Legrand comprenait des salles susceptibles d'être utiles aux associations de jeunes.

M. ALLARD, adjoint délégué à la Jeunesse et quelques membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, ont visité les lieux et il est apparu que les locaux conviendraient parfaitement à un mouvement de jeunes.

D'autre part, les Eclaireurs de Lille ont pris en charge, depuis 1968, une des deux maisons de jeunes de la Ville. Cet organisme est installé dans le logement de fonction de l'ancienne école Boufflers sise 41, rue de Tournai. Or, la Société d'Équipement du Département du Nord a demandé la libération des lieux pour le 30 Septembre 1970 au plus tard, l'immeuble en cause devant être abattu cette année afin de permettre l'aménagement du Centre Directionnel.

Informés de cette décision, les Eclaireurs de Lille ont sollicité l'attribution du rez-de-chaussée du bâtiment I27 bis, rue Pierre Legrand, dont une de leurs troupes occupe déjà une salle au premier étage.

Avis favorable de la Commission.

*

*

*

Extrait du procès-verbal transmis à :

- à l'Administration Municipale, pour décision.

CA - 4/274 du 19.10.70

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 septembre 1970

X

70/12 - Terrains sis à Marquette - maintien dans le patrimoine communal - avis -

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1er juin 1970, M. le Maire a porté à la connaissance de ses collègues le rappel que lui a adressé M. le Maire de Marquette concernant une proposition d'achat de deux terrains, situés à Marquette, en bordure de la rue Lalau.

Ces deux parcelles sont nécessaires à la réalisation d'un plan de construction d'habitations de la commune de Marquette.

Le service des affaires juridique et immobilière, consulté, a fait état de la décision du Conseil d'Administration, en date du 31 mars 1969, de ne pas vendre les terrains en question et de réservé ces superficies pour la réalisation d'installations destinées aux jeunes.

D'autre part, il est apparu, après enquête, que les parcelles en cause ne sont nécessaires ni pour la réalisation du projet de reconstruction des bâtiments du Centre Aéré, ni même pour une éventuelle extension de la station d'épuration.

Il y a toutefois lieu de préciser que la commission de l'Education Physique et des Sports, au cours de sa réunion du 18 décembre 1969, a souhaité que des terrains soient recherchés dans la banlieue lilloise.

D'autre part, l'Office Municipal des Sports a sollicité le maintien dans le patrimoine communal du terrain de Marquette sur lequel deux aires de football peuvent facilement prendre place.

La Commission ne juge pas ces terrains nécessaires aux besoins de l'Office de la Jeunesse et faisant sien l'avis de son président, estime que cette question ressortit à la Commission de l'Education Physique et des Sports.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis :

en 6/71 du 19.10.70

- au service des sports pour attribution
- à l'Administration Municipale pour information.

*

* *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 septembre 1970

70/13 - P.A.C.T. - immeuble sis à l'angle des rues Canrobert et Mermoz - mis à disposition de l'Office Municipal de la Jeunesse

Par lettre, en date du 26 juin 1970, le Comité Lillois de Lutte contre le Taudis (P.A.C.T.) a fait connaître qu'il dispose dans le quartier des Bois-Blancs, à l'angle des rues Canrobert et Mermoz, d'un bâtiment dont le terrain d'assiette appartient à l'Office d'H.L.M. de la Communauté Urbaine de Lille.

M. ALLARD, adjoint à la Jeunesse, a procédé à une visite des lieux en compagnie de deux représentants du P.A.C.T., le vendredi 21 août 1970.

L'immeuble en cause est construit en parpaings et ne comprend qu'un rez-de-chaussée.

Si extérieurement il semble en bon état, il s'avère cependant indispensable de procéder à une restauration complète de l'intérieur en raison des actes de vandalisme commis par des jeunes du quartier.

Le bâtiment pourrait être mis à la disposition d'une association de jeunesse, dès l'achèvement des travaux de réfection et la parcelle de terrain adjacente pourrait être aménagée en aire de jeux pour la pratique du volley-ball et du basket-ball.

Le P.A.C.T. est disposé à accorder la jouissance des lieux à la Ville de Lille selon l'une des modalités suivantes :

1) le P.A.C.T. prend à sa charge la totalité des travaux à effectuer et réclame un loyer mensuel de 70 F.

2) Les services municipaux effectuent les travaux et, en compensation, le P.A.C.T. consent une exonération complète du loyer pendant une période à déterminer.

3) Le rachat éventuel de la construction

Sur proposition de M. Lernout, la Commission émet un avis favorable à l'affectation de ce bâtiment à un club de jeunes du quartier des Bois-Blancs qui serait patronné par une association d'adultes (Association Populaire Familiale).

En ce qui concerne les différents modes de cession de cette construction, la Commission souhaite que soit retenue la 3^e solution : soit l'achat du bâtiment au P.A.C.T.

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 septembre 1970

70/14 - Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de l'Amicale Lalo -
Demande de subvention de fonctionnement

Le Foyer d'Education Populaire de l'Amicale Lalo, présidé par Mme FOREAU, a déposé une demande de subvention de fonctionnement.

Cette association a réalisé de nombreuses activités au cours de l'année écoulée et, en particulier, a assuré la préparation du spectacle de danses folkloriques donné par la troupe de danseurs yougoslaves "Yukica Mitrovic" les 22 et 23 juin 1970, en la salle de la Marbrerie.

Le bilan de cette manifestation, patronnée par l'Office Municipal de la Jeunesse et le Centre Départemental d'Echanges Internationaux du Nord, présente un déficit de 2.200 F, qui déséquilibre d'une manière importante le budget du Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de l'Amicale Lalo.

Mme Inglebert a été informée qu'une dépense supplémentaire doit être mise à la charge des organisateurs. Le déficit sera ainsi porté à 2.500 F.

Une somme de 4.200 F restant disponible sur le crédit ouvert au budget primitif de 1970 et destiné à encourager les associations de jeunesse et d'Education Populaire, la Commission de la Jeunesse émet un avis favorable pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 F au Foyer d'Education Populaire de l'Amicale Lalo.

*

* * *

Rapport à soumettre au Conseil Municipal

*

* *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 septembre 1970

Questions diverses

Dénomination des centres socio-éducatifs

M. Allard attire l'attention des membres de la Commission sur la nécessité de dénommer les centres socio-éducatifs.

Il souhaite en particulier que le centre de la rue de la Marbrerie porte le nom de "Léo Lagrange".

Après un large échange de vues, la Commission estime que cette question doit être étudiée pour l'ensemble des centres et toutes propositions et suggestions lui être soumises lors d'une prochaine réunion.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des Affaires Scolaires, Culturelles et Sportives, pour suite à donner
- à l'Administration Municipale, pour information.

CH-4/244 du 19.10.70

*
* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 septembre 1970

Immeuble 23, rue de Wazemmes - Conditions d'occupation -

M. Allard a été saisi d'une demande de Mme Lempereur tendant à la désignation d'un concierge pour l'immeuble 23, rue de Wazemmes.

M. Briffaut précise qu'il n'existe pas de possibilité de logement.

M. Allard fait savoir qu'il a, en sa qualité de président de l'Office, demandé l'affectation d'une femme de service pour l'entretien de cette salle.

D'autre part, il signale que le Groupement d'Organisation des Loisirs, à qui aurait pu être confiée la gestion de cette maison, est dissout.

En conséquence, il propose que cette salle ne soit pas affectée à un mouvement de jeunes en particulier, mais soit polyvalente.

Elle serait mise à la disposition des groupements qui en feront la demande, après avis du président, suivant un calendrier d'occupation établi par le service de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Avis favorable de la commission.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis pour information :

- à la Direction des services juridique et immobilier,
- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux,
- à la Direction des personnels
- à l'Administration Municipale.

CA 4/244 du 19.10.70

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 septembre 1970

Inauguration du centre socio-éducatif de l'avenue Marx Dormoy
et de la piscine olympique

La Commission émet le voeu que l'inauguration du centre socio-éducatif de l'avenue Marx Dormoy et de la piscine olympique puisse intervenir dans les mois à venir.

M. Briffaut précise qu'une visite de chantier à laquelle seront invités les membres de la commission doit avoir lieu prochainement. Cette visite permettra sans doute de prévoir une date.
*je le
15.10.70*

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale pour information.

CH-4/274 du 19.10.70

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président :

R. Allard

Le secrétaire de séance :

M. Cwigk

VU :

Le Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives,

J. Bacquart

VIE PLAN 1971 - 1975 ----- EQUIPEMENTS SOCIAUX, CULTURELS et ADMINISTRATIFS -----

III - EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS

DEFINITIONS DES OPERATIONS	PHASES D'INSTRUCTION	SUBVENTIONS			DEPENSES A LA CHARGE DE LA VILLE	OBSERVATIONS
		EVALUATIONS APPROXIMATIVES	ETAT	Département : Total des subventions		
1 - Quartier de Wazemmes Rue du Marché Salle Pape Carpentier	<ul style="list-style-type: none"> • C.M. du 20 mai 1966 : désignation d'architecte (Gérard Deletang) • Lettre du 13 juin 1966 de la Direction départementale de la Construction • C.M. du 31 janvier 1969 n° 69/7019 : demande d'agrément technique • C.M. du 31 janvier 1969 n° 69/7020 : substitution d'architecte (M. DELETANG) est décédé ; désignation de M. LEMAY) • Lettre du Directeur départemental de l'équipement du 6 juin 1969 • Le 30 octobre 1969, le projet modifié conformément aux instructions du Directeur de la Jeunesse et des Sports et du Directeur de l'Équipement est transmis à la Préfecture. 					<ul style="list-style-type: none"> Mode de gestion à déterminer Le Centre est situé en zone urbaine dans un îlot insalubre à rénover Inscrit au Ve Plan mais non programmé à ce jour (l'opération avait tout d'abord fait l'objet d'une substitution, puis réinscrite)
2 - Quartier de Saint-Maurice 140, rue du Buisson Centre socio-éducatif	<ul style="list-style-type: none"> • C.A. du 28 mars 1966 • Cion des Bâtiments du 1er juin 1966 • C.A. du 13 juin 1966 • C.I. du 24 juin 1966 : désignation d'architecte 	1 600 000 F	750 000 F	125 000 F : 875 000 F	725 000 F	<ul style="list-style-type: none"> Retenu au titre du Ve Plan (liste complémentaire) La propriété avait été achetée pour agrandir l'école Anatole France située derrière la rue Alphonse Leroy
3 - Quartier du Vieux-Lille Centre socio-éducatif Place aux Oignons	<ul style="list-style-type: none"> • C.M. du 7 novembre 1968 n° 68/7104 • Cion de la Jeunesse du 16 juin 1970 	1 600 000 F	750 000 F	125 000 F : 875 000 F	725 000 F	
4 - Zone Sud - Croisette Centre socio-éducatif Sur le territoire de Loos	<ul style="list-style-type: none"> • C.A. du 28 mars 1966 • C.M. du 12 juin 1970 n° 70/6029 bis : avis sur nouveau plan de masse 	1 600 000 F	750 000 F	125 000 F : 875 000 F	725 000 F	
5 - Quartier de Moulins-Belfort Centre socio-éducatif	Cion de la Jeunesse du 16 juin 1970	1 600 000 F	750 000 F	125 000 F : 875 000 F	725 000 F	Terrain à rechercher
6 - Faubourg de Béthune Centre socio-éducatif	Cion de la Jeunesse du 16 juin 1970	1 600 000 F	750 000 F	125 000 F : 875 000 F	725 000 F	Terrain à rechercher

Ville de Lille

Office Municipal
de la Jeunesse

Immeuble communal n° 40,
rue Fénelon à Lille

Mise à la disposition de la
Fédération des Clubs Léo
Lagrange de Lille

Convention

M. Augustin LAURENT, Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° _____ du _____ qui sera soumise, en même temps que la présente, à l'approbation de l'Autorité Supérieure,

d'une part,

et la Fédération des Clubs Léo Lagrange de Lille, domiciliée à Lille, 55, Place Rihour, représentée par M. Michel POUPART, Président

d'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- Convention -

La Ville de Lille accorde, à titre gracieux et aux conditions reprises ci-après, la gestion de l'immeuble communal sis 40, rue Fénelon à Lille, à l'exception des locaux du 1er étage réservés à usage de restaurant scolaire, tel qu'il est décrit ci-dessous, à la Fédération des Clubs Léo Lagrange de Lille qui accepte.

- Description --

La propriété dont la gestion est confiée à la Fédération des Clubs Léo Lagrange de Lille se compose :

- 1°) d'une salle au rez-de-chaussée
- 2°) d'une grande salle au second étage
- 3°) du grenier
- 4°) d'un baraquement implanté dans la cour

Un état des lieux sera établi contradictoirement, lors de la signature de la présente convention.

.../...

- Conditions -

La dite convention intervient sous les charges, clauses et conditions suivantes que la Fédération des Clubs Léo Lagrange de Lille s'oblige d'exécuter et d'accomplir dans toute leur étendue, à savoir :

- 1) de prendre la propriété dans l'état où elle se trouve sans pouvoir exiger de la ville ni changements ni embellissements.
- 2) d'entretenir la propriété de toutes les réparations locatives quelconques, réputées telles par la loi et par l'usage des lieux, de manière à la maintenir en parfait état d'entretien.
- 3) de ne pouvoir changer la destination ou la distribution des lieux mis à la disposition de la Fédération des Clubs Léo Lagrange de Lille qu'avec l'autorisation écrite de l'Administration Municipale. Toute transformation ou percement de gros murs devront être exécutés, au surplus, sous le contrôle du service municipal de construction et d'entretien des immeubles communaux.
- 4) de rendre, à la fin de l'occupation, les locaux dans l'état où elle les aura trouvés, mais de laisser, sans recevoir aucune indemnité, les améliorations ou les installations apportées, à moins que l'Administration Municipale n'exige le rétablissement gratuit des lieux dans leur état primitif.
- 5) de renoncer à tout recours contre la Ville en cas d'incendie ou d'accident, ou pour tout autre motif, et de contracter à cet effet toutes assurances nécessaires ; de rapporter la justification de celles-ci.
- 6) de supporter les taxes locatives, prestations et fournitures individuelles énumérées à l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948.
- 7) de satisfaire à toutes les mesures de police et de voirie.
- 8) de s'engager à ouvrir largement sur l'extérieur ses activités et notamment de prêter, gratuitement, la salle du rez-de-chaussée, après avis de l'Office Municipal de la Jeunesse, à toute association qui lui en fera la demande écrite.
- 9) d'établir chaque mois, en liaison avec l'Office Municipal de la Jeunesse, un calendrier d'occupation de la salle visée en 8ème.
- 10) d'établir un règlement d'utilisation des locaux qu'elle communiquera, pour information, à l'Office Municipal de la Jeunesse. Le règlement pourrait prévoir le remboursement des prestations de service.
- 11) de faire ramoner une fois par an les cheminées de l'immeuble concerné.
- 12) de laisser les représentants de la Ville visiter l'immeuble au moins une fois par an, et chaque fois qu'ils en exprimeront le désir.

.../...

Ville de Lille



Office Municipal
de la Jeunesse



X III e A S S E M B L E E P L E N I E R E

Réunion du 5 Novembre 1971

Etaient présents :

M. ALLARD

Adjoint au Maire - Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
Conseiller Municipal - Vice-Président
Conseiller Municipal -- Vice-Président
Conseiller Municipal - Vice-Président
Secrétaire Général de l'O.M.J.
Secrétaire Général Adjoint de l'O.M.J.
Vice-Président

M. BURIE

Melle BOUCHEZ

M. CHOQUEL

M. LEBRUN

Melle MAZINGUE

M. BRETON

Assistaient :

M. COPAIN

Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

M. JOUGLET

Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse

M. RAMAND

Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

M. ROZO

Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts

M. BOUYER

Directeur de l'Ecole d'Architecture

Assistaient encore :

M. CWICK

Rédacteur

M. CHICHEREAU

Rédacteur

Melle QUICQUE

Sténographe

Mme DELCROIX

Sténographe

Les représentants et les Présidents des Mouvements de Jeunesse membres de l'Office Municipal de la Jeunesse.

M. ALLARD, Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse, ouvre la séance à 18 h 30.

Le Président présente les personnalités en indiquant leurs titres et qualité :

- M. JOUGLET, Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse
- M. BOUYEZ , Directeur de l'école d'Architecture
- M. ROZO, directeur de l'école des Beaux-Arts
- M. RAMAND, Inspecteur principal de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs dont le détachement à la Mairie a été demandé et qui sera le directeur des équipements sportifs et socio-éducatifs
- M. GROSJEAN, Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Puis, le Président félicite M. LESAFFRE, Président des Francs et Franches Camarades pour son élection au Secrétariat Général du syndicat national des instituteurs.

Après s'être interrogé sur les possibilités, à plus ou moins long terme, d'échanges de vue entre les associations et les élus, il se réjouit du nombre des participants à cette assemblée et en particulier de la présence de Melle BOUCHEZ, Vice-Président de l'Office Municipal de la Jeunesse et membre de la Commission de la Jeunesse, et de MM. CHOQUEL, BURIE, Vice-Présidents de l'Office Municipal de la Jeunesse et M. BESNIER, membre de la Commission Municipale de la Jeunesse et du Bureau de l'O.M.J., tous les 3 conseillers municipaux.

Le Président indique ensuite que cette assemblée plénière est la 13e et qu'une 14e est prévue pour le mois suivant. Il ajoute que l'action entreprise est arrivée à son sommet et au moment des responsabilités. La structure, mise en place en 1965, se traduit par la fonction de l'Office Municipal de la Jeunesse et de ses groupes de travail. Les progrès réalisés depuis cette date sont énormes, tant sur le plan du dialogue permanent que sur celui de l'aide à la jeunesse inorganisée. En application positive des idées de mai 1968, tous les mouvements de jeunesse, laïques ou confessionnels, se retrouvent en tables rondes permanentes au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse. Les études que font les groupes de travail influencent la politique de la Ville et en premier chef la Commission Municipale de la Jeunesse.

La dernière réalisation de l'Office est la création de Lille-Jeunesse, organisme de cogestion auquel la Ville a remis les deux magnifiques maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture de la rue Massenet et de l'avenue Marx Dormoy.

M. ALLARD précise que les débats du Conseil Municipal sur Lille-Jeunesse seront publiés dans le bulletin de l'Office. L'Office Municipal de la Jeunesse sera ainsi au courant de la délibération, qui comporte un important exposé des motifs, traduisant l'intention de la Ville sous la forme d'un acte solennel.

M. le Président rappelle que l'ordre du jour prévoit l'examen des locaux. Lille-Jeunesse ayant été privilégiée en se voyant octroyer les deux Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, la Ville est obligée de remodeler sa politique de la Jeunesse; cette modification, incomitant à la Ville et aux élus responsables devant le corps électoral, devrait se faire dans le sens d'une aide accrue aux mouvements de jeunesse sous la forme de mise à disposition d'équipements légers et de la revalorisation du taux des subventions de fonctionnement.

M. ALLARD informe l'assemblée plénière que la Maison des Associations de la rue Patou sera ouverte dans les prochains mois en raison des délais d'acquisition qui ne sont pas imputables à la Ville.

Après avoir promis une réforme de la conception des rapports entre la Ville et les mouvements, dans des délais raisonnables, M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

Projet de modification des statuts

M. ALLARD affirme sa compréhension sur les intentions des représentants des mouvements qui ont élaboré ce projet. Il précise que les statuts modifiés seront appliqués dans quelques mois après examen par la Commission Municipale de la Jeunesse et ratification par le Conseil Municipal.

En conclusion, M. ALLARD insiste sur la liberté d'expression régnant dans cette assemblée et l'importance des moyens d'information disponibles. Il dit en outre sa satisfaction devant les résultats obtenus depuis la création de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Avant de donner la parole au Secrétaire Général de l'Office, également Président de Lille-Jeunesse, il regrette, par souci de régularité du vote, que toutes les candidatures n'aient point été faites à l'avance. Il charge le rédacteur de pointer les groupements et confie la présidence du Bureau de vote à M. CATTOEN avec pour assesseurs, MM. DOOGHE et DEBELS.

M. CATTOEN demande la parole : l'envoi des documents a été fait un peu tard, dit-il, et il souhaiterait qu'ils parviennent 8 jours avant la réunion.

M. BURIE lui répond que le dossier de cette soirée est l'émanation des documents précédents, envoyés par les Commissions. M. CATTOEN les a donc reçus.

M. ALLARD annonce que l'on va passer au vote pour l'élection des quatre membres du bureau. Il lit l'article 12 des statuts puis recueille les candidatures:

- M. BRETON, Scouts de France
- Melle MAZINGUE, Jeunesse-Loisirs-Famille
- M. DEWISME, Foyer Henri Pestalozzi
- M. HALLET, L.A.B.E.L.
- M. CONORD, Francs et Franches Camarades
- M. DUCATEZ, Clubs Léo Lagrange
- M. VANDENBOOSCHE, Club International
- M. CARDINAL, Foyer Denis Cordonnier,

Les 4 premiers seront élus.

M. ALLARD donne la parole au bureau pour la présentation du rapport qui est lu par M. BRETON, Vice-Président. (rapport moral en annexe).

M. ALLARD félicite les auteurs du rapport et invite chaque candidat à expliquer ses intentions.

Les candidats se présentent individuellement et font une déclaration d'intention à l'Assemblée.

M. BRETON, 23 ans, étudiant en médecine. Il représente les Scouts de France à l'Office depuis 4 ans 1/2. Il a été élu au dernier bureau il y a un an. Il pense qu'il faut favoriser les rencontres entre jeunes d'une part, entre les jeunes et les élus municipaux, d'autre part. Il se déclare convaincu de l'importance du rôle de l'O.M.J. et de la valeur de ses structures. Conscient des difficultés qu'il y a à entrer en contact avec les inorganisés, il se considère, non pas comme représentant de son mouvement à l'échelon du bureau, mais comme représentant de l'ensemble des jeunes.

M. CARDINAL, 24 ans, travaille à l'A.L.E.F.P.A. au Foyer Denis Cordonnier. Il se veut, à l'Office, la voix des jeunes travailleurs et des cas sociaux.

M. CONORD, 19 ans, membre des Francs et Franches Camarades, responsable du Foyer de Jeunes de cet organisme. Il précise qu'il a participé aux travaux de la Commission "Enfance" et qu'il fait œuvre dans les services de la Ville le samedi après-midi. C'est en tant que jeune qu'il participe aux travaux de l'O.M.J.

M. DEWISME, 18 ans 1/2. Les jeunes l'intéressent et il veut faire quelque chose pour eux.

M. DUCATEZ, 22 ans, animateur au Club Léo Lagrange. Il dit le désir de son mouvement de faire des études au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

M. HALLET, 24 ans, éducateur spécialisé. Il a déjà été membre du bureau il y a 2 ans. Il est actuellement président de la Commission "Formateurs d'Animateurs".

.../...

Melle MAZINGUE, 25 ans, membre de l'équipe responsable de l'Association "Jeunesse-Loisirs-Famille" - élue au bureau depuis 1 an 1/2. Elle désire continuer le travail entrepris et poursuivre le dialogue avec les élus et les jeunes. Elle veut avoir conscience de ne pas présider les jeunes de son mouvement mais de s'occuper de l'ensemble des jeunes de Lille.

M. VANDENBOSSCHE, 20 ans, animateur au Club International, 12, rue Molière à Lille. Il aimeraient développer toutes les relations de l'Office Municipal de la Jeunesse avec l'extérieur.

Après cette présentation, M. le Président reprend la parole et rappelle que les jeunes, seuls, élisent leurs représentants et désignent les scrutateurs. Le rédacteur du service de la jeunesse veillera à la régularité des opérations.

M. BURIE tient à dire que le poste de membre du bureau n'est pas honorifique et exige de son titulaire une grosse somme de travail. Il remercie les membres du bureau sortant pour leur dévouement.

Durant les opérations de vote, M. ALLARD propose une suspension de séance. L'assemblée préfère continuer ses travaux pendant le déroulement de celles-ci. Il donne lecture des mouvements et du nombre de délégués de chacun d'eux. Il ajoute qu'il comprend le désir des jeunes, qui est aussi celui des élus, de lutter contre des délais excessifs. La Municipalité va tenter de réaliser deux complexes sportifs pour 1974, l'un à la limite de Loos, l'autre à la limite de La Madeleine.

M. BURIE ne veut pas se pencher sur le passé. Il précise en outre que le 25 juin il avait été décidé d'aménager les terrains derrière le Bois de Boulogne en terrains de sports. En effet, les terrains étaient acquis depuis 10 ans en raison du creusement de la Deûle. Dix ans furent nécessaires pour connaître la réponse du Service des Voies Navigables dont le projet fut reporté au 7e Plan. Un mois plus tard, une partie des crédits était disponible.

Enchainant sur l'intervention de M. BURIE, un représentant des mouvements se plaint des lenteurs administratives.

M. ALLARD répond en lui opposant la rapidité qui a présidé à la création des deux M.M.J.C. et la signature de la Convention avec Lille-Jeunesse. Il poursuit en indiquant que le rapport moral constitue un tout et qu'il convient de l'examiner avant de discuter des modifications des statuts.

M. FERTIN rappelle que les fédérations sont les employeurs des animateurs et souhaiteraient être consultées et non pas tenues à l'écart.

M. ALLARD lui rappelle qu'il s'agissait d'une expérience et admet qu'elle n'a pas été concluante. Il réserve à l'Office le réexamen de cette question.

M. LEROY fait part de sa déception de n'avoir pas été prévenu de l'affectation des animateurs.

M. ALLARD explique sa position : les animateurs sont mis à disposition par la Ville. Il admet que les associations auraient du être informées prioritairement.

M. BURIE précise que les animateurs sont mis à la disposition de Lille-Jeunesse pour une période de trois mois, en attendant que cette association recrute son propre personnel.

M. ALLARD pense que la formule actuelle, 4 animateurs pour tous les mouvements, n'est pas satisfaisante. Il préconise un recrutement au niveau de Lille-Jeunesse, en raison de la réglementation et précise que la formule sera rénovée :

- 1) Majoration des subventions
- 2) Liberté pour les mouvements de régler eux-mêmes leurs problèmes d'animation.

Puis il insiste qu'il est important que l'Office Municipal de la Jeunesse ne devienne pas un organe de gestion et qu'il garde son droit d'élaboration. Il s'engage à veiller à ce que le problème des animateurs ne soit pas abandonné, et il souligne les charges financières que la prise en charge de ces 4 animateurs fait peser sur le budget de la Ville ; le problème sera réexaminé au sein des Commissions de l'Office et par le Bureau. La Commission Municipale de la Jeunesse donnera son avis à l'une de ses prochaines réunions.

M. LEROY se réjouit de la mise à disposition des animateurs mais regrette que certaines associations ne puissent les utiliser. Il préconise un emploi plus important de leurs compétences, notamment pour les travaux des Groupes de Travail et Commissions d'étude de l'Office.

M. ALLARD prend note de cette dernière suggestion et demande quels sont les mouvements qui ont formé des animateurs.

Mme BURIE indique que l'on a fait appel à M. ROUZE pour des animations de week-end et M. LEROY précise que l'on a consulté ce dernier sur la politique régionale de Lille.

M. ALLARD précise que la Direction des Affaires scolaires, culturelles et sportives comprend aussi les services de la Jeunesse et des Sports. Le chef du 3e Bureau, lui, couvre les activités de jeunesse et des sports et les jumelages. Toutes les demandes qui pourront être satisfaites, le seront par la Ville, sans intervention extérieure.

M. LEROY préférerait avoir affaire à quelqu'un de compétent en matière d'animation plutôt qu'à un fonctionnaire.

M. ALLARD n'est pas de cet avis et se déclare convaincu que, sur le plan des structures, les difficultés sont surmontées. Il prie M. LEROY et le Président de l'U.F.C.V. d'assister à la réunion du prochain groupe de travail sur cette affaire.

Puis, le Président répond aux rapports annuels des Groupes de Travail.

Equipement-Gestion-Subventions

M. le Président indique que la Commission des Finances se prononcera sur le bien-fondé de la demande de relèvement du crédit global des subventions. Il se déclare inquiet d'une éventuelle désaffection des jeunes pour les foyers de jeunes travailleurs : cette situation aurait pour ceux-ci de graves conséquences financières. Il doute du plein emploi et de la satisfaction des besoins, conditions à priori de nouvelles créations.

.../...

Le Groupe de Travail évoquera cette question, qui sera débattue à la prochaine réunion de la Commission Municipale de la Jeunesse.

Relations Internationales

M. ALLARD annonce la création, en vue d'une politique des jumelages plus rationnelle, d'un comité de jumelages disposant de crédits particuliers.

Tiers-Monde

M. le Président félicite les jeunes qui se préoccupent des problèmes du Tiers-Monde et les engage à persévéérer, en mettant l'accent sur l'aide de l'Administration Municipale.

M. ABELE, Président de ce Groupe de Travail, souhaite un élargissement de celui-ci qui serait ouvert aux mouvements qui n'adhèrent pas à l'Office Municipal de la Jeunesse.

M. ALLARD lui répond que les Groupes de Travail ont toujours été très ouverts.

Enfance

Le Président commence par indiquer que cette question est du ressort de M. MAUROY. Il précise que c'est la Caisse des Ecoles, qui reçoit des fonds considérables, de l'ordre de 7 000 000 F, qui est chargée de toutes les affaires concernant les centres aérés, les colonies de vacances, les garderies, etc... Il promet de demander à M. MAUROY la présence d'un observateur de la Caisse des Ecoles au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

M. ALLARD, évoquant le Pavillon d'Accueil, face à la gare, indique que ce bâtiment, dont la création a été si difficile à obtenir et dont la disparition est unanimement regrettée, sera reconstruit plus beau et plus attrayant. Une hôtesse polyglotte y sera employée. Le rapport moral, public dans le prochain bulletin, sera transmis M. le Maire.

A une intervention demandant que les groupes de travail donnent tous les renseignements utiles sur leurs réunions, M. ALLARD répond qu'il appartient au Secrétariat Général de l'Office d'établir le planning du trimestre.

M. DEPONTIEU, des Scouts de France, demande s'il n'est pas possible de recevoir plusieurs convocations afin de les ventiler dans les différentes unités des mouvements.

Mme DESCAMPS, de l'A.L.E.F.P.A., approuve le calendrier mensuel, à condition qu'il ne soit pas bouleversé.

M. BURIE, Conseiller Municipal, précise que c'est aux mouvements qu'il appartient de vérifier à l'Office si le fichier est à jour.

M. ALLARD propose de passer à l'examen des projets de modifications des statuts.

Projet de modification des statuts :

M. BRETON donne lecture du projet.

.../...

Puis il donne lecture du chapitre à ajouter au règlement intérieur.

M. ALLARD demande quelles sont les questions des membres de l'Assemblée sur ces modifications.

M. GUILLOU déplore le nombre trop élevé de membres nécessaires pour faire partie d'un comité de coordination.

M. LEROY abonde dans ce sens en précisant que ce sont les petits mouvements, peu nombreux, qui ont le plus grand besoin de l'Office.

Mme DESCAMPS demande une révision des chiffres que possède l'O.M.J. et qui ne sont pas tout à fait exacts au niveau des adhérents et des subventions réparties.

M. ALLARD demande quels pourraient être les critères.

M. LEROY se déclare pour le maintien de la formule des points par la répartition des subventions.

Pour M. BRETON, le principal problème est la représentation des mouvements ayant une action importante mais dont le recensement des adhérents est difficile à établir ; cette action s'exerçant sur les jeunes inorganisés.

Pour M. CATTOEN, on peut vérifier le fonctionnement en se rendant sur place, ou en considérant le nombre d'assurances contractées par l'association.

A quoi il est répondu que l'on peut assurer autant de personnes que l'on veut.

M. ALLARD prévoit le retour à l'animation de quartier. Pour lui, le critère de la représentativité dans le temps sera mieux remarquée qu'une attestation sur l'honneur. Il approuve le projet tout en demandant un examen des critères de représentativité.

M. LEBRUN voit dans l'exigence de 250 membres, une assurance pour l'Office.

Mme DESCAMPS (en ce qui concerne les comités de coordination) préférerait 1 délégué pour 80 plutôt que 4 pour 260.

M. BURIE tient à ce que la représentation tourne comme il lui est possible de le faire tous les trois ans, et pense que les amicales régionalistes peuvent très bien avoir un délégué dans leur comité de coordination.

M. ALLARD confie au bureau la recherche de critères mieux adaptés

Pour M. DOOGHE, un problème existe. Il ne voit pas de Jeunes des Clubs de Prévention pouvant participer aux réunions de travail. Il faut donc que ce soit les éducateurs qui y participent. De plus, il est très difficile à ceux-ci de s'absenter et de laisser les jeunes livrés à eux-mêmes.

Melle MAZINGUE lui répond que les clubs de Prévention possèdent un représentant au sein des assemblées plénières et ajoute qu'il était question d'une représentation totale.

.../...

M. ALLARD vote pour l'approbation des statuts. Adoptés.

Election des membres du Bureau

M. CONORD	55 voix
BRETON	49 "
Melle MAZINGUE	48 "
M. HALLET	44 "
CARDINAL	25 "
DEWISME	23 "
DUCATEZ	22 "
VANDENBOOSCHE	10 "

MM. CONORD, BRETON et HALLET, Melle MAZINGUE sont aussitôt déclarés élus membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse et le Président les invite à choisir parmi eux les vice-présidents et secrétaires généraux de l'Office.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Annexe I : Rapport moral du Bureau

Annexe II : Rapports annuels des Groupes de Travail.

Le Président de l'Office
Municipal de la Jeunesse
Adjoint au Maire,

Raymond ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
Scolaires, Culturelles et Sportives



COMMISSION DE LA JEUNESSE

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle de réunion, cabinet des Adjoints, le lundi 29 novembre 1971 à 18 H 30.

- Ordre du Jour -

- Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion ;
- Jumelages :

LIEGE - COLOGNE

Réponses - Voeux de la Commission ;

- Adhésion : demande d'admission du C.E.R.C.L.E. ;
- LILLE-JEUNESSE - Examen des dépenses 1972 ;
- Office Municipal de la Jeunesse :

I - Examen des résultats de l'Assemblée Plénière du 5 Novembre 1971,

II - Non reconduction du contrat entre la Ville et les Fédérations - Animateurs ;

- Pavillon de la Gare : reconstruction ;
- Stand de l'Office Municipal de la Jeunesse au Salon des Arts Ménagers ;
- Examen du Suivi des questions ;
- Questions diverses ;
- Tour de Table.

Hôtel de Ville, le 23 Novembre 1971

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à la Jeunesse,

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE
Direction des Affaires
Scolaires, Culturelles et Sportives



Commission de la Jeunesse

Procès-verbal de la réunion du 29 novembre 1971

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis, sous la présidence de M. Allard, Adjoint au Maire, le lundi 29 novembre 1971 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

M. Besnier, Conseiller Municipal
M. Bochner, Conseiller Municipal
Melle Bouchez, Conseiller Municipal
M. Burie, Conseiller Municipal
M. le Dr Choquel, Conseiller Municipal
M. Spriet, Conseiller Municipal
M. Wavrant, Conseiller Municipal

Etait excusé :

M. le Dr Matrau, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion :

Melle Inglebert, Secrétaire Général
M. Jouplet, Directeur
M. Raman, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports
M. Cwigk, Rédacteur

Secrétaire de séance :

M. Chichereau, Rédacteur

Sténodactylographe :

Melle Quicque

*

* * *

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

M. Allard déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Il présente les excuses de M. le Dr Matrau et de M. le Dr Choquel ; ce dernier arrivera plus tard dans la soirée.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, M. le Président présente ses félicitations à Mme INGLEBERT, installée dans ses nouvelles fonctions de Secrétaire Général à la date du 1er décembre 1971.

M. l'Adjoint s'exprime en ses termes :

"Votre concours nous a toujours été très précieux lorsque vous exerciez les fonctions de Secrétaire Général Adjoint. Je ne doute pas que votre collaboration ne nous soit à nouveau acquise dans les importantes responsabilités qui sont désormais les vôtres.

Veuillez donc accueillir, Madame le Secrétaire Général, aussi simplement qu'ils vous sont offerts, les félicitations des Membres de la Commission de la Jeunesse et les souhaits de réussite que nous formons à votre intention.

La carrière exaltante qui fut la vôtre, vous place désormais au faîte de la hiérarchie de notre Administration municipale. Tout le monde apprécie à sa valeur le choix fait par M. le Maire".

Se tournant vers M. JOUGLET, nommé Directeur Administratif aux Affaires culturelles, de la Jeunesse et des Sports, le Président, après avoir énuméré ses titres éminents, lui exprime, au nom de la Commission, ses voeux de très amicale bienvenue.

L'Administration a sollicité le détachement de M. RAMAN, qui ce soir, participe aux travaux de la Commission. Celui-ci, Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, sera directeur des équipements socio-éducatifs et sportifs de la Ville. Il sera un homme de mouvement, de contacts, de relations publiques.

M. ALLARD souhaite que la Commission se transforme en Groupe de Travail et une longue analyse du procès-verbal de la dernière réunion du 20 septembre 1971 est faite.

- Le relèvement du Crédit affecté aux subventions est passé à la Commission des Finances.

- Les demandes d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse devront être instruites avec un esprit vigilant car l'augmentation du nombre des associations et mouvements adhérents n'est pas suivie d'une augmentation parallèle des crédits.

- Procédure administrative de l'approbation des Conventions avec Lille-Jeunesse : la rapidité des opérations administratives due à l'attention apportée par Mme le Secrétaire Général a permis un aboutissement dans des délais très courts et Lille-Jeunesse a pu donc toucher la subvention de démarrage.

- Prochaine réunion de la Commission : fin janvier 1972.

- Equipements légers : compétences de M. BURIE et de M. RAMAN qui agiront de concert.

M. BURIE prendra contact avec M. PLOUVIER, des Eclaireurs de France.

- Convention-type passée entre la Ville et les usagers des bâtiments communaux : de nombreux locaux sont mis à la disposition d'associations et de mouvements de Jeunes. Leurs rapports juridiques avec la Ville sont à préciser.

Mme le Secrétaire Général rappelle que la Commission avait admis le principe d'une convention-type. Celle-ci devait être la Convention approuvée par le Conseil Municipal pour régler les rapports entre la Ville et les Clubs Léo Lagrange et concernant l'édifice communal situé rue Fénelon aux numéros 40 et 42. Cette convention pourrait être réétudiée, actualisée et proposée au Conseil Municipal. Ce travail pourrait aller de pair avec le recensement des locaux proposés par la Ville et des besoins des associations.

- Intervention de l'Office Municipal de la Jeunesse pour définir la politique en faveur des Jeunes : l'Office doit humaniser les tendances, canaliser les désirs, connaître les besoins, être facteur de concertation et permettre une large consultation. L'animation doit être laissée aux Jeunes, comme Lille-Jeunesse. L'Information a un rôle inestimable, soulignent M. ALLARD et M. RAMAN. Cette politique de la Jeunesse doit être audacieuse et déboucher sur une animation globale dans les quartiers.

La Commission adopte ce procès-verbal.

* * *

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/27 - Préparation de l'accueil des jeunes Colonnais et Liégeois à Lille en automne

Les Jeunes Colonnais et Liégeois ont été invités, sans qu'une date fût arrêtée ferme, à venir à Lille à l'automne.

Il serait bon que le Bureau prévît dès maintenant le partage des responsabilités entre ses membres, le Groupe de Travail "Relations Internationales" et les services.

De cette manière, la préparation pourrait être poussée sans temps mort, chacun œuvrant dans son domaine propre sous le contrôle du Bureau.

M. Pirotte, Echevin de la Jeunesse de Liège a répondu à M. Raymond Allard, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse et Adjoint au Maire, en lui proposant de venir avec une délégation liégeoise à Lille les 11-12 décembre et 18 et 19 décembre. Il souhaiterait visiter les complexes socio-éducatifs et étudier le fonctionnement de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Toutefois, cette manifestation sera une occasion de dépenses : accueil, hébergement, cérémonies, séminaires de travail, loisirs, visites.

C'est pourquoi je demande à la Commission d'émettre un avis sur l'opportunité de cette visite des Jeunes de deux villes jumelées avec la nôtre et de formuler un voeu relatif au montant de la dépense qui sera imputée sur les crédits de Jumelage.

La Commission demande que le programme de ces journées soit établi par les instances de l'Office Municipal de la Jeunesse pour lui être soumis à sa prochaine réunion. L'ensemble des moyens doit être mis en œuvre. La fixation de la date en décembre ne soulèverait pas de problème ; en janvier, ce serait la première manifestation du Comité de Jumelage.

Pour ce qui est des crédits, ceux-ci seront prélevés sur les crédits affectés au fonds de Jumelage.

Avis favorable de la Commission.

Extrait transmis à : - la Direction des Finances

- Secrétariat Général de la Mairie
- Secrétariat Général de l'O.N.S.
- Secrétariat Général de l'O.N.J.
- Service des Fêtes et Cérémonies.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/28 - Demande d'admission à l'Office Municipal de la Jeunesse - Centre d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et Environs (C.E.R.C.L.E.)

Le Centre d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et Environs (C.E.R.C.L.E.) est une association dont le siège administratif est rue Ovigneur, n° 8, à Lille, et le siège social, rue de la Station, n° 51, à Villeneuve d'Ascq.

Déclarée à la Préfecture du Nord, cette association a fait connaître à M. le Préfet du Nord qui en a donné récépissé une modification du Conseil d'Administration et de sa dénomination sociale (22 octobre 1971).

L'objectif déclaré de ce groupement est : le Folklore dynamique de groupe - la photographie - l'archéologie - le théâtre - la tenue de conférences - l'organisation de sorties et de veillées.

Ce centre forme des animateurs dans plusieurs disciplines : animation de groupe et de quartier - théâtre - photographie - archéologie.

Ce mouvement a une vocation fédérative. Il dispense ses activités dans trois quartiers de Lille : Porte de Paris, rue du Faubourg de Roubaix, Atrium.

Sa section lilloise dispose d'un local de réunion sans chauffage si ce n'est celui d'un poêle à charbon. Elle souhaiterait développer son action socio-éducative, d'une part, et entrer en contacts avec les mouvements organisés, d'autre part.

Pour ces raisons, la section lilloise a fait une demande d'admission à l'Office Municipal de la Jeunesse qui a été examinée favorablement par le Bureau de cet organisme.

La trésorerie de cette section est bien tenue et aucun besoin pressant n'est signalé par ses responsables.

Le nombre des adhérents se monte à 287, âgés de 18 à 30 ans.

En raison de ses activités, l'association "Centre d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et Environs" (C.E.R.C.L.E.) section de Lille, semble répondre aux critères définis à l'article 6, paragraphe C des statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse relatif aux représentants désignés des mouvements de Jeunesse.

Si cette association est admise à l'Office Municipal de la Jeunesse, elle sera représentée par deux délégués conformément aux textes actuellement en vigueur.

La Commission charge M. Burie, Conseiller Municipal et Vice-Président de l'Office Municipal de la Jeunesse de présenter un rapport à la réunion de la Commission qui se tiendra en janvier 1972 et réserve son approbation du voeu du Bureau de l'Office jusqu'à plus ample information.

Transmis au Service de la Jeunesse et au Bureau de l'O.M.J.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/29 - Maison des Associations - Acquisition d'un immeuble, 21 rue Patou à Lille.

Madame le Secrétaire Général a été informée d'une protestation émanant du Cabinet Vidal à propos des travaux entrepris dans la future Maison des Associations par les services municipaux, alors que la Ville de Lille n'est pas encore propriétaire. Melle Inglebert a demandé l'arrêt des travaux et dans le même temps est intervenue auprès de la Préfecture pour obtenir l'approbation de la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 1970 décidant l'acquisition de l'immeuble.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Secrétariat Général de la Mairie, pour information
- à la Direction des Services Techniques
- au Secrétariat Général de l'Office Municipal de la Jeunesse.

*

*

*

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/30 - Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse - Election des Membres "Jeunes" du Bureau.

L'Assemblée Plénière d'automne s'est déroulée le 5 novembre 1971 à l'Hôtel de Ville.

Il était prévu à l'ordre du jour l'élection des membres "Jeunes" du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Les opérations de scrutin ont donné les résultats suivants :

- M. BRETON
- M. CONORD
- M. HALLET
- Melle MAZINGUE

ont été déclarés élus.

Une prochaine réunion du Bureau de cet Office se tiendra au cours de laquelle les fonctions des mouvements élus seront précisées.

La Commission prend acte du résultat du scrutin, et pour le reste, renvoie l'examen des questions à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Secrétariat Général de l'Office Municipal de la Jeunesse.

*

* * *

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/34 - Postes d'Animateurs - Prorogation des Contrats - Dénonciation.

En 1969, les groupes de travail de l'Office Municipal de la Jeunesse ont établi la nécessité de mettre à la disposition des mouvements de jeunesse, des animateurs professionnels chargés d'aider les associations dans leurs activités, de former des animateurs bénévoles capables de prendre la relève lors du départ d'un responsable, assurant ainsi la continuité des activités. Le nombre des animateurs nécessaire a été fixé à 7.

Après étude et avis favorable de ses commissions de la Jeunesse et des Finances le Conseil Municipal a décidé, lors de sa réunion du 9 mai 1969 :

- la prise en charge, à titre expérimental, de la rémunération de 4 animateurs et de subventionner le "Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire" (FONJEP) à concurrence de la totalité des traitements à servir (charges comprises) en attendant que l'Etat assure de nouveau sa participation fixée à 50 %.
- d'ouvrir les crédits nécessaires estimés annuellement à 100 000 F (140 000,00 en 1972).
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer avec le FONJEP et les Fédérations de Jeunesse intéressées les contrats à intervenir.

Ces contrats ont été passés avec :

- . Le Centre de Culture Ouvrière avec effet du 1er juillet 1969 ;
- . La Fédération des Clubs Léo Lagrange avec effet du 1er Juillet 1969 ;
- . Culture et Promotion avec effet du 1er octobre 1969 ;
- . L'Union Française des Centres Vacances avec effet du 1er décembre 1970.

L'article 6 de ces documents prévoit que le contrat est reconduit d'année en année par le simple envoi de l'avis de redevance et son acceptation. Il ne peut être dénoncé, par lettre recommandée, par l'une ou l'autre des parties, qu'au mois de décembre de chaque année, avec préavis d'un an.

Il conviendrait d'envoyer une lettre recommandée au FONJEP et aux Fédérations intéressées durant le mois de décembre prochain afin que, la réalisation devant être effective au 1er janvier 1973, les contrats de financements ne fussent pas reconduits compte tenu du préavis.

La Commission opine pour la dénonciation des contrats liant la Ville de LILLE aux fédérations susnommées. Cette dénonciation devra être portée à la connaissance des parties dans les formes prévues et au plus tard le 31 décembre 1971.

Néanmoins, la Commission se préoccupe de l'avenir de l'Animation et demande à l'Office Municipal de la Jeunesse de revoir l'ensemble du problème sur des bases nouvelles, compte tenu des informations tirées de l'expérience.

.../...

Les obligations découlant de ces contrats continueront d'avoir des effets jusqu'au 31 décembre 1972 et les parties continueront d'être liées jusqu'à cette date.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Secrétariat Général de la Mairie
- à la Direction des Services Juridique et Immobilier
- à la Direction des Finances
- à la Direction des affaires Scolaires, Culturelles et Sportives
- au Secrétariat Général de l'Office Municipal de la Jeunesse.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/32 - Pavillon de la Gare - Réédification - Projets

L'Office Municipal de la Jeunesse avait obtenu de la Foire de Lille la jouissance d'un pavillon d'accueil, Place de la Gare. Cet emplacement était très favorable pour renseigner les Jeunes, aussi bien lillois que ceux arrivant à la Gare et souvent démunis des renseignements les plus utiles.

Le fonctionnement de ce pavillon avait donné toute satisfaction et notre Ville pouvait s'éngorgueillir d'une institution courante en Europe mais très rare en France.

Une Commission de l'Office en assurait la gestion, et les permanences étaient assurées par des employés du service de la Jeunesse et des bénévoles issus des mouvements de Jeunesse.

La réfection de la Place de la Gare a amené la disparition de cet édicule, fort ressentie chez les Jeunes habitués à y trouver les renseignements et documentation.

L'aménagement du Bureau d'Information dépendant de l'Office Municipal de la Jeunesse, au rez-de-chaussée du premier pavillon, répondait à de multiples nécessités : information suivie des mouvements, de LILLE-JEUNESSE, mais aussi à la volonté de maintenir le contact établi au Pavillon de la Gare avec les Jeunes et, spécialement, les inorganisés.

La fréquentation de ce bureau fut peu importante malgré le dévouement de deux animateurs qui y firent des permanences peu suivies durant un an.

C'est pour cette raison que le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse fut amené, en collaboration avec la Commission du Pavillon, à examiner le problème sous un nouveau jour.

Plusieurs voeux furent émis par le Bureau à la fin de 1970 et au début de l'année 1971, notamment lors des réunions du 12 janvier et du 9 février. L'Assemblée Plénière de l'Office du 29 janvier 1971 avait été saisie de la question et l'avait étudiée dans le cadre du réaménagement de la Place de la Gare.

Le kiosque qui serait réédifié, commun à la C.G.I.T. et à l'Office, serait une construction légère, solide et élégante : armature métallique boulonnée, habillée de glaces trempées et de murs-rideaux en aluminium. La partie mise à disposition de l'Office Municipal de la Jeunesse comprendrait un hall circulaire et un sanitaire.

Les deux instances de l'Office Municipal de la Jeunesse, Assemblée et Bureau, ont émis un avis favorable.

Au cours de la réunion du 14 juin 1971, le Conseil d'Administration de la Ville a accepté la proposition de la Commission de la Jeunesse appelée à en délibérer peu auparavant.

Le terrain sur lequel serait édifiée cette construction appartient à la Communauté Urbaine de LILLE (voirie communautaire).

.../...

La maîtrise de l'ouvrage à réaliser serait entièrement à la charge de la Communauté Urbaine de Lille et le coût total se monterait à la somme de 150 000,00 F, la participation de la Ville étant de 50 000,00 F, soit un tiers.

La Commission émet un avis favorable.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

Extrait du procès-verbal transmis :

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

- à la Commission des Finances

- à la Commission des Bâtiments

- à la Direction des Services Juridique et Immobilier.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

*

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

Le rapporteur général déclare que la Commission a été informée de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments et qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ce rapport.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/33 - Stand de l'Office Municipal de la Jeunesse au Salon du Confort Ménager 1971.

La Commission du Stand à l'Office Municipal de la Jeunesse s'étant dessaisie de l'organisation de cette manifestation annuelle au Salon du Confort Ménager, le Bureau, dans sa séance du 9 septembre 1971, avait demandé que les animateurs et les services prennent le soin de cette réalisation.

Les animateurs de l'Office Municipal de la Jeunesse, durant le mois de septembre 1971 reçurent une affectation à LILLE-JEUNESSE, aussi le service de la Jeunesse dut-il faire face seul à tous les problèmes de l'organisation.

Plusieurs réalisations ont été remarquées :
L.A.B.E.L. - Francs et Franches Camarades - Foyer de Jeunes et d'Education Populaire - Fédération des Amicales Laïques et A.L.E.F.P.A.

Les panneaux réservés à LILLE-JEUNESSE ont été jugés défavorablement, au moins sur le plan esthétique.

Quant aux autres panneaux, ils exprimaient une présence plus qu'une recherche originale de présentation du mouvement.

Chaque panneau a été monté par le mouvement auquel il était attribué, cette solution a été retenue parce que les fonctionnaires communaux ne pouvaient assurer ce service.

Il en est résulté un manque certain d'homogénéité, toutefois chaque mouvement qui a voulu participer à cette exposition avait la plus grande liberté du choix d'expression.

Avec cette méthode, le stand était prêt pour l'inauguration.

Plusieurs mouvements, associations et organisations ont fourni une abondante documentation : les mouvements scouts - (Scouts de France, Eclaireurs de France), Fédération des Amicales Laïques, Auberges de Jeunesse, A.L.E.F.P.A., Francs et Franches Camarades, L.A.B.E.L., Groupe d'Animation Culturelle et Sportive, des organisations de voyage pour les Jeunes qui n'étaient pas membres de l'Office et la S.N.C.F.

Les permanences ont été assurées par le L.A.B.E.L., le Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques, le Club International, le G.A.C.S., L'union Française de la Jeunesse, les Scouts de France et un ancien animateur de l'Office Municipal de la Jeunesse, M. EGE, durant ses jours de congé. D'autres permanences ont été tenues par des fonctionnaires du service de la Jeunesse.

Il convient de mentionner ici le dévouement de M. FIOLET (Union Française de la Jeunesse) qui a eu la douleur de perdre son père.

M. VALLAEYS, père et fils, ont assuré plusieurs permanences et, tous les matins, ont allumé l'éclairage et garni les tables de documentation.

.../...

Les contacts avec le public ont permis d'aiguiller certains jeunes ou certains parents vers les activités ou les mouvements qu'ils connaissaient peu ou mal. Des professionnels sont venus, tel M. ANTOINE, de l'Agence pour l'Emploi.

Les correspondants de TOURNAI sont venus à l'inauguration au nombre de 5 ou 6 et ils ont eu de longs entretiens avec les responsables Jeunes de l'Office.

Cette manifestation traditionnelle de l'Office est l'objet d'une désaffection certaine de beaucoup de mouvements. Toutefois, c'est un lieu de rencontre facile et apprécié. C'est aussi une manifestation qui permet des contacts avec l'extérieur. Si votre Commission émettait un voeu demandant au Bureau de l'Office un rapport sur ce sujet, les causes de cette désaffection pourraient être cernées et l'opportunité d'une pareille manifestation pourrait, le cas échéant, être réétudiée.

Assurance du Stand de l'Office Municipal de la Jeunesse au Salon du Confort Hénager.

La Commission prend acte que l'administration de la Foire de Lille a présenté un contrat d'assurance à la signature de M. ALLARD, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse et adjoint délégué à la Jeunesse. Toutefois, cette manifestation étant passée, la Commission recommande avant d'établir les documents, de prendre contact avec l'Administration de la Foire et demander si la prime est due ; s'il en était ainsi, les documents seraient signés par M. ALLARD et la dépense serait imputée sur le crédit de fonctionnement de l'Office (Journée complémentaire - Budget 1971). La somme nécessaire serait dégagée par virement d'un article existant actuellement sur un article "assurances" à créer.

La Commission approuve.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des Affaires Scolaires, Culturelles et Sportives
- au Secrétariat Général de l'Office Municipal de la Jeunesse
- à la Direction des Finances.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/34 - Foire de Lille - Eventualité d'un stand de l'Office Municipal des Sports et de l'Office Municipal de la Jeunesse conjointement.

Le thème de la Foire de Printemps 1972 devrait permettre aux Offices de participer à cette manifestation en raison même de leur objet.

Toutefois, la valeur de l'emplacement du stand compte beaucoup pour sa réussite et son rayonnement. La présence de la Ville est d'autant plus justifiée qu'elle est propriétaire de ces lieux et que la Foire de LILLE est un concessionnaire, d'une part, et que les efforts faits par la Ville en faveur de la Jeunesse doivent être portés à la connaissance de tous les citoyens, d'autre part.

Une réunion conjointe des Bureaux des Offices se tiendra prochainement pour convenir d'une conduite commune et passer les accords utiles.

Le Stand devra avoir une implantation et une conformation plus favorables que celui de l'Office Municipal de la Jeunesse au Salon du Confort Ménager, de la Femme et de l'Enfant. M. le Directeur Administratif de la 4^e Direction est chargé de prendre tous les contacts utiles.

Les Jeunes des deux Offices seront informés de tout ce qui se fait et seront invités à présenter leurs projets.

La Commission émet un avis favorable.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à l'Office Municipal des Sports
- à l'Office Municipal de la Jeunesse.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/35 - Election d'un Président de Groupe de Travail à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Sur rapport de son Président, la Commission prend acte de l'élection de M. Serge HALLET pour les fonctions de Président du Groupe de Travail "Formation d'Animateurs" dont il était auparavant Secrétaire-Rapporteur.

Le poste de Secrétaire-Rapporteur de ce Groupe de Travail est vacant.

La Commission prend acte et émet un avis favorable.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/36 - Incidents 40, rue Fénelon.

Cet immeuble communal est le siège d'un restaurant scolaire, d'une salle polyvalente et de deux associations membres de l'Office Municipal de la Jeunesse qui disposent de locaux. M. le Directeur de la Caisse des Ecoles a fait parvenir une note au sujet d'incidents dont le caractère provocateur ne peut laisser aucun doute : les escaliers et les parties communes de ce bâtiment ont été souillés de la manière la plus odieuse. Le personnel de service a dû nettoyer. Il convient de rappeler à ce sujet que le Club Léo Lagrange a déjà été pillé et qu'il n'est pas exclu qu'une bande de jeunes vandales ont signalé leur passage.

La Commission regrette que des Jeunes se laissent aller à des pratiques semblables et demande que la sécurité des occupants des immeubles communaux soit assurée.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Caisse des Ecoles
- à la Direction de l'Architecture, pour suite à donner
- au Secrétariat Général de la Mairie.

*

* * *

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/37 - Bulletin de l'Office Municipal de la Jeunesse - Lettre Mensuelle.

Ces publications de l'Office Municipal de la Jeunesse sont assurées par M. ALLARD, les fonctionnaires de l'Office, alors que ces moyens d'expression devraient être l'organe.

M. ALLARD souligne cette contradiction pour indiquer qu'il n'a pas souhaité cette situation et qu'il a maintes fois donné l'occasion aux Jeunes de prendre en main la responsabilité de la rédaction du Bulletin et de la Lettre Mensuelle.

M. SPRIET souligne que l'imagination ne réside pas seulement dans les idées, mais au moins autant dans les réalisations.

Il conviendrait en conséquence que le Bureau-Jeunes soit saisi du problème et l'étudie dans ces multiples aspects dans les prochaines semaines.

La Commission approuve.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Bureau "Jeunes" de l'Office Municipal de la Jeunesse.

*

* * *

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/38 - Animation globale - Animation de quartier.

M. RAMAN, Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, fait part à la Commission qu'il a entrepris avec M. JOUGLET, Directeur Administratif, un tour d'horizon de toutes les possibilités. Les deux directeurs auront à faire prochainement des propositions concrètes concernant l'animation au niveau des quartiers.

Melle BOUCHEZ, Conseiller Municipal, pense qu'il serait souhaitable que des liaisons soient créées avec l'Office Social et Culturel dont la création a été décidée.

M. ALLARD souligne que la responsabilité de la Ville ne peut pas ne pas aller de pair avec les responsabilités des mouvements de l'Office.

M. BURIE souhaite que l'on ne laisse pas s'accréder que la Ville se désintéresse de toute forme d'animation. Selon lui, une concertation devrait être organisée et chacun pourrait en discuter.

La Commission souhaite que le problème de l'animation soit revu et repensé.

M. SPRIET fait observer que faire partie de l'Office, c'est aussi s'intégrer dans le plan général d'animation de la Ville, et participer à celle-ci.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Bureau "Jeunes" de l'Office Municipal de la Jeunesse.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/39. - Relations de la Ville avec Lille-Jeunesse

L'Association Lille-Jeunesse fonctionne : plusieurs Conseils d'Administration se sont tenus ces derniers mois.

Durant l'été et l'automne, le Bureau de ce Conseil s'était concerté et avait établi un budget qui fait l'objet d'un autre rapport.

Le Service de la Jeunesse entretient de bons rapports avec les dirigeants de cette nouvelle association.

Toutefois il serait souhaitable que notre commission donnât son avis sur deux questions :

- quel est le service qui est en relation habituelle avec Lille-Jeunesse ?

- le cas échéant, si le service municipal de la Jeunesse était le service compétent, ne conviendrait-il pas de laisser ce service organiser, dès maintenant, en accord avec l'Association concernée, des relations régulières ?

A ce jour, les rapports entre le Service de la Jeunesse et l'Association sont très rares : peu de lettres ont été adressées au service, aucun procès-verbal n'a été reçu, les dates des derniers Conseils d'Administration n'ont pas été communiquées. Cependant la présence de membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse au Conseil d'Administration ou au Bureau de l'Association a permis, dans une certaine mesure, de connaître les principaux faits.

Dans les prochaines semaines, l'activité des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture changera cet aspect des choses : d'ores et déjà le service, dans l'hypothèse où il serait chargé de ces relations, souhaite connaître les intentions de la Commission.

La Commission charge M. Jouglet, Directeur administratif de régler au mieux cette question des rapports de l'Association gestionnaire des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture avec la Ville.

Transmis en retour à la Direction des Affaires Scolaires, Culturelles et Sportives.

Budget prévisionnel de "Lille-Jeunesse" - Subvention annuelle conventionnelle.

Ce budget est le premier budget annuel présenté par "Lille-Jeunesse". Il marque la volonté certaine de ses dirigeants d'engager l'Association dans une politique de l'animation tout à fait souhaitable à notre époque (33 % des dépenses), mais aussi une certaine hésitation dans les solutions. Cette impression n'est, peut-être, que la traduction du gonflement des salaires et charges annexes qui se montent à 46,40 % de la masse des dépenses.

Parvenu tardivement, la Commission regrette que ce projet ne soit pas accompagné d'un mémoire explicatif portant sur les différents postes de ce document.

Afin de pouvoir juger en toute connaissance de cause et de permettre aux responsables de "Lille-Jeunesse" de fournir toutes explications utiles, il est décidé de créer un groupe de travail composé de :

- M. Burie, Conseiller Municipal
- M. Besnier, Conseiller Municipal, commissaires,

assistés de :

- M. Villette, Directeur administratif, Direction des Finances,
- M. Joulet, Directeur administratif, Direction des Affaires scolaires, culturelles, sportives et de Jeunesse
- M. Leschaeve, Chef de Bureau, Direction des Finances,
- M. Lebrun, Président de Lille-Jeunesse
- Mme Descamps, Secrétaire de Lille-Jeunesse.

Ce groupe de travail qui se réunira le 30 novembre 1971 à 18 H 30 est mandaté par la Commission pour étudier avec les représentants de cette Association les différents postes budgétaires et le cas échéant y apporter certaines modifications.

Il est chargé de consigner dans un rapport les résultats de cette étude, lequel sera annexé au procès-verbal de la présente Commission.

Examen des postes

1°) Dépenses

A et B - Impôts, Contributions, Taxes, Assurance : inchangé

C - Traitements - Salaires - Charges sociales

- Le maintien de deux directeurs qui auront des tâches de gestion et d'animation est admis.
- Animateurs : un troisième animateur avait été envisagé, cependant si ce poste est inutile, il pourrait être supprimé.

.../...

.../...

- Deux secrétaires : un poste pourrait être supprimé, mais l'autonomie des personnels affectés aux deux maisons oblige à maintenir les deux postes
- Un homme d'entretien pourrait suffire à l'entretien la première année ; il partagerait ses journées entre les Bois Blancs et Fives
- Trois femmes de ménage sont nécessaires pour assurer le service. Il est rappelé à ce sujet que la Bibliothèque aura pour des surfaces bien plus réduites, trois femmes de service.
- Un comptable : il serait préférable pour une meilleure gestion d'avoir recours à un vacataire compétent. Poste supprimé cette année seulement.

D - Entretien Bâtiments : inchangé

E - Entretien Mobilier : inchangé

F - Amortissement : inchangé

Ce poste supprimé pour le budget 1972, réapparaîtra au Budget 1973.

G - Frais de fonctionnement

Électricité - Chauffage - Eau : inchangé.

H - Frais d'administration

Ces frais semblent peu compressibles. Toutefois une réduction de 2 000,00 F- sur les frais de Poste et de Téléphone est préconisée par la Commission.

I - Frais d'exploitation

Les Frais de programmation de spectacles et de manifestations ne peuvent être comprimés sans alourdir gravement le fonctionnement des maisons, voire le rendre impossible.

Pour les activités d'atelier, l'avis de ... le Président de "Lille-Jeunesse" et de ... le Directeur des Finances est suivi : elles sauraient être sous-estimées.

Les conférences et les expositions représentent, avec les spectacles, la partie du programme actuel qui semble calculé au plus juste.

La publicité et la propagande sont deux activités nécessaires à la marche harmonieuse des Maisons. Ce poste devrait lui aussi être maintenu au taux proposé.

Les droits d'auteur sont dus sur les émissions radiophoniques, télévisées, les spectacles, les auditions publiques d'enregistrement magnétique, les films. Ce poste est peut-être sous-estimé.

Suppression du poste "marketing" et "lancement".

.../...

Dans le crédit transports et déplacements, entre le transport des personnes (voyage collectif, par exemple) et celui du matériel.

L'Association peut être amenée à envoyer des agents ou des responsables en mission ou recevoir des jeunes ou des délégations. Ces dépenses ne semblent guère compressibles.

2°) Les recettes sont :

- les cotisations des membres de l'Association ;
- les cotisations des usagers des Maisons. Par prudence, sans doute, leur nombre a-t-il été limité ;
- les manifestations qui auraient lieu dans ces maisons donneraient un revenu de 55 000, 00 F. Cette prévision n'a qu'une signification budgétaire. Pour un premier budget, on ne peut en fixer le montant d'après les exercices antérieurs ;
- il en est de même des recettes sur activités avec la remarque que ce poste est déficitaire (40 000,00 F en dépenses - 30 000,00 F en recettes). Cette situation est normale. Les activités d'atelier ne peuvent faire vivre une Maison ; il n'y a pas recherche d'un bénéfice, mais seulement d'une bonne gestion ;
- le bar pourrait rapporter 50 000,00 F. Les prix pratiqués n'ont pas été communiqués. Il semble que cela représente une consommation hebdomadaire (moyenne) de 130 à 160 canettes de bière ou de limonade ;
- les recettes sur les prêts de salle prétendent le plus à la critique : ils représentent 6 000,00 F dans un budget de recettes présenté par l'association et se montant à 501 350,00 F. Ou bien LILLE-JEUNESSE, ayant arrêté un barème qu'elle n'a pas communiqué, prévoit des prix très bas, ou bien ses dirigeants ne sont pas favorables à la location des locaux mis à leur disposition. Cette dernière attitude serait difficilement compatible avec la pensée qui a présidé à l'élaboration d'une politique de la Jeunesse à LILLE et ferait de ces ensembles une lourde charge pour la Ville - 6 000,00 F représentent, à peu près, 12 à 15 locations d'une salle polyvalente en matinée et par an (pour les deux maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture), si le tarif de la salle de la Marbrerie était adapté à ces maisons.

Le Conseil d'Administration de LILLE-JEUNESSE est conscient de cette difficulté mais il estime qu'il ne pourra avoir de données complètes sur ce problème avant la clôture d'un exercice complet.

La somme des recettes pures s'élève à 146 000,00 F.

Lille-Jeunesse, pour équilibrer son budget, prétend percevoir pour 1972 la somme totale de 328 100,00 F représentant les subventions de fonctionnement accordée par :

- La Ville de Lille
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le Conseil Général
- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- La Caisse d'Epargne.

Il en est pris acte et il est demandé à la Commission des Finances de fixer à 300 000,00 F la subvention conventionnelle versée par la Ville à LILLE-JEUNESSE pour l'exercice 1972.

Extrait du Procès-Verbal transmis :

- à la Commission des Finances pour études et avis.

Annexe : Budget de LILLE-JEUNESSE, réformé par le Groupe de Travail après audition de M. LEBRUN, Président de LILLE-JEUNESSE et de M. le Directeur des Finances.

BUDGET PREVISIONNEL - 1972

<u>DEPENSES</u>	M. Dormoy	Long-Pot	Total	%
A Impôts, Contributions, Taxes				
B Assurances	10 000	10 000	20 000	4
C Traitements, Salaires Charges Sociales				
2 Directeurs	32 400	32 400	64 800	
2 Animateurs	23 400	23 400	46 800	
2 Secrétaire	21 000	21 000	42 000	
1 + 1/2 H. Entretien	13 875	13 875	27 750	
3 F. Ménage	24 000	24 000	48 000	
1 Comptable	10 500	10 500	21 000	
			249 350	49,7
D Entretien & Réparations Bâtiments	1 800	1 800	3 600	0,72
E Entretien & Réparations Mobilier	1 800	1 800	3 600	0,72
F Amortissement du matériel Lille-Jeunesse	1 000	1 000	2 000	0,4
G Frais de Fonctionnement				
Electricité	10 000	8 000	18 000	
Chauffage	15 000	10 000	25 000	
Eau	2 400	2 400	4 800	
			47 800	9,5
H Frais d'Administration				
Fournitures Bureau	5 000	5 000	10 000	
Documentation Générale	1 500	1 500	3 000	
Abonnements				
Poste et Téléphone	6 000	4 000	10 000	
Frais divers gestion	1 000	1 000	2 000	
			25 000	5
I Frais d'Exploitation				
Programmation Spect.	25 000	20 000	45 000	
Manifestations				
Ateliers - Activités	20 000	20 000	40 000	
Conférences Expositions	5 000	5 000	10 000	
Publicité - Propagande	5 000	5 000	10 000	
Droits d'Auteurs	2 500	2 500	5 000	
Transports Déplacements	4 000	4 000	8 000	
Missions - Réceptions	4 000	4 000	8 000	
Achats Bar	12 000	12 000	24 000	
			150 000	30

TOTAL DES DEPENSES : 501 350

D E P E N S E SModifications intervenues

après la séance de travail du 30 novembre 1971

M. Dormoy	Long Pot	Total	%	Observations
10 000	10 000	20 000	4,2	
32 400	32 400	64 800		10 % d'augmentation sur
23 400	23 400	46 800		
21 000	21 000	42 000		
9 250	9 250	18 500		1 homme d'entretien au lieu de 1 1/2.
24 000	24 000	48 000		Poste comptable supprimé.
supprimé	supprimé	<u> </u>		
		220 100	46,4	
1 800	1 800	3 600	0,75	
1 800	1 800	3 600	0,75	
supprimé	supprimé	supprimé		Pas d'amortissement la 1ère année.
10 000	8 000	18 000		
15 000	10 000	25 000		
2 400	2 400	4 800		
		47 800	10	
5 000	5 000	10 000		
1 500	1 500	3 000		
4 000	4 000	8 000		
1 000	1 000	2 000		
		23 000	4,85	
25 000	25 000	45 000		
20 000	20 000	40 000		
5 000	5 000	10 000		
5 000	5 000	10 000		
2 500	2 500	5 000		
4 000	4 000	8 000		
4 000	4 000	8 000		
15 000	15 000	30 000		Légère majoration.
		156 000	32,9	

TOTAL DES DEPENSES : 474 100

R E C E T T E S

Modifications intervenues

卷之三

après la séance de travail du 30 novembre 1971

TOTAL DES RECETTES : 474 100

<u>RECETTES</u>	A. Dornoy	Long-Pot	Total	%
Cotisations des Membres Association 100 x 20 F	1 000	1 000	2 000	0,4
Cotisations des usagers équipements	1 500	1 500	3 000	0,6
Recettes Manifestations	30 000	25 000	55 000	11
Recettes activités	15 000	15 000	30 000	6
Recettes Bar	20 000	20 000	40 000	8
Recettes prêt de salles	3 000	3 000	6 000	1,2
Subventions de Fonctionnement :				
Ville de Lille C.A.F. Conseil Général Jeunesse et Sports Caisse d'Epargne etc...			365 350	73

TOTAL DES RECETTES : 501 350

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 29 novembre 1971

71/40 - Planning familial - Possibilité de logement dans une Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture - Avis de la Commission.

M. le Dr CHOQUELL rend compte des contacts qu'il a eus avec les dirigeants lillois de cette organisation familiale actuellement logée 122, rue de Douai, dans des locaux inadéquats. Il leur a conseillé de s'adresser à M. ALLARD en qualité d'adjoint délégué à la Jeunesse. Peut-être les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture pourraient-elles accueillir une antenne permanente.

M. ALLARD a renvoyé ces personnes à Lille-Jeunesse. Un échange de vues se fait rapidement : un Commissaire affirme sa conviction qu'une Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture ne saurait être un lieu de permanence de mouvement de Jeunesse ou d'association.

La Commission approuve cette position et donne un avis défavorable à l'installation d'une antenne du Planning Familial dans les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, ainsi qu'à tout autre établissement de caractère permanent d'autre mouvement de Jeunesse.

Extrait du Procès-Verbal transmis :

- à la Direction des Affaires Scolaires, Culturelles et Sportives
- au Secrétariat Général de l'Office Municipal de la Jeunesse, pour suite à donner près de M. le Président de Lille-Jeunesse.

*

* * *

Le Président de la
Commission de la Jeunesse,

R. ALLARD

Le Secrétaire de séance,

J.P. CHICHEREAU

VU :

Le Directeur des Affaires
Scolaires, Culturelles et
Sportives,

L. JOUGLET

Direction des affaires culturelles,
sportives et de jeunesse

Office Municipal
de la Jeunesse

REUNION DE BUREAU

du 14 MARS 1972



Les membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse se sont réunis le mardi 14 mars 1972, dans les locaux de l'Office, à 18 h 30, sous la présidence de M. l'Adjoint ALLARD.

Etaient présents :

M. BURIE

Vice-Président de l'Office Municipal de la Jeunesse - Président de séance Conseiller Municipal - Vice-Président de l'Office Municipal de la Jeunesse Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse - Membre du Bureau

Melle BOUCHEZ

Secrétaire Général Adjoint de l'Office Municipal de la Jeunesse - Membre du Bureau

M. HALLET

Vice-Président de l'Office Municipal de la Jeunesse - Membre du Bureau

Melle MAZINGUE

Membre du Bureau

M. BRETON

Président du Groupe de Travail

M. CONORD

"Tiers-Monde"

M. ABELE

Président du Groupe de Travail

M. BOGAERT

"Equipement-Gestion-Subventions"

Mme DESCAMPS

Rapporteur du Groupe de Travail

M. POTIER

"Structures"

M. JOUGLET

Rapporteur du Groupe de Travail

M. RAMAND

"Enfance"

M. CHICHEREAU

Directeur administratif

Melle QUICQUE

Directeur des Equipements sportifs

et socio-éducatifs

Rédacteur

Sténographe

Assistaient également à la réunion :

M. JOURDAN

Président de l'Office Municipal de la Jeunesse - Adjoint au Maire

M. RAMAND

Vice-Président de l'Office Municipal de la Jeunesse - Conseiller Municipal

M. CHICHEREAU

Vice-Président de l'Office Municipal de la Jeunesse - Conseiller Municipal

Melle QUICQUE

Présidente du Groupe de Travail

Excusés :

M. ALLARD

"Enfance"

M. BOCHNER

M. CHOQUEL

Melle CAPON

.../...

I - Réorganisation administrative des services

Après que fut exprimé le regret de ne pas avoir le dernier P.V. du bureau, la séance est ouverte.

Le premier point soulevé fut celui de la réorganisation des services. Un remaniement a été opéré au niveau des services municipaux de la jeunesse et des sports.

- Les deux rédacteurs se trouvent maintenant au 1er étage
- Les dactylos sont regroupées au rez-de-chaussée, dans l'ancienne salle de documentation.

La salle de réunion de l'Office Municipal de la Jeunesse est aussi celle de l'Office Municipal des Sports. A cet effet, il faudra donc prévoir un planning d'occupation afin que son utilisation soit rationnelle et que deux réunions n'aient pas lieu en même temps.

D'autre part, afin de coordonner et de rôder ces nouvelles structures, pour éviter les pertes de temps, il est décidé une réunion d'organisation le 5 avril à 18 h 30 à l'Office. Y représenteront l'Office : Serge Hallet, Josette Mazingue, Chantal Descamps et Maurice Breton.

II - Les animateurs

M. Ramand informe le bureau que Gérard Candillier assure actuellement à l'Office Municipal de la Jeunesse une tâche de coordination, cette tâche servant aussi au Club Léo Lagrange dans la mesure où celui-ci va s'implanter dans le quartier du Fg de Béthune.

M. Candillier va faire un recensement des équipements socio-éducatifs dans un premier temps, puis ensuite, va aller se rendre compte sur place afin d'étudier la possibilité de leur plein emploi. Ce recensement fait, M. Candillier se penchera sur le problème de la sectorisation et de l'articulation entre les différents secteurs.

Les animateurs remis à disposition de l'Office, qui en sera responsable ? Telle est la question posée par les membres du bureau. Le bureau jeunes est-il toujours responsable devant le bureau de l'Office des animateurs et ce, en vigueur du règlement intérieur des animateurs ? Et réintégrés à l'Office Municipal de la Jeunesse, que vont-ils y faire ?

M. Ramand pense que pour l'instant rien n'est définitif, que cette question sera à revoir à la lumière du projet d'animation globale et que la discussion reste ouverte.

M. Hallet fait alors état du résultat des réunions de coordination entre fédérations, animateurs.

L'animateur-coordonnateur est celui qui :

- établit une liaison entre les animateurs de l'Office Municipal de la Jeunesse
- par le passé, assurait la stabilité dans les travaux de l'Office au niveau des commissions
- pourra effectuer certains travaux de préparation demandés par le bureau.

L'ensemble de ce projet de poste nécessite un emploi à plein temps.

M. Burie se félicite de la venue de M. Ramand et y voit une réalisation d'un vieux souhait de l'Office : le recensement des locaux. En outre, de part ses compétences, M. Ramand est un peu le chef-animateur et surtout l'interlocuteur valable qui manquait à l'Office.

Il pose ensuite la question de l'emploi de M. Martens. Puis, une longue discussion s'engage sur le problème des m² sociaux.

M. Candillier expose les résultats de son travail. La carte découpée en secteurs est visible à l'Office.

III - Préparation de l'Assemblée plénière

Ordre du jour :

- propositions sur la politique d'animation globale
- projet de convocation
- problème des animateurs
- informations sur Liège et Cologne

Date : 21 avril à 18 h 30.

IV - Rencontre Liège-Cologne - 27 et 28 mai

M. Conord fait le compte-rendu de la réunion du groupe de travail "Relations Internationales".

Il soulève les problèmes de l'hébergement et de la traduction.

Programme :

vendredi soir : accueil

samedi de 9 h à 13 h : séance de travail

après-midi : visite des équipements (Annappes, Fives, Marx Dormoy)
soir : détente

dimanche de 9 h à 12 h : séance de travail

réception à l'Hôtel de Ville

après-midi : départ.

L'Administration va étudier le problème sur le plan financier.

V - Tiers-Monde. Exposition de la Vieille Bourse

M. Abelé présente le programme :

- le 10 mai, soirée avec la participation de John Littleton et de M. Pierre Mauroy
- exposition du 1er au 6 mai pour les travailleurs immigrés
- présentation du folklore algérien.

Il est prévu le tirage d'une plaquette à diffuser largement.

M. Jouget demande si la soirée du 10 mai aura lieu au Théâtre Sébastopol et l'exposition du 1er au 6 mai, à la Vieille Bourse. Il précise qu'il y a lieu de solliciter la mise à disposition de ces locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Président de l'Office
Municipal de la Jeunesse
Adjoint au Maire,

Raymond ALLARD

Le Secrétaire Général
de l'Office Municipal
de la Jeunesse,

S. HALLET

Ville de Lille



Office Municipal
de la Jeunesse



14 e ASSEMBLEE PLENIERE

Réunion du 21 avril 1972

ORDRE DU JOUR

- Propositions en vue de la définition d'une politique Municipale d'animation globale et problème des animateurs.

-ooo 0 ooo-

ETAIENT PRESENTS

=====

M. ALLARD

Adjoint au Maire,
Président

- Membres de droit -

M. BESNIER	Conseiller Municipal
Melle BOUCHEZ	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Dr MATRAU	Conseiller Municipal
M. CAUDERLIER	Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

- Conseillers Culturels -

Melle MARECAUX	Centre départemental de Documentation pour la Jeunesse
M. VALEMBOIS	Représentant M. ROZO, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts

- Personnes qualifiées -

M. TURPIN	Comité "Armées-Jeunesse"
Mme MINNE	Union des Centres Sociaux du Nord
M. BRUNIAU	Union Française des Centres de Vacances
M. FLOREAN	Union Française des Centres de Vacances
Melle LEBRUN	Centre d'Echanges Internationaux du Nord

- Délégués des groupements -

Mme DESCAMPS	Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents
M. DEWYSE	Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents
M. PERIN	Alliance Unioniste de la Jeunesse Protestante
Melle CABON	Cercle Celtique
M. le Dr BERTHOU	Cercle Celtique
M. GUILLOU	Cercle Celtique
M. LE BOT	Cercle Celtique
M. LE MOULLEC	Cercle Celtique
M. PRIGENT	Cercle Celtique
M. MAECHEL	Cercle Amical des P.T.T.
M. VANDENBOOSCHE	Club International
M. COPPIN	Club Léo Lagrange
M. COORNAERT	Club Léo Lagrange
M. BERTHAND	Club Léo Lagrange
Mme CAUTERMAN	Culture et Liberté
M. CONORD	Francs et Franches Camarades
M. DEBOSQUE	Francs et Franches Camarades
M. DHENNIN	Francs et Franches Camarades
M. SURMONT	Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques

.../...

M. CATTOEN	Foyer de Jeunes et d'Education Populaire des Amicales Laïques
M. DUBUCQ	Foyer de Jeunes et d'Education Populaire des Amicales Laïques
Melle ROGY	Foyer de Jeunes et d'Education Populaire des Amicales Laïques
M. DEFFONTAINES	Groupement d'Animation Culturelle et Sportive
M. DIEUSAERT	Groupement d'Animation Culturelle et Sportive
Melle LALAU	Groupement d'Animation Culturelle et Sportive
Melle BOREL	Jeunesse-Loisirs-Famille
M. LEROY	Jeunesse-Loisirs-Famille
Melle MAZINGUE	Jeunesse-Loisirs-Famille
M. VENTIER	Jeunesses-Musicales de France
M. ALARD	Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs
Melle CAPON	Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs
M. HALLET	Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs
M. MORCRETTE	Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs
M. THILLE	Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs
M. ABELE	Scouts de France
M. BOGAERT	Scouts de France
M. BRETON	Scouts de France
M. CARLIER	Scouts de France
M. DEPONTIEU	Scouts de France
M. DESBONNET	Scouts de France
M. LACROIX	Scouts de France
Melle DELHUMEAU	Service Civil International
M. HALLEZ	Comité de Coordination des Foyers de Jeunes Travailleurs
M. DESPATURE	Comité de Coordination des Foyers de Jeunes Travailleurs
M. MONIER	Comité de Coordination des Foyers de Jeunes Travailleurs
M. PAUWELS	Comité de Coordination des Foyers de Jeunes Travailleurs
M. TAVERNIER	Comité de Coordination des Foyers de Jeunes Travailleurs
M. VANDENBERGHE	Comité de Coordination des Clubs de Prévention
M. VANDAMME	Club Science et Service
M. VERROUGSTRAETE	Club Science et Service

- Animateurs -

Melle JOUGLET
M. ROUZE

- Assistaient également à la réunion -

M. JOUGLET	Directeur Administratif des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse
M. RAMAND	Directeur des Equipements Sportifs et Socio-Educatifs

.../...

M. CHICHEREAU
M. VANDERSPIEGEL
Melle DEVULDER
Melle QUICQUE

Rédacteur
Agent de Bureau
Sténographe
Sténographe

ETAIENT EXCUSES

=====

M. BOCHNER
M. DENEL
M. LESAFFRE

Conseiller Municipal
Office Municipal des Sports
Francs et Franches Camarades

*

* * *

M. ALLARD, Adjoint au Maire et Président de l'Office Municipal de la Jeunesse, ouvre la séance plénière qui est la 14e en titre.

Le Procès-verbal de la réunion du 5 novembre 1971 est lu par Melle MAZINGUE, Secrétaire Général adjoint de l'Office Municipal de la Jeunesse et par M. BRETON, Vice-Président de l'Office Municipal de la Jeunesse.

M. ALLARD signale que ce procès-verbal ne sera pas soumis à approbation, car il doit être remanié.

Puis M. le Président passe à l'ordre du Jour.

Propositions en vue de la définition d'une politique municipale d'animation globale et problème des animateurs.

M. ALLARD présente le projet de politique municipale en vue de l'animation globale. Ce document sera de nouveau modifié, compte tenu des observations qui seront formulées par les divers groupements de jeunes. Le projet sera présenté devant les différentes instances municipales :

- Commission de l'Education Physique et des Sports
- Commission de la Jeunesse
- Conseil d'Administration

et soumis ensuite au Conseil Municipal, compte tenu des incidences financières qu'il va provoquer.

M. le Président donne la parole à M. RAMAND, Directeur des Equipements Sportifs et Socio-Educatifs, et invite les membres de l'Assemblée à formuler leurs observations relatives au plan d'animation globale.

M. RAMAND, avant que les représentants des associations ne formulent leurs suggestions, rappelle les grands principes qui ont présidé à la création de ce projet : participation, animation par un comité placé dans chaque quartier, contribution de la Ville en personnel (cadres) et en matériel.

M. SURMONT se déclare satisfait et pose les conditions qui, à son avis, doivent être absolument observées. Tout d'abord, il faut que les associations qui adhéreront au plan d'animation globale se refusent à toute propagande politique ou prosélytisme religieux. Sa gestion devra être démocratique, tripartite ; élus, animateurs, usagers, — la majorité devra aller aux usagers, étant toutefois entendu que le pouvoir de décision restera aux élus. Il présente ensuite les points sur lesquels son accord n'est pas entier : dans le préambule, il aurait souhaité que l'on insistât sur la façon de s'adapter au monde moderne en évolution. La formation des cadres devra se faire de façon de plus en plus démocratique. Il souhaiterait la création d'une maison de formation de cadres prise en charge par la Ville de Lille. Enfin, il estime que le Conseil de la Ville, émanation des conseils de quartiers, devrait mener à la création d'un Office des affaires socio-éducatives qui pourrait "chapeauter" l'Office Municipal de la Jeunesse et l'Office Municipal des Sports. Ce conseil de Ville pourrait créer une structure d'accueil des inorganisés ou même les accueillir lui-même.

M. ALLARD remercie M. SURMONT pour sa fructueuse intervention et passe la parole à M. HALLET, retenu jusqu'alors par ses obligations vis-à-vis de certains cas sociaux.

M. HALLET donne lecture du procès-verbal du Groupe de Travail "Formation d'Animateurs".

M. ALLARD s'informe de la composition de cette Commission :

Melle MAZINGUE, MM. SURMONT, PAUWELS, un représentant des Jeunesses Musicales de France et M. HALLET.

M. ALLARD pense qu'il eût été préférable d'inviter tous les mouvements à ce Groupe de Travail.

M. HALLET précise que la participation des mouvements aux travaux des groupes de travail se fait de plus en plus réduite.

M. RAMAND exprime son accord avec M. SURMONT sur le refus de toute propagande. Il insiste cependant sur le fait que les associations doivent garder leur personnalité.

M. SURMONT estime que les possibilités de passer d'un secteur à l'autre rendent nécessaire la participation des associations. Il propose que les associations s'ouvrent largement dans le cadre de l'animation globale mais gardent leur clientèle pour leurs activités spécifiques.

M. RAMAND reprend une remarque de M. SURMONT quant à la formulation lorsqu'il est dit que l'individu doit s'adapter. Il ne suffit pas que l'individu s'adapte, il doit en outre avoir une conscience très nette des problèmes, se sentir concerné, et ensuite agir pour que l'évolution de la société ait lieu dans le sens qu'il souhaite. Le texte sera modifié en conséquence.

La formation des cadres est un problème fondamental, indispensable au succès du plan d'animation globale. Les mouvements formateurs doivent garder leur personnalité.

M. SURMONT repose le problème de l'Office centralisateur.

M. RAMAND rappelle que ce problème avait déjà été posé lors d'une précédente réunion où la création d'un Office Municipal des activités socio-éducatives a été évoquée.

Mme MINNE se déclare favorable à la fusion des Offices municipaux de la Jeunesse et des Sports, et remarque que M. SURMONT a évoqué également le problème des personnes âgées.

M. RAMAND précise que le 3e âge est compris dans le plan d'animation globale, en outre on observe que les Fédérations passent de la structure jeune à la structure ouverte à tous.

M. CATTOEN estime que les enfants s'intègrent d'eux mêmes dans un club sportif dans la mesure où ils sont mis en contact avec une discipline sportive.

M. SURMONT souhaite vivement l'intégration car, à son sens, la jeunesse comme les sportifs sont enfermés dans un ghetto.

Il aimeraient en outre la création de commissions ou sous-commissions (vie familiale, vie sociale, etc...) dont pourraient faire partie les syndicats.

Melle CAPON donne lecture des propositions élaborées en Groupe de Travail "Enfance" et reprend les points les plus importants : moyens en hommes et en équipements. Elle reprend l'idée apportée par les Francs et Franches Camarades de l'école ouverte sur la vie.

M. POTIER précise les propos de Melle CAPON sur l'école ouverte : école à la "Robinson", plaine réservée aux enfants.

M. ALLARD rappelle que le secteur "enfance" relève de la compétence de la Caisse des Ecoles. En ce qui concerne l'école "Robinson", il y a impossibilité de création en raison du manque de terrains. Cependant, en tant que pédagogues, cette idée doit être portée à la connaissance de la Caisse des Ecoles qui pourrait soumettre un rapport à son Conseil d'Administration.

M. RAMAND précise que l'importance d'une liaison se justifie car le plan d'animation globale, s'il prend en considération l'enfant, n'intéresse pas la prime enfance. D'autre part, il faut également prévoir une liaison avec l'école, dès appuis importants viendront vraisemblablement de l'Education Nationale.

Au niveau du second degré, les foyers socio-éducatifs créent déjà des liens avec l'Office municipal de la Jeunesse. Les foyers socio-éducatifs devront s'ouvrir à l'extérieur.

Melle BOUCHEZ dit sa méfiance à l'égard des structures trop vastes où la participation est difficile.

M. PAUWELS fait part de l'intérêt des associations familiales pour le projet présenté. Il est sceptique quant à l'échéance donnée par M. ALLARD, à savoir : étude par les instances municipales avant la période des vacances.

M. FERTIN met l'accent sur les temps forts qui, plusieurs fois par an, changent la vie des Lillois : la Foire internationale, la braderie, la période où les manèges s'installent sur le champ de Mars.

De même, certains lieux sont plus propices que d'autres : le bois de Boulogne, le jardin zoologique. Il s'étonne de n'en pas trouver mention dans le projet.

Mme MINNE insiste sur la valeur du document qui illustre une véritable prise de position de la Ville.

M. BURIE rappelle le séminaire de Bouvines qui avait décidé en quelque sorte une première ébauche de sectorisation.

Il note avec satisfaction l'évolution qui a permis une certaine fusion entre les différentes structures initiales existant avant la création de l'Office. Le prochain stade sera la recherche d'un idéal qui rejoindra les motivations les plus profondes de l'Homme.

Ce qui est fondamental dans l'esprit du document, c'est la recherche d'une nouvelle forme de civilisation. Bientôt cette affaire concerne tout le monde. Ce projet passera par plusieurs étapes. La Ville met en place une politique nouvelle ; une première étape intéressante serait un début de coordination des associations sportives et de jeunesse. Il faut réaliser l'harmonie entre les équipements et la Vie.

M. ALLARD insiste de nouveau sur le caractère laïque des institutions mises en place, ainsi que sur le volontariat.

L'exemple du Conseil d'Administration de Lille-Jeunesse est un bon exemple de gestion tri-partite démocratique.

Répondant à M. HALLET sur la dénonciation des contrats d'Animateurs, il précise que ceux-ci présentaient un caractère expérimental qui n'a pas été couronné de succès. Il faut maintenant trouver une formule originale, remodeler la fonction. La Ville ne doit plus être à la remorque du FONJEP. L'important est que le nombre d'animateurs progresse. D'autre part, il promet de faire accélérer la procédure de présentation du document devant le Conseil Municipal.

Le Président ne se déclare favorable à la création de nouvelles structures (Office "chapeau") qu'à la condition que le besoin s'en fasse réellement sentir. Il ne faudrait pas que l'Office devienne

une super-structure. La Ville, dans le cadre de sa politique d'avant-garde, peut financer les investissements sociaux, mais on ne peut lui demander de financer son propre foyer de jeunes travailleurs ou d'hébergement. Il termine en insistant sur la valeur du projet d'animation globale sans se leurrer sur les difficultés qui restent à vaincre. Il cite l'exemple de l'école Ampère où le Foyer des Anciens et la Maison des Jeunes font bon ménage.

M. PAUWELS propose que les quartiers d'ores et déjà en mesure de réaliser l'animation globale, émettent un projet concret qui soit soumis au Conseil Municipal pour que l'on puisse s'appuyer sur une expérience réelle.

M. ALLARD et M. RAMAND expriment leur accord.

M. ALLARD délègue la présidence à M. HALLET.

M. HALLET interroge M. RAMAND sur la résiliation des contrats d'animateurs.

M. RAMAND rappelle l'intervention de M. ALLARD dont le souci est d'augmenter le nombre de postes d'animateurs. Dans cette optique, ils sont assurés de retrouver un emploi dans le cadre du plan d'animation.

M. FERTIN précise qu'il est nécessaire pour les animateurs d'être fixés sur leur situation avant le mois de septembre.

M. LEROY demande les raisons qui ont motivé l'obligation faite aux inorganisés d'adhérer à une association à la fin d'une période d'un an.

M. RAMAND rappelle que le succès du plan dépend de la participation des associations. D'autre part, il est inacceptable que des inorganisés bénéficient de tous les avantages offerts sans aucune contre partie (cotisation, participation, etc....).

M. SURMONT estime que si un individu adhère à une association sans s'y organiser, il ne participe pas à la vie du citoyen.

M. FERTIN pense qu'il y a un choix à faire entre les activités proposées.

M. DEPONTIEU, tout en étant d'accord sur le principe, fait part des réflexions des Scouts de France : les associations volontaires ne seraient en aucun cas sous la tutelle de la Ville mais agiraient suivant leur spécification dans une option précise et pour un temps déterminé.

Du point de vue pécuniaire, les subventions sont quasiment un contrat pour les associations. La Ville doit admettre que chaque association doit vivre avec ses membres et rester autonome.

Il faut d'abord donner aux associations les moyens nécessaires à l'animation globale avant de les utiliser pour cette animation. Sinon, en cas d'échec, on risque de se retourner vers les associations volontaires et de leur reprocher leur manque de participation et de responsabilité directe.

M. RAMAND précise que, de toute façon, les associations ne seraient pas seules en cause. Il y a aussi globalité au niveau de la responsabilité.

M. HALLET donne rendez-vous à la Commission vers le 8 mai pour discuter des propositions qui seront faites entre-temps.

*

* * *

La séance est levée à 20 h 45.

Le Président de l'Office
Municipal de la Jeunesse
Adjoint au Maire,

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE
Direction des Affaires
Culturelles, Sportives
et de Jeunesse



Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

Procès-verbal n° 4

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis,
sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, le vendredi 9 juin
1972 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du Cabinet des
Adjoints.

Etaient présents :

M. Besnier, Conseiller Municipal
Melle Bouchez, Conseiller Municipal
M. Burie, Conseiller Municipal
M. le Dr Choquel, Conseiller Municipal
M. Spiert, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. Bochner, Conseiller Municipal
M. le Dr Matrau, Conseiller Municipal
M. Wavrant, Conseiller Municipal
Mme le Secrétaire Général

Assistaient à la réunion :

M. Jouglet, Directeur
M. Ramand, Directeur des Equipements Sportifs et socio-éducatifs
M. Chichereau, Rédacteur

Secrétaire de séance :

M. Vanderspiegel, Rédacteur

Sténodactylographe :

Melle Quicque

*

* * *

M. Burie déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Il présente les excuses de M. Allard, retenu à la Communauté Urbaine et qui arrivera plus tard dans la soirée, ainsi que celles de MM. Bochner, Matrau et Wavrant, empêchés.

Adoption du dernier procès-verbal

M. Burie propose le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 1971 à l'approbation de la Commission.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*

* * *

M. Burie propose alors de reprendre "le suivi" au fur et à mesure de l'examen des questions à l'ordre du Jour.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

72/1 - Plan d'animation globale -

Les propositions en vue de la définition d'une politique municipale d'animation globale sont le résultat d'une concertation entre les services municipaux, les deux offices de la Jeunesse et des Sports et les représentants des associations et clubs non adhérents aux offices.

C'est ce texte que vous trouverez ci-joint.

A l'unanimité, la Commission approuve les propositions qui lui sont faites.

Rapport à présenter en temps opportun à l'Administration municipale.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires culturelles,
sportives et de jeunesse

2ème Bureau

P.R./M.C.C.

Propositions en vue de la définition

d'une politique municipale d'animation globale

I - PREAMBULE

Pour éviter les malentendus qui, parfois, sont provoqués par l'emploi de mots pouvant recouvrir des sens différents nous avons jugé bon de définir rapidement ce que nous entendons par animation globale.

L'animation est, littéralement, l'ensemble des actions entreprises en vue de donner une âme, une vie. Ces actions au niveau des quartiers, des secteurs ou de la cité visent à amener le plus grand nombre à la participation effective. En fait, l'animation consiste soit à favoriser le développement des associations existantes soit, par la suscitation, l'information, la coordination à favoriser la création de nouvelles structures capables de répondre aux besoins existants ou engendrés.

L'animation est globale lorsqu'elle se propose précisément de répondre à tous les besoins. Au niveau de l'individu cela implique qu'il convient de ne pas dissocier les composants de son être : un corps et un intellect dont l'épanouissement doit être recherché au travers d'activités physiques et socio-éducatives attrayantes et appropriées.

L'animation est globale lorsque, par ailleurs, elle prend en charge l'homme ou la femme quelle que soit la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent.

Enfin, au niveau du territoire d'une cité, l'animation globale se caractérise aussi par le fait, qu'elle s'adresse à l'ensemble de la population résidant sur ce territoire.

II - Les principes

1°) Principes doctrinaux

La municipalité lilloise entend donner à ses administrés, à tous ses administrés, la possibilité de mieux vivre.

Par là même, elle entend contribuer, aussi efficacement que possible, à leur recherche du bonheur.

Ainsi, son action se situe-t-elle dans des perspectives humanistes et démocratiques affirmées, avec force, au travers d'une politique d'animation sportive et socio-éducative clairement définie.

.../...

Cette politique doit, en provoquant le rapprochement des individus et des Associations ou Groupement, créer un climat propice à la concertation, à la prise de responsabilité, c'est-à-dire, en définitive, à une meilleure participation des Lillois à la vie de leur cité.

Ainsi, contribuera-t-elle à l'éducation permanente, à des meilleures conditions de vie et, par suite, à l'évolution du monde moderne.

2°) Principes d'action

La politique municipale devrait comporter deux aspects essentiels qui découleraient des possibilités et des insuffisances actuelles.

a) Premier aspect - les possibilités sont inscrites dans les structures existantes, c'est-à-dire les associations sportives ou culturelles.

La Ville de Lille leur proposerait de s'associer, volontairement, à une œuvre collective et ce, dans le respect absolu de leur personnalité.

Les associations volontaires seraient soutenues pour leur contribution à l'animation globale de la Cité.

b) Deuxième aspect - les insuffisances résident dans le manque de structures d'accueil capables de favoriser la sensibilisation, l'initiation et finalement, la pratique des activités par tous.

Il s'agirait donc de mettre en place des structures complémentaires capables de recevoir, à titre provisoire, les plus jeunes, les adolescents et moins jeunes jusqu'à y compris, les personnes du troisième âge.

Ces structures provisoires devraient nécessairement faire place soit à des associations nouvelles, soit être prises en charge par les associations existantes.

La Ville de Lille n'étend pas, en effet, se substituer aux associations. Elle souhaite seulement pouvoir jouer un rôle de suscitation, de coordination, d'aide.

III - Modalités d'action

1°) Le projet de politique municipale d'animation, après son élaboration par les services municipaux, a fait l'objet d'une large concertation au cours d'une vingtaine de réunions tenues depuis le début de l'année 1972 avec les différents représentants des clubs et associations adhérent ou non adhérent aux Offices municipaux de la Jeunesse et des Sports, les responsables locaux des différentes disciplines sportives, et enfin avec les professeurs d'Education Physique et des Sports des établissements scolaires.

2°) Les bases de ces discussions préliminaires ont été les suivantes :

- a) découpage de la Ville par secteurs d'animation centrés sur les installations existantes, y compris, dans la mesure du possible, les installations scolaires.
- b) Constitution et mise en place, par secteur, d'équipes d'animation.

... / ...

Ces équipes seraient constituées par :

- les représentants des associations volontaires ;
- les enseignants volontaires (enseignants d'éducation physique et sportive ou non)
- les individuels volontaires.

Leur mise en place et leur coordination seraient favorisées par un animateur global proposé par l'équipe d'animation ou la Ville de Lille et, finalement, choisi après concertation entre l'équipe d'animation et la Ville de Lille laquelle le prendrait en charge moyennant un contrat.

3°) - Au niveau de chaque secteur, élaboration d'un plan d'action par l'équipe d'animation. Les plans d'action seraient, en partie, fonction de deux cas.

a) le secteur bénéficie d'installations et l'équipe d'animation s'efforce surtout de les utiliser au mieux.

b) le secteur ne bénéficie pas, ou peu, d'installations et l'équipe se préoccupe surtout d'organiser des activités n'en nécessitant pas : Exemple : Footing, randonnées pédestres, cyclotourisme, boules, découverte de la Ville, participation aux spectacles, etc...

Remarque : voir en annexe n° 2 le programme des réunions.

4°) - Les activités proposées par un secteur seraient offertes aux autres secteurs. Deux cas seraient alors à envisager.

a) - Personne faisant partie d'une association volontaire : un cachet apposé sur sa carte, moyennant une modique participation financière, lui permettrait de bénéficier des activités organisées dans son secteur, ou dans les autres secteurs à des conditions financières avantageuses (conditions à déterminer après concertation).

b) - Personne ne faisant pas partie d'une association : il conviendrait de promouvoir une association qui démocratiquement issue des équipes d'animation et comprenant des Elus, assurerait un rôle de coordination. La personne considérée prendrait auprès de cette association, et à titre provisoire, une carte-assurance.

Durant un an, elle bénéficierait des mêmes avantages que ceux prévus au paragraphe précédent. A la fin de cette période, elle devrait, obligatoirement, adhérer à une association de son choix.

Dans les deux cas, réductions à prévoir sur les entrées : piscines, stades, musées, etc...

Remarque importante : les associations volontaires pourraient ainsi conserver leur personnalité (principe doctrinal).

En effet, elles participeraient à l'animation des secteurs en proposant certaines prestations, étant entendu qu'elles conserveraient toujours l'entièrre liberté de réservé à leurs adhérents les activités de leur choix.

5°) - Etablissement et diffusion d'un planning des activités proposées par l'ensemble des secteurs d'animation. Ce planning ferait une place aux manifestations qui, traditionnellement, jalonnent la vie des lillois (foire, braderie, et festivités diverses...).

6°) - Mise en place de structures nouvelles et exploitation des structures existantes.

a) Dans le domaine des activités physiques

- Ecoles de sports

Deux cas à prévoir :

* Ecoles de sports créées en accord avec des associations sportives existantes

* Ecoles de sports créées en vue de déboucher, dans la limite de besoins nettement établis, sur la création de clubs nouveaux.

Dans les deux cas, nécessité d'une liaison étroite avec les enseignements du premier et du second degré.

Dans les deux cas également, les différentes écoles de sports ne seraient lancées qu'après concertation avec les responsables fédéraux des activités proposées, avec les clubs concernés et avec le personnel enseignant.

En natation, les clubs lillois sont déjà d'accord pour participer à la réalisation d'une école de natation qui assurerait une liaison efficace entre l'action entreprise dans le cadre des horaires scolaires et les préoccupations des associations sportives.

En football, la participation du L.O.S.C. et de ses joueurs professionnels a été envisagée.

- Centres d'activités physiques

Ces centres destinés à accueillir les adolescents - voire les adultes - non encore sensibilisés à la pratique des activités physiques pourraient comprendre la prévention, la gymnastique volontaire, les activités du troisième âge.

Au sein des associations sportives : restructuration des associations volontaires en vue d'offrir, à toutes les catégories d'âge et indépendamment de la section de compétition traditionnelle, une possibilité de pratiquer. D'où, création d'une école de sports pour les plus jeunes et création d'une section d'entretien pour les autres.

Remarque importante : Il est utile de rappeler ici un autre principe doctrinal. Les prolongements des actions entreprises dans le cadre d'une action d'animation spécifiquement municipale, devraient être assurés, en définitive, par les associations volontaires (existantes ou à créer) dont la Ville continuerait, sur le plan de l'aide, à soutenir l'action.

.../...

b) Dans le domaine des activités socio-éducatives.

Utilisation maximale des possibilités existantes et en particulier de certains "points d'ancrage" tout désignés.

* Au niveau des installations

- Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture
- Maisons municipales des associations de jeunesse, des sports et de loisirs
- Bibliothèques municipales centrales et de quartiers
- Théâtres municipaux
- Conservatoire et Ecole des Beaux-Arts

* Au niveau des associations traditionnelles et dans la mesure où elles sont parfaitement volontaires et donc consentantes, mise en commun (voir ci-dessus paragraphe 4) des moyens en locaux, matériel et cadres.

* Au niveau d'associations particulières

Exemple : l'Université Populaire.

7°) - Mise en place d'animateurs - Indépendamment des animateurs globaux dont l'action, au sein des équipes d'animation, a été évoquée ci-dessus, il y aurait lieu, dans un second temps, de prévoir la mise en place d'autres animateurs. Ces derniers, recrutés par les associations (ou groupements d'associations), seraient rétribués partie par les associations et partie par la Ville, selon un contrat. Ils auraient à se préoccuper, dans le cadre de la politique d'animation globale et au sein des associations, de la formation des animateurs nécessaires aux besoins propres de ces associations d'une part, aux besoins communautaires d'autre part.

8°) - Orchestration d'une campagne publicitaire et mise en place de "Gadgets" significatifs

- une couleur et un chiffre par secteur
- un écusson par club ou par secteur
- autocollants, etc...

IV - Conditions d'une action efficace

1°) - Moyens à mettre en jeu

- Personnel d'administration
- Personnel de terrain

Le rôle des animateurs, des moniteurs d'Education Physique et des Sports, des maîtres-nageurs-sauveteurs serait à reconsidérer. Tous devraient, dorénavant, devenir soit au niveau des installations municipales, soit au niveau des secteurs, mais toujours en liaison étroite avec les associations volontaires, les chevilles ouvrières de l'action d'animation, en particulier au sein des équipes de secteurs.

- Matériel : petit matériel pour favoriser le démarrage des écoles de sport.
- Installations

.../...

Nécessité de préserver les quelques espaces encore disponibles pour en faire des espaces verts intégrant des aires de jeux capables de faire face aux nouveaux besoins créés par l'application du plan d'action.

Nécessité de recenser toutes les possibilités en particulier dans le domaine des locaux socio-éducatifs. Dans cette perspective, des contacts devraient être pris avec les organismes appelés à construire, voire à animer des locaux : C.I.L., centres sociaux, entreprises, etc...

Nécessité de mener une politique rigoureuse de plein emploi.

Nécessité de préserver les installations contre les dégradations.

- Finances

Crédits d'équipement : nécessité de prévoir les dotations qui, annuellement, permettront une exécution normale de la 3ème loi du programme (voir ci-jointe, l'annexe n° 3 reprenant les réalisations essentielles du 5ème plan ainsi que celles prévues au 6ème Plan).

Crédits de fonctionnement : ces crédits devraient être notablement majorés afin de permettre :

* une utilisation intensive des installations ;

* une aide plus large aux associations afin qu'elles puissent pleinement jouer le rôle capital qui est le leur dans la vie sportive et socio-éducative de la Cité.

Cette aide accrue revêtirait quatre formes :

- Subventions de fonctionnement

- Subventions pour manifestations revêtant un caractère vraiment exceptionnel

- Prix d'encouragement aux initiatives des associations (pour favoriser des actions éducatives particulièrement intéressantes).

- prestations en nature à l'occasion des manifestations (organisation sur le plan matériel, sur le plan de l'information, de la propagande, de l'accueil des participants, etc...).

Crédits d'animation directe (écoles de sports, centres d'activités physiques, centres socio-éducatifs).

2°) - Favoriser au maximum les efforts fournis en vue de la formation des cadres (problème capital)

- par les critères d'attribution des subventions

- par la suscitation, la coordination

- par une contribution, en liaison avec les associations et la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs à la réalisation de stages, de journées ou de soirées de formation d'animateurs.

Remarque : Somme toute, il conviendrait souvent bien plus d'utiliser mieux le potentiel existant que de mettre en oeuvre des moyens financiers exagérément accrus.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

72/2 - Proposition de modification des statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse

Depuis sa création en 1965, l'Office Municipal de la Jeunesse a enregistré un nombre toujours croissant d'adhésions. Ce succès a eu pour conséquence la cohabitation au sein de l'Office de mouvements de natures les plus diverses. C'est cet éclectisme même qui a amené les membres de la Commission "Structures" à repenser le problème de la représentation de ces divers mouvements. Il leur est en effet apparu qu'il fallait que ceux-ci fussent représentés proportionnellement à l'impact qu'ils avaient sur les jeunes de la Ville.

C'est en ayant cette préoccupation toujours constante à l'esprit qu'ils ont élaboré cette proposition de modification de l'article 6 des statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Ce document, qui répartit les mouvements de jeunesse adhérent à l'Office Municipal de la Jeunesse selon quatre secteurs, est reproduit ci-après.

La Commission approuve ces modifications sous réserve qu'il n'y ait pas contradictions avec le plan d'animation globale et que soient mentionnés les organismes s'occupant d'inadaptation sociale.

Statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse

Article 6 - Paragraph C

I - Ancienne rédaction :

Les représentants désignés des groupements de jeunesse -

Les représentants des groupements lillois de jeunesse délégués des associations déclarées au titre de la loi du 1er Juillet 1901, agréées par le Ministère de l'Éducation Nationale, service de la Jeunesse et des Sports, et fédérées.

Chacun de ces groupements locaux sera représenté à raison d'un délégué pour 250 adhérents, plus un délégué supplémentaire pour chaque tranche d'adhérents supplémentaire, égale ou inférieure à 250.

Les groupements qui réuniraient moins de 250 adhérents, les groupements non agréés ou non fédérés peuvent constituer, par groupe d'affinités ou d'activités, un ou des comités de coordination qui désignent un délégué et des délégués supplémentaires sur les bases indiquées à l'alinéa ci-dessus.

Les représentants des groupements de jeunesse doivent avoir moins de 30 ans, être domiciliés à Lille et y exercer leur activité professionnelle.

*

* * *

II - Nouvelle rédaction proposée :

Les représentants des groupements lillois de Jeunesse répartis selon quatre secteurs :

- les Comités de Coordination : "Formant automatiquement un Comité de coordination les groupements de Jeunesse de même objet social, et membres d'une Fédération ou Mouvement de Jeunesse ou d'existence juridique identique. Peuvent aussi former des Comités de Coordination des groupements de jeunesse locaux ayant un type d'action ou une fonction identique, et de philosophie voisine".

Chaque Comité de Coordination est représenté par quatre délégués.

- les Mouvements de Formation : "où les membres adhérant volontairement, en raison d'une pédagogie bien définie, pédagogie orientée vers la formation humaine des individus et non pour la simple acquisition de techniques".

Chaque mouvement de formation est représenté par quatre délégués.

.../...

- les Associations de Service : "Association dont l'objet social essentiel est la fourniture de services à ses adhérents, ces derniers ne jouant pas un rôle actif au sein de ce groupement, et ce, même si les dispositions statutaires les nomment membres actifs".

Chaque association de Service est représentée par deux délégués.

- les Associations à vocation spécialisée : "soit groupement ne pouvant être identifié à l'un des trois secteurs précédents, soit association ne réunissant pas les critères exacts des groupements de jeunesse".

Dans cette catégorie entrent particulièrement les associations dont la vocation est d'aider tous les inadaptés sociaux.

Chaque association à vocation spécialisée est représentée par un délégué.

- Aucun groupement de Jeunesse ne pourra en même temps être représenté dans deux secteurs, et ce à quelque titre que ce soit.
- Les représentants des mouvements de Jeunesse doivent avoir moins de trente ans, être domiciliés à Lille ou y exercer leur activité professionnelle ou d'animation.
- La répartition des groupements de Jeunesse dans chacun des secteurs est faite selon les demandes des groupements qui exposeront les raisons de leur choix. Après avis du Bureau de l'Office, la Commission Municipale de la Jeunesse statuera sur la détermination dans l'un des secteurs, ou la création d'un nouveau Comité de Coordination.

Toutefois, un minimum de 250 membres est nécessaire pour faire partie de l'un des secteurs, ou constituer un Comité de Coordination.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

72/3 - Chapitres à ajouter au règlement intérieur -

Plusieurs délégués des associations de jeunesse ont exprimé le souhait que les mouvements soient plus assidus aux séances de travail.

A cet effet, ils ont rédigé les chapitres suivants, destinés à être ajoutés au règlement intérieur :

1°) "Les Comités de Coordination constitués au sein de l'Office sont tenus de se réunir une fois l'an au moins, afin de faire connaître la constitution de leur représentation à l'Office.

D'autre part, ils sont tenus à l'issue de cette réunion de faire connaître leurs options générales par rapport à la politique d'ensemble de l'Office."

2°) "Dans le cas où un groupement de Jeunesse, participant à l'Office Municipal de la Jeunesse serait habituellement absent au sein des réunions des différentes instances de l'Office, et ce durant une période d'une année au moins, le Bureau de l'Office est tenu d'ouvrir une information. Le groupement de Jeunesse concerné fera connaître ses remarques et sa position, et ce dans un délai d'un mois après réception de la notification d'ouverture d'une information.

Le Bureau devra alors faire connaître ses conclusions, et proposer selon les circonstances à la Commission Municipale de la Jeunesse soit une diminution du nombre des délégués du groupement concerné, soit sa radiation de l'Office."

3°) "Les modifications du nombre des délégués sont fixées chaque année par la Commission Municipale de la Jeunesse, en même temps que la délibération sur la répartition des subventions."

La Commission émet un avis favorable.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au secrétariat général de l'Office Municipal de la Jeunesse

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

72/4 - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -
Centre d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et
Environ (C.E.R.C.L.E.)

Lors de sa réunion du 29 novembre 1971, la Commission de la Jeunesse avait déjà eu à statuer sur la demande d'admission à l'Office Municipal de la Jeunesse présentée par le C.E.R.C.L.E.

Elle avait pris acte de l'avis favorable émis par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, mais avait demandé un complément d'information, jugeant que les documents produits n'étaient pas suffisamment précis.

M. Egé, Président du C.E.R.C.L.E. a, sur la demande de l'Office, apporté depuis un dossier complémentaire.

C'est pourquoi vous êtes appelé à nouveau à vous prononcer sur la demande d'adhésion de ce mouvement qui, s'il était admis, serait représenté par deux délégués conformément aux statuts.

La Commission prend acte du complément d'information adressé par le C.E.R.C.L.E., mais décide de se rapprocher du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs où cette association est en instance d'agrément et charge MM. Burie et Besnier d'assister à une réunion du C.E.R.C.L.E. et d'en dresser le rapport.

Elle émet un avis favorable à l'adhésion de cette association, sous réserve que l'enquête demandée aboutisse à des conclusions positives.

La Commission suggère en outre que les membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse fassent précéder leur avis sur l'adhésion de nouvelles associations d'une enquête sur place.

Extrait du procès-verbal transmis :

- Au Secrétariat Général de l'Office Municipal de la Jeunesse

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

72/5 - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -
Association "S.O.S. Jeunes" -

Cette association avait envoyé un dossier d'adhésion ne comportant aucun document financier. Malgré une demande expresse de M. ALLARD, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse, ces pièces ne sont pas parvenues au Service.

En conséquence, l'examen de ce dossier pourrait être renvoyé à une prochaine Commission.

La Commission émet un avis favorable à l'adhésion de cette association, après examen par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Secrétariat général de l'Office Municipal de la Jeunesse

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

72/6 - Présentation du compte d'exploitation de Lille-Jeunesse -

En exécution des obligations qui lui sont prescrites par l'article 4, paragraphe 15 des conventions du 16 Novembre 1971 relatives à la gestion des maisons municipales de la jeunesse et de la culture de la rue Massenet et de l'avenue Marx Dormoy, l'association "Lille-Jeunesse" a transmis le compte d'exploitation des établissements précités du 1er novembre au 31 décembre.

Ce document est reproduit ci-après :

DEPENSES	Marx	Massenet	Total	RECETTES	Marx	Massenet	Total
	Dormoy				Dormoy		
I/ <u>Exploitation</u>							
Achats	3.315,91	2.075,98	5.391,89	Ventes	924,20	2.216,60	3.140,80
Frais de personnel .	3.210,89	3.210,88	6.421,77	Produits accessoires	2.263,55	264,75	2.528,30
Impôts et taxes	1.927,22	1.827,70	3.754,92				
Travaux, fournitures et services extérieurs	6.535,86	5.486,15	10.022,01	Subvention versée par la Ville	3.187,75	2.481,35	5.669,10
Transports et dépla- gements	151,45	--	151,45				50.784,-
Frais divers de gestion	3.518,-	3.592,55	7.110,55				
	18.659,33	14.193,26	32.852,59				
II/ <u>Equipement</u>							
Matériel de trans- port	204,47	204,47	408,94				
Mobilier et matériel de bureau	195,12	195,13	390,25				
	399,59	399,60	799,19				
<u>Total</u>	19.058,92	14.592,86	33.651,78				
Excédent sur subvention			22.801,32				
			56.453,10				56.453,10

Les dépenses constatées, soit 33 651,78 F représentent 46,33 % du montant du budget prévisionnel établi pour la période du 1er novembre au 31 décembre 1971.

Cette situation résulte notamment de la faible importance du poste "Personnel" qui s'élève à 6 421,77 F contre 34 234 F prévus. Les dépenses réglées à ce titre concernent les seuls salaires et indemnités des secrétaires, femmes de service et homme d'entretien, les directeurs, animateurs et comptable n'ayant pas été recrutés en 1971. L'animation a été assurée en partie par le personnel de l'Office Municipal de la Jeunesse, ce qui explique l'excédent de 22 801,32 F sur subvention, dégagé à la clôture de la gestion 1971.

Le reliquat disponible sera repris par l'association au budget 1973 ; il viendra donc en déduction de la subvention municipale d'équilibre qui sera attribuée à l'organisme pour le fonctionnement des établissements.

La Commission des Finances, lors de sa réunion du 30 mai 1972, a approuvé ce compte d'exploitation dès qu'il lui a été présenté.

La Commission de la Jeunesse en prend acte.

Extrait du procès-verbal transmis :

- Rapport à présenter au Conseil Municipal.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 Juin 1972

72/7 - Projet de convention pour les locaux communaux mis à la disposition d'associations de jeunesse -

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse s'est penché à plusieurs reprises sur une étude faite par sa commission "Structures" relative aux problèmes que pose la mise à disposition des mouvements de jeunesse de locaux municipaux.

Il est en effet apparu aux membres de cette commission que "parmi les conditions et charges supportées normalement par un locataire d'immeuble, un certain nombre d'entre elles peuvent être lourdes pour certaines associations de Jeunesse, à but social évident, mais à possibilités financières limitées".

Ces charges sont principalement de trois ordres :

- assurances
- côte mobilière
- aménagements éventuels en vue de rendre les locaux conformes aux normes de sécurité.

Pour toutes ces conditions, il est indispensable de définir celles qui seront prises en charge par la Ville de Lille et celles qui seront laissées à la charge des associations.

Un projet de convention a été élaboré.

C'est la rédaction qui vous est proposée aujourd'hui.

" Entre les soussignés :

M. Augustin LAURENT, Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

d'une part
et M....., (titre au sein du groupement de Jeunesse),
(compétence dans le groupement), agissant au nom et pour le compte...
.....(Nom de l'association)

d'autre part

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er -

La Ville de Lille met à disposition de M..... es qualité, les locaux de l'immeuble....., qui les accepte en l'état où ils se trouvent.

Article 2 -

Les locaux mis à disposition de..... (groupement de Jeunesse concerné) sont définis au plan ci-joint ; un état des lieux établi contradictoirement est joint à la présente convention. Ils comprennent :

Description sommaire

... / ...

Article 3 -

Les locaux concernés par la présente convention seront utilisés par les adhérents du groupement de Jeunesse preneur, ou par toute personne que ledit groupement de Jeunesse sera amené à autoriser sous sa responsabilité personnelle, et ce dans le cadre de l'ouverture à l'extérieur des dit locaux de leur plein emploi auxquels le groupement de Jeunesse s'engage.

Cette utilisation des locaux par le groupement de Jeunesse, ou par tout autre autorisé par lui, devra se faire en fonction d'activités conformes à la destination de tels locaux, notamment après s'être assuré auprès des Services de Sécurité Municipaux que ces locaux sont aptes à être le siège de telles activités.

Facultatif

Ces locaux se prêtant à l'installation d'une salle polyvalente telle pièce de tel étage.... (dimensions convenables, accès en dehors de locaux comportant des installations propres au groupement de Jeunesse), le groupement de Jeunesse preneur fera son affaire personnelle de la pleine occupation de cette salle. Il ne devra y faire aucune installation de nature à empêcher l'utilisation de cette salle par d'autres personnes.

Les autorisations d'occupation de cette salle seront accordées par le groupement de Jeunesse preneur, à la condition que le demandeur appartienne à l'Office Municipal de la Jeunesse de Lille ou ait l'approbation de la Ville. Le calendrier d'occupation devra être adressé chaque mois à la Ville, au Service de la Jeunesse, avec la nature des activités. La Ville de Lille se réserve le droit d'interdire certaines manifestations.

La Ville de Lille fait son affaire personnelle des assurances complémentaires nécessaires pour couvrir les risques encourus du fait de l'utilisation de cette salle par des personnes non membres du groupement de Jeunesse preneur.

En aucun cas le prêt des locaux par le groupement preneur à un autre groupement ne pourra donner lieu à une location. Au plus, une participation aux frais de gestion pourra être demandée, après que le montant de celle-ci aura reçu l'accord de la Ville.

Article 4 -

La présente convention est passée sous les charges, clauses et conditions suivantes :

1°) prendre les locaux ainsi que les agencements immobiliers en l'état où ils se trouvent sans pouvoir exiger de la Ville ni changements, ni embellissements, ni augmentation, ni remplacement.

2°) ne pouvoir changer la destination ou la distribution des lieux qu'avec l'autorisation écrite de la Ville. De surplus, toute transformation ou percement de gros murs devront être exécutés sous le contrôle du service municipal de construction et d'entretien des bâtiments communaux. Les embellissements éventuels seront signalés à la Ville avant l'exécution des travaux.

.../...

3°) entretenir la propriété de toutes les réparations locatives quelconques réputées telles par la loi et par l'usage des lieux, de manière à la maintenir en parfait état d'entretien pendant la durée de la présente convention et à son expiration.

4°) supporter le règlement des taxes locatives et prestations énumérées à l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948.

Notamment supporter le règlement de l'eau, du gaz et de l'électricité. Satisfaire à toutes mesures de police et de voirie.

5°) faire ramoner les cheminées à ses frais toutes les fois que nécessaires, et au moins une fois l'an.

Prendre lors des gelées toutes précautions pour éviter les dégradations aux bâtiments, en particulier aux tuyaux d'eau.

6°) s'engager à respecter toutes les prescriptions relatives à la sécurité des lieux ouverts au public (ci-joint en annexe les prescriptions concernant ce local).

7°) renoncer à tout recours contre la Ville en cas d'incendie ou d'accident ou pour tout autre motif, sauf accident impliquant la responsabilité du propriétaire.

A cet effet prendre toutes assurances nécessaires pour couvrir la responsabilité du preneur, celle-ci étant assimilée à celle de locataire d'immeuble telle qu'elle est inscrite dans les dispositions du Code Civil. Etre en mesure de justifier de ces assurances à toute réquisition.

Dégager la Ville de toute responsabilité en cas de vols de matériels appartenant à des associations ou particuliers, à moins que le preneur ne fasse la preuve d'une insuffisance des moyens de fermeture des locaux ou des éléments de surveillance.

8°) signaler toute dégradation éventuelle survenue aux locaux ou agencements dans les meilleurs délais entre leur constatation par lettre recommandée aux services juridique et immobilier. Assurer à ses frais les réparations éventuelles si ces dégradations ne sont pas imputables au propriétaire de l'immeuble.

9°) signaler à la Ville toute réparation urgente qui incomberait au propriétaire, faute de quoi les éventuelles dégradations seraient à la charge du preneur.

10°) laisser à la fin de l'occupation les locaux en leur état primitif, à moins qu'avec l'accord de la Ville le preneur ne désire laisser les améliorations ou installations apportées aux locaux.

11°) laisser visiter les locaux à toute réquisition de la Ville en vue de s'assurer que ces diverses clauses sont respectées.

Article 5 -

La Ville de Lille s'engage à remplir les charges et obligations suivantes :

.../...

1°) fournir les locaux équipés conformément aux normes de sécurité relatives aux locaux ouverts au public.

2°) remplir toutes les obligations et charges incombant normalement au propriétaire d'immeuble.

3°) prendre toutes mesures de sécurité ou de surveillance nécessaire destinées à éviter l'effraction des locaux mis à disposition.

Article 6 -

La présente convention est passée pour une durée d'un an à dater du..... renouvelable par tacite reconduction ; chacune des parties pouvant résilier cet accord par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

Article 7 -

Cette mise à disposition de locaux communaux à..... (groupement) est consentie moyennant le paiement à la Ville d'une redevance annuelle de 5,00 F (cinq francs).

Article 8 -

A défaut par l'une quelconque des parties d'exécuter une seule des clauses et conditions de la convention ci-dessus stipulées, qui sont toutes de rigueur, ou pour le preneur de payer exactement à son échéance la redevance annuelle, la présente convention sera, si bon semble à l'une des parties, résiliée de plein droit et sans aucune formalité judiciaire un mois après une simple mise en demeure d'exécuter ou un simple commandement à payer, contenant la déclaration d'user du bénéfice de la présente clause, et demeuré sans effet pendant ce délai.

Article 9 -

Sont annexés à la présente convention :

- un état des lieux établi contradictoirement ;
- un relevé chiffré des agencements et équipements (si tel est le cas)
- les prescriptions de sécurité relatives aux lieux ouverts au public concernant ces locaux ;
- la nature des assurances à contracter par le preneur et celles à contracter par la Ville (+ fourchette indicative)
- les servitudes éventuelles liées aux locaux ;
- un avenant concernant certaines recommandations particulières, charges ou conditions particulières.

Article 10 -

Les frais auxquels la présente convention, passée sous seing privé, pourrait donner lieu, seront réglés par le groupement de Jeunesse preneur qui s'y oblige.

Fait à Lille, le
à exemplaires dont un pour l'enregistrement

Le Maire de LILLE

Le Responsable du
Groupement de Jeunesse,

A l'unanimité, la Commission adopte le projet de convention.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des Affaires Juridiques et Immobilières,
pour examen
- à la Direction des Bâtiments Communaux, pour examen
- au Secrétariat Général de l'Office Municipal de la Jeunesse,
pour information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

72/8 - Animateurs - cessation des contrats -

M. ALLARD fait part à la Commission de l'entrevue qu'il a eue à Lille avec les responsables du F.O.N.J.E.P. à l'occasion de la tenue du congrès national des Clubs Léo Lagrange. Il informe les commissaires que ceux-ci reviendront à Lille vraisemblablement fin Juin pour discuter de la situation des animateurs de l'Office Municipal de la Jeunesse.

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

72/9 - Pavillon d'Accueil et d'Information -

Ce pavillon, qui avait disparu lors de la rénovation de la Place de la Gare, a été replacé au même endroit, lors de la foire internationale et de divers congrès.

M. CHOQUEL propose que l'on se rapproche de M. BOUCHERY pour savoir si cette installation est provisoire ou définitive.

M. ALLARD précise que les crédits ont été votés pour la construction du nouveau pavillon et que l'on n'attend plus que la décision de la Communauté Urbaine de commencer les travaux.

En ce qui concerne l'accueil, la Commission propose que ce Pavillon soit tenu en permanence par une hôtesse de la Ville pour éviter les difficultés rencontrées primitivement et affirmer le caractère "Relations Publiques" de ce nouveau point de rencontre avec les jeunes inorganisés.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au Secrétariat général de la Mairie
- Démarche à faire auprès des services d'architecture de la Communauté Urbaine.

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

- Election d'un nouveau Président du Groupe de Travail "Tiers-Monde" -

M. ABELE, Président du Groupe de Travail "Tiers-Monde" ayant démissionné, M. Roland DEWYSE, membre de cette Commission d'Etudes, a été élu le 25 mai 1972 à ce poste devenu vacant.

La Commission en prend acte et, tout en regrettant le départ de M. ABELE qui avait fait beaucoup pour développer ce secteur des plus difficile, se réjouit de la nomination de M. DEWYSE.

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

- Hébergement -

L'un des problèmes les plus embarrassants qui se posent lorsque des jeunes, extérieurs à la Cité, se rencontrent à Lille, est celui de l'hébergement.

Hormis l'Auberge de Jeunesse déjà très fréquentée, il n'existe que peu de possibilités d'hébergement.

Il serait bon que ce problème soit étudié très sérieusement.

A ce propos, il est à noter que, si une **structure d'accueil** existait, les rencontres dans notre Ville seraient peut-être plus nombreuses, les groupes sachant trouver à Lille les locaux nécessaires à leur accueil.

La Commission se déclare consciente de ce problème. Elle demande que soient établis des rapports sur les conditions d'hébergement des Liégeois et Colonnais les 27 et 28 mai derniers, et sur celles des équipes qui participent au tournoi de football cadets des Villes jumelées. Elle souhaiterait, en outre, que soient organisées des séances de travail avec les responsables d'organismes d'hébergement et renvoie l'examen de ce dossier, ainsi complété, brs de sa prochaine réunion.

Extrait du procès-verbal transmis :

- au secrétariat de l'Office Municipal de la Jeunesse ;
- à la Direction des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse (service des Villes jumelées).

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

Immeuble 21, rue Patou - Lille

Par délibération n° 70/6121 du 30 octobre 1970, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition de l'immeuble 21, rue Patou. Les actes concrétisant cet achat ont été signés le 20 mars. Le règlement par la Ville des sommes dues est en cours. La jouissance ne pourra cependant être effective que sous deux conditions :

- 1) que les fonds aient été remis aux vendeurs
- 2) que les travaux aient été effectués.

Le Service se tient informé des dernières phases de cette affaire.

La Commission en prend acte et demande que cette affaire soit suivie au jour le jour.

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

72/8 - Prêts de salles et de matériel

Pour tenir compte de l'accroissement des charges de tous ordres, lors de sa réunion du 23 novembre 1971, le Conseil d'Administration a adopté le principe d'un rajustement des tarifs de location de salle. Il avait en outre adopté, dans sa séance du 9 mai 1972, le rapport présenté par M. BRIFFAUT, Adjoint délégué aux Bâtiments Communaux, rapport qui dégageait les critères selon lesquels serait calculé le montant de la location et qui tenaient compte, et de la salle ou du matériel loué, et de la nature du groupement loueur.

Il restait toutefois bien entendu que "les critères dégagés n'avaient pas un caractère réglementaire absolu ; l'opportunité des prêts de salles et de matériel et de la gratuité de ces prêts relevait du pouvoir d'appréciation de M. l'Adjoint délégué et, en dernier ressort, en cas de difficultés, de Monsieur le Maire.". Une application systématique des obligations prévues annulerait toute animation, en supprimant aux groupements toute assistance technique.

La Commission prend acte de cette information.

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 juin 1972

- Rencontre Liège-Cologne-Lille

Les 27 et 28 mai 1972, les jeunes de Lille accueillaient leurs homologues des Villes jumelées de Liège et Cologne. Cette rencontre, outre qu'elle a permis de resserrer les liens qui unissent ces deux cités à Lille, a surtout été l'occasion d'échanges de vues fructueux lors des quatre séances de travail le samedi 27 et le dimanche 28 mai. Ces discussions, centrées autour du thème "la Jeunesse dans la Ville - l'Animation", ont permis de dégager une idée-force, à savoir que, quelles que soient les différences entre les structures de chaque cité, le point important est qu'il n'existe pas de solution toute faite aux problèmes qui se posent pour les jeunes. Et c'est justement cette nécessité d'adaptation qui doit conférer aux Offices de la Jeunesse, tant lillois qu'étrangers, leur dynamisme et leur force.

En conclusion, de telles rencontres sont fructueuses, car elles donnent un regain d'activité et ouvrent des perspectives nouvelles, issues de la comparaison avec les solutions étrangères.

La Commission souhaite que dorénavant, ses membres soient informés des réunions du Comité des Villes Jumelées.

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Comité des villes jumelées

Création

Il est porté à la connaissance de la commission qu'un comité des villes jumelées destiné à favoriser les échanges avec les villes auxquelles notre cité est déjà rattachée (à savoir Cologne, Liège, Leeds, Turin, Esch sur Alzette) a été créé au sein de l'Administration Municipale.

Ce Comité placé sous la présidence de M. Raymond ALLARD, Adjoint au Maire est composé de :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
M. CAMELOT	Adjoint au Maire
M. COLICHE	Conseiller Municipal, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Lille, Président du centre de Formation pour l'Europe du Nord des conseils des communes d'Europe
M. ROUSSEL	Représentant le recteur de l'Académie de Lille
M. MYON	Représentant le Président de la Chambre de commerce
M. MIGNOLET	Président du syndicat d'initiative
M. BOUCHERY	Président de la Foire internationale de Lille
M. CAILLIEZ	Président des Amis de l'Art Lyrique
M. MARTIN	Secrétaire Général du Comité des villes jumelées ~ Directeur du C.D.E.I.N.
M. WASSON	Vice-Président de l'Office Municipal des Sports
M. DENEL	Secrétaire Général de l'Office Municipal des Sports
M. HALLET	Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. JOUGLET	Secrétaire administratif du Comité des villes jumelées ~ Directeur des Affaires Culturelles Sportives et de Jeunesse

Trois réunions ont déjà eu lieu les 29 Avril 1971, 21 Janvier 1972, 10 Mai 1972, notamment à propos du tournoi Cadets des villes jumelées et de la rencontre Liège-Lille-Cologne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Secrétaire de séance,

M. VANDERSPIEGEL

Vu le Directeur du Service,

L. JOUGLET

Vu l'Adjoint délégué,

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des affaires
culturelles, sportives
et de jeunesse

2ème Bureau

Jeunesse

RV/CV



Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

Pour faire suite à ma note en date du 20 juillet 1972, je vous prie de trouver, ci-après, l'ordre du jour relatif à la réunion de la commission de la Jeunesse qui se tiendra le mercredi 6 septembre 1972 à 18 h 30, dans la salle de réunions du Cabinet des Adjoints.

*

* * *

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 1972.
- 72/9 - Budget primitif de 1973; propositions;
- 72/10 - Hébergement des délégués des mouvements de Jeunesse en visite à Lille;
- 72/11 - Attribution, aux mouvements de jeunesse, des locaux municipaux situés rues Jules Guesde, de Wazemmes et Pierre Legrand;
- 72/12 - Subventions de fonctionnement attribuées aux mouvements de jeunesse au titre de l'année 1970/1971 - propositions;
- 72/13 - Convention à passer avec les mouvements de jeunesse occupant des locaux communaux;
- 72/14 - Maison des associations rue Patou - demande de local présentée par le bureau de l'Office Municipal des Sports.

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 22 août 1972

l'Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports

R. ALLARD



COMMISSION DE LA JEUNESSE

*

* * *

Réunion du 6 septembre 1972

*

* * *

Procès-verbal N° 5

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

Le 6 septembre 1972, à 18 H 30, la commission de la Jeunesse s'est réunie à l'Hôtel de Ville dans la salle de réunions du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse.

Etaient présents :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
Melle BOUCHEZ	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. CHOQUEL	Conseiller Municipal
M. SPIRIET	Conseiller Municipal
M. WAVRANT	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. MATRAU	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse
M. RAMAND	Directeur des Equipements Sportifs et Socio-éducatifs
Melle QUICQUE	Dactylographe au service de la Jeunesse et des Sports

Secrétaire de séance :

M. VERSTRAETE	Rédacteur chargé de la coordination des services Jeunesse, Sports et Jumelages
---------------	---

*

* *

Le procès-verbal de la réunion du 9 juin 1972 est adopté sans observation.

Il est toutefois demandé que l'habitude prise d'y mentionner le suivi donné aux délibérations de la commission soit conservée.

Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Président évoque le drame atroce qui s'est déroulé dans le cadre des jeux olympiques de Munich et invite l'assemblée à avoir une pensée particulière pour les sportifs israéliens, puis à réfléchir sur cette forme de violence pour envisager de meilleurs lendemains.

.../...

M. ALLARD informe ensuite l'assistance que M. JOUGLET s'est vu dans l'obligation pour des raisons impérieuses de santé, de cesser ses fonctions. Il regrette le départ de cet homme de cœur, infiniment sympathique et dévoué et souhaite qu'il recouvre au plus tôt la santé.

M. le Président indique ensuite qu'en vue de faire face à la situation ainsi créée, M. le Maire a décidé de faire appel à M. LESSCHAEVE, chef de bureau, qui figurait sur la liste d'aptitude au poste de Directeur administratif. Homme de talent, d'une grande conscience morale, M. LESSCHAEVE vient d'obtenir dans des conditions brillantes le Brevet du Centre supérieur de perfectionnement des cadres des collectivités locales.

Son séjour au Secrétariat Général en qualité de Chef de bureau ne pourra qu'apporter à la Direction, un sérieux qui ne lui a jamais manqué.

Au nom de la commission il lui souhaite une très amicale bienvenue.

Après avoir souligné son aspect particulièrement délicat, M. le Président pense que les dispositions prises du point de vue du personnel administratif d'encadrement devraient permettre à la direction des affaires culturelles, sportives et de jeunesse de reprendre un rythme nouveau.

Cette direction est en effet maintenant bien pourvue, puisque M. VERSTRAETE, Rédacteur accompli, joue maintenant le rôle de Chef de Bureau. Collaborateur sérieux et dévoué, comme il ne figure pas encore sur la liste d'aptitude à l'emploi de Chef de Bureau, il a été nommé Rédacteur coordonnateur des importantes activités des bureaux de la Jeunesse et des Sports.

Il est assisté dans sa tâche par deux jeunes rédacteurs issus des derniers concours, Melle OLLIVIER et M. VANDERSPIEGEL qui font preuve de qualités et nous apportent un concours appréciable.

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

72/9 -- Budget primitif de 1973 - propositions

L'application du plan comptable nécessite l'inscription au budget des crédits énumérés ci-après qui se révèlent nécessaires pour faire face aux besoins du service de la jeunesse au cours de l'exercice 1973.

	Crédits alloués			Différence	Pourcentage
	1971	1972	demande 1973		
Sous-chapitre 945-282					
- service municipal de la jeunesse	17.000	18.700	19.150	450	2,40 %
- subventions à diverses associations	80.000	96.000	105.000	9.000	9,37 %
Sous-chapitre 945-19					
- scoutisme	10.900	11.900	12.750	850	7,14 %
Total :	107.900	126.600	136.900	10.300	8,13 %
- subvention pour le paiement d'animateurs	100.000	100.000	100.000	-	-
Total :	207.900	226.600	236.900	10.300	8,13 %

L'examen du tableau ci-dessus fait apparaître une augmentation des crédits de 10.300 F par rapport à ceux alloués au titre du budget primitif de 1972.

Les subventions attribuées aux mouvements de jeunesse se présentant comme une aide de fonctionnement, il serait souhaitable de porter le montant global de 96.000 F à 105.000 F soit 9,37 % en raison, notamment, de l'admission de nouveaux membres et de l'augmentation du coût de la vie (6 % prévus en 1972).

S'agissant du poste "scoutisme municipal", la majoration proposée résulte notamment d'une hausse des frais de transports évaluée approximativement à 8 %.

En ce qui concerne la subvention de 100 000 F allouée annuellement au FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire), la question de la reconduction de cette formule est à l'étude.

Le Président attend la convocation des dirigeants du Fonjep afin de clarifier la situation que nous avons volontairement créée.

En effet, les contrats passés par la Ville avec les organismes intéressés, pour la mise à disposition de l'Office municipal de la Jeunesse, de quatre animateurs permanents, ont été dénoncés. Les animateurs cessent, en principe, leurs fonctions le 31 décembre 1972.

Cependant, il s'avère nécessaire qu'un crédit d'égal montant soit inscrit au budget primitif de 1973, si l'on considère le plan d'animation globale à mettre en place qui nécessitera vraisemblablement sous une autre forme le concours d'animateurs.

La commission émet un avis favorable aux propositions qui lui sont faites.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Finances.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

72/10 - Hébergement des délégués des mouvements de jeunesse en visite à Lille

Lors de sa réunion en date du 9 juin 1972, la commission a demandé que soient établis des rapports sur les conditions d'hébergement :

- a) des Liègeois et des Colonnais, les 27 et 28 mai 1972, lors de leur visite à Lille dans le cadre des jumelages et de la jeunesse;
- b) des équipes qui participèrent au tournoi de football cadets des villes jumelées.

Enfin, elle a souhaité que des contacts soient pris avec les responsables d'organismes d'hébergement.

Le service des sports et de la jeunesse a recueilli les renseignements suivants :

A) - Hébergement des Liègeois et des Colonnais les 27 et 28 mai 1972

Les délégations Liègeoise et Colonnaise comprenant au total 14 représentants, ont été hébergés par l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs, dans sa propriété route de Louvil à Bouvines.

L'hébergement pour une nuit coûte généralement 12 francs par personne y compris le petit déjeuner.

Cependant, ce prix a été porté à 25 F la première nuit pour les membres des délégations arrivés tardivement (2 h du matin).

Les conditions d'hébergement au centre de Bouvines sont satisfaisantes.

Ce centre possède entre 40 et 45 chambres de toutes catégories, à un, deux, trois, cinq et huit lits; il permet de regrouper les jeunes, rendant ainsi les contacts plus fructueux.

Cependant, Bouvines est situé à 14 km de Lille, ce qui accroît les frais de transports des participants.

B) - Hébergement des participants au tournoi de football cadets

Un tournoi de football cadets des villes jumelées avec Lille a été organisé les 10, 11 et 12 juin 1972. Y participèrent notamment Cologne, Leeds, Rotterdam, Liège, Esch-sur-Alzette.

Les 210 participants ont été hébergés comme indiqué ci-après :

- Auberge de la Jeunesse	100
- Hôtel de France	20
- Hôtel du Commerce	50
- Hôtel Chopin	20
- Hôtel Constant	20

110

Le montant de la dépense s'est élevé à 7 000 F.

C) - Organismes d'hébergement

1) - Le Foyer Jeunesse et Technique (ATRIUM) rue du Fg d'Arras, Lille

Les possibilités d'hébergement sont très réduites. Les chambres sont occupées en permanence par des étudiants et des jeunes travailleurs.

Cependant, un petit appartement reste disponible toute l'année; il permet d'accueillir 4 à 5 personnes. Le prix journalier (chambre et petit déjeuner) est fixé à 14 F 50 par personne. Des repas peuvent être servis pour 6 F par personne. Mis à part le petit déjeuner, aucun repas n'est donné le dimanche; le samedi, seul le déjeuner est servi.

2) - Le Centre d'Echanges Internationaux du Nord, siège 219 bis, Boulevard de la Liberté à Lille

Cet organisme possède une liste des familles lilloises susceptibles d'accueillir des jeunes pendant des périodes d'une durée de deux mois à un an.

Le groupe de jeunes américains "Up With People", en représentation à Lille il y a deux ans, a été en partie hébergé par des familles lilloises qui se sont manifestées à la suite d'un appel lancé dans la presse.

3) - Auberge de la Jeunesse avenue Julien Destrée à Lille

La Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, locataire de la propriété communale sise, avenue Julien Destrée, est susceptible d'accueillir des jeunes en visite à Lille.

L'Auberge de Jeunesse dispose de trois dortoirs, un de 44 lits et deux de 28 lits.

Il est possible de retenir un certain nombre de places avec préavis d'un mois.

L'hébergement doit toujours se faire en groupe. Les tarifs appliqués sont les suivants :

- nuit : 5 F 50
- petit déjeuner : 2 F 50
- repas : 7 F 50

Cet établissement n'a aucune chambre à un ou deux lits.

Le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse lors de sa réunion du 5 septembre 1972 a proposé que l'immeuble communal, rue St Gabriel soit aménagé en vue de permettre l'hébergement de jeunes visiteurs.

Par ailleurs, cette assemblée a indiqué que l'école supérieure de Commerce, avenue Gaston Berger dispose de dortoirs inoccupés.

Elle souhaite que des contacts soient pris pour connaître les modalités d'occupation des locaux.

M. BURIE estime souhaitable de réunir en un groupe de travail les responsables d'établissements ayant vocation à l'hébergement afin d'examiner les besoins en ce domaine et formuler des propositions concrètes.

M. le Président rappelle que l'Auberge de la Jeunesse fait partie du patrimoine communal et demande que soit étudiée la Convention en date du 23 juin 1961 passée entre la Ville et la Fédération unie des Auberges de Jeunesse qui fixe les conditions d'occupation de la propriété communale, pour la période du 1er janvier 1960 au 31 décembre 1978, afin d'obtenir une meilleure application de ces obligations en vue du but que nous voulons atteindre.

Il souhaite que la liaison administrative soit rétablie avec les militants de cette association, les demandes d'hébergement présentées par la Ville devant, à son avis, bénéficier d'une priorité qui ne peut être discutée.

En outre, il serait bon de connaître si les responsables du mouvement sont désireux de voir agrandir les locaux mis à leur disposition. Dans l'affirmative, la commission pourrait intervenir en leur nom.

Selon M. le Docteur CHOQUEL, les dortoirs du Lycée d'Etat Gaston Berger sont très bien aménagés.

Ils ont été agencés de façon à procurer un certain isolement à chaque pensionnaire. Cependant, les locaux ne sont accessibles qu'en période de vacances.

M. le Président demande néanmoins que des contacts soient pris avec les responsables de l'établissement avant de prendre tout engagement.

A la suite de cet échange de vues, la commission émet un avis favorable aux propositions qui sont faites et souhaite qu'une étude soit entreprise par les services municipaux compétents sur l'aménagement de la propriété communale, sis rue Saint-Gabriel, en vue de son occupation en dehors des périodes d'utilisation par les centres aérés. C'est l'application du principe du meilleur exemple du plein emploi des locaux qui est requis en la circonstance.

Elle est par ailleurs séduite par la suggestion de M. BOUTILLEUX, tendant à l'ouverture au public, si cela s'avère possible, du parc entourant cette propriété.

*

* * *

Rapport transmis à la Direction des Affaires Sociales pour avis du Comité de la Caisse des Ecoles.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

72/11 - Attributions, aux mouvements de jeunesse, des locaux municipaux situés rues Jules Guesde, de Wazemmes et Pierre Legrand

La situation actuelle de ces immeubles se présente comme suit :

a) ex-école Ampère 73, rue Jules Guesde

Composition : - rez-de-chaussée : 4 salles

- 1er étage : 2 salles

- grenier

- un appartement deux pièces - cuisine.

- Les scouts municipaux occupent au rez-de-chaussée deux pièces ayant une surface de 126,79 m².

- Les éclaireurs et éclaireuses de France disposent de trois salles de classe et du logement (rez-de-chaussée - aile gauche)

- Les majorettes ont une salle au 1er étage.

Des locaux ont été proposés, le 22 août 1972, à l'association Modélisme Naval Flandres-Artois 6, boulevard de la Liberté, ainsi qu'au Pasteur Perrault, responsable de l'Alliance Unioniste de la Jeunesse Protestante, dont le siège est à Lille 10, rue des Pyramides.

Par ailleurs, par lettre du 24 juillet 1972, l'association LABEL (Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs) 6, rue Pharaon de Winter à Lille, a exprimé le souhait que la Ville nettoie un local de l'immeuble en cause à sa disposition en attendant l'ouverture de la Maison des associations 21, rue Patou.

b) ex-cinéma Marivaux 23, rue de Wazemmes

Cet ensemble pourrait être mis à la disposition du Cercle Celtique qui, précédemment, occupait une salle 40, rue Fénelon.

Le Cercle Celtique est un groupe folklorique important.

M. le Président demande de s'informer sur l'autorisation qui avait été donnée à un groupe de Jeunes.

c) locaux 48 et 127, rue Pierre Legrand

Ils sont occupés respectivement par les Scouts de France et les éclaireurs et éclaireuses de France, sans qu'aucune autorisation n'ait été accordée.

M. BURIE signale que les scouts municipaux de l'ex-école Ampère, 73, rue Jules Guesde, ont quitté les locaux en raison de la présence dans le quartier de certains éléments perturbateurs.

Il conviendrait à son avis de confier cet immeuble à une association ayant un caractère permanent "Club de prévention" par exemple.

De plus, lors de la réunion du 27 juin 1972 de la commission des fêtes et cérémonies, M. CATESSON, Adjoint au Maire a signalé que Mme LEZENNEC, directrice des Majorettes de Lille, souhaitait pouvoir disposer définitivement d'un local lui permettant d'entreposer son matériel et d'y organiser des répétitions.

M. le Président suggère dans un but de décentralisation de diriger vers la rue Jules Guesde les associations qui sollicitent un local dans l'immeuble de la rue Patou et confie cette tâche à M. RAMAND chargé d'associer les mouvements de jeunes dans le cadre libre du projet d'animation. Il lui demande en outre d'assurer le plein emploi de la salle de l'ex-cinéma Marivaux qui n'est occupée que par le Cercle Celtique, groupe folklorique breton.

M. CHOQUEL soulève ensuite le problème de l'utilisation de l'immeuble situé 48, rue Pierre Legrand dont on avait pensé pouvoir faire une Maison des Associations sportives et des associations municipales.

Cette proposition fait l'objet d'une discussion à l'issue de laquelle la commission se déclare favorable à la restauration de ce grand immeuble qui pourrait recevoir les associations sportives, mais dans lequel un local serait réservé aux associations de jeunesse afin d'éviter la coupure entre les deux secteurs d'activité, la même disposition étant prise à la rue Patou, en faveur d'un bureau "information Sports". Ces deux initiatives ne sont pas exclusives, ni indépendantes du fonctionnement effectif d'un groupement rattaché à l'animation du quartier.

Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

72/12 - Subventions de fonctionnement attribuées aux mouvements de jeunesse au titre de l'année 1972 - propositions

Un crédit de 96.000 F destiné à encourager les associations de jeunesse et d'éducation populaire est ouvert au budget primitif de 1972, chapitre 945-282, article 657.

Le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse aidé par le groupe de travail "Equipement-Gestion-Subventions" a proposé de déterminer le montant des subventions à attribuer selon les critères énumérés ci-après, d'une valeur totale de 10.000 points :

- 1) sur 3.500 points : les activités réalisées;
- 2) sur 2.000 points : le souci de formation;
- 3) sur 1.500 points : le caractère social remplacé par l'action sociale (souci des défavorisés - ouverture sur l'extérieur)
- 4) sur 1.000 points : participation aux travaux de l'Office;
- 5) sur 1.500 points : participation à l'équipement (frais de loyer)
- 6) sur 500 points : participation financière de la Ville.

Suivant les éléments qui précèdent, il est proposé l'attribution des subventions ci-après, sous réserve que les montants de l'an dernier soient reconduits, pour le moins, pour les Mouvements qui ont une activité régulière.

Associations	Subvention			dif. en +	% en +
	accordée	proposée	ou en -		
	en 1971	en 1972			
- Alliance Unioniste de la Jeunesse Protestante	4.100	4.399	+ 299	+ 7,29	
- Association des jeunes pour la Culture et le loisir	2.700	-	-	-	
- Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents	4.400	5.000	+ 600	+13,63	
- Association locale des Francs et Franches Camarades	5.100	5.100	-	-	
- Club des Jeunes de St Sauveur	1.000	1.162	+ 162	+16,20	
- Centre de Culture Ouvrière	800	3.735	+2935	+366	
- Cercle Amical des P.T.T.	900	900	-	-	
- Association des Bretons du Nord (Cercle Celtique)	800	1.909	+1109	+138,62	
- Association des jeunes cinéastes	600	1.660	+1060	+176,66	

- Club International	:	2.500	:	2.500	:	-	:	-
- Clubs Léo Lagrange de Lille	:	5.800	:	5.800	:	-	:	-
- Club de la Voûte - Armée du Salut	:	4.000	:	4.482	:	+ 482	:	+ 12,05
- Compagnons Bâtisseurs	:	500	:	-	:	-	:	-
- Association Départementale des Auberges de Jeunesse	:	3.800	:	-	:	-	:	-
- Foyer de Protection de la Jeune Fille "Béthanie"	:	750	:	2.075	:	+1325	:	+176,66
- Foyer de jeunes de l'Amicale Lalo	:	500	:	-	:	-	:	-
- Foyer de Culture Populaire du Vieux-Lille	:	2.400	:	3.071	:	+671	:	+ 27,95
- Foyer Denis Cordonnier	:	900	:	-	:	-	:	-
- Foyer de jeunes et d'éducation populaire de la Fédération des amicales laïques	:	2.500	:	2.822	:	+ 322	:	+ 8,80
- Amicale Viala-Voltaire	:	600	:	1.494	:	+ 894	:	+149,00
- Association "La Croisée" (ex Marie Hermine)	:	900	:	-	:	-	:	-
- Association Nazareth	:	750	:	-	:	-	:	-
- Foyer socio-éducatif du C.E.S. Carnot	:	500	:	830	:	+ 330	:	+ 66,00
- Foyer socio-éducatif du Lycée Jean Macé	:	500	:	830	:	+ 330	:	+ 66,00
- Guides de France district de Lille	:	4.800	:	4.800	:	-	:	-
- Fédération familiale du Nord Service Jeunesse-Loisirs-Famille	:	2.600	:	3.071	:	+ 471	:	+ 18,11
- Association Jeunesse et Technique ATRIUM	:	1.800	:	3.818	:	+2018	:	+112,11
- Les Animateurs et Animatrices Bénévoles de l'Enfant en Loisirs	:	5.400	:	5.893	:	+ 493	:	+ 9,12
- Maison d'accueil du jeune travailleur	:	1.800	:	4.482	:	+2682	:	+149,00
- Association Rencontres et Loisirs	:	1.000	:	2.905	:	+1905	:	+190,50
- Résidence Arc en Ciel	:	1.200	:	1.200	:	-	:	-
- Scouts de France - Codépie de Lille	:	4.800	:	4.800	:	-	:	-
- Amis du Service Civil International	:	1.200	:	-	:	-	:	-
- Union Française de la Jeunesse	:	5.000	:	5.500	:	+ 500	:	+ 10,00
- Foyer Henri Pestalozzi	:	700	:	2.490	:	+1790	:	+255,71
- Foyer de jeunes travailleurs "Voltaire"	:	1.400	:	1.660	:	+ 260	:	+ 18,57
- LO.PO.FA.	:	-	:	2.241	:	:	:	:
- Foyer de Culture populaire du Chevalier de l'Espinard	:	-	:	4.482	:	:	:	:

M. SPRIET estime judicieux le mode de calcul des subventions basé sur les critères ci-dessus. Il considère cependant nécessaire d'y intégrer, pour la répartition au titre de l'année 1973, un critère supplémentaire relatif à la participation des associations à l'animation globale.

La commission fait sienne cette remarque et émet un avis favorable à l'attribution des subventions telles qu'elles lui ont été présentées au titre de l'exercice 1972.

Le bureau de l'Office municipal de la Jeunesse sera informé de la demande formulée par M. SPRIET.

*

* * *

Rapport à présenter au conseil municipal.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

72/13 - Convention à passer avec les mouvements de jeunesse occupant des locaux communaux.

Les membres du Groupe de Travail "Structures" de l'Office Municipal de la Jeunesse ont élaboré un projet de convention à passer avec les mouvements de jeunesse occupant des locaux communaux.

Ce projet a été examiné respectivement par le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse et par la Commission de la Jeunesse lors de sa réunion du 9 juin 1972. Puis, il a été soumis pour étude à Mme le Directeur administratif des services juridique et immobilier et M. l'Architecte en chef des services de construction et d'entretien des immeubles communaux.

La Convention a été modifiée, compte-tenu des remarques formulées.

La commission en prend connaissance et souhaite que les locaux répertoriés et conventionnés puissent faire l'objet d'une visite de la commission auxiliaire de Sécurité afin que les consignes à respecter en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique soient portées à la connaissance des occupants.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des Services juridique et immobilier ;
- à la Direction des Services de construction et d'entretien des immeubles communaux ;
- à la Direction des Services techniques.

Rapport à présenter au conseil municipal en temps opportun.

VILLE DE LILLE

Direction des Affaires Culturelles
Sportives et de Jeunesse

2ème Bureau

JEUNESSE

CONVENTION

Entre les soussignés :

M. Augustin LAURENT, Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

d'une part,

et M agissant au nom et pour le compte de

d'autre part,

il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er -

La Ville de Lille met à la disposition de

les locaux de l'immeuble sis à Lille

: M . ès qualité, les accepte en l'état où ils se trouvent.

Article 2 -

Les locaux mis à la disposition de sont délimités au plan ci-joint ; un état des lieux établi contradictoirement est joint à la présente convention. Ils comprennent :

Article 3 -

Les locaux concernés par la présente convention seront utilisés par les adhérents du groupement de Jeunesse preneur, ou par toute personne que ledit groupement de Jeunesse sera amené à autoriser sous sa responsabilité personnelle, dans le cadre de l'ouverture à l'extérieur desdits locaux en vue de leur plein emploi auxquels le groupement de Jeunesse s'engage.

.../...

Cette utilisation des locaux par le groupement de Jeunesse, ou par tout autre autorisé par lui, devra se faire en fonction d'activités conformes à la destination de tels locaux, notamment après s'être assuré auprès des services de Sécurité Municipaux que ces locaux sont aptes à être le siège de telles activités.

Facultatif

Ces locaux se prêtant à l'installation d'une salle polyvalente telle pièce de tel étage (dimensions convenables, accès en dehors de locaux comportant des installations propres au groupement de Jeunesse), le groupement de Jeunesse preneur fera son affaire personnelle de la pleine occupation de cette salle. Il ne devra y faire aucune installation de nature à empêcher l'utilisation de cette salle par d'autres personnes.

Les autorisations d'occupation de cette salle seront accordées par le groupement de Jeunesse preneur, à la condition que le demandeur appartienne à l'Office Municipal de la Jeunesse de Lille ou ait obtenu l'approbation de la Ville. Le calendrier d'occupation devra être adressé chaque mois à Monsieur le Maire de Lille, Service de la Jeunesse, avec la nature des activités, avant le La Ville de Lille se réserve le droit d'interdire certaines manifestations.

La Ville de Lille fait son affaire personnelle des assurances complémentaires nécessaires pour couvrir les risques encourus du fait de l'utilisation de cette salle par des personnes non membres du groupement de Jeunesse preneur.

Il appartient au groupement de Jeunesse de couvrir ses adhérents des risques d'accident pouvant survenir du fait de l'utilisation des locaux.

En aucun cas, le prêt des locaux par le groupement preneur à un autre groupement ne pourra donner lieu à une location. Au plus, une participation aux frais de gestion pourra être demandée, après que le montant de celle-ci aura reçu l'accord de la Ville.

Article 4 -

La présente convention est passée sous les charges, clauses et conditions suivantes :

Le preneur s'engage à :

1°) prendre les locaux ainsi que les agencements immobiliers en l'état où ils se trouvent sans pouvoir exiger de la Ville ni changements, ni embellissements, ni augmentation, ni remplacement.

2°) ne pouvoir changer la destination ou la distribution des lieux qu'avec l'autorisation écrite de la Ville. De surplus, toute transformation ou percement de gros murs devront être exécutés sous le contrôle du service municipal de construction et d'entretien des immeubles communaux. Les travaux éventuels seront signalés à la Ville avant exécution.

3°) entretenir la propriété de toutes les réparations locatives quelconques réputées telles par la loi ou l'usage, de manière à la maintenir en parfait état d'entretien pendant la durée de la présente convention jusqu'à son expiration, notamment en ce qui concerne l'entretien des installations du chauffage et sanitaires.

.../...

4°) supporter le règlement des taxes locatives et prestations énumérées à l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948. Notamment supporter les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité et de combustible . Satisfaire à toutes mesures de police et de voirie.

5°) faire ramoner les cheminées à ses frais toutes les fois que nécessaires, et au moins une fois l'an.

Prendre lors des gelées toutes précautions pour éviter les dégradations aux bâtiments, en particulier aux tuyaux d'eau.

6°) s'engager à respecter toutes les prescriptions relatives à la sécurité des lieux ouverts au public (ci-joint en annexe les prescriptions concernant ce local).

7°) renoncer à tout recours contre la Ville en cas d'incendie ou d'accident ou pour tout autre motif, sauf accident impliquant la responsabilité du propriétaire.

A cet effet, prendre toutes assurances nécessaires pour couvrir la responsabilité du preneur, celle-ci étant assimilée à celle de locataire d'immeuble telle qu'elle est inscrite dans les dispositions du Code Civil. Etre en mesure de justifier de ces assurances à toute réquisition.

Dégager la Ville de toute responsabilité en cas de vols de matériels appartenant à des associations ou particuliers.

8°) signaler toute dégradation éventuelle survenue aux locaux ou agencements dans les meilleurs délais après leur constatation par lettre recommandée aux services juridique et immobilier de la Ville de Lille. Assurer à ses frais les réparations éventuelles si les dégradations ne sont pas imputables au propriétaire de l'immeuble.

9°) signaler à la Ville toute réparation urgente qui incomberait au propriétaire, faute de quoi les éventuelles dégradations seraient à la charge du preneur.

10°) laisser à la fin de l'occupation les locaux en leur état primitif, à moins qu'avec l'accord de la Ville le preneur ne désire laisser les améliorations ou installations apportées aux locaux.

11°) laisser visiter les locaux à toute réquisition de la Ville en vue de s'assurer que ces diverses clauses sont respectées.

12°) assurer à ses frais le nettoyage des locaux de façon que ceux-ci demeurent constamment en parfait état de propreté.

13°) renoncer à céder à quiconque le droit de jouissance obtenu par la présente convention ou autrement en disposer.

14°) souffrir les servitudes, tant actives que passives, qui pourraient grever les locaux concernés.

Article 5 -

La Ville de Lille s'engage à remplir les charges et obligations suivantes :

1°) fournir les locaux équipés conformément aux normes de sécurité relatives aux locaux ouverts au public.

.../...

2°) remplir toutes les obligations et charges incombant normalement au propriétaire d'immeuble.

Article 6 -

La présente convention est passée pour une durée d'un an à dater du renouvelable par tacite reconduction ; chacune des parties pouvant résilier cet accord par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

Article 7 -

Cette mise à disposition de locaux communaux à est consentie moyennant le paiement à la Ville d'une redevance annuelle de 5,00 F (cinq francs) payable à terme échu.

Article 8 -

A défaut par l'une quelconque des parties d'exécuter une seule des clauses et conditions de la convention ci-dessus stipulées, qui sont toutes de rigueur, ou pour le preneur de payer exactement à son échéance la redevance annuelle, la présente convention sera, si bon semble à l'une des parties, résiliée de plein droit et sans aucune formalité judiciaire un mois après une simple mise en demeure d'exécuter ou un simple commandement à payer, contenant la déclaration d'user du bénéfice de la présente clause, et demeuré sans effet pendant ce délai.

Article 9 -

Sont annexés à la présente convention :

- un état des lieux établi contradictoirement ;
- un relevé chiffré des agencements et équipements ;
(si tel est le cas)
- les prescriptions de sécurité relatives aux lieux ouverts au public concernant ces locaux ;
- la nature des assurances à contracter par le preneur et celles à contracter par la Ville ;
- les servitudes éventuelles liées aux locaux ;
- un avenant concernant certaines recommandations particulières, charges ou conditions particulières.

Article 10 -

Les frais auxquels la présente convention, passée sous seing privé, pourrait donner lieu, seront réglés par le groupement de Jeunesse preneur qui s'y oblige.

Fait à Lille, le
à exemplaires dont un pour
l'enregistrement.

Le Maire de LILLE,

Le Responsable du
Groupement de Jeunesse,

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

72/14 - Office Municipal des Sports - Crédation d'un secrétariat administratif permanent - Mise à disposition d'un local de la Maison des associations rue Patou

Par délibération n° 70/6121 en date du 30 octobre 1970, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un immeuble sis à Lille, 21 rue Patou, en vue d'y créer une maison des associations.

M. le Trésorier Principal des Finances de la Ville de Lille a réglé le 27 juin 1972, à la Congrégation des Soeurs du Bon Secours, la somme de 220.000 F représentant le montant dû par la Ville pour l'acquisition de cette propriété.

Les travaux d'aménagement sont donc entrepris.

Lors de sa réunion du 4 août 1972, le bureau de l'Office Municipal des Sports a pensé qu'il serait judicieux de créer un secrétariat administratif, sous l'égide d'une association qui pourrait s'appeler "Lille-Sports" par exemple, et qui disposerait de locaux où une secrétaire permanente serait à la disposition du public et des clubs.

L'immeuble dont il est fait mention ci-dessus, intéresserait particulièrement le bureau de l'Office Municipal des Sports. La réalisation d'un tel projet occasionnerait une dépense annuelle évaluée approximativement à 40.000 F (salaires, charges, fournitures) qui pourrait être prélevée sur la masse globale des subventions; elle aurait de nombreux avantages, entre autres :

- a) centralisation des renseignements : les clubs pourraient s'y adresser pour le tirage de leurs circulaires ou la rédaction de leurs demandes de subvention;
- b) plus grande souplesse dans la répartition des crédits; les subventions pourraient être versées par la Ville directement à l'association qui se chargerait de les répartir en fonction des besoins;
- c) le public aurait à sa disposition un organe de renseignements très complet.

M. le Président ne voit pas la nécessité de créer dans l'immédiat une association Lille-Sports, quoiqu'il ait été envisagé comme l'a indiqué M. RAMAND de mettre en place une association "chapeau" destinée à coordonner les activités des clubs.

M. ALLARD craint en effet que cette création ne fasse à l'avenir obstacle à l'animation ; la création d'organismes nouveaux ne représente pas qu'un progrès. Des concurrences inutiles naissent qui vont à l'encontre des orientations retenues.

Pour M. BURIE, il semblerait que le siège de Lille-Jeunesse puisse être transféré au 21 de la rue Patou, sans méconnaître toutefois la possibilité pour les associations sportives d'y tenir une permanence.

M. ALLARD insiste de nouveau sur la nécessité de restaurer l'immeuble sis 48, rue Pierre Legrand afin d'y accueillir les associations sportives étant entendu toutefois qu'il apparaît expédition d'y réservé également un bureau pour les associations de jeunesse.

En conclusion, la commission estime ne pouvoir retenir les propositions qui lui sont faites, elle souhaite que l'immeuble situé 48, rue Pierre Legrand soit restauré afin d'y accueillir les associations sportives étant entendu qu'un local serait réservé à l'usage des mouvements de jeunes qui y tiendraient permanence, et vice versa pour la rue Patou.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la direction des services juridique et immobilier ;
- au bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Rapport à soumettre à l'Administration municipale

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

72/15 - Maintien des postes d'animateurs mis à la disposition des mouvements de jeunesse - propositions

Par délibération n° 69/4032 en date du 9 mai 1969, le Conseil Municipal a décidé :

- a) la prise en charge, à titre expérimental, de la rémunération de quatre animateurs et de subventionner le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP), à concurrence de la totalité des traitements à servir (charges comprises) en attendant que l'Etat assure de nouveau sa participation fixée à 50 %;
- b) d'ouvrir les crédits nécessaires estimés annuellement à 100.000 F;
- c) autoriser Monsieur le Maire à passer avec le FONJEP, les fédérations et groupements de jeunesse ci-après, les contrats nécessaires :
 - le Centre de Culture Ouvrière;
 - le Centre Culture et Promotion;
 - la fédération des Clubs Léo Lagrange;
 - l'Union Française des Centres de Vacances.

L'article 6 de ces documents prévoit que le contrat est reconduit d'année en année par le simple envoi de l'avis de redevance et son acceptation. Il ne peut être dénoncé, par lettre recommandée, par l'une ou l'autre des parties, qu'au mois de décembre de chaque année, avec préavis d'un an.

La commission, lors de sa réunion du 29 novembre 1971, a souhaité que les contrats liant la Ville de Lille soient dénoncés, à compter du 1er janvier 1973, en raison du caractère expérimental de l'opération qui n'a pas été couronnée du plein succès que nous attendions.

Le 27 décembre 1971, les fédérations susnommées en ont été informées par lettre recommandée avec accusé de réception; les contrats sont donc dénoncés. Les animateurs cesseront leurs fonctions le 31 décembre 1972 dans les conditions actuelles.

M. le Président signale qu'une rencontre avec les dirigeants du Fonjep aura lieu dans le courant du mois de septembre 1972 et qu'il attend qu'on veuille bien lui signaler une date possible.

Par ailleurs, le secrétaire du foyer de jeunes et d'éducation populaire de la Fédération des amicales laïques a demandé par lettre du 30 juin 1972, le maintien de quatre postes d'animateur, proposant de pourvoir l'un de ces postes.

Une synthèse générale du problème s'impose donc et M. RAMAND est chargé de faire des propositions, en ce sens, dans le cadre de l'animation globale.

M. CHOQUEL estime que dans cette perspective, il conviendrait de connaître les Associations susceptibles de solliciter un animateur.

A l'issue du débat qui s'instaure et après avoir enregistré le propos de Melle BOUCHEZ sur la manière d'organiser les assemblées générales, la commission demande au bureau de l'Office municipal de la Jeunesse de rassembler l'ensemble des propositions intéressant le problème posé, de les adresser aux mouvements de jeunes pour qu'ils y réfléchissent et de provoquer ensuite une assemblée générale "privée" qui aurait le caractère de séance de travail à l'issue de laquelle pourrait être organisée l'assemblée générale officielle.

Ces études et travaux devront être terminés pour le 30 octobre 1972.

Dès lors, bien que les contrats passés entre la Ville, le Fonjep et les fédérations et groupements de jeunesse aient été dénoncés, considérant cependant le plan d'animation globale à mettre en place, la commission demande que la dotation budgétaire de 100 000 F prévue au chapitre 945/282, article 657, soit inscrite pour 1973, au Budget Primitif.

*

* * *

Extrait du procès-verbal transmis pour avis à la commission des Finances.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 septembre 1972

72/16 - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse présentée par le Centro d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et Environs (CERCLE)

La commission de la Jeunesse a examiné la demande d'adhésion présentée par le CERCLE lors de ses réunions des 29 novembre 1971 et 9 juin 1972.

Elle avait pris acte de l'avis favorable émis par le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse et du complément d'information adressé par le CERCLE pour faire suite à un premier examen du dossier.

Cependant, la commission, lors de sa dernière séance, a chargé MM. BURIE et BESNIER d'assister à une réunion de cette association et d'en dresser rapport. De plus, elle a décidé de se rapprocher du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs où cette association est en instance d'agrément.

Le 25 août 1972, M. EGE, Président du CERCLE, a fait parvenir une copie d'une lettre datée du 23 août 1972 émanant de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, l'informant que la demande d'agrément de son association, au titre de l'Education populaire, a été transmise à la Direction Régionale par même courrier.

M. BURIE signale qu'il assistera le 15 septembre 1972 à une réunion organisée par l'association précitée.

En conséquence, la demande d'adhésion du CERCLE fera l'objet d'une décision lors d'une prochaine réunion en fonction du rapport qui sera présenté par M. BURIE à la suite de sa visite.

Avant de clore la séance, M. le Président rappelle qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour que des panneaux de signalisation soient implantés à divers endroits de la Ville, indiquant la direction des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture et de la piscine olympique.

- 2 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.

Vu, le Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse,

Le Secrétaire de séance,

R. LESSCHAEVE

R. VERSTRAETE

Vu, l'Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports,

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires culturelles,
sportives et de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse

C.O./M.C.C.



Commission de la Jeunesse

Réunion du 31 octobre 1972

Je vous prie de bien vouloir assister à la Commission de la Jeunesse qui se réunira à l'Hôtel de Ville, le mardi 31 octobre 1972 à 18 H 30, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

ORDRE DU JOUR

- Suivi et approbation du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 1972 ;
- Association Lille-Jeunesse - Budget prévisionnel de 1973 - Propositions ;
- Subventions de fonctionnement attribuées aux mouvements de jeunesse au titre de l'année 1972 - 2e répartition - propositions ;
- Attributions de locaux aux mouvements de Jeunesse - Information ;
- Université de Lille III - département des carrières sociales - option animation socio-culturelle - demande de subvention ;
- Questions diverses ;

Hôtel de Ville, le 23 octobre 1972

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



COMMISSION DE LA JEUNESSE

*

* * *

Réunion du 31 octobre 1972

*

* * *

Procès-verbal N° 6

Commission de la Jeunesse

Réunion du 31 octobre 1972

Le 31 octobre 1972, à 18 H 30, la Commission de la Jeunesse s'est réunie à l'Hôtel de Ville dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse.

Etaient présents :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
Melle BOUCHEZ	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. CHOQUEL	Conseiller Municipal
M. MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. SPIRIET	Conseiller Municipal
M. WAVRANT	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires culturelles, sportives et de jeunesse
M. RAMAND	Directeur des Equipements sportifs et socio-éducatifs
M. VERSTRAETE	Rédacteur chargé de la coordination des Services Jeunesse, Sports et Jumelages
Melle QUICQUE	Dactylographe au service de la Jeunesse

Secrétaire de séance :

Melle OLLIVIER	Rédactrice à la Jeunesse et aux Jumelages
----------------	---

Commission de la Jeunesse

Réunion du 31 octobre 1972

Suivi de la réunion du 6 septembre 1972

Les membres présents ont connaissance du suivi donné aux délibérations de la précédente commission de la Jeunesse réunie le 6 septembre 1972. Ce document sera écrit et fourni en pièce annexe au procès-verbal comme l'habitude en avait été prise en 1970.

72/9 - Budget primitif de 1973 - Propositions -

Un extrait du procès-verbal a été transmis à la Direction des Finances à l'appui des demandes de crédits formulées par le service. A ce sujet, M. ALLARD exprime sa satisfaction de savoir un membre de la commission des Sports au sein de la commission des Finances, M. CAILLIAU, au courant de nos débats et de nos intentions, peut être un porte parole des plus précieux.

72/10 - Hébergement des délégués des mouvements de jeunesse en visite à Lille -

Un rapport a été transmis à la Direction des Affaires scolaires pour avis du Comité de la Caisse des Ecoles.

M. ALLARD propose de visiter l'immeuble communal, sis 72, rue Saint-Gabriel afin de se rendre compte des aménagements qui doivent y être réalisés dans l'éventualité de son affectation à l'hébergement.

A l'occasion de cette visite envisagée le 10 novembre 1972, la commission pourrait se rendre également au 48, rue Pierre Legrand, immeuble qui doit être restauré en vue de son utilisation comme maison des associations sportives.

Le rendez-vous est fixé au vendredi 10 novembre 1972 à 10 H 50 à l'Hôtel de Ville.

M. LESSCHAEVE informe la commission que des démarches sont faites auprès de M. le Directeur du Lycée Gaston Berger pour la mise à disposition des dortoirs de cet établissement, en cas de besoins.

Il rappelle également la demande de M. BURIE qui souhaite qu'un groupe de travail soit réuni comprenant les responsables d'établissements à vocation d'hébergement.

M. ALLARD exprime par ailleurs le souhait qu'un membre de l'Administration municipale siège au Conseil d'Administration de l'Auberge de Jeunesse et que la convention liant la Ville à cet organisme soit reconstituée.

72/12 - Subventions de fonctionnement attribuées aux mouvements de jeunesse au titre de l'année 1972 - Propositions -

Le rapport qui a été présenté au conseil municipal pour cet objet, a été transmis à la Préfecture en vue de son approbation.

M. BURIE indique que l'augmentation du montant de la subvention accordée au Foyer de Jeunes travailleurs, rue de Thumesnil, a suscité des activités dynamiques au sein de cette association.

M. ALLARD précise qu'une subvention globale a été attribuée au Foyer Pestalozzi et au Foyer Denis Cordonnier et que la subvention allouée au club Léo Lagrange est la même que celle accordée en 1971.

Il souhaite que M. RANAND ait une connaissance exacte de la participation au plan d'orientation socio-éducatives et sportives de chaque association adhérente à l'Office Municipal de la Jeunesse et à l'Office Municipal des Sports.

72/13 - Convention à passer avec les mouvements de jeunesse occupant des locaux communaux -

Un extrait du procès-verbal a été transmis pour information :

- à la Direction des services juridique et immobilier ;
- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux ;
- à la Direction des services techniques.

M. LESSCHAEVE indique qu'un inventaire des locaux occupés par les mouvements de jeunesse est en cours d'établissement, qu'il apparaît cette fois que le travail sera mené à son terme.

72/14 - Office Municipal des Sports - Crédit d'un secrétariat administratif permanent. Mise à disposition d'un local de la Maison des Associations rue Fatou -

Un extrait du procès-verbal a été transmis à la Direction des services juridique et immobilier et au bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

A la suite de cette question, un rapport a été présenté au Conseil d'Administration le 2 octobre 1972 qui a retenu le principe d'une restauration et d'aménagement en Maison des Associations sportives de l'immeuble 48, rue Pierre Legrand.

Faisant suite à cette information, M. RANAND signale que les secrétaires généraux des Offices municipaux des Sports et de la Jeunesse ont rencontré les représentants des services administratifs, à qui ils ont exprimé le souhait qu'une plus grande liaison puisse s'instaurer avec les élus, au niveau des réunions de bureau.

M. ALLARD suggère que le siège de Lille-Jeunesse soit établi dans l'immeuble sis 21, rue Fatou, ce qui permettrait la création d'un bureau d'accueil et d'un secrétariat communs aux associations sportives et de jeunesse.

En effet, l'association "Lille-Jeunesse" bénéficie d'un matériel important et de plus d'un secrétariat permanent. La subvention que lui accorde la Ville est des plus importantes, ce qui lui permet de mener à bien ses diverses tâches. M. BURIE remarque qu'un certain nombre d'études ont été faites à ce sujet et qu'il serait possible d'installer les services ci-dessus à l'entrée de l'immeuble et d'utiliser la salle du sous-sol comme bureau.

Cependant la commission estime nécessaire de veiller à ce que l'association "Lille-Jeunesse" ne puisse restreindre l'épanouissement des autres mouvements de jeunesse et souhaite recueillir auparavant l'avis de ces derniers avant de se prononcer définitivement.

Des contacts réguliers pourraient être pris dès à présent avec le service municipal de l'architecture qui doit procéder à l'aménagement de cet immeuble afin que le modelage des locaux de cet important immeuble réponde aux voeux du plus grand nombre des dirigeants.

72/15 - Maintien des postes d'animateurs mis à la disposition des mouvements de jeunesse - Propositions -

Un extrait du procès-verbal a été transmis pour avis à la commission des Finances en vue de maintenir le crédit de 100 000 F.

Au cours du Congrès de la Fédération Léo Lagrange, M. VESSI-GAULT, délégué général du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire, MM. VAILLANT et BLANCA, respectivement Directeur du Service d'Animation et Délégué général de la Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo Lagrange ont rencontré M. ALLARD qui a suggéré qu'une séance de travail puisse se tenir à Lille concernant le problème des animateurs.

Aucune réponse n'est parvenue au service à ce jour. M. ALLARD demande donc qu'une nouvelle démarche soit effectuée auprès de ces responsables afin qu'une réunion puisse se tenir avant fin novembre.

Il invite ensuite chaque membre de la commission à exprimer son avis sur la situation actuelle des animateurs.

Melle BOUCHEZ tient pour cause essentielle des difficultés présentes le fait que les animateurs soient rémunérés par l'intermédiaire du FONJEP.

M. RAMAND souhaite que le problème des animateurs soit résolu en deux étapes ; c'est-à-dire :

- 1°) Nomination d'animateurs municipaux qui resteraient en liaison avec les moniteurs du service des sports ;
- 2°) Mise à disposition d'un mouvement ou groupement de mouvements d'un animateur.

M. CHOQUEL se montre également favorable à la nomination d'animateurs municipaux.

M. ALLARD demande que la commission de la Jeunesse se réunisse rapidement afin d'étudier ce problème compte tenu des résultats des travaux de l'assemblée plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse qui doit tenir ses assises le 10 novembre 1972.

Le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 1972 est adopté sans observation.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 31 octobre 1972

72/17 - Budget prévisionnel de "Lille-Jeunesse" - Subvention annuelle

Le Conseil d'Administration de "Lille-Jeunesse" s'est réuni le 12 octobre 1972 et a approuvé le budget prévisionnel 1973 de cette association qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 534 784 F soit une augmentation de 12,7 % par rapport à 1972.

La subvention d'équilibre sollicitée est en augmentation de 5,52 %, soit 316 582,68 F en 1973 pour 300 000 F en 1972.

En raison du transfert de certaines rubriques de comptes à comptes, les différences énoncées entre les prévisions de 1972 et celles de 1973 peuvent parfois ne pas correspondre exactement avec les éléments qui figurent au document.

La présente étude a été élaborée dans le but de donner une idée aussi précise que possible de l'évolution des différents postes budgétaires par rapport à ce qu'ils étaient l'an dernier ; elle appelle les remarques ci-après :

DEPENSES

Compte 60

Achats : 17,57 % des dépenses

Le montant de la prévision est en augmentation de 42,85 % par rapport à 1972.

Elle se justifie par la mise en route d'un service "imprimerie" qui implique l'acquisition de fournitures particulières. Par contre, il est à signaler que l'article "fournitures de bureau" est en diminution par rapport à l'exercice précédent 6 000 F contre 10 000 F.

Compte 61

Personnel : (47,37 % des dépenses contre 46,4 % en 1972)

On constate une augmentation de 33 272 F par rapport à 1972 consécutive au recrutement envisagé d'une secrétaire comptable à mi-temps et de 3 vacataires rémunérés pendant 10 mois sur la base de 4 vacations mensuelles à 20 F.

En outre, les rémunérations ont été majorées de 4,50 % pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Compte 62

Impôts et taxes et assurances : 6,86 % des dépenses

Ce poste a été majoré de 46,90 %.

Il passe en effet de 25 000 F à 36 728 F

.../...

Compte 63

Travaux, fournitures et services extérieurs : 19,27 %

En diminution par rapport à 1972 de 11,74 % environ.

Un article a été prévu pour la location d'un photocopieur 2084 F.

Les frais d'entretien et de réparation ont été majorés de 8,80 % 9 000 contre 7 200.

Si les consommations d'électricité sont prévues pour un montant identique à celui de l'an dernier (18 000 F), par contre le chauffage est ramené de 16 000 F à 9 000 F soit en moins 77 % et en outre aucune prévision n'a été faite pour ce qui est de la consommation d'eau.

Dans le cadre de la programmation des spectacles, il est prévu 50 000 F destinés à la rémunération des artistes (cachets) soit 10 % de plus qu'en 1972.

Compte 64

Transports et déplacement (2,65 % des dépenses) - (en augmentation de 77,5 %)

A cette rubrique figurent entre autres les indemnités versées aux stagiaires, et considérées comme un remboursement forfaitaire des frais supportés par ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions.

Compte 66

Frais divers de gestion : (4,30 % des dépenses)

En diminution par rapport à l'exercice précédent (35,29 % en moins)

On constate une régression très sensible de l'article "Publicité Propagande" qui est ramené de 10 000 F à 2 000 F. Ceci est la conséquence de la mise en place du service "Imprimerie".

Le poste Réception Missions s'infléchit dans le même sens : 2 000 F contre 8 000 F en 1972.

Compte 68

Dotations aux amortissements.

Apparaît et pour cause au budget de 1973. Son montant représente 1,94 % du budget.

RECETTES

Compte 70

Ventes : 11,59 % du budget.

Représente le produit de la vente de boissons en augmentation de 24 %.

.../...

Compte 76

Produits accessoires : 19,95 % du budget. En augmentation de 7,78 % par rapport à 1972.

Le produit des travaux de photocopie et d'imprimerie 19 800 F comparé à ce qui figurait l'an dernier au poste "Recettes activités" est en diminution de 19 200 F.

Les cotisations des jeunes fréquentant les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture progressent de 166 %, 8 000 F au lieu de 3 000 F.

Les indemnités pour prêts de salles diminuent : 4 000 F au lieu de 6 000 F.

La rubrique participation des usagers correspond au produit des activités, photos, travail des émaux, etc...

Compte 71

Subventions d'exploitation reçues : 69,26 % du budget

L'Association espère percevoir de la Caisse d'Allocations familiales, de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Général et de divers organismes ou administrations, des subventions pour un montant de 31 000 F alors que la prévision de 1972 s'élevait à 28 100 F.

Cependant, des documents annexés au dossier relatifs au présent exercice, il ressort ce qui suit :

La Caisse d'Allocations Familiales n'accorde éventuellement que des subventions d'équipement, pour des activités éducatives, sur production des devis justificatifs relatifs à l'acquisition du matériel nécessaire.

Le 18 août 1972, un dossier a été adressé en ce sens à l'organisme intéressé. Selon des informations officieuses, la Caisse d'Allocations Familiales se serait prononcée favorablement.

Le 26 juillet 1972, Lille-Jeunesse a transmis à M. le Président du Conseil Général du Nord un dossier en vue d'obtenir une participation financière du Département.

En outre, ayant sollicité le 26 juillet 1972 une subvention de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lille, l'Association s'est vu répondre le 28 du même mois qu'elle devait rappeler sa demande en novembre, époque à laquelle la Commission du "Boni" procède pour autant qu'il en existe, à sa répartition.

Les Villes de Lambersart, Lomme et Loos ont été sollicitées également.

Si les deux premières se proposent d'examiner la demande qui leur est présentée, par contre la Ville de Loos a fait savoir qu'elle réservait ses subventions aux Sociétés locales.

Enfin "la Jeunesse en Plein Air" interrogée sur le même objet, a fait savoir qu'elle n'intervenait qu'en faveur des Associations construisant ou aménageant des Centres de vacances et de groupements accueillant enfants et adolescents.

.../...

Ainsi donc il n'apparaît pas qu'à ce jour, des subsides aient été accordés, autres que ceux de la Ville dont la subvention d'équilibre, compte-tenu du reliquat de subvention qui figure au bilan de l'exercice 1971 pour 22 801,32 F, s'élève à 316 582,68 F.

Il est répondu affirmativement à la demande de M. ALLARD qui souhaite connaître si l'Association a prévu dans son document budgétaire, le recrutement d'un Directeur pour la Maison de l'avenue Marx Dormoy.

M. BURIE précise que pour le moment, Lille-Jeunesse emploie un jeune stagiaire qui assure ces fonctions en attendant la nomination du titulaire du poste.

Aucune autre observation n'est présentée au sujet de ce rapport et la Commission émet un avis favorable à l'attribution de la subvention sollicitée.

Rapport à présenter au Conseil Municipal après avis de la Commission des Finances.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 31 octobre 1972

72/18 - Subventions de fonctionnement attribuées aux mouvements de jeunesse au titre de l'année 1972 - 2e répartition - propositions -

Le 6 septembre 1972, la Commission de la Jeunesse a examiné les propositions de subventions au titre de l'année 1972 pour les associations de jeunesse qui avaient remis leur dossier en temps opportun.

Le Foyer de Jeunes Filles "Nazareth" 2 bis, Bd Montebello, vient d'adresser les justifications sollicitées.

Compte-tenu des critères retenus, il est proposé de reconduire en 1972 la subvention accordée à l'Association au titre du précédent exercice, soit 750,00 F.

Avis favorable de la Commission.

Rapport à présenter au Conseil Municipal.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 31 octobre 1972

72/19 - Attributions de locaux aux mouvements de Jeunesse - Information ;

Il eut été souhaitable de pouvoir affecter les locaux de l'ex école Ampère implantée dans le quartier de Wazemmes, aux besoins particuliers, à une Association prête à s'engager dans la voie de l'Animation

Pour le moment, cette intention n'est pas réalisable et il n'est pas possible d'attendre davantage, d'autant que des demandes d'occupation sont adressées, auxquelles il convient de donner suite.

C'est ainsi que :

l'Association "Modélisme Naval Flandres-Artois" souhaite pouvoir disposer d'une salle de classe ou deux pièces contigues, afin d'une part, d'y tenir des réunions, d'autre part, d'y aménager un atelier;

L'Aide à la Promotion des Travailleurs Etrangers qui organise depuis plusieurs années des cours d'alphabétisation dans l'immeuble sis 19, rue Mazagran qui doit être démolie dans un proche avenir, aimerait se voir affecter certaines salles qui, il faut en convenir, sont particulièremment appropriées à leurs activités ;

"Les Majorettes de Lille" qui occupent actuellement, pour y tenir leurs réunions et leur vestiaire, une salle de 30 m² à démolir prochainement, désirent également bénéficier de certaines des pièces libres de l'Ecole désaffectée.

En conséquence, il est demandé à la Commission d'émettre un avis favorable à la mise à disposition de ces organismes des locaux qui leur sont nécessaires en ménageant cependant les intérêts de chacun.

M. ALLARD demande que l'attribution des locaux aux associations en cause soient fonction de leur participation au plan d'animation. Il souhaite que ceci leur soit précisé.

La Commission émet un avis favorable aux demandes présentées.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Affaires juridiques et immobilières pour information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 31 octobre 1972

72/20 - Université de Lille III - Département des carrières sociales -
Option animation socio-culturelle - Demande de subvention -

Le 5 octobre 1972, le Président de l'Université de Lille III a transmis une demande de subvention consécutive à la création au sein de son université, d'un département d'I.U.T. destiné plus particulièrement aux étudiants qui envisagent des carrières sociales et d'animation socio-culturelles. :

Considérant que cette question ne relève pas de ses attributions, la commission invite le service à transmettre la requête présentée à la commission des Beaux-Arts et des Affaires Culturelles.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 31 octobre 1972

Questions diverses

72/21 - Commission spéciale de concertation des affaires sociales et familiales - Désignation d'un représentant de l'Office Municipal de la Jeunesse -

Mme VANNEUFLVILLE, Adjoint au Maire, déléguée aux Affaires sociales et familiales a demandé qu'un représentant de l'Office Municipal de la Jeunesse (Commission Enfance) soit désigné pour siéger au sein de la commission spéciale de concertation des Affaires sociales et familiales.

Aucune décision n'ayant été prise à ce sujet, M. le Président demande que les responsables de l'Office Municipal de la Jeunesse prennent les dispositions qui s'imposent.

Extrait du procès-verbal transmis au secrétariat général de l'Office Municipal de la Jeunesse pour suite à donner.

*
* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Vu, le Président,

Raymond ALLARD

La Secrétaire de séance,

C. OLLIVIER

Vu, le Directeur,

R. LESSCHAEVE

MAIRIE DE LILLE

Direction des affaires
Culturelles, sportives
et de Jeunesse

2ème Bureau
JEUNESSE
CO/AD



Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 décembre 1972

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de la Jeunesse qui se tiendra le 8 décembre 1972 à 19 Heures dans la salle de réunions du cabinet des adjoints.

Ordre du jour

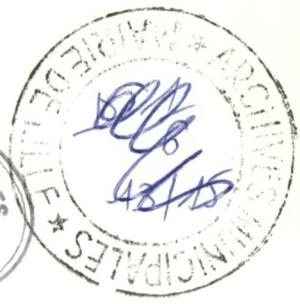
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 octobre 1972.
- 72/22 - Le problème des animateurs.

Cette réunion sera commune avec la commission de l'Education physique et des Sports.

Hôtel de Ville, le 27 novembre 1972

l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports

R. ALLARD



Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 décembre 1972

Procès-verbal n° 7

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 décembre 1972

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le vendredi 8 décembre 1972 à 19 heures, dans la salle de réunions du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Conseiller Municipal
MM. BURIE	Conseiller Municipal
CHOQUEL	Conseiller Municipal
DASSONVILLE	Conseiller Municipal, Membre de la Commission de l'Education Physique et des Sports
DURIER	Conseiller Municipal, Membre de la Commission de l'Education Physique et des Sports

Etaient excusés :

MM. BESNIER	Conseiller Municipal
BOCHNER	Conseiller Municipal
SPIRIET	Conseiller Municipal
Melle INGLEBERT	Secrétaire Général de la Mairie

Assistaient également à la réunion :

MM. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires culturelles, sportives et de jeunesse
RAMAND	Directeur des Equipements sportifs et socio-éducatifs
VERSTRAETE	Rédacteur coordinateur de la Jeunesse et des Sports
VANDERSPIEGEL	Rédacteur au Service de la Jeunesse et des Sports
ROBBE	Moniteur-Chef d'Education physique
Melle QUICQUE	Dactylographe au Service de la Jeunesse et des Sports.

Secrétaire de séance :

Melle OLLIVIER	Rédactrice
----------------	------------

En raison de la nature des problèmes à étudier, M. le Président a considéré qu'il était judicieux de réunir en une même assemblée les membres des Commissions de la Jeunesse et de l'Education physique et des Sports.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 décembre 1972

SUIVI de la réunion du 31 octobre 1972

72/17 - Budget prévisionnel de Lille-Jeunesse - Subvention annuelle -

La commission des Finances lors de sa réunion du 8 novembre 1972 a fixé à 10 % le taux d'augmentation relatif à la subvention à attribuer pour 1973 à l'Association Lille-Jeunesse. L'aide de la Ville s'élèverait donc pour l'exercice considéré à une subvention allouée en 1972 majorée de 10 %, soit :

$$300\ 000\ F \times \frac{110}{100} = 330\ 000\ F$$

de laquelle il faut déduire le reliquat non utilisé au titre de l'exercice 1971, soit

22 801,32 F

reste 307 198,68 F

Le Président de l'Association "Lille-Jeunesse" a été informé de cette position et en donnera connaissance à son Conseil d'Administration afin qu'il détermine les dispositions à prendre.

72/18 - Subventions de fonctionnement attribuées aux mouvements de jeunesse au titre de l'année 1972 - Deuxième répartition - Propositions -

Le rapport a été présenté au Conseil municipal lors de sa réunion du 24 octobre 1972.

Le dossier a été transmis à la Préfecture pour l'approbation de l'autorité de tutelle.

72/19 - Attribution de locaux aux mouvements de jeunesse - Information -

Un extrait du procès-verbal a été transmis à la Direction des Affaires juridiques et immobilières pour information.

Une réunion a été organisée sur place le 6 décembre 1972 à 17 Heures à l'occasion de laquelle les locaux ont été répartis aux associations suivantes :

- Alliance Unioniste de la Jeunesse Protestante
 - Aide à la Promotion des Travailleurs Etrangers
 - L.A.B.E.L.
 - M. NATALI, Responsable du groupe "Bayard" - Eclaireurs
 - Majorettes de Lille
 - Modélisme Naval Flandre-Artois
- } Ex. école
} Ampère,
} 73, rue
} Jules Guesde

72/20 - Université de Lille III - Département des carrières sociales -

Option animation socio-culturelle - demande de subvention.

La requête est transmise à la commission des Beaux-Arts et des Affaires culturelles.

.../...

72/21 - Commission spéciale de concertation des Affaires sociales et familiales

Désignation d'un représentant de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Un extrait du procès-verbal a été transmis au Secrétariat général de l'Office Municipal de la Jeunesse, pour suite à donner.

Une intervention est faite par le service auprès de l'Office pour connaître où en est cette affaire.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 Décembre 1972

72/22 - Problème des animateurs -

Par délibération n° 69/4032 en date du 9 mai 1969, le Conseil Municipal a décidé :

- a) la prise en charge, à titre expérimental, de la rémunération de quatre animateurs et de subventionner le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP), à concurrence de la totalité des traitements à servir (charges comprises) en attendant que l'Etat assure de nouveau sa participation fixée à 50 % ;
- b) d'ouvrir les crédits nécessaires estimés annuellement à 100 000 F ;
- c)d'autoriser Monsieur le Maire à passer avec le FONJEP, les fédérations et groupements de jeunesse ci-après, les contrats nécessaires :
 - le Centre de Culture Ouvrière ;
 - le Centre Culture et Promotion ;
 - la fédération des Clubs Léo Lagrange ;
 - l'Union Française des Centres de Vacances.

L'article 6 de ces documents prévoit que le contrat est reconduit d'année en année par le simple envoi de l'avis de redevance et son acceptation. Il ne peut être dénoncé, par lettre recommandée, par l'une ou l'autre des parties, qu'au mois de décembre de chaque année, avec préavis d'un an.

La Commission, lors de sa réunion du 29 novembre 1971, a souhaité que les contrats liant la Ville de Lille soient dénoncés, à compter du 1er janvier 1973, en raison du caractère expérimental de l'opération qui n'a pas été couronnée du plein succès que nous attendions.

Le 27 décembre 1971, les fédérations susnommées en ont été informées par lettre recommandée avec accusé de réception ; les contrats sont donc dénoncés. Les animateurs cesseront leurs fonctions le 31 décembre 1972 dans les conditions actuelles.

Une assemblée plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse ayant pour thème le problème des animateurs a eu lieu le 10 novembre 1972.

Un texte de synthèse dont il a été donné connaissance, élaboré par l'Office Municipal de la Jeunesse a été présenté aux élus municipaux.

La séance de travail a été organisée comme l'avait suggéré Mlle BOUCHEZ, en réunissant par petits groupes des membres de mouvements différents.

Des propositions ont été faites et développées devant l'assistance.

.../...

A la demande de M. BURIE, Président de séance, les représentants des associations ont adressé les suggestions ci-dessous à la Direction des Affaires culturelles, sportives et de jeunesse :

- Mouvements de Jeunesse de l'Office Municipal de la Jeunesse -

- 1) L.A.B.E.L. : 1 animateur à 100 % aux Amicales Laïques
1 animateur à 50 % au L.A.B.E.L.
1 animateur à 50 % Union des Clubs de Prévention
1 animateur à 50 % pour le quartier de Moulins, Maison d'accueil du Jeune Travailleur
1 animateur à 50 % pour le quartier des Biscottes (Atrium)
1 animateur coordonnateur de l'Office Municipal de la Jeunesse à 100 % (détaché par l'une ou l'autre Fédération - Culture et Promotion, Culture et Liberté, Club Léo Lagrange, U.F.C.V.).
- 2) Fédération des Amicales laïques : La F.A.L. est d'accord avec les propositions du L.A.B.E.L. qui bénéficie en outre d'une aide financière accordée par la Caisse d'Allocations Familiales s'élevant à 40 % du financement d'un animateur permanent (plafond 9 600 F.)

- Sur un secteur géographique à partir d'une association de l'Office Municipal de la Jeunesse -

- 1) Comité de Coordination de la Résidence Sud (quartier des Biscottes, Atrium)
 - Demande un animateur.

a) si le financement est à 100 % :

Proposition de créer sur le plan municipal une association du type Lille-Jeunesse (paritaire employeur).

de mettre en place par quartier un comité de coordination qui déléguerait deux de ses membres en qualité d'administrateurs au sein de cette association.

Chaque comité de quartier aurait droit de regard sur la qualité du travail de l'animateur et disposerait d'une certaine autonomie sur son emploi du temps.

Le C.I.L. donne un local (pas d'équipement).

b) si le financement n'est pas à 100 % ou si les propositions faites à l'Assemblée Plénière sont retenues (50 %) (voir le L.A.B.E.L.) :

L'Atrium propose de détacher sur le quartier, en accord avec le Comité de coordination, l'un des membres de son équipe d'animation à mi-temps.

L'Atrium reste l'employeur mais le Comité de coordination contrôle le travail et l'action à mener.

La Municipalité serait membre de droit au sein du Comité par l'intermédiaire des élus locaux et membres de la Commission des Affaires culturelles, sportives et de jeunesse.

.../...

Demande une subvention de fonctionnement de 1 000 à 1 500 F (car ce sont les résidents de l'Atrium qui supportent le coût de fonctionnement du Comité).

A noter cependant que l'Atrium a reçu :

au titre de l'année 1971, une subvention de 1 800 F
1972, une subvention de 3 818 F.

2) Associations de Moulins-Lille

Club Science et Service, rue de Trévise
Maison d'Accueil du Jeune Travailleur, rue de Thumesnil
Centre social de Lille Sud-Est - rue de Douai
Culture et Liberté, Boulevard de Strasbourg

Donnent la définition d'un Profil de poste de l'animateur de quartier de Moulins-Lille.

Propositions :

- a) 50 % à prélever sur les crédits existants destinés aux animateurs
- b) 50 % à prélever sur une enveloppe à créer qui comprendrait :
 - subventions municipales pour les autres catégories d'âge (familles, adultes, enfants, personnes âgées)
 - subventions Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général.

Une formule intermédiaire pourrait être étudiée avec certaines associations du quartier pour le financement de ces 50 %.

- Problème de la Prévention -

Union des Clubs de Prévention

Définition donnée du rôle d'un animateur permanent concernant les problèmes des Jeunes (délinquants, inadaptés sociaux, etc...)

Accepte l'animateur à 50 %.

En ce qui concerne l'animateur coordonnateur, les associations refusent toutes l'animateur-employé municipal et définissent le profil du poste :

- a) Rôle de représentativité de l'Office dans les mouvements, dans d'autres organismes et instances.
Analyse de la crise de l'Office Municipal de la Jeunesse après contact dans les mouvements.
- b) Mettre en relation entre eux les animateurs de mouvements. Il jouirait du rôle de Secrétaire Général exécutif.
- c) Au niveau des commissions, permet une réflexion, la continuité du travail. Aide aux Présidents de commission.
- d) Effectuer le travail de préparation demandé par le Bureau.
- e) Conseiller technique auprès de l'Administration et des conseillers municipaux.
- f) Il est un vis-à-vis pour les petits mouvements pour l'information.

Par ailleurs, le 17 novembre 1972, s'est tenue en Mairie une table ronde ayant pour thème le rôle des animateurs dans le plan d'animation sportive et socio-culturelle, des animateurs en général et la place des clubs Léo Lagrange dans l'animation de la Cité.

À cette réunion assistaient MM. GUESNET, BLANCA et DEROSIER des Clubs Léo Lagrange, ainsi que MM. ALLARD, BURIE, LEBRUN, Melle JOUGLET, MM. LESSCHAEVE et RAMAND.

MM. DEROSIER et BLANCA ont exprimé le souhait de voir affecter à leurs clubs un animateur chargé particulièrement d'un secteur de la Ville et dont les émoluments seraient couverts intégralement par la participation financière de la commune.

Une demande doit être adressée à la Ville à ce sujet accompagnée d'un projet de convention.

M. HALLET, Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse, qui a été convié à assister à la réunion, présente les propositions faites par les mouvements lors de l'Assemblée Plénière et reprises ci-avant.

A l'issue de cet exposé et après avoir remercié M. HALLET qui prend congé, M. ALLARD invite les membres qui le désirent à demander tous éclaircissements sur ce qui vient d'être dit.

Il poursuit en indiquant que l'on pourrait envisager de choisir éventuellement parmi les moniteurs d'éducation physique municipaux un animateur coordonnateur à qui seraient données des consignes précises de liaison entre les moniteurs sportifs et les animateurs de mouvements. Cet agent devrait pouvoir déterminer lui-même son profil, il aurait également un rôle de Secrétaire Général exécutif.

M. BURIE informe la Commission qu'il a réuni les représentants des associations de Jeunesse le 8 décembre 1972 à 16 heures, suite à la séance de travail qui a eu lieu le 17 novembre 1972.

Melle BOUCHEZ souhaite que soient modifiés dans le procès-verbal de la dernière Commission les termes d'une de ses interventions, à savoir :

"Melle BOUCHEZ pense que les difficultés proviennent du fait que dans le financement à 100 % au F.O.N.J.E.P., la Ville est à la fois le "financier" et le bénéficiaire de l'opération."

Alors qu'il a été rapporté :

"Melle BOUCHEZ tient pour cause essentielle des difficultés présentes le fait que les animateurs soient rémunérés par l'intermédiaire du F.O.N.J.E.P."

Ce qui précède donne lieu à un échange de vues à l'issue duquel la Commission décide de former un groupe de travail chargé d'examiner de façon définitive les propositions faites par les associations et de présenter un rapport à la Commission.

Ce groupe de travail étudiera également en liaison avec les mouvements de Jeunesse le contrat "double" qui doit lier les animateurs et les associations à la Ville.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 décembre 1972

72/23 - Pavillon d'accueil et d'information place de la Gare - Construction par la Communauté Urbaine - Participation de la Ville de Lille -

Lès travaux de voirie exécutés place de la Gare ont nécessité le démontage du kiosque de l'Office municipal de la Jeunesse et de la Compagnie Générale Industrielle des Transports (C.G.I.T.) qui avait été mis à disposition par le Comité de la Foire internationale.

En vue de remplacer ces deux pavillons, le service des bâtiments a étudié un premier projet à implanter sur l'ilôt triangulaire réalisé devant la gare.

Cependant, la commission des bâtiments, lors de sa réunion du 16 septembre 1970, a émis un avis favorable pour retenir la proposition formulée par la Communauté Urbaine et lui laisser la maîtrise de l'ouvrage.

Appelé à examiner cette affaire le 14 juin 1971, le Conseil d'Administration tenant compte de l'utilité de l'implantation d'un local d'accueil pour les jeunes de cet endroit, a donné un avis favorable à ce projet.

La Communauté Urbaine de Lille et la Ville étant respectivement compétentes pour la C.G.I.T. et l'Office Municipal de la Jeunesse, les frais de construction ont été répartis à l'époque de la manière suivante, compte-tenu des surfaces occupées par chaque partie (1/3 "O.M.J." - 2/3 "C.G.I.T.") (cf. Commission des Bâtiments du 8 septembre 1971).

Montant du devis estimatif	150 000 F
----------------------------	-----------

- participation de la Communauté Urbaine de Lille	100 000 F
- participation de la Ville de Lille	50 000 F

Saisie de cette question le 29 novembre 1971, la Commission de la Jeunesse a émis un avis favorable à la réalisation de ce qui précède.

Par lettre du 28 janvier 1972, M. l'Adjoint BRIFFAUT a signalé que l'inscription du crédit de 50 000 F destiné à couvrir la participation de la Ville devait être sollicitée par la direction des Affaires culturelles, sportives et de jeunesse.

Une réunion de travail s'est tenue à la Communauté Urbaine le 4 décembre 1972 à laquelle prirent part :

- deux techniciens de la Communauté Urbaine de Lille
- deux représentants de la C.G.I.T.
- un représentant de la Société nouvelle de Constructions industrialisées (S.N.C.I.)
- M. DUFLOT, Architecte en Chef de la Ville de Lille
- M. VERSTRAETE, représentant le service de la jeunesse et des sports de la Ville.

.../...

M. MOREAU, architecte divisionnaire de la Communauté Urbaine de Lille a rappelé qu'un projet avait été étudié par ses services.

Puis son administration a consulté dix entrepreneurs susceptibles de réaliser la construction du pavillon.

L'offre de la société nouvelle de constructions industrialisées a été retenue.

Le Ministère de l'Equipement consulté a fait savoir qu'en tout état de cause, le kiosque implanté place de la Gare devait être démontable pour permettre le réaménagement prochain de la voirie.

La construction proposée par la S.N.C.I. est agrandissable et démontable. Elle se compose :

- d'une ossature en alliage d'aluminium anodisé
- de boissons intérieures en bois
- de panneaux extérieurs en contreplaqué canadien vernis au "bondex" (produit insecticide et fongicide)
- de plafonds revêtus de textile "grain lin"
- de grandes baies vitrées "sécurit".

La surface du sol de la partie du kiosque réservé à l'O.M.J. telle qu'elle figure sur le plan se décompose comme suit :

- bureau : 13,80 m²
- sanitaires: 2,30 m²
- soit : 16,10 m²

La porte d'entrée est orientée face à la gare.

La pose d'un compteur E.D.F. est prévu pour chaque kiosque. Le chauffage sera assuré par un appareil électrique par accumulation.

Dans les sanitaires, un chauffe-eau a été prévu notamment pour permettre aux femmes de service de nettoyer les locaux dans de bonnes conditions.

Deux conventions devront être étudiées :

- a) pour l'entretien des installations ;
- b) pour la copropriété (fixer les droits et obligations de chacun)

Des volets peuvent être posés si cela est jugé nécessaire.

La surface de la construction s'élevant à 62,10 m² (O.M.J. 16,10 m² - C.G.I.T. 46 m²), M. VERSTRAETE a posé la question de savoir si le montant de la participation de la Ville de Lille aux frais de construction pouvait être revu et fixé au prorata des surfaces.

Les représentants de la Communauté Urbaine de Lille ont accueilli favorablement cette observation et ont indiqué que dans un premier temps le coût de l'opération serait pris en charge par la Communauté Urbaine de Lille à qui la Ville verserait ensuite sa contribution.

En conclusion, la participation de la Ville de Lille est fixée à :

.../...

$$\frac{150\ 000 \times 16,10 \text{ m}^2}{62,10 \text{ m}^2} = 38\ 888 \text{ F}$$

arrondi à 38 900 F

auxquels s'ajoutent les frais de mobilier dont la nature est à déterminer et de branchement téléphonique, soit au total 50 000 F environ.

Les travaux seront entrepris dès janvier 1973 et le délai d'exécution est de 2 à 3 mois (intempéries comprises).

La Commission renouvelle l'avis favorable qu'elle a formulé le 29 novembre 1971 à ce sujet et prend note que le coût total de l'opération reste fixé à 150 000 F, la participation financière à verser par la Ville à la Communauté Urbaine de Lille est ramenée à 38 900 F.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des Finances pour inscription d'un crédit dans le cadre du Budget supplémentaire 1973 ;
- à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux ;
- à la Direction des Affaires juridiques et immobilières.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 décembre 1972

72/24 - Associations de Jeunesse - Demandes d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

I/ Club Science et Service de Moulins-Lille - Section de l'Association "Aide à toute Détresse" dont le siège est situé 4 bis, rue de Trévise à Lille, a sollicité son adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.

La déclaration d'agrément a été insérée au Journal Officiel le 14 janvier 1972.

La vocation de ce club se caractérise :

- par la détection et la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle et en premier lieu contre cette exclusion dans ses formes les plus graves ;
- par la représentation des exclus et la défense de leurs droits dans la mesure où eux-mêmes sont empêchés de les assumer ;
- par la promotion et l'intégration des personnes, groupes ou couches sociales des plus défavorisés dans la société, par une action pratique et des recherches scientifiques.

A cet effet, le club :

- prépare l'implantation d'équipes volontaires permanentes de l'Aide à toute Détresse au sein des groupes de population les plus défavorisés de son secteur ;
- crée ou suscite la création de tous organismes ad hoc pour apporter une ou des solutions aux problèmes de l'exclusion
- collabore et agit sous les formes les plus appropriées, avec ou auprès de toutes institutions et organisations locales, départementales et régionales, publiques et privées, pouvant concourir à la réalisation de son objet ou faciliter celle-ci ;
- éveille l'opinion et suscite l'intérêt général aux problèmes de l'exclusion et aux remèdes à y apporter, par les moyens appropriés, et notamment par la divulgation de ses connaissances.

Ce mouvement dispense ses activités dans l'important quartier de Moulins-Lille.

Les réunions sont tenues dans le local sis 40, rue Fénelon à Lille.

Le nombre des adhérents s'élève à 50, dont l'âge moyen est de 28 ans.

En raison de ses activités, le Club Science et Service semble répondre aux critères définis à l'article 6 paragraphe C des statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse relatifs aux représentants des groupements lillois de Jeunesse (en tant que comité de coordination).

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 5 décembre 1972, a donné un avis favorable à la requête qui a été présentée par ce club.

.../...

La Commission émet des réserves à l'entrée de ce club au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Dossier en retour au Bureau de l'O.M.J. pour un nouvel examen.

*

* * *

II/ Centre d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et Environs

La Commission de la Jeunesse a examiné la demande d'adhésion présentée par le C.E.R.C.L.E, lors de ses réunions des 29 novembre 1971, 9 juin 1972 et 6 septembre 1972.

Compte-tenu des informations apportées par M. BURIE, la Commission émet un avis favorable à cette demande d'adhésion.

*

* * *

III/ Centre Culturel Espagnol

Le Centre Culturel espagnol, déclaré le 5 octobre 1970 à la Préfecture et dont la date d'agrément est parue au Journal Officiel du 21 novembre 1970, a formulé une demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Les réunions de ce centre ont lieu au siège social sis 97, rue d'Austerlitz à Lille.

Le nombre d'adhérents s'élève à 187 membres âgés de plus de 16 ans.

Ce centre organise des cours de langues pour la jeunesse espagnole, portugaise et française, ainsi que des cours de danses, de théâtre, de couture.

Il organise de même des activités sportives et favorise des rencontres familiales. Il aide ses adhérents à surmonter les difficultés qui pourraient éventuellement exister au niveau des démarches administratives à effectuer.

La Commission émet un avis favorable à cette demande d'adhésion.

*

* * *

La séance est levée à 22 h 15.

Vu : le Président,

R. ALLARD

Le Secrétaire de séance,

C. OLLIVIER

Vu : le Directeur,

R. LESSCHAEVE

MAIRIE DE LILLE

Direction des affaires
culturelles, sportives
et de jeunesse

2e Bureau
Jeunesse
CO/AMQ



Commission de la Jeunesse

Réunion du 16 mars 1973

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de la Jeunesse qui se tiendra le vendredi 16 mars 1973 à 18 h 30, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 1972 et suivi

73/1 - Le problème des animateurs.

Hôtel de Ville, le 5 mars 1973

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



Commission de la Jeunesse

Réunion du 16 mars 1973

Procès-verbal n° 8

Commission de la Jeunesse

Réunion du 16 Mars 1973

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le 16 mars 1973 à 18 H 30, dans la salle de réunions du Cabinet des Adjoints sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. BESNIER	Conseiller Municipal
BOCHNER	" "
Mlle BOUCHEZ	" "
MM. BURIE	" "
CHOQUEL	" "
MATRAU	" "

Etait excusé :

M. WAVEANT	Conseiller municipal
------------	----------------------

Assistaient également à la réunion :

Mlle INGLEBERT	Secrétaire Général de la Mairie
MM. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires culturelles, sportives et de jeunesse
RAMAND	Directeur des équipements sportifs et socio-éducatifs

Secrétaire de séance :

Mlle OLLIVIER,	Rédactrice
----------------	------------

Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 1972 est adopté sans observation.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 16 mars 1973

SUIVI de la réunion du 8 décembre 1972 -

72/22 - Problème des animateurs

Pour faire suite à la demande de la Commission, un groupe de travail présidé par Melle BOUCHEZ et M. BURIE, Conseillers municipaux et auquel participaient M. HALLET, Secrétaire général de l'Office Municipal de la Jeunesse, Melle MAZINGUE, Secrétaire Général Adjoint de l'Office Municipal de la Jeunesse, s'est réuni le 27 décembre 1972 dans le bureau de M. LESSCHAEVE, Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse en vue d'étudier de façon définitive les propositions présentées par les associations de Jeunesse.

Cette affaire fait l'objet du rapport qui est soumis aujourd'hui à l'examen de la Commission.

72/23 - Pavillon d'accueil et d'information place de la Gare -
Construction par la Communauté Urbaine - Participation de la
Ville de Lille

Une demande a été adressée le 25 janvier 1973 à M. DUFLOT, Architecte en Chef, Directeur des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux en vue de faire réaliser par ses services, l'étude des aménagements intérieurs du local.

Des contacts ont été pris avec la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux quant à l'aménagement intérieur du pavillon. Cependant, comme il est assez difficile de juger sur plans, il serait peut-être préférable d'attendre l'achèvement de la construction pour décider de son équipement.

72/24 - Association de Jeunesse - Demandes d'adhésion à l'Office
Municipal de la Jeunesse

I - Club "Science et Service" de Moulins-Lille - Section de
l'Association "Aide à toute détresse"

La Commission de la Jeunesse, lors de la réunion du 8 décembre 1972 a émis des réserves à l'entrée de ce club au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse du 20 février 1973 après un nouvel examen du dossier a donné un avis favorable à la demande qui lui a été présentée de nouveau.

II - Centre d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et
Environs

III - Centre Culturel Espagnol

L'avis favorable émis par la Commission a été porté à la connaissance des Présidents des Associations précitées par lettre du 8 février 1973.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 16 mars 1973

73/1 - Le problème des animateurs

Après avoir fait l'historique du problème des animateurs dont un exemplaire a été remis à chacun des commissaires, M. ALLARD estime qu'il convient, après de nombreuses réunions, de formuler des propositions qui seront soumises aux instances municipales. Puis, il signale à l'attention des Commissaires que la circulaire ministérielle n° 69/305 du 20 janvier 1969 fixe les emplois susceptibles d'être créés par les collectivités locales, le profil du Directeur de Maisons de la Jeunesse et de la Culture, de l'animateur, les indices de salaires correspondants, etc...

Il demande ensuite que chacun des membres présents formule son avis sur le contenu du rapport qui lui a été communiqué.

M. BURIE estime qu'il faut inciter les associations à rechercher une participation financière même auprès de l'Etat ; il est donc partisan d'un financement à 50 % par la Ville pour des animateurs qui auront un champ d'action dans le secteur expérimental comme en a décidé l'Administration Municipale.

Pour répondre à M. MATRAU qui cherche à définir le rôle des animateurs, M. ALLARD signale que le système des animateurs, rénumérés par le "FONJEP" a été abandonné car l'action qu'ils menaient n'était pas efficace dans le sens où ces derniers ont surtout fait plus un travail de réflexion que de formation d'animateurs bénévoles.

Cette décision a été prise non pour porter préjudice aux jeunes mais pour pouvoir trouver un meilleur emploi des animateurs.

M. CHOQUEL est favorable, en ce qui le concerne, au recrutement d'animateurs municipaux à l'instar des moniteurs d'éducation physique.

M. RAMAND estime que par suite de la décision prise par l'Administration municipale en ce qui concerne l'expérience d'animation sur un quartier, il est souhaité que les salaires des deux animateurs de quartier soient pris en charge exclusivement par la Ville.

.../...

Resterait alors deux postes à pourvoir ; les demandes formulées par l'Atrium, la Fédération des amicales laïques, le LABEL et la Fédération des Clubs Léo Lagrange pourraient être retenues et les salaires seraient financés à 50 % par la Ville.

Mlle BOUCHEZ définit la notion d'animation :

- l'animation se fait à partir d'un équipement et s'adresse aux "inorganisés" (les jeunes qui n'adhèrent pas à une association).

* l'animation se fait aussi par la vie des associations. C'est en effet dans la mesure où une Ville a des associations vivantes qu'elle s'anime. Il conviendrait donc de "vitaliser" les grandes associations en leur versant des subventions affectées, comme la moitié du salaire d'un animateur.

* l'animation de quartier et là, la Caisse d'Allocations familiales est prête à subventionner 50 % d'un salaire d'animateur.

* l'animateur coordonnateur de l'Office Municipal de la Jeunesse est nécessaire, car il est difficile de concevoir qu'un bénévole prenne en charge l'Office Municipal de la Jeunesse en plus de sa profession.

M. BURIE donne l'exemple de la Fédération des Clubs Léo Lagrange qui est prête à agir et dans le cadre de l'animation de quartier et dans un mouvement, le financement de la Ville serait en conséquence fixé à 100 % (50 % + 50 %).

En ce qui le concerne, M. RAMAND estime que le LABEL et la Fédération des Amicales Laïques, deux mouvements très importants, ne peuvent pas être dissociés de la mise en place du plan de l'animation. Les collectivités locales doivent donner l'impulsion dans ce domaine.

M. ALLARD signale que le moniteur municipal d'éducation physique devient un animateur sportif dans le cadre scolaire, ceci n'existant pas, lors de la création des quatre postes d'animateurs, à l'office municipal de la Jeunesse.

Puis, M. le Président résume les propositions des commissaires qui souhaitent que :

- 1°) les postes soient financés à 50 %.
- 2°) la participation de la Caisse d'Allocations familiales soit sollicitée
- 3°) la formule de financement du FONJEP soit retenue
- 4°) des animateurs participent à l'animation du quartier choisi c'est à dire au Fg d'Arras.

Pour la réalisation de ce qui précède, il serait judicieux d'envisager la création d'un comité de coordination, émanation de l'Office Municipal de la Jeunesse dans le quartier précité.

.../...

Mlle BOUCHEZ suggère de réduire la subvention de fonctionnement versée à l'association qui disposera d'un animateur rémunéré par la Ville ou à tout le moins la stabiliser.

M. RAMAND estimant qu'un comité de coordination ne peut avoir un rôle d'employeur, M. ALLARD propose de déclarer officiellement l'Office Municipal de la Jeunesse, association créée conformément aux dispositions de la loi de 1901, et de doter le comité de coordination de pouvoirs délégués par l'Office Municipal de la Jeunesse.

M. CHOQUEL pose ensuite la question de savoir qui sera l'employeur des animateurs.

M. RAMAND craint que cette formule ramène la Ville à la situation antérieure.

Il souhaite, par ailleurs, que les élus municipaux soient membres du Comité de coordination.

M. ALLARD retient cette idée suggérant que ce Comité soit l'émanation des deux Offices "Sports" et "Jeunesse" et qu'il regroupe les activités socio-éducatives et sportives de l'ensemble du quartier.

En conclusion, la commission souhaite la création de huit postes d'animateurs financés à 50 % par la Ville dont le champ d'action s'étendrait aux quartiers de Moulins-Lille et des "Biscottes" réunis en un secteur dénommé "Fg d'Arras".

Ces huit postes seraient répartis ainsi qu'il suit :

a) deux animateurs de quartier qui sur le plan directement administratif seraient considérés comme les employés de l'Atrium et de la Maison d'accueil du Jeune Travailleur, ces deux associations étant liées par contrat avec la Ville. Dans les faits, ces animateurs dépendraient des comités de coordination en place, qui, par convention, se verraient confier la mission d'animation.

b) six animateurs de mouvements recrutés par les associations qui participeraient à l'animation du secteur expérimental en fonction des besoins déterminés par le Comité de coordination et dans les termes définis par une convention à laquelle l'association bénéficiaire devrait adhérer faute de quoi la participation financière communale ne saurait lui être versée.

.../...

L'ouverture d'un crédit de 100 000 F est à prévoir.

Rapport à présenter à l'Administration Municipale.

Séance levée à 20 H 45.

Vu : le Président,

Le Secrétaire de séance,

Raymond ALLARD

C. OLLIVIER

Vu : le Directeur,

R. LESSCHAEVE

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
Culturelles, Sportives
et de Jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse



Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 Mai 1973

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui se tiendra le Jeudi 10 mai 1973 à 18 h 30, dans les locaux des Offices, 1er Pavillon, Entresol.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 mars 1973 -

- 73/2 - Association "Lille-Jeunesse" - Location des Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture - Barèmes 1973 - Modifications -
- 73/3 - Présentation du compte d'exploitation de "Lille-Jeunesse" -
- 73/4 - Associations de Jeunesse - Demandes d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -
- 73/5 - Association "Science et Service" - Aide à toute détresse - Nouvel examen de la demande d'adhésion -
- 73/6 - Associations de Jeunesse - Représentation des mouvements à l'Office Municipal de la Jeunesse suivant les statuts modifiés -
- 73/7 - Examen des conditions d'entrée de "Lille-Jeunesse" au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse -
- 73/8 - Centre culturel espagnol - Attribution d'un local dans l'ex-école Ampère rue Jules Guesde -
- 73/9 - Commission spéciale de concertation des Affaires sociales et familiales - Désignation d'un représentant de l'Office Municipal de la Jeunesse - Information -
- 73/10 - Participation de l'Office Municipal de la Jeunesse à la Foire Internationale de Lille - Mai 1973 - Information -

Hôtel de Ville, le 26 avril 1973

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

Procès-verbal n° 9

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le jeudi 10 mai 1973 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, dans les locaux des Offices Municipaux des Sports et de la Jeunesse, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire
Mme DE MEY	Conseiller Municipal
M. MATRAU	Conseiller Municipal
M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. CHOQUEL	Conseiller Municipal

Etais excusé :

M. BOCHNER	Conseiller Municipal
------------	----------------------

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse
M. RAMAND	Directeur des Equipements Sportifs et Socio-Educatifs
M. VERSTRAETE	Rédacteur chargé de la coordination des Services Jeunesse et Sports

Secrétaire de Séance :

Melle OLLIVIER	Rédactrice au Service de la Jeunesse.
----------------	---------------------------------------

*

*

En ouvrant la séance, M. ALLARD souhaite la bienvenue à Mme DE MEY, Conseiller Municipal qui siège pour la première fois à la Commission de la Jeunesse et dont les qualités humaines et la compétence sociale seront très utiles à la Commission.

Réunion du 16 mars 1973 - Procès-verbal complété.

M. BOCHNER a tenu à préciser l'opinion qu'il a exprimée lors de la réunion du 16 mars 1973, c'est-à-dire sa préférence pour traiter le problème de l'animation dans le cadre global de la Ville, plutôt qu'au niveau d'une expérience limitée à un quartier.

La Commission prend acte de cette précision et adopte le procès-verbal.

*

* * *

M. ALLARD demande à Melle BOUCHEZ de relater les travaux effectués par la 16e Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse ainsi que les thèmes principaux qui ont été traités à cette occasion. Il estime qu'un rapport sur le fonctionnement de l'Office Municipal de la Jeunesse sera utile à chaque séance, accentuant ainsi la coordination qui s'impose entre les deux délégations et vérifiant par cela même l'efficacité des moyens mis en place.

Melle BOUCHEZ a souhaité que les candidats aux postes de responsabilité du Bureau se présentent avant le scrutin, dès l'ouverture de la séance.

Elle a ensuite développé le thème des différentes démocraties existantes, à savoir : la démocratie directe, la démocratie de représentation, la démocratie de concertation ; elle a établi une comparaison entre l'évolution d'un groupe social et celle de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Après avoir fait le point sur le problème des animateurs, Melle BOUCHEZ a proposé la création au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse de groupes de travail plutôt que de commissions structurées.

De plus, la formation spontanée de petits groupes a permis de connaître les orientations que les assistants souhaitaient voir donner par l'Office Municipal de la Jeunesse à certains problèmes particuliers, tels que la représentativité des jeunes à l'Office, qui pourraient être étudiés au cours d'un séminaire de deux jours.

L'élection des membres du Bureau a donné les résultats suivants :

M. Serge PEYRE	- Club Léo Lagrange	- 56 voix
M. Jean-Marie RUANT	- Cercle Amical des P.T.T.	- 52 voix
M. Roland DEWYSE	- Foyer Henri Pestalozzi	- 47 voix
M. Jean-Pierre GUFFROY	- S.O.S. Jeunes	- 42 voix
M. Maurice BRETON	- Scouts de France	- 40 voix
Melle Marie-Annie JOUGLET	- Les Animateurs bénévoles de l'Enfant en Loisir	- 32 voix

M. MATRAU exprime le regret que les représentants des mouvements soient si peu nombreux. Il souhaite que les "anciens" laissent place aux plus jeunes qui pourraient être encadrés par des comités de parrainage, comme cela se fait dans d'autres organismes.

.../...

Par ailleurs, il attire l'attention de l'assemblée sur le problème posé par l'étude éventuelle de questions d'ordre politique au sein de l'Office et fait part de ses craintes. Il estime que cela ne paraît pas respecter le but initial de cet organisme.

A l'issue de cet exposé, M. ALLARD adresse ses félicitations à Melle BOUCHEZ que M. le Maire a désignée pour assurer les fonctions de Président de l'Office Municipal de la Jeunesse et formule des voeux pour l'accomplissement de sa tâche particulièrement difficile.

Il est ensuite procédé à l'élection des deux vice-Présidents représentant de l'Administration municipale au bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse. Sont élus MM. BOCHNER et BURIE, candidats.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/2 - Association Lille-Jeunesse - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Prêt de salles - Barèmes 1973 -

En application des dispositions de l'article 3 des conventions passées le 25 octobre 1971 entre la Ville de Lille et l'Association Lille-Jeunesse gestionnaire des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, le Conseil d'administration de cette association réuni le 11 janvier 1973 a proposé de modifier ainsi qu'il suit, à partir du 1er janvier 1973, les barèmes de location des salles de ces équipements

	<u>1er Janvier 1973</u>	<u>1er Janvier 1972</u>
Ateliers	10 F	5 F
Grandes salles de spectacle	Jusque 50 personnes Marx Dormoy 50 F Massenet 40 F 1 F par personne supplémentaire	Jusque 100 personnes Marx Dormoy } 80 F Massenet } 0,60 F par personne supplémentaire
	Arrhes : 20 F	

Jusqu'à présent, les tarifs de location des grandes salles étaient les mêmes qu'il s'agisse de la Maison municipale de la Jeunesse et de la Culture avenue Marx Dormoy ou de celle située rue Massenet.

Si les propositions formulées par l'Association "Lille-Jeunesse" sont acceptées, pour une occupation de salle par 100 personnes les tarifs seront relevés de 20 F soit 25 %.

S'agissant des ateliers dont la location passe de 5 F à 10 F, l'augmentation s'élève à 100 %.

Par ailleurs, il convient de noter :

- 1°) que le compte d'exploitation de l'année 1972 de l'Association précitée fait apparaître des recettes provenant des locations de salles pour un montant de 1 315 F (rue Massenet : 387,50 F, Marx Dormoy : 927,50 F).
- 2°) que les recettes prévues pour 1973 s'élèvent à 4 000 F (rue Massenet : 2 000 F, Marx Dormoy : 2 000 F).

Avis favorable de la Commission.

Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

Commission de la Jeunesse
Réunion du 10 mai 1973

73/3 - Présentation du compte d'exploitation de Lille-Jeunesse -

En application des dispositions de l'article 4, paragraphe 15 des conventions en date du 16 novembre 1971 relatives à la gestion des Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture de la rue Massenet et de l'avenue Marx Dormoy, l'association Lille-Jeunesse a transmis le compte d'exploitation de ces établissements du 1er janvier au 31 décembre 1972.

Ce document est reproduit ci-après :

<u>DEPENSES</u>	: Marx Dormoy	: Massenet	: Total	<u>RECETTES</u>	: Marx Dormoy	: Massenet	: Total
- <u>Exploitation</u>							
Achats	31.128,71	34.622,27	65.750,98	Ventes	8.065,50	765,86	8.831,38
Frais de personnel	63.317,33	63.317,32	126.634,65	Produits accessoires	16.324,73	6.648,05	22.972,78
Impôts et taxes	16.475,02	17.007,99	33.483,01	Produits financiers	2.149,46	2.149,45	4.298,91
Travaux, fournitures et services extérieurs	51.823,95	19.501,38	71.325,33	Rabais, remises et ristournes obtenus	3,58	13,58	17,16
Transports et déplacements	9.129,18	8.523,38	17.652,56				
Frais divers de gestion	10.872,07	12.797,79	23.669,86		26.543,27	9.576,96	36.120,23
	12.746,26	155.770,13	328.516,39				

soit Dépenses : 338.516,39 F

Recettes : 36.120,23 F,

auxquelles il convient d'ajouter une somme de 304.450 F représentant la subvention de la Caisse d'Allocations familiales, 4.450 F et la subvention d'équilibre de la Ville,
ce qui porte le montant des produits à 340.570,23 F, d'où un excédent de recettes de 2.053,84 F.

D E P E N S E S			R E C E T T E S	
Achats	65.750,98	19,42 %	Ventes	8.831,38
Frais de Personnel	126.634,65	37,41 %	Rabais, remises et ristournes obtenus	1.716,00
Impôts et taxes	33.483,01	9,89 %	Produits accessoires	22.972,78
Travaux, fournitures, et services extérieurs	71.325,33	21,07 %	Produits financiers	4.298,91
Transports et déplacements	176.52,56	5,22 %		
Frais divers de gestion	23.669,86	6,99 %		
	338.516,39	100 %		
			36.120,23	100 %

La Commission prend acte du document qui lui est présenté. Elle souhaite que l'Association "Lille-Jeunesse" fournisse à l'avenir une comptabilité matière.

Par ailleurs, Melle BOUCHEZ signale que le Conseil d'Administration de cet organisme étudiera le 11 mai 1973 la possibilité de créer un poste d'animateur à demi-vacation et que la Ville sera saisie d'une demande de financement.

Enfin, elle estime les frais de chauffage de la Maison municipale de la Jeunesse et de la Culture située avenue Marx Dormoy fort élevés. Elle signale en outre que Lille-Jeunesse n'a pas encore été appelée à régler les dépenses correspondantes pour l'établissement de la rue Massenet dont les installations auraient fonctionné toute l'année, même en période estivale.

M. ALLARD interviendra auprès de son collègue délégué aux Bâtiments Communaux.

Rapport à présenter à l'Administration municipale après avis de la Commission des Finances.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/4 - Associations de Jeunesse - Demandes d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.

I/ Modélisme Naval Flandre Artois, dont le siège social est à Lille, 6, Boulevard de la Liberté, a été déclaré le 16 décembre 1968 à la Préfecture, la déclaration d'agrément a été insérée au Journal Officiel le 22 décembre 1968.

Le nombre d'adhérents s'élève à 54.

Les activités du club consistent essentiellement en l'évolution de modèles réduits de bateaux, l'organisation d'expositions de modèles construits par les membres ainsi qu'à la participation à diverses compétitions.

En raison de ses activités, l'Association dont il s'agit semble répondre aux critères définis à l'article 6 paragraphe C des statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse relatifs aux représentants des groupements lillois de Jeunesse en tant que Comité de coordination .

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 20 février 1973, a émis un avis favorable à la requête qui lui a été présentée.

Avis conforme de la Commission.

II/ L'Ensemble "Rythme et Folklore", déclaré le 18 novembre 1970 à la Préfecture d'Arras, la date d'agrément est parue au Journal Officiel du 6 décembre 1970.

Le siège social est situé rue d'Elboise à Metz-en-Couture (Pas-de-Calais).

Le nombre d'adhérents s'élève à 51 dont l'âge moyen est de 20 ans.

Cette association a pour but principal de faire connaître le folklore sud-américain et d'organiser de nombreuses représentations dans les Maisons de Jeunes.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réuni le 20 février 1973, a émis des réserves à l'entrée de ce groupement au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse, compte-tenu des ressources qu'il tire des spectacles qu'il donne. Il estime que cette association reléverait davantage des Affaires culturelles que de la Jeunesse.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, et du fait que l'association a son siège hors de Lille, la Commission émet un avis défavorable à la demande présentée.

.../...

III/ Gomyoung International : Cette association a été déclarée le 16 novembre 1972 à la Préfecture du Nord ; la date d'agrément est parue au Journal Officiel le 25 novembre 1972.

Les réunions ont lieu au siège social sis 43, rue de la Briqueterie à Mouvaux.

Le nombre d'adhérents s'élève à 45 âgés de 14 à 16 ans.

La vocation du Gomyoung International est de créer des liens amicaux entre les jeunes des pays européens et l'organisation pendant les vacances de Pâques et les vacances d'été d'un camp international de Jeunes.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réuni le 21 mars 1973, a proposé de surseoir à toute décision pendant un an dans l'attente des résultats du fonctionnement de cette association.

Avis conforme de la Commission.

IV/ Culture et Liberté : Cette association, dont le siège social est situé 10/8, Boulevard de Strasbourg à Lille, a été déclarée le 1er février 1971 à la Préfecture du Nord ; la date d'agrément est parue au Journal Officiel du 12 février 1971.

Elle comprend 600 adhérents et a pour but :

- de contribuer au développement culturel et à l'Education populaire sous ses différents aspects : économique, civique, social, artistique, scientifique, etc... dans la perspective de la promotion collective et du progrès de la vie démocratique.
- d'entreprendre toutes actions, de créer ou de soutenir tous services et institutions susceptibles de favoriser le développement culturel.
- de favoriser les échanges culturels internationaux, élément de rapprochement entre les peuples.

Dans le cadre de ses activités, ce groupement organise des cours oraux ou par correspondance, des conférences, des stages et rencontres de formation, des voyages d'études, des échanges nationaux et internationaux, des enquêtes, des concours, des expositions.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 26 avril 1973, a émis un avis favorable à la demande présentée et a proposé l'entrée de cette association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse en tant que personne qualifiée (article 6 - paragraphe b des statuts) en attendant la création d'un Office Social et Culturel.

La Commission donne un avis favorable à la requête présentée ; elle considère cependant que l'association ne saurait être subventionnée au titre de Mouvement de Jeunesse, et qu'il convient en conséquence de transmettre la demande d'aide financière de la Ville à la Commission des Beaux-Arts et des Affaires Culturelles.

V/ Allauto : groupement déclaré à la Préfecture le 5 décembre 1972 dont la date d'agrément est parue au Journal Officiel le 12 décembre 1972. Il a son siège social à Lille, 67, rue Colbert.

Il a pour but de mettre en rapport tout automobiliste disposant de places dans sa voiture avec les personnes souhaitant effectuer des voyages pour toutes destinations.

.../...

Compte-tenu que les activités de cette association touchent de nombreux jeunes, le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse en sa séance du 26 avril 1973, a émis un avis favorable et a suggéré d'intégrer "Allauto" au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse en tant qu'association de service (article 6 - paragraphe C des statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse).

Avis conforme de la Commission.

VI/ Le Centre culturel Etudiant, dont le siège social est situé 12, rue Molière à Lille, a été déclaré le 14 octobre 1961 à la Préfecture ; son agrément est paru le 22 octobre 1961 au Journal Officiel.

Les adhérents au nombre de 250 sont âgés de 21 ans en moyenne.

Cette association a pour but de mettre à la disposition des étudiants français et étrangers un foyer d'accueil où peuvent s'exercer toutes activités culturelles et éducatives. Elle organise des soirées théâtrales, musicales et poétiques. Un atelier de peinture a été créé et destiné aux enfants du quartier.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réuni le 26 avril 1973, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de cette association et a proposé de l'intégrer au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse en tant qu'association de service (article 6 - paragraphe C des statuts de l'O.M.J.).

Avis conforme de la Commission.

A l'issue de l'examen de cette question, il est demandé qu'à l'avenir, les demandes d'adhésion soient étudiées compte-tenu de la déclaration, de l'agrément et également de l'appartenance de l'Association demanderesse à une Fédération.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/5 - Association "Science et Service" - Aide à toute détresse - Nouvel examen de la demande d'adhésion -

La Commission de la Jeunesse lors de sa réunion du 8 décembre 1972 a émis des réserves à l'entrée à l'Office Municipal de la Jeunesse de l'Association "Science et Service - Aide à toute détresse", et a demandé que le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réexamine la demande présentée.

Après une nouvelle étude le 20 février 1973, le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse a estimé devoir maintenir l'avis favorable qu'il avait donné le 5 décembre 1972.

La Commission se rallie à cette proposition.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/6 - Associations de Jeunesse - Représentation des mouvements à l'Office Municipal de la Jeunesse suivant les statuts modifiés

Au cours de sa séance du 21 mars 1973, le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse a examiné et approuvé les propositions formulées par M. BRETON Maurice au nom du groupe de travail "structures" sur la représentation des mouvements de Jeunesse à l'Office Municipal de la Jeunesse, en application des dispositions des statuts modifiés.

Ces propositions ont été établies pour un certain nombre en accord avec les représentants des mouvements ou associations concernés.

Ce sont :

Personnes qualifiées

- Association d'Etude et d'organisation des centres sociaux du Nord
- Association générale des Etudiants lillois
- Centre départemental d'Echanges Internationaux du Nord
- Office régional laïque pour l'Education par l'Image et le Son
- Union Départementale des Associations Familiales
- Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés
- Culture et Fromotion
- Centre de Loisirs Plein Air (U.F.C.V.)
- Comité Armées-Jeunesse
- Commission régionale U.N.E.S.C.O.
- Centre de Formation de Moniteurs de Loisirs Educatifs (C.F.M.L.E.)
- Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (C.E.M.E.A.)
- Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse (O.C.C.A.J.)
- Culture et Liberté

Mouvement de Formation

- Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs (L.A.B.E.L.)
- Alliance Unioniste de la Jeunesse Protestante
- Scouts de France
- Guides de France
- Eclaireurs et Eclaireuses de France
- Francs et Franches Camarades

.../...

Association de Service

- Centre Culturel Etudiant (ex Club International) : sous réserve de son admission à l'Office Municipal de la Jeunesse
- Groupe d'Animation Culturelle et Sportive - G.A.C.S. -
- Jeunesse-Loisirs-Famille (J.L.F.)
- S.O.S. Jeunes
- Cercle Amical des P.T.T.
- Jeunesses Musicales de France

Comité de Coordination

1) Foyer socio-éducatif d'Enseignement du second degré

- Lycée Jean Macé
- Collège d'Enseignement secondaire Carnot

2) Club de Prévention

- Club de la Voûte
- Rencontre et Loisirs
- Club du Chevalier de l'Espinard
- Foyer de Culture Populaire du Vieux-Lille
- Foyer de Culture Populaire des Loisirs Populaires Familiaux (LO.PO.FA.)

3) Foyer de Jeunes et d'Education Populaire (ex. Amicales Laïques)

- Foyer d'Education Populaire du Faubourg de Béthune
- Foyer d'Education Populaire Montesquieu
- Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques du Nord
- Amicale Viala-Voltaire

4) Foyer de Jeunes Travailleurs

- Béthanie
- Nazareth
- Atrium
- Maison d'Accueil du Jeune Travailleur (M.A.J.T.)
- La Croisée (Ex Marie Hermine)
- Foyer Voltaire

5) Amicale Régionaliste

- Cercle Celtique
- Savoyards et Dauphinois

D'autres groupements n'ayant pas répondu aux demandes dont ils étaient l'objet, il a été proposé de les répartir comme ci-dessous :

Mouvement de Formation

• Clubs Léo Lagrange

Association de Service

Fédération Unie des Auberges de Jeunesse

Comité de Coordination

- des Clubs de Jeunes (sous réserve de leur existence réelle en 1973)

- Foyer Bernanos
- Association Jeunesse et Loisirs du Faubourg St Maurice
- Association des Jeunes pour la Culture et le Loisir (A.J.C.L.)
- Groupe pour l'organisation des Loisirs Educatifs (G.O.L.E.)
- Résidence "Arc-en-Ciel"
- Association Saint-Sauveur des Oeuvres de Jeunesse

- des amicales régionalistes

- Centre culturel espagnol
- Charente-Poitou
- Sud-Ouest
- Alsace
- Provenceaux et Languedociens
- Swatelaeres Dunkerquois
- Corsos
- Les Enfants du Massif Central

Il faut signaler par ailleurs que:

- le Centre d'études et de recherches culturelles de Lille et environ
- l'Union française de la Jeunesse

ont sollicité la qualification de "Mouvement de formation"; le groupe "Structures" a estimé qu'ils devaient être considérés comme "Association de service".

De plus, l'association des Paralysés de France, membre de l'Office Municipal de la Jeunesse a souhaité être reprise non comme personne qualifiée mais comme Association à vocation spécialisée.

Enfin, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne la classification de l'A.L.E.F.P.A. qui souhaite être désignée sous l'appellation "Association de service" et les Foyers Denis Cordonnier et Henri Pestalozzi qui considèrent être des associations à vocation spécialisée.

En effet, le fait d'accepter les propositions de ces groupements ferait apparaître le problème de la double appartenance.

A noter également que le Foyer Denis Cordonnier verrait volontiers sa participation au Comité de coordination des Foyers de Jeunes Travailleurs.

La Commission approuve les propositions formulées par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse et décide de classer :

- Le Centre d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et Environs ;
- l'Union Française de la Jeunesse ;
- l'Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents,

dans les Associations de service.

Elle considère par ailleurs, les Foyers Denis Cordonnier et Henri Pestalozzi respectivement comme membres du Comité de Coordination des Foyers de Jeunes Travailleurs et des Foyers socio-éducatifs d'Enseignement du Second Degré.

L'Association des Paralysés de France, membre de l'Office Municipal de la Jeunesse, est reprise en tant qu'association à vocation spécialisée. Cependant, la situation de ce groupement nécessitera un nouvel examen dès qu'un Office Social et familial sera créé.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/7 - Examen des conditions d'entrée de "Lille-Jeunesse" au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse -

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réuni le 26 avril 1973 ne s'est pas prononcé sur cette question qui sera examinée ultérieurement.

M. ALLARD souhaite que l'Association "Lille-Jeunesse" présente une demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse et suggère que la subvention qui lui est allouée par la Ville de Lille lui soit attribuée comme encouragement aux Mouvements de Jeunesse.

M. BURIE indique que l'entrée de cette association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse permettrait la participation des jeunes adhérents des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture aux différents travaux de l'Office.

Melle BOUCHEZ qui propose l'intégration de Lille-Jeunesse comme association à vocation spécialisée, signale que cette question sera soumise à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'association qui doit avoir lieu le 11 mai 1973.

Accord de principe de la Commission.

Extrait du procès-verbal transmis au Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/8 - Centre Culturel Espagnol - Attribution d'un local dans
l'ex-école Ampère, rue Jules Guesde

Le centre culturel espagnol, membre de l'Office Municipal de la Jeunesse a sollicité la mise à disposition d'une salle de l'ex-école Ampère, rue Jules Guesde en vue d'y organiser des cours d'espagnol et de français, du théâtre et des activités manuelles.

Il est envisagé d'attribuer une salle située au rez-de-chaussée.

La Commission émet un avis favorable à la demande présentée et charge dès à présent M. RAMAND d'étudier la possibilité d'accorder au pétitionnaire un local supplémentaire afin de lui permettre de poursuivre ses nombreuses activités.

Une meilleure utilisation des locaux mis à la disposition des Eclaireurs et Eclaireuses de France dans le même immeuble est à envisager.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des Affaires Juridiques et Immobilières.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/9 - Commission spéciale de concertation des Affaires sociales et familiales -
Désignation d'un représentant de l'Office Municipal de la Jeunesse -
Information -

Pour faire suite à la demande présentée par la Commission de la Jeunesse le 31 octobre 1972 auprès du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse relative à la désignation d'un représentant de l'Office Municipal à la Commission spéciale de concertation des Affaires sociales et familiales, Mme Anne-Marie BEAREZ-CAPON a été désignée en vue de participer à cette commission.

La Commission prend acte de cette information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/10 - Participation de l'Office Municipal de la Jeunesse à la Foire Internationale de Lille - Mai 1973 - Information.

Dans le cadre de la Foire Internationale de Lille qui se déroulera du 19 au 28 mai 1973, et qui aura pour thème "Les Jeunes et la Nature", un stand de l'Office Municipal de la Jeunesse sera organisé en liaison avec l'Office Municipal des Sports et la Caisse des Ecoles.

Ce stand aura 72 m² de surface et sera aménagé avec le concours des services technique et d'Architecture municipaux.

Des photographies ayant pour objet les activités sportives, les centres aérés et les mouvements de jeunesse y seront exposées dans un cadre de verdure agrémenté d'un fond sonore évoquant la nature.

La Commission prend acte de cette information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/11 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, rue Massenet -
Demande de travaux présentée par l'Association "Lille-Jeunesse" -

Le 30 septembre 1972, l'Association "Lille-Jeunesse" a demandé que soit abattue la cloison située au premier étage de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture, rue Massenet, en vue d'y aménager une salle de judo.

Le Conseil d'Administration réuni le 5 février 1973 a émis un avis favorable à cette requête.

La cloison a donc été démolie et désormais une section de dojo fonctionne. Cependant, en relation avec cet aménagement, il apparaît nécessaire de procéder à l'installation de douches car la réglementation en vigueur prévoit que les locaux destinés à la pratique du judo doivent comporter en annexe des installations sanitaires telles que douches (une douche pour 15 pratiquants - Arrêté interministériel du 27 mars 1959 Education Nationale Santé publique, paru au Journal Officiel du 28 avril 1959).

L'Association "Lille-Jeunesse" a donc sollicité la réalisation de travaux tendant à la transformation en douches de deux W.C. situés à proximité de la salle de judo.

Le 12 avril 1973, la Commission des Bâtiments qui a examiné cette nouvelle demande a estimé qu'elle n'était pas raisonnable et soulevé des objections non reprises au procès-verbal.

La Maison Municipale de la rue Massenet fonctionne désormais dans d'excellentes conditions. La presse se fait l'écho fréquemment des nombreuses activités qui s'y déroulent. Le fait d'avoir rendu possible la pratique du judo dans cet équipement est une preuve supplémentaire de l'action entreprise par l'Administration municipale en faveur de la Jeunesse. De nombreux jeunes sont attirés par ce sport de combat qui leur permet de se dépenser et d'acquérir une discipline du corps et de l'esprit.

Il apparaît donc éminemment souhaitable que les travaux sollicités soient réalisés.

La Commission émet un avis très favorable à l'aménagement de deux douches dans un local laissé toutefois au choix de la Commission des Bâtiments.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/12 - Animation sportive et socio-éducative - Participation financière de la Ville aux salaires d'animateurs - Conventions.

Le 17 avril 1973, le Conseil municipal a décidé, dans le cadre de l'animation sportive et socio-éducative du quartier du Faubourg d'Arras, la prise en charge de la rémunération de six animateurs recrutés par les Associations membres de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Il convient maintenant de fixer dans une convention les conditions suivant lesquelles seront déterminées les obligations de la Ville pour ce qui est de sa participation financière et celles des organismes bénéficiaires quant à la part qu'ils auront à assumer dans l'animation du secteur.

Deux réunions ont été organisées à cet effet :

- l'une avec les Foyers de Jeunes Travailleurs ;
- l'autre avec les associations concernées par le plan d'orientation de l'animation sportive et socio-éducative.

La Commission donne un accord de principe à l'application des dispositions des documents qui lui sont présentés, lesquels seront examinés par la Commission de l'Animation.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 10 mai 1973

73/13 - Animation dans le quartier du Faubourg de Béthune - Etude - Propositions.

En vue de pallier l'insuffisance des locaux scolaires du second degré, cinq bâtiments préfabriqués comprenant dix classes avaient été implantés par l'Etat, en accord avec la Ville de Lille, dans le Jardin Public de la Porte de Béthune.

Ces bâtiments ont été mis successivement à la disposition des annexes du Lycée Fénelon, du C.E.S. Mme de Stael, puis ils ont été désaffectés lors de l'ouverture du C.E.S. de la rue de la Bassée.

Lors de sa séance du 17 avril 1973, le conseil municipal en a décidé l'acquisition afin de les mettre à la disposition de divers groupements et organismes :

- Foyer d'anciens géré par le Bureau d'Aide Sociale
- Groupements de Jeunes du quartier
- Société de cinéastes amateurs
- Association de parents d'élèves
- Eclaireurs et Eclaireuses de France
- Club Léo Lagrange
- etc...

Antérieurement à cette décision, le Conseil d'administration avait demandé qu'une étude fut faite sur la politique d'animation à mener dans le quartier considéré.

Le Directeur des Equipements sportifs et socio-éducatifs a établi à ce sujet un rapport qui sera exposé à la Commission de l'Animation par Melle BOUCHEZ.

La Commission considère que l'acquisition des constructions présente un grand intérêt pour l'animation du Faubourg de Béthune et se réjouit de cette décision.

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission de l'Animation, elle donne un accord de principe à la mise en application des propositions faites par le Directeur des Equipements.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

VU, le Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse,

Le Secrétaire de Séance,

R. LESSCHAEVE

C. OLLIVIER

VU, l'Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports,

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
Culturelles, Sportives
et de Jeunesse

—
2e Bureau
Jeunesse
CO/AMQ



Commission de la Jeunesse

Réunion du 29 juin 1973

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui se tiendra le vendredi 29 juin 1973 à 18 h 30, dans les locaux des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports, 1er Pavillon - Entresol.

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mai 1973 ;
- 73/14 - Subventions aux associations de Jeunesse, au titre de l'année 1973 - Attributions ;
- 73/15 - Maison municipale de la Jeunesse et de la Culture, 36 avenue Marx Dormoy - Exécution de travaux - Inscription d'un crédit.

Hôtel de Ville, le 12 juin 1973

l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



Commission de la Jeunesse

Réunion du 29 juin 1973

Procès-verbal n° 10

Commission de la Jeunesse

Réunion du 29 juin 1973

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le vendredi 29 juin 1973, dans la salle de réunions des Offices Municipaux, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse.

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. CHOQUEL	Conseiller Municipal
M. MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mme DE MEY	Conseiller Municipal
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. BESNIER	Conseiller Municipal
Melle INGLEBERT	Secrétaire Général de la Mairie

Assistait également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse
---------------	---

Secrétaire de séance :

M. VANDERSPIEGEL	Rédacteur au Service des Sports.
------------------	----------------------------------

*

*

En ouvrant la séance, M. ALLARD demande aux commissaires s'ils ont d'autres questions à ajouter à l'ordre du jour.

Melle BOUCHEZ désire faire une communication sur les locaux de la rue Verhaeren.

Le Président, quant à lui, fera part de ses réflexions sur le rôle du directeur des Equipements sportifs.

*

*

Le procès-verbal de la réunion du 10 mai 1973 est adopté sans observations.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 29 juin 1973

73/14 - Subventions de Fonctionnement - Répartition.

Un crédit de 105.000 F est ouvert au Budget Primitif de 1973 chapitre 945/282, en vue d'encourager les associations et groupements de Jeunesse, membres de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 15 mai 1973, a examiné les propositions établies par le Groupe de Travail "Equipement-Gestion-Subventions" le 25 avril 1973, après étude des dossiers de demande de subventions effectuée selon les critères ci-après, d'une valeur totale de 10.000 points :

- 1) sur 3.500 points : les activités réalisées
- 2) sur 2.000 points : le souci de formation
- 3) sur 1.500 points : l'action sociale (souci des défavorisés ouverture sur l'extérieur)
- 4) sur 1.000 points : participation aux travaux de l'Office
- 5) sur 1.500 points : participation à l'équipement (frais de loyer)
- 6) sur 500 points : participation financière de la Ville.

Il a suggéré également l'attribution d'une subvention d'accueil à toute association de jeunesse nouvellement admise à l'Office Municipal de la Jeunesse.

L'examen des propositions du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse donne lieu à plusieurs interventions.

M. ALLARD estime que, la plupart des associations fonctionnant maintenant dans des locaux municipaux, le critère de participation à l'équipement devrait être reconstruit.

D'autre part, en ce qui concerne l'Union Française de la Jeunesse et l'A.L.E.F.P.A., il rappelle que ces deux associations perçoivent tous les ans une subvention fixe de 5 500 F.

Le Président suggère en outre au bureau de l'OCJ de revoir le problème de la subvention d'accueil qui, dans sa forme actuelle, ne tient pas compte de l'originalité et des besoins propres à chaque association nouvellement adhérente.

Enfin, il rappelle que l'Auberge de Jeunesse appartient à la Ville mais que bien peu de personnes semblent le savoir.

M. BURIE estime qu'un représentant de la Ville devrait faire partie du Conseil d'Administration de cet équipement.

De même, il trouve anormal qu'aucun des membres de la Commission de la Jeunesse ne soit jamais invité aux assemblées générales des associations subventionnées par la Ville ; assemblées générales qui, aux termes de la loi de 1901, sont obligatoires.

A l'issue de cette discussion, la Commission, propose la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	Subven-	Subven-	Différen-	%
	tion ob-	tion pro-	ce en +	
	tenue en:	posée en:	ou en -	
	1972	1973		
Guides de France	4 800	4 900	+ 100	+ 2
G.A.C.S.	pas de demande de subvention	2 000		
J. Macé - Foyer Socio-éducatif	830	400	- 430	- 51
C.E.S. Carnot (Foyer socio-éducatif)	830	400	- 430	- 51
Foyer Nazareth	750	500	- 250	- 33
F.J.E.P. Montesquieu (Association qui "re-démarre")		1 500		
Foyer "La Croisée"		1 000		
Foyer H. Pestalozzi	1 090	1 300	+ 210	+ 19
Cercle Amical des P.T.T.	900	900	-	-
Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques	2 822	3 500	+ 678	+ 24
Foyer Béthanie	2 075	2 100	+ 25	+ 1
La Maison des Jeunes, rue Voltaire	1 660	2 250	+ 590	+ 35
Denis Cordonnier	1 400	1 500	+ 100	+ 7
Chevalier de l'Espinard	4 482	4 700	+ 218	+ 4,8
Foyer d'Education Populaire du Vieux-Lille	3 071	3 500	+ 429	+ 13,9
Auberge de la Jeunesse		4 000		

Jeunesse-Loisirs-Famille	3 071	3 250	+ 179	+ 5,8
Club de la Voûte	4 882	5 000	+ 118	+ 0,24
Club Léo Lagrange	5 800	5 800	-	-
Centre culturel espagnol de Lille et environs		Subven- tion d'accueil: 750		
Centre culturel étudiant	1 660	1 850	+ 190	+ 11
Provenceaux et Languedociens		400		
Amicale du Sud-Ouest		400		
Rencontres et Loisirs	2 905	3 000	+ 95	+ 3
Francs et Franches Camarades	5 100	5 500	+ 400	+ 7,8
ATRIUM	3 818	3 900	+ 82	+ 2
Amicale des Bretons (Cercle Celtique)	1 909	1 900	- 9	-
Charente Poitou		400		
Alliance Unioniste de la Jeunesse Protestante	4 399	4 500	+ 101	+ 2,2
ALEFPA - Subvention fixe comme celle de l'U.F.J.	5 000	5 500	+ 500	+ 10
Association des Jeunes Cinéastes	1 660	400	- 1260	- 315
Science et service (Aide à toute détresse)		Subven- tion d'accueil: 750		
ALLAUTO		Subven- tion d'accueil: 450		

Modélisme Naval Flandre	:	:	:	:	:
Artois	:	750	:	:	:
	:	Subvention	:	:	:
	:	d'accueil:	:	:	:
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Association des Paralysés de	:	750	:	:	:
France	:	Subvention	:	:	:
	:	d'accueil	:	:	:
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Association Saint-Sauveur des	:	:	:	:	:
Oeuvres de Jeunesse	:	1.162	750	- 412	- 35,4
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Union Française de la Jeunesse	5.500	5.500	:	:	:
(Subvention fixe)	:	:	:	:	:
S.O.S. Jeunes	:	750	:	:	:
	:	subvention	:	:	:
	:	d'accueil	:	:	:
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Scouts de France	4.800	4.900	+ 100	+ 2	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Maison d'Accueil du Jeune	:	:	:	:	:
Travailleur	4.482	4.500	+ 18		
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Foyer de Culture Populaire	:	:	:	:	:
des LO.PO.FA.	2.241	2.500	+ 259	+11,5	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Les Animateurs Bénévoles de	:	:	:	:	:
l'Enfant en Loisir	5.893	5.900	+ 7		
-----	-----	-----	-----	-----	-----

Rapport à présenter au conseil municipal.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 29 juin 1973

73/15 - Maison municipale de la Jeunesse et de la Culture, avenue Marx Dormoy

Depuis plusieurs mois, diverses demandes de travaux ont été présentées par M. Pierre-Marie LEBRUN, Président de l'Association "Lille-Jeunesse".

Si la plupart ont pu être satisfaites, d'autres restent encore en souffrance du fait de l'importance des aménagements à effectuer qui nécessite l'avis de la Commission compétente avant toute demande d'inscription de crédits.

Il s'agit particulièrement :

- de l'insonorisation des ateliers, des bureaux et de la salle polyvalente ;
- de l'installation d'une liaison téléphonique directe entre la Maison municipale de la Jeunesse et de la Culture et le concierge du complexe.

La Commission est aujourd'hui appelée à se prononcer sur l'opportunité de ces travaux afin que les services de construction et d'entretien des bâtiments communaux puissent établir un devis et solliciter l'inscription des crédits nécessaires.

MM. BURIE et CHOQUEL reconnaissent que la demande d'insonorisation correspond à des besoins. En effet, les salles de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture Avenue Marx Dormoy sont très sonores et il est très pénible d'y tenir une réunion lorsque des activités ont lieu dans des pièces adjacentes.

Melle BOUCHEZ signale que des travaux similaires ont été faits à la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur, rue de Thumesnil, dont les dirigeants de Lille-Jeunesse pourraient s'inspirer.

En conclusion, la Commission émet un avis favorable à l'exécution des travaux demandés et ne s'oppose pas à leur réalisation par Lille-Jeunesse sous le contrôle des services compétents de la Ville.

Extrait du procès-verbal transmis, pour suite à donner, à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 29 juin 1973

73/16 - Locaux de la rue Verhaeren - Communication de Melle BOUCHEZ.

Melle BOUCHEZ fait part de la demande qu'elle a reçue de M. PEYRE, des Clubs Léo Lagrange, pour la mise à la disposition de son mouvement des bâtiments préfabriqués de la porte de Béthune.

Celui-ci envisage d'y créer :

Dans le bâtiment Est n° 2 : une salle polyvalente à la disposition des associations du quartier

Dans le bâtiment Ouest n° 4 : une salle polyvalente destinée à l'animation

Dans le bâtiment Sud n° 5 : un bureau et une salle d'administration

Dans le bâtiment n° 1 : une salle pour le Troisième Âge.

La Commission émet un avis favorable à la demande présentée pour ce qui la concerne, c'est-à-dire les bâtiments 2,4 et 5.

Cependant, sur intervention de M. BURIE, une démarche sera entreprise afin de déterminer si la Ville serait susceptible de bénéficier d'un équipement dans le cadre des "Mille Clubs".

Extrait du procès-verbal transmis pour information à :
- la Direction des services juridique et immobilier
- aux services de construction et d'entretien des bâtiments communaux.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 29 juin 1973

- Rapport d'activités de M. RAMAND, Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports détaché à la Ville, en qualité de Directeur des Equipements socio-éducatifs et sportifs.

Comme il l'avait fait à la Commission de l'Education Physique et des Sports, le Président fait un rapport sur les activités de M. RAMAND dans le domaine socio-éducatif.

Les liaisons avec les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture sont régulièrement entretenues, la Maison de l'avenue Marx Dormoy présente un caractère plus particulier étant donné la proximité de la piscine olympique et de l'annexe de la Bibliothèque municipale. Elle est l'objet de soins attentifs.

La présence à Lille-Jeunesse, en tant que Conseiller technique, de M. RAMAND, est admise.

L'ouverture de la Maison Municipale des Associations est un élément nouveau de rééquilibre entre Lille-Jeunesse et ses deux Maisons et les Mouvements de Jeunesse de la Ville. L'adoption de mesures expérimentales concernant le plan d'animation globale permettra de vérifier cette année l'efficacité des orientations arrêtées dans les Commissions et les Offices. L'Office Municipal de la Jeunesse reste un lieu privilégié de concertation. D'année en année, son évolution est plus accentuée dans le sens d'une animation réelle des groupements.

Le bilan est très largement positif.

La discussion s'engage. Tous les commissaires y participent, reconnaissant la qualité des services rendus par M. RAMAND.

Plusieurs commissaires émettent le regret que M. RAMAND soit resté avant tout un haut fonctionnaire de la Jeunesse et des Sports et qu'il ait parfois quelque difficulté à se situer par rapport aux élus.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

VU, le Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse,

R. LESSCHAEVE

Le Secrétaire de Séance,

M. VANDERSPIEGEL

Vu, l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
Culturelles, Sportives
et de Jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse
CO/AD



Préavis de Réunion de Commission

Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui se tiendra le mercredi 26 septembre 1973 à 18 H 30 dans les locaux des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports - 1er Pavillon - Entresol.

Vous recevrez ultérieurement, l'ordre du jour de cette réunion.

Hôtel de Ville, le 30 août 1973

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires culturelles,
sportives et de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse



Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

Pour faire suite à ma note du 30 août 1973, je vous prie de trouver, ci-après, l'ordre du jour de la réunion de la commission de la jeunesse qui se tiendra le mercredi 26 septembre 1973 à 18 H 30 dans les locaux des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports, 1er pavillon, Entresol.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juin 1973 et suivi.
- Budget primitif de 1974 - Propositions.
- Foyer de jeunes Travailleurs "L'Atrium" - Maison d'Accueil du Jeune Travailleur - Demandes de subventions exceptionnelles.
- Association des Amis de Jeudi - Dimanche Nord - Demande de subvention exceptionnelle.
- Association Nord Promotions - Loisirs - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse - Avis.
- Comité de soutien aux objecteurs de conscience - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse - Avis
- Club Tyrolia - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse - Avis.
- Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Aménagement d'un atelier vidéo.

Hôtel de Ville, le 25 septembre 1973

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 2 6 S E P T E M B R E 1 9 7 3

P R O C E S - V E R B A L N ° 1 1

Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mercredi 26 septembre 1973, dans la salle de réunions des Offices Municipaux, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse.

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. CHOQUEL	Conseiller Municipal
Mme DE MEY	Conseiller Municipal
M. MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. DURIER	Conseiller Municipal
Melle INGLEBERT	Secrétaire Général de la Mairie

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires culturelles, sportives et de jeunesse
M. RAMAND	Directeur des Equipements sportifs et socio-éducatifs
M. PECQUEUR	Rédacteur-Coordonnateur au Service de la Jeunesse et des Sports

Secrétaire de séance :

Mme BRETON	Rédactrice au Service de la Jeunesse
------------	--------------------------------------

*

* * *

M. ALLARD ouvre la séance et informe les membres présents de la date de la prochaine Commission de la Jeunesse qui est fixée au 9 octobre 1973 à 17 heures et dont l'ordre du jour portera uniquement sur l'examen du budget prévisionnel de l'association Lille-Jeunesse au titre de l'année 1974.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

Suivi de la réunion du 29 juin 1973

Les membres présents sont informés du suivi donné aux questions examinées par la Commission de la Jeunesse lors de sa réunion du 29 juin 1973.

73/14 - Subventions de fonctionnement - Répartition -

Un rapport sera présenté au Conseil Municipal au cours d'une prochaine séance.

73/15 - Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture, avenue Marx Dormoy

Un extrait du procès-verbal a été transmis pour suite à donner à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux.

Appelée à examiner cette question, la Commission des Bâtiments n'a pas retenu, dans le cadre des propositions budgétaires pour 1974, la demande de crédit s'élevant à 112 000 francs et nécessaire à l'exécution des travaux.

M. ALLARD demande qu'un rapport soit présenté à ce sujet au Conseil d'Administration.

73/16 - Locaux de la rue Verhaeren - Communication de Mademoiselle BOUCHEZ

Un extrait du procès-verbal a été transmis pour information à la Direction des services juridique et immobilier ainsi qu'aux services de construction et d'entretien des bâtiments communaux.

Un rapport a été présenté le 20 septembre 1973 à ce sujet à la Commission des Affaires juridique et immobilière.

*

* * *

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 1973 est adopté sans observation.

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

73/17 - Budget primitif de 1974 - Propositions -

Afin de répondre aux besoins du service municipal de la Jeunesse, il est nécessaire de prévoir au budget de l'année 1974, l'inscription des crédits énumérés ci-après :

Section d'investissement

Chapitre 904-91 : Equipement socio-éducatif

Article 130 - subventions d'équipement à verser

Pavillon d'accueil et d'Information place de la Gare

En application des dispositions de la délibération du Conseil municipal n° 73/4037 du 18 juin 1973, il convient d'inscrire un crédit de 50 000 F représentant la participation de la Ville dans la construction et l'aménagement du pavillon d'accueil et d'information, place de la Gare.

Section de fonctionnement

<u>Imputation budgétaire</u>	:	Crédits alloués : 1974	Demande : par rapport à 1973	Différence : par rapport à 1973	Pourcentage
(:	:	:	:)
(Sous-chapitre 945-19:	:	:	:	:)
(- Scoutisme	:	12 750	15 000	2 250	17,6 %
(Sous-chapitre 945-281:	:	:	:	:)
(- Animateurs	:	60 000	140 000	80 000	133,33%
(Sous-chapitre 945-282:	:	:	:	:)
(- Service municipal de la jeunesse	:	19 150	23 300	4 150	21,6 %
(- Subventions aux associations et groupements	:	105 000	120 000	15 000	14,28 %
(- Subvention pour l'association Lille-Jeunesse	:	307198,68	budget prévisionnel de 1974 de l'association lors de sa réunion)	Lille-Jeunesse doit examiner le budget prévisionnel de 1974 de l'association lors de sa réunion))
(sons Municipales de la Jeunesse)	:			du 27 septembre 1973)
(:)

.../...

L'augmentation des crédits sollicités pour 1974 se justifie de la manière suivante :

945-19

Scoutisme

Une augmentation de 17,6 % par rapport à 1973 du crédit alloué à la Société Municipale de Scoutisme est nécessaire pour couvrir la hausse des frais de transport et encourager le développement des activités réalisées par cette association, activités qui s'amplifient sans cesse.

945-281

Animateurs

Afin de permettre le paiement de deux animateurs à temps complet et de quatre animateurs à mi-temps qui seront mis à la disposition des associations de jeunesse, adhérents à l'Office Municipal de la Jeunesse, sur proposition de M. ALLARD, la Commission unanime retient une proposition s'élevant à 140 000 F. Cette demande de crédit correspond d'ailleurs aux dispositions adoptées par le Conseil municipal par délibération n° 73/4018 du 17 avril 1973.

Il est à noter que la dotation allouée en 1973 représente le salaire des animateurs pour cinq mois c'est-à-dire depuis août.

Pour tenir compte du fait que ces associations, tout en demeurant traditionnelles, ont également un rôle communautaire de participation à la politique générale d'animation de la Ville, Melle BOUCHEZ signale qu'elle envisage de présenter à la Commission spéciale pour la mise en place des organismes de concertation, une demande de crédit correspondant à deux postes d'animateurs de quartier à temps complet. Elle estime en effet que cette dépense relève davantage de cette instance.

Les commissaires se rangent à cet avis et approuvent cette démarche.

945-282

Service municipal de la jeunesse

Une majoration de 21,6 % est proposée afin de couvrir les frais :

- de mise en service du pavillon d'accueil et d'information, place de la Gare ;
- d'impression du bulletin de l'Office Municipal de la Jeunesse ;
- de transport des membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse en vue de leur participation aux diverses réunions de la Fédération Nationale des Offices Municipaux de la Jeunesse, du Centre international de SONNENBERG et avec les Jeunes des Villes jumelées ;
- d'organisation du séminaire d'Etude sur l'Office Municipal de la Jeunesse.

.../...

Subventions aux associations et groupements

Une majoration de 14,28 % est proposée pour :

- encourager et aider le fonctionnement des mouvements de jeunesse
- tenir compte de l'admission au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse des associations désignées ci-après :

Centre Culturel Espagnol de Lille et environs
Centre d'études et de Recherches Culturelles de Lille et environs (C.E.R.C.L.E.)

- Club Science et Service - Aide à toute détresse
Modélisme Naval Flandre Artois Allaute

- Prévoir l'admission éventuelle d'autres mouvements.

Subvention pour l'association Lille-Jeunesse (gestion des maisons municipales de la jeunesse)

Le Conseil d'Administration de l'association Lille-Jeunesse devant examiner le budget prévisionnel de 1974 le 27 septembre prochain, le Président fait connaître que la Commission de la Jeunesse se réunira le 9 octobre 1973 à 17 H pour étudier la demande de crédit présentée par des administrateurs de ce groupement.

* * *

La Commission émet un avis favorable pour retenir les propositions budgétaires qui lui sont présentées.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Services financiers pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

73/18 - Maison d'accueil du Jeune Travailleur et Association "Jeunesse et Technique l'Atrium" - Demandes de subventions exceptionnelles -

Par lettre en date du 3 juillet 1973, M. PAUWELS, Directeur de la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur sise 40, rue de Thumesnil à Lille, a sollicité de la Ville l'octroi d'une subvention de 9 000 F destinée à financer une partie des travaux dont l'exécution est envisagée dans cet immeuble et concernant :

- la transformation d'une grande salle située au premier étage en trois petites salles dont l'une serait utilisée comme salle de télévision et les deux autres équipées en salles de réunions pouvant accueillir jusqu'à vingt personnes,

- la réalisation des travaux d'insonorisation d'un local situé au sous-sol et utilisé en salle de cours ou de réunions.

Les travaux d'aménagements précités seront exécutés par des résidents de l'établissement et des jeunes du quartier. La subvention demandée serait affectée à l'achat d'une partie des matériaux nécessaires. Le coût total de l'opération envisagée s'élèvant à 30 000 F.

Par ailleurs, M. DESPATURES, Directeur du Foyer de Jeunes Travailleurs "Atrium", situé résidence Sud, rue du Faubourg d'Arras à Lille, a renouvelé la demande de subvention qu'il avait formulée en 1971 en vue de l'aménagement de trois appartements qui seraient mis à disposition des Jeunes Travailleurs.

La Commission de la Jeunesse, lors de sa réunion du 20 septembre 1971, après examen du dossier présenté par M. DESPATURES, n'avait pas réservé une suite favorable étant donné que les crédits ouverts chaque année au budget primitif (chapitre 945-282 - article 657) sont destinés à l'encouragement et au fonctionnement des associations de jeunesse.

Le Président indique que les subventions sollicitées ne pourraient être imputées sur les crédits alloués pour la Jeunesse car il s'agit de crédits de fonctionnement alors que les demandes concernent des opérations d'investissement.

D'autre part, il n'est plus temps de revenir sur la répartition des subventions effectuée le 29 juin dernier par la Commission et qui sera prochainement soumise au Conseil Municipal.

.../...

Considérant que les foyers de jeunes travailleurs désignés ci-avant peuvent constituer des pôles d'attraction importants dans le cadre de la politique générale d'animation envisagée par la Ville, plusieurs commissaires pensent qu'il serait judicieux de prévoir l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'octroi des subventions qui permettront à ces deux organismes de réaliser les travaux envisagés.

Mademoiselle BOUCHEZ propose de soumettre ces requêtes à la Commission spéciale de la mise en place des organismes de concertation.

Avis conforme de la Commission.

Une discussion s'engage ensuite entre les Commissaires sur le problème de l'existence et de la gestion des équipements municipaux qui pourraient devenir des centres d'animation intégrés dans les quartiers et répondre ainsi aux besoins des habitants.

A ce propos, M. ALLARD suggère l'étude d'une proposition d'aménagement de la propriété communale sise 72, rue St Gabriel, lors d'une réunion ultérieure de la Commission.

Extrait du procès-verbal transmis, pour suite à donner, à la Direction des Relations Publiques pour étude et avis de la Commission spéciale de la mise en place des organismes de concertation.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

73/19 - Association Nord-Promotions-Loisirs - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse - Avis

L'association Nord-Promotions-Loisirs dont le siège social est situé Palais de la Bière, 8, place de Béthune à Lille, déclarée le 9 décembre 1970 à la Préfecture du Nord, a sollicité son adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.

La déclaration a été insérée au Journal Officiel le 4 mai 1972.

Le nombre d'adhérents s'élève à 163, dont 80 ont moins de 30 ans.

Cette association, à caractère d'animation globale, a pour but de promouvoir, de coordonner, d'animer et de développer les activités socio-éducatives et culturelles dans de nombreux domaines. Le groupement organise des concours de dessin, des journées d'étude, des expositions, des visites organisées et des stages d'animation socio-culturelle.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 25 septembre 1973, a émis des réserves à l'admission de ce groupement au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse et a estimé, qu'en raison des activités pratiquées, il relevait plutôt des Affaires Culturelles.

Par ailleurs, cette assemblée a exprimé le souhait que les représentants de cette association soient invités aux Journées d'animation qui se dérouleront les 27 et 28 octobre 1973.

M. ALLARD souligne que l'article 1er des statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse stipule que le terme de groupements de jeunesse, utilisé dans les présents statuts, s'applique à toute association réunissant, sur le territoire de la Ville de Lille, des jeunes des deux sexes dans un but social éducatif, culturel ou d'organisation des loisirs.

Il estime en conséquence, que le caractère culturel et de Loisirs des activités réalisées par cette association peut justifier son entrée au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

M. RAMAND est chargé de procéder à une étude complémentaire et de rencontrer les représentants de cette association afin d'apporter de plus amples informations à la Commission.

Dossier retourné au Service.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

73/20 - Comité de Soutien aux Objecteurs de Conscience - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse - Avis.

Cette association a été déclarée le 18 juillet 1973 à la Préfecture du Nord, la date d'agrément est parue au Journal Officiel le 5 août 1973.

Les réunions ont lieu au siège social sis 51, rue de Gand à Lille.

Le nombre d'adhérents varie entre 200 et 250 personnes et 170 à 220 membres sont âgés de moins de 30 ans.

Cette association a pour but principal d'informer le public sur l'objection de conscience, le statut légal et la situation des objecteurs de conscience, le soutien matériel et politique aux objecteurs de conscience, l'amélioration du statut légal des objecteurs de conscience ainsi que le soutien à toute cause sociale ou politique motivant les objecteurs de conscience.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 25 septembre 1973 a :

- émis un avis favorable à l'entrée de cette association à l'Office Municipal de la Jeunesse ;

- précisé qu'il serait souhaitable que cette dernière présente une demande d'agrément au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs ;

- proposé que les représentants de ce groupement soient invités au séminaire de l'Office Municipal de la Jeunesse qui aura lieu les 17 et 18 novembre 1973 ;

- fait observer que l'admission de cette association à l'Office Municipal de la Jeunesse pourrait reposer la question de l'adhésion des syndicats et groupements politiques.

M. ALLARD craint que l'admission de ce groupement au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse ne soit pas possible en l'état actuel des statuts, car l'agrément du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs est un critère fondamental de même que l'apolitisme.

M. MATRAU pense souhaitable que les associations membres de l'Office Municipal de la Jeunesse n'aient aucune orientation politique ou religieuse.

.../...

Pour M. ALLARD, l'Office est un organisme de rencontre et de réflexion portant sur des orientations philosophiques diverses et allant dans le sens souhaité lors de sa création en 1965.

M. BURIE rappelle les séances de travail organisées à l'époque.

M. ALLARD estime qu'une structure d'écoute pourrait être créée auprès de l'Office Municipal de la Jeunesse afin de permettre aux mouvements de caractère politique ou syndical de s'exprimer.

La Commission charge Mlle BOUCHEZ de rencontrer M. le Maire afin de lui exposer ce problème et déterminer des orientations possibles.

Dossier retourné au service.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

73/21 - Club Tyrolia - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse - Avis

Cette association dont le siège social est situé 23, rue Edouard Delesalle à Lille a été déclarée à la Préfecture du Nord en mai 1971 ; la date d'agrément est parue au Journal Officiel le 25 juin 1971.

Elle comprend 120 membres qui ont participé aux différents stages organisés au cours de l'année 1973. Elle a pour but de contribuer au développement physique et intellectuel des jeunes des deux sexes, par la pratique d'activités sportives, de rencontres internationales et de voyages.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 25 septembre 1973, a proposé de surseoir à toute décision afin de pouvoir vérifier, durant les six prochains mois, le fonctionnement de cette association.

Avis conforme de la Commission.

Dossier retourné au Service.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

73/22 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Aménagement d'un atelier vidéo -

M. Pierre-Marie LEBRUN, Président de l'Association Lille-Jeunesse, a présenté à M. le Maire le 11 mai 1973, un projet de télédistribution qui pourrait être appliqué dans le quartier de Wazemmes rénové, à partir de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture dont la construction est prévue, rue du Marché.

Pour répondre à cette proposition, la Ville de Lille vient de faire officiellement acte de candidature pour être retenue comme terrain d'expérimentation à la télédistribution.

Afin d'être en mesure d'animer un tel réseau dès sa mise en place, l'Association Lille-Jeunesse se propose d'effectuer une expérience à la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture, avenue Marx Dormoy, ce qui constituerait la première étape d'une réalisation de télédistribution dans un quartier.

Le bilan financier de la création d'un atelier vidéo à la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture, Avenue Marx Dormoy, est évalué à 25 000 F par l'Association Lille-Jeunesse et comprend l'achat du matériel suivant :

- 1 magnétoscope	10 000,00 F
- 1 caméra avec viseur	8 000,00 F
- 1 écran de contrôle	2 000,00 F
- 1 équipement de studio (éclairage, câbles, composants divers)	5 000,00 F

Total	25 000,00 F

Avis favorable de la Commission pour :

- la création d'un atelier vidéo dans la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture, Avenue Marx Dormoy ;

- l'inscription au budget primitif de 1974 du crédit nécessaire qui entrera dans le cadre de la subvention globale allouée à l'Association Lille-Jeunesse.

Extrait du procès-verbal transmis, pour information, à la Direction des Finances.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 26 septembre 1973

Questions diverses

Locaux mis à la disposition des LOisirs POPulaires FAMILIAUX, rue de l'Océanie à Lille -

M. ALLARD souhaiterait que ces locaux deviennent un lieu d'animation globale et qu'une réunion de travail soit organisée dans ce but avec le comité de coordination des LOisirs POPulaires FAMILIAUX.

Il pose ensuite le problème de la gestion des locaux pour laquelle une convention sera passée entre la Ville de Lille et ce Comité.

*

* * *

Foire Internationale de Lille - Salon du Confort Ménager et de la Famille du 31 octobre au 11 novembre 1973 - Stand Office Municipal de la Jeunesse

La réalisation d'un stand commun à la Caisse des Ecoles et à l'Office Municipal de la Jeunesse est prévue dans le cadre du Salon du Confort Ménager et de la Famille qui se tiendra du 31 octobre au 11 novembre 1973 dans le cadre de la Foire Internationale de Lille.

M. RAMAND indique qu'à cette occasion, l'emploi du magnétoscope permettrait de faire découvrir au public et de mettre en valeur le geste sportif ainsi que les activités des centres aérés et des écoles primaires.

Il rappelle également la proposition formulée par MM Pierre-Marie LEBRUN, Président de l'Association Lille-Jeunesse, et Philippe GAUTIER, Animateur permanent du LABEL, d'y présenter le projet de télédistribution.

M. ALLARD charge M. RAMAND de se mettre en rapport avec M. le Directeur des Affaires Scolaires en vue de l'organisation du Stand et exprime le voeu que la Ville de Lille y soit représentée par une pensée influente.

Extrait du Procès-verbal transmis pour information à la Direction des Affaires scolaires.

*
* * *

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 heures.

Vu ; le Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de jeunesse,

La Secrétaire de séance,

R. LESSCHAEVE

C. BRETON

Vu ; l'Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires culturelles,
sportives et de jeunesse

—
2ème Bureau
Jeunesse



Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 octobre 1973

Vous êtes prié d'assister à la prochaine réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le mardi 9 octobre 1973 à 17 heures, dans les locaux des Offices municipaux de la Jeunesse et des Sports - 1er pavillon, entresol.

Ordre du jour

73/23 - Budget prévisionnel de l'Association Lille-Jeunesse -
Subvention annuelle.

Hôtel de Ville, le 28 septembre 1973

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



COMMISSION DE LA JEUNESSE

REUNION DU 9 OCTOBRE 1973

PROCES-VERBAL N° 12

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 octobre 1973

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mardi 9 octobre 1973, dans la salle de réunions des Offices Municipaux, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse.

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ

Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse

M. BURIE

Conseiller Municipal

M. CHOQUEL

Conseiller Municipal

Mme DE MEY

Conseiller Municipal

M. BESNIER

Conseiller Municipal

M. DURIER

Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. MATRAU

Conseiller Municipal

M. BOCHNER

Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

Melle INGLEBERT

Secrétaire général de la Mairie
Directeur des Affaires Culturelles,

M. LESSCHAEVE

Sportives et de Jeunesse

M. RAMAND

Directeur des Equipements Sportifs

M. PECQUEUR

et Socio-éducatifs

Rédacteur-Coordonnateur au Service
de la Jeunesse et des Sports

Secrétaire de séance :

Mme BRETON

Rédactrice au Service de la Jeunesse

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 octobre 1973

73/23 - Budget prévisionnel de l'Association "Lille-Jeunesse" - Subvention annuelle -

Lors de sa réunion du 27 septembre 1973, le Conseil d'Administration de l'Association "Lille-Jeunesse" a adopté le budget prévisionnel qui lui était présenté pour l'exercice 1974.

Ce document qui s'équilibre à la somme 657.444,75 F est en augmentation de 22,90 % par rapport à 1973 (534.784 F).

La participation financière de la Ville qui couvre le déficit est fixée à 481.990,91 F après déduction de l'excédent constaté à l'issue de l'exercice 1972, soit 2.053,84 F.

L'examen des différents postes de dépenses et recettes, récapitulés en un tableau joint en annexe, ainsi que les éléments d'information fournis par l'Association, permettent de formuler les remarques ci-après :

DÉPENSES

Compte 60 :

Achats - 15,09 % des dépenses.

Ce poste en légère augmentation par rapport à 1973 (+5,53 %) comprend une dotation destinée à l'équipement d'un atelier video (15.000 F) qui devrait être compensée en partie par une subvention de 4.000 F de la Caisse d'Allocations familiales.

Les achats "bar" et alimentations ont été réduits de même que les fournitures d'atelier.

Seules les fournitures d'imprimerie et de photocopie sont en augmentation en raison notamment de l'extension du service de diffusion, propagande.

Compte 61 :

Personnel et charges sociales - 45,63 %.

Bien que ce compte soit en augmentation par rapport à 1973, 300.000 F au lieu de 253.372 F, il convient de signaler qu'il représente cette année 45,63 % du total des dépenses contre 47,37 % l'an passé.

Une augmentation de 8 % a été appliquée qui tient compte des majorations de salaires et des charges nouvelles incomptant aux employeurs.

Par contre, aucun recrutement n'est envisagé. Seule une mutation dans le personnel d'exécution est prévue (trois secrétaires au lieu de deux et un secrétaire comptable à demi-vacation, et deux femmes de ménage au lieu de trois).

Compte 62 :

Impôts et taxes - 7,41 % des dépenses.

Ligne budgétaire en augmentation de 32,59 %. 48.700 F au lieu de 36.728 F.

Compte 63 :

Travaux, fournitures et services extérieurs - 22,89 %

La majoration sensible de ce compte résulte essentiellement des frais de chauffage qui en 1973 avaient été évalués de façon empirique, les responsables de l'association ne disposant d'aucun élément valable de comparaison. Compte tenu des mémoires transmis par les services financiers de la Ville, la dépense à prévoir à ce titre peut être estimée à 77.844,75 F.

A noter que des réductions ont été opérées dans les sous-comptes ci-après :

- 633 - Petit outillage
- 637 - Honoraires (cachets aux artistes et conférenciers).

Compte 64 :

Transports et déplacements - 0,87 % des dépenses.

Poste en diminution de 59,85 % par rapport à 1973 par suite d'une réduction sensible du sous-compte 647 - Transports administratifs.

Compte 66 :

Frais divers de gestion - 5,83 des dépenses.

La majoration qui apparaît pour 66,52 % résulte de l'effort entrepris dans le domaine de la propagande, ce qui est absolument indispensable pour assurer un fonctionnement normal des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture .

En outre, en raison du transfert du siège social de l'Association 21, rue Patou, les frais de téléphone seront supérieurs.

A noter que la rubrique "frais de conseils et assemblées" a été supprimée.

Compte 68 :

Dotations aux amortissements - 1,52 % des dépenses.

Article identique à celui de l'an passé.

Compte 105 :

Fonds de dotation - 0,76 % des dépenses.

Il s'agit d'un fonds de réserve pour charges nouvelles qui doit permettre également de prévoir des investissements en matériel éducatif à plus long terme.

RECETTES

Compte 70 :

Vente de marchandises - 4,87 % des recettes.

En diminution de 48,38 %, cette rubrique qui a trait à la vente de boissons, sandwiches, etc... avait été surévaluée en 1973. Deux années de fonctionnement permettent d'avoir une notion plus exacte en la matière.

Compte 76 :

Produits accessoires - 17,15 % des recettes.

La majoration de 10,10 % constatée résulte essentiellement d'une progression dans les adhésions aux deux maisons, qui se traduit par une courbe ascendante des activités dont on peut se déclarer satisfait.

En effet, le fonctionnement de ces équipements se traduit ainsi qu'il suit :

Avenue Marx Dormoy

Stages : 25 - Participants : 485 - Journées : 32 (Poteries, émaux, tissage, expression corporelle, photo, marionnettes, etc...)

Activités de plein air : 50 personnes une fois par semaine et 30 semaines par an.

Ateliers adultes :

430 personnes une fois par semaine et 30 semaines par an.

(Expression corporelle, danse, gymnastique, volontaire, photo, guitare, bridge, tissage, poterie, théâtre, peinture, cuisine, etc...)

Ateliers enfants :

140 participants une fois par semaine et 30 semaines par an.

(Expression orale, tissage, poterie, peinture, danse, travaux manuels, etc...)

Rue Massenet

On dénombre 498 adhérents pour des activités telles que : photographie, sérigraphie, judo, karaté, maquillage, tissage, discothèque, ciné-club, eurythmie, danse classique, guitare, théâtre, gymnastique volontaire, danse rythmique, soirées spectacles, sorties diverses, expositions, qui représentent annuellement 4190 heures de fonctionnement.

Compte 71 :

Subventions d'exploitation

Si l'on considère l'ensemble du poste, y compris la participation sollicitée de la Ville pour assurer l'équilibre budgétaire, le compte 71 représente 77,98 % des recettes.

En prenant le détail, subventions diverses et subventions d'équilibre, les premières, 4,36 % du budget, sont en diminution de 7,58 % par rapport à 1973.

Compte-tenu des subventions escomptées de la Caisse d'Allocations familiales, du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, du Conseil Général, soit au total 14 325 F de l'excédent constaté à l'issue de l'exercice 1972, soit 2 053,84 F, la subvention d'équilibre sollicitée de la Ville s'élève, pour 1974, à 481.990,91 F.

Cette participation financière peut paraître importante, cependant l'augmentation sensible qui apparaît, résulte en fait d'une majoration normale des salaires, d'un ajustement obligatoire et des impôts et charges, des frais de chauffage et des frais de gestion, conséquence inévitable d'un meilleur fonctionnement des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture.

A l'issue de cet exposé, M. ALLARD invite les commissaires à donner leur avis sur le document budgétaire présenté.

M. BURIE estime qu'il s'agit du premier budget de fonctionnement correspondant à la réalité ; par contre, ce n'est pas un budget de progression, c'est par ailleurs, au sens strict des termes, un budget de vérité.

Les Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture ont fait un choix en optant pour l'animation éducative et culturelle et en présentant des spectacles de valeur. Le fait de réduire le montant de la subvention sollicitée pourrait donc compromettre le déroulement de ces activités.

M. ALLARD fait observer que de l'expérience de gestion tentée par l'association "Lille-Jeunesse" pourrait dépendre également la mise en application de l'idée, déjà évoquée, d'une gestion extra-municipale, de certains autres équipements réalisés par la Ville.

M. BESNIER partage le point de vue exprimé par M. BURIE et précise que les dépenses envisagées sont destinées en partie à encourager le développement de nouvelles activités.

Melle BOUCHEZ pense que la gestion des Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture serait plus onéreuse si elle était assumée directement par la Ville, en raison du travail particulièrement important effectué par des bénévoles. Elle estime que le budget alloué à l'association "Lille-Jeunesse" peut être comparé aux crédits affectés par la Ville dans d'autres domaines, comme par exemple en matière culturelle. Car, en effet, les Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture sont aussi des maisons de quartier qui contribuent au développement d'une nouvelle conception de la culture.

M. CHOQUEL, après avoir fait remarquer l'exactitude comptable du document budgétaire soumis à la Commission et pris note du problème délicat du chauffage de la Maison municipale de la Jeunesse et de la Culture, avenue Marx Dormoy, fait connaître qu'il s'est abstenu lors du vote du projet de budget par le Conseil d'Administration de l'Association "Lille-Jeunesse". Considérant les nombreux besoins auxquels la Ville doit satisfaire, il estime la demande d'augmentation présentée par l'association "Lille-Jeunesse" peu réaliste.

M. RAMAND souligne les efforts éminents, fournis dans le cadre de l'Animation Culturelle par cette association qu'il convient d'aider au maximum. A cette occasion, il rappelle le rôle complexe dont il a été chargé auprès de cette association de par sa qualité de représentant de la Ville et également de Conseiller technique, délégué par M. ALLARD.

M. DURIER fait observer que 20 % seulement de ce budget prévisionnel pourront être consacrés aux activités après déduction des dépenses de personnel, de chauffage et d'ordre fiscal.

Par ailleurs, il exprime le voeu que des échanges puissent intervenir entre les Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture et les diverses associations de jeunesse existantes dans les quartiers, afin que celles-ci organisent dans les maisons des expositions qui permettraient de présenter leurs activités propres.

Dans un souci d'efficacité et de simplification de la procédure administrative, M. BURIE pense souhaitable d'autoriser l'association "Lille-Jeunesse" à exécuter, sous le contrôle, bien entendu, des services techniques de la Ville, les différents travaux de petit entretien ou de transformations mineures dans les Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture dont elle a la gestion. M. le Président est également de cet avis.

Mme le Secrétaire général précise qu'il serait nécessaire, dans ce cas, d'apporter des aménagements à la convention liant l'association "Lille-Jeunesse" à la Ville.

Après ce large tour d'horizon, les commissaires constatent qu'une nouvelle étude par la Ville du poste chauffage s'avère indispensable.

La Commission, à l'exception de M. CHOQUEL qui s'abstient, émet un avis favorable à l'attribution de la subvention sollicitée.

Rapport à soumettre au Conseil municipal après avis de la Commission des finances.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services des finances pour étude ;
- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION "LILLE-JEUNESSE"

D E P E N S E S

1 9 7 4

R E C E T T E S

Comptes	Libellés	Rue			% Total 1973	% + -	Comptes	Libellés	Rue			% Total 1973	% + -		
		M. Dormoy	Masse	Total net					M. Dormoy	Masse	Total net				
60	Achats	55850	43350	99200	15,09	94000	+ 553	70	Ventes de marchandises (boissons, etc.)	18000	14000	32000	4,87	- 62000	- 48,38
61	Personnel et charges	300000		300000	45,63	253372	+ 1840	76	Produits accessoires	78375	34375	112750	17,15	102400	+ 10,10
62	Impôts, taxes	25900	22800	48700	7,41	36728	+ 3259	71	Subventions	14325	14325	28650	4,36	31000	- 7,58
63	Travaux, fournitures, services extérieurs	110694,75	39850	150544,75	22,89	103084	+ 4604		Reliquat excédent exercice 1972			205384	0,31		
64	Transports et déplacements	3100	2600	5700	9,87	14200	- 5985		Reliquat excédent exercice 1971						22801,32
66	Frais divers de gestion	19500	18800	38300	5,83	23000	+ 6652		Subvention Ville de Lille	240995,46	24095,45	48199091	7,331	316582,68	+ 32,24
68	Dotations aux amortissements			10000	1,52	10400	- 384								
105	Fonds de dotation			5000	0,76										
	TOTAL			657444,75		534784						65744475		534784,00	

Commission de la Jeunesse

Réunion du 9 octobre 1973

73/24 - Association "Lille-Jeunesse" - Subvention complémentaire -

Lors de l'établissement des budgets prévisionnels pour 1972 et 1973 de l'Association "Lille-Jeunesse", gestionnaire des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture situées avenue Marx Dormoy et rue Massenet, le montant des frais de chauffage avait été évalué pour une année à 8 000 F, évaluation basée à l'époque sur les dépenses constatées pour cet objet au Centre Social de Fives.

Or, il s'avère que cette estimation subit un dépassement de dépenses particulièrement important.

En effet, en ce qui concerne la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de l'avenue Marx Dormoy, selon une détermination des surfaces effectuée par le service de construction et d'entretien des immeubles communaux de la Ville, la Compagnie Générale de Chauffage, chargée de la conduite et de l'entretien des installations de chauffage du complexe socio-éducatif de l'avenue Marx Dormoy, a appliqué les barèmes suivants :

- 11 % de P1 (fournitures de combustible)
- 6 % de P2 et P3 (frais de main d'oeuvre et garantie totale)

L'application de ces coefficients a entraîné une facturation s'élevant à la somme de 75 647,94 F détaillée comme suit :

Année 1972

Période du 1er janvier 1972 au 31 août 1972	=	20 000,00 F
Période de septembre 1972 à décembre 1972	=	23 603,19 F
	TOTAL	43 603,19 F
Somme imputée sur la gestion de l'année 1972		30 000,00 F
Reste dû non inscrit au budget 1972		13 603,19 F

Année 1973

Janvier à avril (montant de la facture)	23 348,25 F
Mai à décembre (calcul prorata temporis)	46 696,50 F
	TOTAL
	70 044,75 F
Provision pour ce poste au Prévisionnel 73	8 000,00 F
Montant à régler, non couvert par le budget prévisionnel	62 044,75 F

.../...

Récapitulation

Reste dû - non provisionné sur 1972	13 603,19 F
- non budgétisé en 1973	62 044,75 F
TOTAL	<u>75 647,94 F</u>

M. Pierre-Marie LEBRUN, Président de l'Association Lille-Jeunesse, a fait connaître par lettre du 1er octobre 1973, que, compte tenu du remboursement normal de l'excédent de fonctionnement dégagé à l'issue de l'exercice 1971, et du fait que la subvention allouée à cet organisme pour 1973 n'a subi qu'une progression de 10 %, il n'était pas possible pour l'association d'assurer cette année la charge financière du poste chauffage. D'autre part, l'éventualité d'un financement par les usagers est difficilement concevable. En effet ceux-ci, outre le droit d'adhésion, participent également pécuniairement au financement des activités ; dès lors une éventuelle augmentation de leur droit d'affiliation annuelle, en approchant d'un seuil critique, pourrait remettre en cause la politique des loisirs poursuivie par l'association.

Afin de permettre à l'Association "Lille-Jeunesse" d'assurer le paiement de la somme de 75 647,94 F qui lui est réclamée par M. le Trésorier Principal de la Ville de Lille, il apparaît absolument indispensable d'allouer à cet organisme une subvention complémentaire d'un montant équivalent.

M. BURIE fait connaître que les membres du Conseil d'Administration de l'association "Lille-Jeunesse" souhaitent que le problème du chauffage puisse être résolu et regrettent que le mode de calcul appliqué ait entraîné une facturation de cette importance.

Le Président estime que la détermination des surfaces de chauffage dans la Maison municipale de la Jeunesse et de la Culture, avenue Marx Dormoy, devrait être revue, car la bibliothèque et le logement du concierge situés dans l'équipement ont pu être repris dans le total, et en tenant compte également du fait que le coût du chauffage de la Maison municipale de la Jeunesse et de la Culture, rue Massenet, est bien moins important.

En vue d'une mise au point du problème du chauffage pour l'avenir, M. BESNIER suggère l'organisation d'une réunion sur place avec les représentants des services de construction et d'entretien des immeubles communaux, des services culturels, sportifs et de jeunesse, le Président de l'association "Lille-Jeunesse" et le Directeur de la Maison municipale de la Jeunesse et de la Culture intéressée.

Avis favorable de la Commission pour attribuer la subvention complémentaire sollicitée.

Rapport au Conseil municipal après avis de la Commission des Finances.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des services financiers.

*

* *

.../...

A l'occasion de l'examen de cette question, M. CHOQUEL souhaite l'étude par la Commission, lors d'une prochaine réunion, du projet de construction du Centre socio-éducatif du quartier de Wazemmes, lequel devrait selon lui, être de conception modeste pour bénéficier de l'expérience tirée du fonctionnement.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Vu, le Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse,

R. LESSCHAEVE

La Secrétaire de séance

C. BRETON

Vu, l'Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
Culturelles, Sportives
et de Jeunesse

2e Bureau

Jeunesse

CB/AMM



Commission de la Jeunesse

Préavis de réunion

Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui se tiendra le Mardi 11 décembre 1973 à 18 h 30, dans les locaux des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports - 1er Pavillon - Entresol.

Vous recevrez ultérieurement l'ordre du jour de cette réunion.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1973

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond AJLARD.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
Culturelles, Sportives
et de Jeunesse

2e Bureau
Jeunesse

CB/AMM



Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

Vous êtes prié d'assister à la prochaine réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le 11 décembre 1973 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, dans les locaux des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports - 1er Pavillon - Entresol.

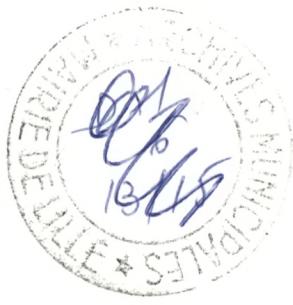
Ordre du Jour

- 73/24 - Secteur du Faubourg d'Arras - Animateur de quartier - Candidature présentée par la Fédération des Clubs Léo Lagrange ;
- 73/25 - Nouvel examen de la demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse présentée par l'Association "Nord-Promotion-Loisirs" ;
- 73/26 - Mouvement d'Action et de Recherches Critiques" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse ;
- 73/27 - Centre Socio-Educatif, rue du Marché - Examen du projet de construction ;
- 73/28 - Immeuble, rue de l'Océanie - Mise à disposition de l'Association "Loisirs-Populaires Familiaux" et de la Fédération des Clubs Léo Lagrange.
- 73/29 - Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture, avenue Marx Dormoy - Equipement d'un atelier vidéo.

Hôtel de Ville, le 10 décembre 1973

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 11 D E C E M B R E 1973

F R O C E S - V E R B A L N ° 13

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mardi 11 décembre 1973 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunions des Offices Municipaux, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse.

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. CHOQUEL	Conseiller Municipal
Mme DE MEY	Conseiller Municipal
M. DURIER	Conseiller Municipal
M. MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
Melle INGLEBERT	Secrétaire Général de la Mairie

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires culturelles, sportives et de jeunesse
M. RAMAND	Directeur des Equipements sportifs et socio-éducatifs
M. FECQUEUR	Rédacteur-Coordonnateur au Service de la Jeunesse et des Sports

Secrétaire de séance :

Mme BRETON	Rédactrice au Service de la Jeunesse
------------	--------------------------------------

*

* * *

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

Suivi des réunions des 26 septembre et 9 octobre 1973

Le Président ouvre la séance et donne connaissance du suivi des réunions des 26 septembre et 9 octobre 1973 qui portaient essentiellement sur des questions d'ordre budgétaire.

Il indique que la Commission des Finances, lors de sa réunion du 4 décembre 1973, a défini les principales options en vue de l'établissement du budget prévisionnel de l'année 1974. Il ressort des travaux de cette assemblée que les crédits alloués en 1974 au titre des subventions aux associations de jeunesse ne seront pas augmentés par rapport à 1973 alors que la subvention attribuée à l'association "Lille-Jeunesse" ne bénéficiera que d'une progression de 13,5 %.

Le Président regrette que la position adoptée par la Commission des Finances risque de poser des problèmes de gestion aux Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture et de freiner le développement de la politique d'animation sportive et socio-éducative de la Ville.

M. BURIE, en sa qualité de Vice-Président de l'association "Lille-Jeunesse", tient à souligner les engagements de la Ville envers "Lille-Jeunesse" et le personnel employé par cette association.

Il estime souhaitable pour l'avenir que l'Association "Lille-Jeunesse" puisse établir son budget prévisionnel d'après un cadre limite qui serait déterminé d'avance par la Ville.

M. BOCHNIR souhaite que ces restrictions budgétaires soient limitées dans le temps afin d'éviter toute perte de vitalité des associations.

Le Président conclut en faisant remarquer que les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture sont gérées actuellement de façon très satisfaisante et qu'il serait dommage que les crédits accordés en 1974 pour leur fonctionnement ne permette plus de suivre les grands desseins de la Municipalité.

*

* * *

Les procès-verbaux des Commissions des 26 septembre et 9 octobre 1973 sont adoptés sans observation.

*

* * *

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

73/24 - Secteur du Faubourg d'Arras - Animateur de mouvement -
Candidature présentée par la Fédération des Clubs Léo Lagrange

Par délibération n° 73/4018 du 17 avril 1973, le Conseil municipal a décidé la prise en charge de 50 % du salaire de quatre animateurs de mouvements à condition que le mouvement participe à l'animation socio-éducative telle qu'elle a été définie dans les grandes lignes, lors de la séance du Conseil d'Administration du 14 novembre 1972 ; plan à appliquer à titre expérimental au quartier de Moulins-Lille et des Biscottes réunis dans le secteur "Faubourg d'Arras".

En vertu de cette délibération, le Centre de Culture Ouvrière "Culture et Liberté", représentant l'Association locale desAnimateurs bénévoles de l'Enfant en Loisirs, a signé le 18 septembre 1973, une convention avec la Ville dont les termes précisent que celle-ci assure le financement de 50 % du salaire d'un animateur de mouvement.

Une convention identique a été soumise à la signature des responsables de la Fédération des Clubs Léo Lagrange, qui souhaitent obtenir désormais le financement de deux postes d'animateur et non plus d'un.

M. ALLARD rappelle les pourparlers engagés entre la Ville, la Fédération des Amicales Laïques, l'Association desAnimateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs, la Fédération des Clubs Léo Lagrange en ce qui concerne le financement d'un poste d'animateur de mouvement, et fait remarquer que, bien qu'elle en ait envisagé le principe, la Fédération des Amicales Laïques n'a pas encore répondu à la correspondance qui lui a été adressée pour cet objet le 12 juillet 1973.

A cette occasion, Melle BOUCHEZ signale que les crédits nécessaires au financement des postes d'animateurs de quartier seront repris dans le cadre du Budget 1974 réservé à l'animation.

La Commission prend acte de ces informations. Elle souhaite connaître le curriculum vitae du deuxième animateur présenté par la Fédération des Clubs Léo Lagrange ainsi que les appréciations du centre de formation desAnimateurs, Place Rihour, sur les études poursuivies par l'intéressé.

Dossier retourné au Service, pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

- 73/25 - Nouvel examen de la demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse présentée par l'association "Nord-Promotion - Loisirs" -

Pour faire suite au souhait exprimé par la Commission de la Jeunesse, lors de sa réunion du 26 septembre 1973, M. RAMAND chargé de procéder à une étude complémentaire a rencontré le 4 octobre 1973, M. COQUELLE, Secrétaire général de l'Association "Nord-Promotion-Loisirs", dont le siège est situé 8, place de Béthune à Lille.

Cet entretien lui a permis de vérifier que les objectifs poursuivis par cette association correspondent aux critères d'admission à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Trois clubs photo fonctionnent dans le cadre de l'Institution Sainte Claire où enseigne Mme COQUELLE. Ils sont très ouverts sur l'extérieur.

En ce qui concerne la peinture, les expositions organisées par "Nord-Promotion -Loisirs" ont pour but de faciliter la prise de contact avec des artistes qui n'ont pas toujours la possibilité de faire connaître leurs œuvres.

De plus, les travaux réalisés avec le Boxer Club répondent bien aux activités promues par l'Office Municipal de la Jeunesse.

Dans le domaine de la formation des cadres, M. RAMAND note un souci réel de liaison avec la Direction départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Enfin, l'Association "Nord-Promotion -Loisirs" a fait part de son intention de participer efficacement à l'action d'animation entreprise par la Ville de Lille.

En conclusion, il est suggéré de donner un avis favorable à la requête présentée par cette association.

Avis favorable de la Commission pour l'admission de l'association "Nord-Promotion-Loisirs" au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

73/26 - Mouvement d'Action et de Recherches Critiques - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Par lettre du 30 septembre 1973, M. Bernard HILAIRE, Membre du Conseil national du Mouvement d'Action et de Recherches Critiques, a sollicité l'adhésion de ce mouvement à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Cette association a été déclarée le 3 avril 1970 à la Préfecture des Hauts de Seine, la date d'agrément est parue au Journal Officiel le 2^e avril 1970.

Le siège social est situé D 113, C.U. Dauphine, Place du Maréchal De Lattre de Tassigny à Paris 75116.

Deux sections existent sur Lille, l'une au Lycée Faidherbe, l'autre à la Faculté de Médecine (30 adhérents).

Le nombre d'adhérents s'élève à 300 personnes dont l'âge moyen est de 21 ans.

En vertu des dispositions de l'article 2 de ses statuts, les buts de cette association sont définis de la manière suivante :

- décloisonner le syndicalisme étudiant du reste de la société et unir les efforts de tous ceux qui sont décidés à agir dans le sens d'une transformation radicale de l'Université et de la Société ;

- à cette fin, favoriser la création de groupes étudiants coordonnés à l'échelon national par elle et travailler en étroite liaison avec la Confédération syndicale qui correspond le mieux à ses aspirations ;

- ce décloisonnement signifie que, non seulement les problèmes universitaires, mais aussi les problèmes généraux de la Société seront étudiés en commun avec cette Confédération, afin de situer véritablement l'étudiant dans le monde du travail".

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 6 novembre 1973, a émis de nombreuses réserves à l'entrée de ce mouvement au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse et décidé de soumettre cette requête à l'avis de la Commission, car elle pose à nouveau la question de l'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse, des syndicats et des groupements politiques.

Le Président fait connaître que suite à la demande formulée par la Commission, en sa réunion du 26 septembre 1973, Melle BOUCHEZ a entretenu M. le Maire de ce problème.

En conséquence, il propose à la Commission de surseoir à statuer sur la demande présentée dans l'attente des orientations qui seront définies.

Avis conforme de la Commission.

Dossier retourné au Service.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

73/27 - Centre socio-éducatif, rue du Marché - Examen du projet de construction.

Le 9 octobre 1973, M. le Dr CHOQUEL a souhaité que la Commission de la Jeunesse puisse examiner le projet de construction du centre socio-éducatif du quartier de Wazemmes, dont la conception devrait être inspirée de l'expérience acquise en ce domaine.

Il convient de rappeler que :

le Conseil municipal, par délibération du 31 janvier 1969, approuvée le 15 janvier 1970 par M. le Préfet du Nord, a décidé la construction d'un centre socio-éducatif dans le cadre du IIe plan quinquennal d'équipement sportif et socio-éducatif couvrant la période de 1966 à 1970, à l'emplacement de l'ancienne école Pape Carpentier, rue du Marché, sur un terrain de 2 550 m².

Cet avant-projet comportait les aménagements ci-dessous :

au sous-sol :

- un sas donnant accès à la chaufferie, aux deux réservoirs de fuel et à la réserve.

au rez-de-chaussée :

- un hall d'entrée avec bar et foyer ;
- des bureaux de direction ;
- une salle de jeux ;
- trois ateliers ;
- une salle polyvalente de 250 places avec vestiaires, sanitaires et réserve pour décors.

- à l'étage :

- une salle de réunions ;
- une bibliothèque ;
- une salle de lecture ;
- une salle de musique ;
- deux laboratoires photo et cinéma ;
- des vestiaires sanitaires ;
- une cabine de projection, et des loges avec sanitaires ;
- un logement de type F 4.

Un patio devait séparer cet équipement d'un gymnase de type B dont la réalisation avait été envisagée dans le cadre du IIIe Plan d'équipement sportif et socio-éducatif.

En juin 1968, la dépense correspondant aux démolitions, clôtures, jardins et plantations, honoraires de l'architecte ainsi qu'à l'apport de mobilier et du matériel avait été évaluée à 1 320 000 F.

.../...

Un parking provisoire a été réalisé sur le terrain libéré.
à l'angle des rues Manuel, du Marché et de Flandre.

Il faut souligner que le 17 septembre 1973, lors de la réunion du groupe de travail "Equipements", M. le Maire a estimé que les centres socio-éducatifs **dévraient** être des centres d'animation polyvalents et non plus des maisons réservées à la Jeunesse.

M. BURIE rappelle à ce sujet les propositions formulées antérieurement par le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse à l'examen de cet avant-projet.

Le Président estime souhaitable que les futurs usagers de l'équipement, compte tenu de leurs besoins propres, aient la possibilité d'exprimer leurs idées sur sa conception. Il propose donc de soumettre le dossier tel qu'il a été établi, au Conseil d'Administration de l'Association Lille-Jeunesse, gestionnaire des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, en vue de connaître ses suggestions éventuelles et remarques particulières.

A cet effet, il pourrait être créé un groupe de travail composé d'administrateurs de l'Association "Lille-Jeunesse", des directeurs des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, de M. CHOQUEL, Conseiller municipal, de M. RAMAND, Directeur des Equipements sportifs et socio-éducatifs de la Ville et de M. DESCAMPS, membre du Boxing-Club des Flandres.

Il serait également intéressant que des personnes particulièrement compétentes telles que M. FILLOT, Directeur du Théâtre La Fontaine, MM. les responsables du Théâtre amateur "Lé Prato" et les représentants des diverses associations sportives du quartier puissent participer aux séances de travail.

Il est rappelé que l'avis formulé à l'issue de cet examen devra tenir compte de l'environnement spécifique au quartier de Wazemmes.

La Commission se rallie aux propositions formulées par son Président.

Dossier retourné au Service, pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

73/28 - Immeuble rue de l'Océanie - Mise à disposition de l'Association "Loisirs Populaires Familiaux" et la Fédération des Clubs Léo Lagrange -

La situation actuelle de cet immeuble communal de plain pied, se présente comme suit :

- 5 salles
- 1 ensemble sanitaire

A ce jour, seul le Foyer de Culture Populaire des Loisirs Populaires Familiaux, association qui adhère à l'Office Municipal de la Jeunesse et dont le Président est M. REBOUCHE, a disposé de ce local.

La Fédération des Clubs Léo Lagrange ayant demandé la disposition de certaines pièces de la construction, une visite sur place a été organisée le vendredi 19 octobre 1973 par Melle BOUCHEZ, Adjoint au Maire, délégué à l'Animation.

A cette réunion étaient invités M. REBOUCHE, Président du Foyer de Culture Populaire des Loisirs Populaires Familiaux, M. DESFATURES, Président du Comité de Coordination de Lille-Sud, M. Stany NAQUET des Clubs Léo Lagrange et M. GRAME, sociologue.

Il a été proposé la mise à disposition à la Fédération des Clubs Léo Lagrange d'un bureau situé près de l'entrée.

Deux grandes salles pourront être occupées alternativement par la Fédération des Clubs Léo Lagrange et le Foyer de Culture Populaire des LO.PO.FA. selon un calendrier établi par elles-mêmes.

Deux bureaux situés à l'extrême gauche de l'immeuble pourraient être attribués au Foyer de Culture Populaire des LO.PO.FA.

Avis favorable de la Commission pour mettre cet immeuble communal à la disposition du Foyer de Culture Populaire des Loisirs Populaires Familiaux et de la Fédération des Clubs Léo Lagrange compte tenu qu'une convention sera passée à ce sujet entre ces associations et la Ville de Lille.

L'Assemblée souhaite également que les travaux présentés par la Commission auxiliaire de sécurité lors de sa réunion du 5 avril 1973 soient réalisés dans les meilleurs délais.

.../...

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis pour information :

- à la Direction des Services juridique et immobilier
- à la Direction des Services de Construction et d'entretien des immeubles communaux.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

73/29 - Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture, avenue Marx Dormoy - Equipement d'un atelier vidéo -

En vue de la mise en place d'un réseau de télédistribution par l'Association "Lille-Jeunesse", la Commission de la Jeunesse, lors de sa réunion du 26 septembre 1973, a émis un avis favorable à la création d'un atelier vidéo dans la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture, sise avenue Marx Dormoy, ainsi qu'à l'inscription au Budget primitif de 1974, dans le cadre de la subvention globale allouée à cette association, d'un crédit de 25 000 F correspondant à l'achat du matériel audio-visuel suivant :

- 1 magnétoscope
- 1 caméra avec viseur
- 1 écran de contrôle
- 1 équipement de studio (éclairages, câbles, composants divers).

Par ailleurs, le plan de financement présenté par l'Association "Lille-Jeunesse" pour l'acquisition du magnétoscope se présente comme suit :

- Caisse d'Epargne	1 000 F
- Conseil Général	2 000 F
- Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales	3 500 F
- Subvention de la Ville de Lille	1 000 F

La Commission des Relations Publiques et de l'Animation, en sa réunion du 21 novembre 1973, a émis un avis favorable à l'équipement d'un atelier vidéo et a proposé à cet effet, d'utiliser une somme de 15 000 F disponible au budget communal de 1973 et reprise au chapitre 640-21, article 657, sous l'intitulé : "Plan d'animation".

Cette Assemblée a, de plus, souhaité qu'une convention établie par le service des relations publiques, définisse l'utilisation de ce matériel par l'Association "Lille-Jeunesse" et éventuellement d'autres groupements.

La Commission prend acte avec satisfaction des propositions faites par la Commission des relations publiques, compte tenu que cette décision permettra à l'Association "Lille-Jeunesse" de bénéficier au titre de l'année 1973, d'une subvention d'un montant de 3 500 F attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, et demande le transfert d'une somme de 15 000 F du sous-chapitre 945-18 de la section de fonctionnement libellé "Plan d'animation sportive" à un chapitre à ouvrir à la section d'investissement du budget.

Dossier retourné au service pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

Questions diverses

- Communication de Melle BOUCHEZ sur la semaine d'animation prévue par l'Office Municipal de la Jeunesse en 1974.

Melle BOUCHEZ informe la Commission que les membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, réunis respectivement les 15, 21 novembre et 4 décembre 1973, ont étudié le projet d'une semaine d'animation qui pourrait se dérouler fin mars, début avril 1974.

Cette manifestation a été envisagée en vue de susciter une action commune de toutes les associations de jeunesse au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse et de permettre d'attirer l'attention de la population lilloise et de la Municipalité sur les conceptions particulières qu'ont actuellement les jeunes sur les activités culturelles et socio-éducatives.

Melle BOUCHEZ rapporte les suggestions exprimées par les membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, à savoir :

- création d'un spectacle permanent donné par des artistes amateurs ou des associations de jeunesse, dans une salle située au Centre de la Ville ;
- ou organisation d'un spectacle qui serait présenté dans chaque quartier de la Ville ;
- ou montage et échange de spectacles entre des quartiers choisis par avance (ex : Lille-Sud, Moulins-Lille et Wazemmes) ;
- ou organisation d'une Foire dans les rues piétonnières de la Ville où chaque association de jeunesse pourrait exposer les activités qu'elle offre pendant l'année ;
- de plus, à cette occasion, des expositions, des ateliers, des débats ainsi que des films pourraient également être présentés.

Par ailleurs, la participation des associations sportives et des écoles de sport a été proposée dans le cadre de cette semaine d'animation.

En conclusion, Melle BOUCHEZ indique que ce programme est mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse qui se tiendra le 20 décembre 1973.

La Commission prend acte de cette information.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

*

* * *

M. BURIE donne communication de la lettre de M. Pierre-Marie LEBRUN, Président de l'Association "Lille-Jeunesse", par laquelle celui-ci signale qu'il fera l'objet d'une affectation prochaine par l'Autorité Militaire.

Durant son absence, les fonctions qu'il occupe devront être assumées par le Vice-Président de l'Association.

La Commission prend acte de cette information.

*

* * *

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 décembre 1973

*

* * *

M. le Dr CHOQUEL rappelle son souhait d'être remplacé au poste qu'il occupe actuellement au Conseil d'Administration de l'Association "Lille-Jeunesse" en qualité de membre de droit délégué par M. le Maire, et suggère de confier cette fonction à M. René BOUTILLEUX, Conseiller Municipal.

La Commission prend acte du voeu exprimé par M. le Dr CHOQUEL de céder son poste d'Administrateur à l'Association Lille-Jeunesse ; cette décision rejoint les préoccupations de la Commission quant à la présence d'un Conseiller du quartier de Fives au sein de Lille-Jeunesse. Connaissant les qualités de M. BOUTILLEUX, la Commission se réjouit de l'aide particulièrement précieuse qu'il apportera à cette occasion.

Extrait du procès-verbal transmis au Cabinet de M. le Maire.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Vu, le Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse,

La Secrétaire de Séance,

R. LESSCHAEVE

C. BRETON

Vu, l'Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports,

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
culturelles, sportives
et de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse
C.B./M.C.C.



Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

Vous êtes prié d'assister à la prochaine réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le mardi 14 mai 1974 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, dans les locaux des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports - 1er pavillon - entresol.

Ordre du Jour

- Suivi de la Réunion du 11 décembre 1973.

73/30 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Conventions avec l'association Lille-Jeunesse ;

73/31 - Association Lille-Jeunesse - Exercice 1973 - Compte d'exploitation ;

73/32 - Association Lille-Jeunesse - Tarifs de prêts de salles année 1974 ;

73/33 - Association Lille-Jeunesse - Demande de mise à disposition du garage à vélos de la Piscine Olympique ;

73/34 - Association des Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs - Demande de prise en charge des frais de fonctionnement du poste d'animateur ;

73/35 - Prise en charge par la Ville de 50 % du salaire d'un animateur de mouvement - Demande présentée par la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord ;

73/36 - Association des Amis de Jeudi - Dimanche Nord - Demande de subvention exceptionnelle ;

73/37 - Auberge de la Jeunesse - Révision de la convention avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse - Propositions ;

73/38 - Union des Cinéastes Amateurs du Nord - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse ;

.../...

73/39 - Théâtre Le Prato - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse ;

73/40 - Union des Cinéastes Amateurs du Nord - Demande de mise à disposition d'un local communal sis 23, rue de Wazemmes ;

73/41 - Pavillon d'Accueil et d'Information - Place de la Gare - Information.

Hôtel de Ville, le 7 mai 1974

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 1 4 M A I 1 9 7 4

P R O C E S - V E R B A L N ° 1 4

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mardi 14 mai 1974 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunions des Offices Municipaux, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse.

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. le Dr CHOQUEL	Conseiller Municipal
M. le Dr MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
Mme DE MEY	Conseiller Municipal
M. le Dr DURIER	Conseiller Municipal
Melle INGLEBERT	Secrétaire Général de la Mairie

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse
M. PECQUEUR	Chef de Bureau du Service de la Jeunesse et des Sports

Secrétaire de séance :

Mme BRETON	Rédactrice au Service de la Jeunesse
------------	--------------------------------------

*

*

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 1973 est adopté sans observation.

*

*

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/1 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture -
Conventions avec l'association Lille-Jeunesse

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 71/4028 du 15 octobre 1971 et des conventions en date du 25 octobre 1971 y annexées, la Ville de Lille a confié à l'Association "Lille-Jeunesse" à dater du 16 novembre 1971 et pour trois ans, la gestion des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture sises, rue Massenet et avenue Marx Dormoy.

Ces conventions sont renouvelables par tacite reconduction d'année en année.

Toutefois, chacune des parties a la possibilité de les résilier moyennant préavis de 6 mois.

Le Président souhaite que chacun des membres de la Commission siégeant au Conseil d'Administration de l'Association Lille-Jeunesse ainsi que le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse puissent faire connaître leur sentiment sur d'éventuelles modifications à apporter à la convention.

La question sera réexaminée lors de la prochaine réunion de la Commission.

Dossier retourné au service pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/2 - Association Lille-Jeunesse - Exercice 1973 - Compte d'exploitation.

En application des dispositions de l'article 4, paragraphe 15 des conventions en date du 16 novembre 1971 relatives à la gestion des Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture de la rue Massenet et de l'avenue Marx Dormoy, l'Association Lille-Jeunesse a transmis son compte d'exploitation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1973.

Ce document est reproduit ci-après :

ASSOCIATION LILLE-JEUNESSE

- 4 -

COMpte D'EXPLOITATION

EXERCICE 1973

<u>DÉPENSES</u>	M. Dormoy	Massenet	Siège Social	Total	<u>RECETTES</u>	M. Dormoy	Massenet	Siège Social	Total
Achats	34.933,73	35.575,71	11.454,58	81.964,02	Ventes	6.951,29	7.484,25	1269,50	14.705,04
Salaires	-	-	249.612,90	249.612,90	Cotisations	-	-	1.260,-	1.260,-
Impôts et taxes	4.984,81	7.704,61	10.246,26	22.935,68	Recettes services	1.301,70	8.076,75	14.628,59	24.007,04
Travaux, fournitures, services extérieurs	95.130,05	31.245,51	2.127,58	128.503,14	Cartes adhérents	10.941,-	4.678,-	-	15.619,-
Transport et déplacements	3.072,91	2.414,55	350,10	5.837,56	Recettes manifestations	18.158,60	3.024,74	-	21.183,34
Frais divers	15.723,34	12.570,62	6.257,28	34.551,24	Prêts de salles	2.125,15	1.140,-	-	3.265,15
	153.844,84	89.511,00	280.048,70	523.404,54	Participation usagers	25.007,50	16.191,85	-	41.199,35
					Récuperations diverses	2.803,77	2.768,60	3.919,26	9.491,63
					Intérêts financiers	-	-	3.442,07	3.442,07
					Subventions	-	-	360.400,-	360.400,-
						67.289,01	43.364,19	383,919,42	494.572,62
Soit : Recettes	494.572,62 F								
Dépenses	523,404,54 F								
Déficit	28.831,92 F								

ASSOCIATION "LILLE-JEUNESSE"
ETAT COMPARATIF DES COMPTES D'EXPLOITATION

1972-1973

<u>DEPENSES</u>	1972	%	1973	%	<u>RECETTES</u>	1972	%	1973	%
Achats	65.750,98	19,42	81.964,02	15,6	Ventes	8.831,38	2,59	14.705,04	3,-
Salaires	126.634,65	37,41	249.612,90	47,5	Produits divers et accessoires	22.989,94	6,75	116.025,51	23,4
Impôts et taxes	33.483,01	9,89	22.935,68	4,4	Produits financiers	4.298,91	1,26	3.442,07	0,6
Travaux, fournitures, services extérieurs	71.325,33	21,07	128.503,14	24,6	Subventions	304.450,-	89,40	360.400,-	73,-
Transports	17.652,56	5,22	5.837,56	1,1					
Frais divers de gestion	23.669,86	6,99	34.551,24	6,8					
	338.516,39		523.404,54			340.570,23		494.572,62	

L'examen des tableaux ci-dessus amène les remarques ci-après :

Dépenses :

La masse des dépenses est en augmentation de 64,68 %, 523.404,54 F contre 338.516,39 F en 1972.

Le poste "Achats" au compte 60 quoique supérieur à ce qu'il était en 1972, 81.964,02 F contre 65.750,98 F, ne représente que 15,6 % des dépenses.

Les salaires représentent 47,5 % du budget alors qu'en 1972, ils ne représentaient que 37,41 %.

Les impôts et taxes sont en diminution.

Le compte 630 "Mobilier - matériel de bureau" est en légère diminution.

On note une augmentation sensible au compte 631 "Entretien Aménagement", de 6.465,45 passe à 15.863,06 F., soit 145,35 %.

Par contre l'article 633 "Petit outillage" a été ramené de 7.128,07 F à 998,90 F, soit 713,60 %.

L'article 6340 "Électricité" subit une majoration de 4.825,51 F.

La rémunération des intermédiaires artistes et autres progresse fortement puisque l'on constate à cet article en 1973, 35.884,25 F pour 6.870,22 F en 1972 ; ceci se justifie aisément du fait du nombre croissant des spectacles et activités, soit 522,32 %

Les frais de transports ont été notablement réduits, 5.837,56 F contre 17.652,56 F, soit 302,40 %.

La publicité subit également une hausse importante et ce en fonction des activités comme précisé ci-avant.

Recettes :

La vente de boissons et confiserie qui figurait pour 8.831,38 F en 1972 s'élève en 1973 à 14.705,04 F, soit 60 %.

Les recettes résultant de services sont passées de 1.083,68 F à 24.007,04 F.

Les cotisations à la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture ont plus que triplé puisqu'elles atteignent en 1973, 15.619 F contre 4.215 F en 1972.

Les recettes provenant de manifestations ont également triplé, 8.042,50 F en 1972, 24.448,49 F en 1973.

Enfin, les cotisations perçues auprès des usagers sont en augmentation de 365 %.

Bien que le compte d'exploitation soit déficitaire, les éléments ci-avant énoncés démontrent néanmoins que les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture ont une activité qui croît de plus en plus chaque année.

M. MATRAU remarque l'importance des frais de chauffage dans les dépenses de fonctionnement de l'Association et souhaite une révision du mode de calcul de ceux-ci, car il estime que ces sommes seraient plus utiles à l'Association pour son activité et son animation.

M. BOCHNER rejoint ce point de vue.

Il est fait remarquer à ce sujet, qu'à la suite d'une intervention des représentants de l'Association, et en fonction de l'étude effectuée par le Service de Construction et d'Entretien des immeubles communaux, le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des frais de chauffage à supporter par Lille-Jeunesse pour la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de l'Avenue Marx Dormoy, à 8,75 % des fournitures de combustible de l'ensemble du complexe.

Après avoir souligné l'augmentation sensible des postes de recettes et constaté, malgré l'importance des charges salariales, que la gestion des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture a été effectuée de manière satisfaisante par l'Association "Lille-Jeunesse", la Commission prend acte du document qui lui est présenté. Elle émet un avis favorable pour couvrir, dans le cadre du budget 1975, le déficit présenté au compte d'exploitation de l'exercice 1973, soit 28 831,92 F, en complément de la subvention d'équilibre qui sera attribuée à l'Association "Lille-Jeunesse" pour le fonctionnement des établissements.

Rapport à présenter au Conseil Municipal.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services financiers, pour avis ;
- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux, pour information.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/3 - Association Lille-Jeunesse - Tarifs de prêts de salles - Année 1974.

En application des dispositions de l'article 3 des conventions passées le 25 octobre 1971 entre la Ville de Lille et l'association Lille-Jeunesse gestionnaire des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, le Conseil d'Administration de cette association réuni le 22 février 1974 a proposé de modifier ainsi qu'il suit, à partir du 1er mars 1974, les barèmes de location des salles de ces équipements.

	<u>1er janvier 1973</u>	<u>1er mars 1974</u>
Ateliers	10 F	15 F
Grandes salles de spectacles ou foyer bar	Jusque 50 personnes Marx Dormoy 50 F Massenet 40 F	70 F 50 F
	1 F par personne supplémentaire	1 F par personne supplémentaire
		Arrhes : 20 F

En outre, l'assemblée a décidé d'appliquer le tarif de base (70 F et 50 F) pour les mouvements d'éducation populaire, les Comités de coordination et les mouvements du troisième âge. Elle a confirmé son opposition au prêt de salles pour des cérémonies privées (mariages, communions, etc...).

Les nouvelles dispositions envisagées, soumises à l'examen de la Commission, se traduisent par une augmentation des tarifs de 40 % s'agissant de la grande salle et du foyer bar de la Maison de l'avenue Marx Dormoy, 25 % en ce qui concerne la Maison de la rue Massenet.

Le droit d'accès aux ateliers est majoré de 50 %.

Il convient de noter que l'examen du compte d'exploitation de Lille-Jeunesse au titre de 1973 fait apparaître au compte 765 Indemnités - Prêts de salles, une somme de 3 265,15 F, se répartissant comme suit, Marx Dormoy 2 125,15 F, Massenet 1 140 F, alors que pour 1972 cette rubrique figurait pour 1 315 F.

M. le Président donne son point de vue sur la libre utilisation des salles lorsque la demande est faite dans les formes réglementaires par l'Administration Municipale.

La Commission émet un avis favorable à l'application des tarifs qui lui sont présentés.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/4 - Association Lille-Jeunesse - Demande de mise à disposition du garage à vélos de la Piscine Olympique.

Les activités de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de l'avenue Marx Dormoy, vont augmentant chaque année et l'on peut dire que l'équipement fonctionne de façon quasi ininterrompue.

On y trouve trente quatre activités diverses, de la gymnastique volontaire à la guitare, en passant par le yoga, le tissage et la poterie, voire le cinéma.

Mille adhérents se répartissent chaque semaine entre 42 séances d'atelier de 1 h 30 chacune.

Les responsables de l'Association Lille-Jeunesse gestionnaire de la Maison, se trouvent actuellement confrontés à un problème qu'ils ne pourront résoudre que s'ils disposent de locaux supplémentaires.

En effet, les ateliers de type "expression gymnique" immobilisent la salle polyvalente, ce qui a pour résultat de réduire, voire d'interdire en certaines circonstances la programmation de spectacles, lesquels, il faut le souligner, constituent pour Lille-Jeunesse une source de revenus non négligeables.

Aussi, M. LEBRUN, Président de l'Association, et M. COMBLEZ, Directeur de la Maison, ont-ils souhaité pouvoir disposer du garage à vélos de la Piscine Olympique qui, il faut le constater, n'est pas utilisé par les usagers qui préfèrent laisser leur cycle à l'extérieur pour éviter qu'ils soient détériorés comme cela se produit fréquemment.

Il est rappelé à la Commission que l'Administration municipale avait admis le principe d'un aménagement de ce local et que le 12 avril 1973, la Commission des Bâtiments avait eu à examiner le projet réalisé à cet effet par le service de construction, qui comportait :

- un premier compartiment de 7 x 8 m à usage de garage à vélos ;
- un deuxième compartiment de 7 x 8 m aménagé en atelier de construction de canoës ;
- un troisième compartiment de 4,5 x 7 m devant servir de garage pour la voiture du Directeur de la Piscine.

Par ailleurs, une réunion technique a eu lieu le 13 mai 1974 entre les responsables des services municipaux concernés et les représentants de l'aviron afin de définir leurs besoins dans le cadre de la réalisation du centre nautique dans les soustructions de la Piscine Olympique, comme il avait été prévu dans le contrat lillois.

.../...

Dès lors, convient-il de donner suite au projet d'aménagement du garage à vélos au bénéfice du Canoë-Kayak Club, n'est-il pas plus judicieux de patienter et d'attendre la construction du centre nautique en évitant ainsi une dépense supplémentaire, d'autant que bientôt un local démontable sera installé sur les terrains loués par l'Union Nautique de Lille, qui permettra déjà au Canoë-Kayak Club d'y remiser une partie de son matériel ?

La Commission se déclare favorable à la mise à disposition de "Lille-Jeunesse" du local affecté au garage à vélos, à la condition toutefois qu'il soit prévu un emplacement spécialement aménagé à cet effet pour le rangement des cycles des usagers de la piscine.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux, pour suite à donner ;
- à la Direction des services juridique et immobilier, pour information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/5 - Association des Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs -
Demande de prise en charge des frais de fonctionnement du
poste d'animateur.

Par délibération n° 73/4018 du 17 avril 1973, dans le cadre de l'Animation socio-éducative de la Ville, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge de la rémunération de six animateurs recrutés par les associations membres de l'Office Municipal de la Jeunesse (2 animateurs de quartier - prise en charge à 100 % - 4 animateurs de mouvements - prise en charge à 50 %).

En application de l'article 5 de la convention en date du 18 septembre 1973 conclue pour cet objet avec le Président du Centre de Culture Ouvrière "Culture et Liberté", 51 rue Jacques Kablé - Nogent s/ Marne - agissant au nom de son association locale "Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs", 21 rue Patou à Lille, la Ville de Lille supporte également 50 % des frais de fonctionnement du F.O.N.J.E.P., organisme officiel par lequel transitent les émoluments de M. GANTIER, animateur du L.A.B.E.L.

Dans une lettre en date du 15 mars 1974 adressée à Mme BOUCHEZ, Présidente de l'Office Municipal de la Jeunesse, Mme BEAREZ, Trésorière du L.A.B.E.L., évoquant des difficultés d'ordre budgétaire, sollicite la prise en charge totale par la Ville de ces frais administratifs, soit 1 183,42 F.

Actuellement, pour se libérer de la part qui lui incombe, l'association en préleve le montant sur la subvention annuelle de fonctionnement qui lui est allouée par la Ville, soit 5 900 F.

M. le Président estime que les éléments d'appréciation fournis par l'Association sont insuffisants et ne permettent pas à la Commission de se prononcer. Il demande un complément d'information, la décision prise en faveur du L.A.B.E.L. s'accompagnant nécessairement d'une décision semblable pour les animateurs dont la prise en charge est assurée à 100 % ou à 50 % par la Ville.

Dossier en retour au Service.

Les commissaires souhaiteraient connaître l'importance des subventions accordées par le Conseil Général du Nord aux Clubs de Prévention Lillois, et l'action entreprise par les animateurs de ces clubs dans les secteurs comme La Croisette et le Faubourg de Béthune où le taux de délinquance atteint son niveau le plus intense. On ne connaît plus les destructions et déprédations de toutes sortes commises aux bâtiments publics.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/6 - Prise en charge par la Ville de 50 % du salaire d'un animateur de mouvement - Demande présentée par la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord -

Le 17 avril 1973, considérant d'une part qu'il était apparu indispensable de maintenir le développement des mouvements de jeunesse en tant qu'associations et de répondre à leurs demandes en ce qui concerne l'animation, considérant d'autre part, la politique définie par l'Administration municipale en adoptant les grandes lignes du Plan d'Orientation de l'Animation sportive et socio-éducative dont l'application à titre expérimental a été tentée dans le secteur "Faubourg d'Arras", le Conseil municipal a proposé la prise en charge de la rémunération de six animateurs recrutés par les associations membres de l'Office Municipal de la Jeunesse, en accord avec le F.O.N.J.E.P.

L'assemblée communale a également décidé que la rémunération de deux animateurs de quartier serait prise en charge à 100 %, que par ailleurs, la Ville supporterait les frais représentatifs de 50 % des salaires de quatre animateurs de mouvement.

Actuellement, les deux animateurs de quartiers sont mis à la disposition du Foyer de jeunes travailleurs "l'Atrium" et de la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur, rue de Thumesnil.

Pour ce qui concerne les mouvements, la Ville de Lille a passé une convention avec l'Association desAnimateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs et la Fédération des Clubs Léo Lagrange.

La Fédération laïque des Associations socio-éducative du Nord, dont le siège est à Lille, 7 rue Alphonse Mercier, sollicite le bénéfice de la prise en charge par la Ville de 50 % du salaire d'un animateur qu'elle se propose de mettre à disposition dans les formes prévues par la délibération du Conseil municipal ci-avant mentionnée, l'activité du candidat n'étant toutefois pas limitée au seul secteur du Faubourg d'Arras, l'intervention de la FLASEN s'étendant en effet à l'ensemble de la Ville.

Après avoir pris connaissance du curriculum vitae du candidat proposé, la Commission estime trop élevées les propositions formulées par la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord en matière de salaires, comparées à celles des autres associations.

Elle aimerait que lui soient communiquées l'échelle des salaires des animateurs socio-éducatifs ainsi que la convention collective s'y rapportant.

Elle émet toutefois un avis favorable à la requête présentée, étant entendu que la prise en charge par la Ville ne saurait être supérieure à 50 % du salaire de début d'un animateur socio-éducatif.

Dossier en retour au service.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/7 - Association des Amis de Jeudi-Dimanche Nord - Demande de subvention exceptionnelle.

L'Association des Amis de Jeudi-Dimanche Nord, dont le siège est à Lille, 1 rue Lestiboudois, organise des camps de vacances en été et en hiver, pour des jeunes gens de 12 à 18 ans, dont la situation familiale est digne d'intérêt.

La participation financière demandée aux familles s'élevait en 1973 à 120 F.

Dans une lettre adressée à M. le Maire, M. Didier DURAND, responsable de cette Association, sollicite une subvention établie en fonction du nombre d'enfants lillois accueillis dans les camps qu'elle organise.

Ces camps regroupent des adolescents qui sont confiés par les tribunaux de Lille ou dont l'inscription est effectuée par l'Association dans un souci d'action éducative.

L'attribution d'une subvention d'un montant de 8 200 F est donc souhaitée, soit :

1 000 F pour la formation de moniteurs

7 200 F pour la participation aux frais de séjour de 60 adolescents Lillois.

Sur proposition de son Président qui considère qu'elle est incomptente en la matière, la Commission émet l'avis de renvoyer la demande présentée devant les Commissions de l'Instruction Publique et des Relations Publiques.

Extrait du procès-verbal transmis, pour suite à donner :

- à la Direction des Relations Publiques
- à la Direction des Affaires Scolaires

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

- 74/8 - Auberge de la Jeunesse, Avenue Julien Destrée - Bail passé avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse - Révision.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 60/77 du 28 octobre 1960 et du bail en date du 23 juin 1961 qui y était joint, la Ville de Lille a donné à titre de bail à loyer, à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, l'Auberge de la Jeunesse sise à Lille, Avenue Julien Destrée, ainsi que le terrain de 3 031 m² y attenant.

Ce bail a été consenti moyennant un loyer annuel de 10 F pour une durée de 18 années entières et consécutives commençant le 1er janvier 1960 pour se terminer le 31 décembre 1978.

Dans les conditions d'occupation de la propriété communale, il est précisé que la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse ne pourra faire exécuter des travaux de transformation et d'amélioration des lieux loués, aussi bien dans l'immeuble que sur le terrain pour en faciliter l'utilisation en tant qu'Auberge de Jeunesse, qu'après accord écrit de la Ville.

Il est indiqué par ailleurs que la Ville assurera les réparations que la loi met à la charge des propriétaires et plus particulièrement, les dispositions de l'article 606 du Code Civil.

"La Fédération Unie des Auberges de Jeunesse souffrira sans indemnité ni diminution de loyer, toutes les grosses réparations qui pourraient devenir nécessaires, même si ces réparations duraient plus de quarante jours."

Enfin, les prestations, taxes locatives et fournitures individuelles énumérées à l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948, seront supportées par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.

Les responsables en titre de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse évoquant les problèmes que posent actuellement les conditions d'accueil à l'Auberge de la Jeunesse, (installation d'auto-pont, éclairage intensif), ont souhaité une révision des conditions du bail.

Ils estiment en effet, absolument nécessaire que la Ville et le Département apportent désormais leur appui matériel et financier et envisagent même l'extension des lieux qui ne répondent plus aux normes d'un hébergement décent.

De plus, les nuisances créées par l'intense circulation sur le Boulevard périphérique provoquent des troubles qui touchent la construction, (des fissures sont apparues) et perturbent le repos des usagers. Ces derniers, qui arrivent tard le soir, repartent tôt le matin ; or, en fonction de la destination de la Maison, il importe de leur offrir un repos satisfaisant.

.../...

Désormais, l'équipement peut être considéré comme une Maison de Jeunes à hébergement multiple, mais là aussi et en raison de ce qui précède, les activités sont perturbées.

Pourtant, outre les activités habituelles offertes aux "Ajistes", des séminaires sont organisés de plus en plus fréquemment à l'Auberge de Jeunesse.

Lorsque des groupes étrangers y sont hébergés, l'équipement "tourne à plein" pendant deux ou trois jours consécutifs, ce qui contrarie parfois les activités des habitués.

Il est déjà arrivé de refuser jusqu'à 150 hébergements avec repas.

Il apparaît donc opportun de revoir les conditions d'occupation de l'Auberge de la Jeunesse et dont la gestion pourrait être identique à celle assumée par Lille-Jeunesse pour les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture.

D'autre part, la réalisation de travaux en vue d'une amélioration des conditions d'occupation, voire d'une extension des bâtiments, serait nécessaire ; toutefois les nuisances précitées inciteraient également à envisager la construction d'une nouvelle Auberge de Jeunesse.

La Commission émet l'avis de reporter l'étude au fond de cette question à sa prochaine réunion.

Dossier retourné au service.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/9 - Union des Cinéastes Amateurs du Nord - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Le siège de cette association est situé 102 Boulevard de la Liberté à Lille.

La déclaration d'agrément a été insérée au journal officiel le 1er novembre 1947.

Le nombre d'adhérents s'élève à 54 dont l'âge moyen est de 30 à 35 ans.

Cette association a pour but principal d'encourager le développement de l'art cinématographique par la réalisation technique et artistique personnelle ou collective de films amateurs qui sont projetés dans des séances d'étude ou de propagande.

Le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réuni le 4 mars 1974 a émis des réserves à l'entrée de l'association précitée au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse, estimant qu'elle relevait plus des Affaires Culturelles que de la Jeunesse comme c'est le cas pour d'autres associations similaires telles que CAMENOR et CINE CLUB 42.

Cependant, compte tenu de l'avis favorable émis par la Commission de la Jeunesse lors de la réunion du 11 décembre 1973 à la demande d'adhésion présentée par l'association Nord-Promotion-Loisirs, le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse soumet la demande formulée par l'Union des Cinéastes Amateurs du Nord à l'examen de la Commission.

La Commission émet un avis favorable à l'entrée de cette association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Dossier retourné au service pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/10 - LE PRATO - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Le Prato dont le siège social est situé 2, rue Emile Desmet à Lille a été déclaré le 2 février 1971 à la Préfecture du Nord.

La date d'agrément est parue au journal officiel du 12 février 1971.

Le nombre d'adhérents s'élève à 40 dont l'âge moyen est de 26 ans.

L'Association qui a pour objet le théâtre amateur donne des représentations théâtrales au sein des foyers de jeunes travailleurs, des maisons des jeunes, des universités, des écoles.

Elle tend également à participer à l'animation des quartiers sous la forme du Théâtre de rue.

Les responsables de la Compagnie entendent développer leurs activités sous deux formes :

- 1) des représentations payantes de spectacles qu'ils créent.
- 2) des spectacles gratuits du genre de "feuilletons", ou des représentations très brèves avec le concours de musiciens.

Cette formule doit permettre à l'Association de réaliser un travail collectif d'animation sur le plan culturel avec des groupes musicaux tels que "Peterinck", "La Pluie et le Beau Temps", "Lille Jazz Action", non seulement sur le quartier où elle souhaite s'implanter de façon définitive mais également dans la région lilloise où cela s'avérera possible.

A la demande de la Commission qui souhaite que le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse apporte un complément d'informations, cette question est retirée de l'ordre du jour.

Dossier retourné au Service, pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/11 - Union des Cinéastes Amateurs du Nord - Demande de mise à disposition d'un local communal sis 23, rue de Wazemmes.

La Commission vient d'examiner la demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse formulée par l'Union des Cinéastes Amateurs du Nord.

M. LECOCQ, Président, dans le but de permettre à des jeunes gens démunis financièrement de s'intéresser à la technique du cinéma, souhaiterait disposer d'un local fermé dans lequel il pourrait installer le matériel nécessaire au montage, à la sonorisation et également la projection de films d'amateurs.

M. LECOCQ, qui a eu l'occasion de visiter la cabine de projection de l'ex cinéma Marivaux, estime que ce local de 5 m x 2,50m environ, conviendrait parfaitement, à condition toutefois que l'on puisse y installer deux ou trois prises de courant, une lampe supplémentaire et une table sur tréteaux.

La Commission émet un avis favorable à la requête présentée.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux, pour information ;
- à la Direction des services juridique et immobilier, pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 mai 1974

74/12 - Pavillon d'accueil et d'information, Place de la Gare - Information.

Par délibération n° 73/4037 du 18 juin 1973, le Conseil municipal a décidé d'inscrire au budget de 1974 un crédit de 50 000 F représentant la participation financière de la Ville dans la réalisation, Place de la Gare, d'un Pavillon d'accueil et d'information commun à l'Office Municipal de la Jeunesse et à la Compagnie Générale Industrielle des Transports.

Or, les services techniques de la Ville de Lille et de la Communauté Urbaine effectuent une étude de circulation concernant la Place de la Gare.

Il est possible qu'en fonction des résultats de cette étude, la configuration de la place soit modifiée.

Dans ces conditions, il apparaît, selon les techniciens, souhaitable de surseoir à l'implantation envisagée.

Il est pourtant fait remarquer que le Pavillon de la Gare "Information Jeunes", qui rendait de très grands services aux jeunes, est fermé depuis fin 1970.

La Commission prend acte de cette information.

Extrait du procès-verbal transmis, pour information :

- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux ;
- à la Direction des services techniques.

*
* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 4 juin 1974.

Vu ; le Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse,

La Secrétaire de séance,

R. LESSCHAEVE

C. BRETON

Vu ; l'Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires
culturelles, sportives
et de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse



Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

Vous êtes prié d'assister à la prochaine réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le mardi 4 juin 1974 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, dans les locaux des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports - 1er pavillon - Entresol.

Ordre du jour

- 74/13 - Associations et groupements de jeunesse - Subventions de fonctionnement.
- 74/14 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Conventions avec l'association Lille-Jeunesse.
- 74/15 - Auberge de la Jeunesse - Révision du bail avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.
- 74/16 - Association des Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs - Demande de prise en charge par la Ville des frais administratifs afférent au poste d'animateur.
- 74/17 - Association "Culture et Liberté" - Majoration du salaire d'un animateur - Prise en charge par la Ville à 50 %.
- 74/18 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Majoration du salaire d'un animateur - Prise en charge par la Ville à 50 %.

Hôtel de Ville, le 31 mai 1974

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 4 J U I N 1 9 7 4

P R O C E S - V E R B A L N ° 1 5

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mardi 4 juin 1974 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunions des Offices Municipaux, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse.

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Dr CHOQUEL	Conseiller Municipal
Mme DE MEY	Conseiller Municipal
M. le Dr MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. le Dr DURIER	Conseiller Municipal
Melle INGLEBERT	Secrétaire Général de la Mairie

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des Affaires culturelles, sportives et de jeunesse
M. PECQUEUR	Chef de Bureau au Service de la Jeunesse et des Sports - Secrétaire de séance.

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

- Suivi et adoption du procès-verbal du 14 mai 1974 de la Commission -

74/1 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Conventions avec l'Association Lille-Jeunesse ;

Cette affaire fait l'objet d'un rapport à la présente assemblée.

74/2 - Association Lille-Jeunesse - Exercice 1973 - Compte d'exploitation ;

Un rapport sera présenté au Conseil Municipal après avis de la Commission des Finances.

74/3 - Association Lille-Jeunesse - Tarifs de prêts de salles - Année 1974 ;

La Commission ayant émis un avis favorable à l'application de nouveaux tarifs. Le Conseil d'Administration sera saisi de cette affaire.

74/4 - Association Lille-Jeunesse - Demande de mise à disposition du garage à vélos de la Piscine Olympique ;

La Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux a été saisie de cette proposition.

74/5 - Association des Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs - Demande de prise en charge des frais de fonctionnement du poste d'animateur ;

Cette affaire fait, ce jour, l'objet d'un nouveau rapport à la Commission.

74/6 - Prise en charge par la Ville de 50 % du salaire d'un animateur de mouvement - Demande présentée par la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord ;

Le service poursuit l'étude de cette affaire compte tenu des observations formulées par la Commission.

74/7 - Association des Amis de Jeudi-Dimanche Nord - Demande de subvention exceptionnelle.

Cette affaire a été renvoyée devant les Commissions de l'Instruction Publique et des Relations Publiques.

.../...

ORDRE DU JOUR

74/8 - Auberge de la Jeunesse, Avenue Julien Destrée -
Bail passé avec la Fédération Unie des Auberges
de Jeunesse - Révision ;

Un rapport est présenté ce jour à la Commission.

74/9 - Union des Cinéastes Amateurs du Nord - Demande
d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse ;

La Commission a émis un avis favorable à l'entrée de cette
association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

74/10 - LE PRATO - Demande d'adhésion à l'Office Municipal
de la Jeunesse ;

Le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse doit apporter
un complément d'information sur cette question qui avait été
retirée de l'ordre du jour.

74/11 - Union des Cinéastes Amateurs du Nord - Demande de
mise à disposition d'un local communal sis 23, rue
de Wazemmes ;

Cette question a été transmise à la Direction des services
juridique et immobilier pour suite à donner.

74/12 - Pavillon d'accueil et d'information, Place de la Gare -
Information ;

Il est sursis pour l'instant à l'implantation envisagée.

*

* * *

Le procès-verbal de la réunion du 14 mai 1974 est adopté
sans observation.

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

74/13 - Associations et groupements de jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de l'année 1974 -

Monsieur ALLARD salue M. PEYRE, Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse, M. BEAREZ, Délégué des Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs, M. GUFFROY, Délégué S.O.S. Jeunes, membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Il rappelle que dans un souci de concertation, les membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse ont été invités à participer aux travaux de la Commission de la Jeunesse pour l'étude des propositions de subventions de fonctionnement aux associations et groupements de jeunesse.

Un crédit de 115 000 francs est ouvert au budget primitif de 1974 au chapitre 945/282 sous l'intitulé : "Office Municipal de la Jeunesse", en vue d'encourager les associations et groupements de jeunesse, membres de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Monsieur PEYRE indique que le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 7 mai 1974, a examiné les propositions formulées par le groupe de travail "Equipement - Gestion - Subvention" auquel ont participé des représentants des associations ci-après désignées :

- Centre d'études et de recherches culturelles de Lille et environs ;
- Les Animateurs bénévoles de l'Enfant en Loisirs ;
- Science et Service
- Fédération des amicales laïques
- Groupe d'animation culturelle et sportive
- Scouts de France
- S.O.S. Jeunes

Ce groupe de travail s'est réuni les 20 et 27 avril et 3 mai 1974 pour l'étude des dossiers de demande de subvention selon les critères ci-après :

- 1°) 50 % : Activités réalisées
- 2°) 20 % : Souci de formation
- 3°) 20 % : Action sociale
 - envers les défavorisés
 - ouverture sur l'extérieur
- 4°) 5 % : Participation aux travaux de l'Office Municipal de la Jeunesse
- 5°) 5 % : Participation de la Ville

.../...

Le groupe de travail a formulé plusieurs remarques :

- Certains dossiers reflètent la vérité et peuvent être considérés comme sérieux alors qu'il ne peut en être de même pour quelques autres ;
- De nombreux dossiers sont mal présentés ou mal rédigés et il serait souhaitable d'étudier un nouveau type de formulaire ;
- Les distinctions entre les associations de type local, départemental et régional sont peu claires ;
- De nombreuses associations présentent un budget en excédent de recettes ;
- Le problème de l'écart existant entre le montant de la subvention allouée à l'association "Lille-Jeunesse" et le crédit inscrit au budget au titre des subventions destinées aux mouvements de jeunesse est posé ;
- Avis défavorable pour subventionner l'A.L.E.F.P.A.

Monsieur ALLARD remercie M. PEYRE de son exposé. Il estime que le fait pour certaines associations de bénéficier d'un budget en excédent ne peut être un argument à retenir en la matière car cela reviendrait à avantager les associations inorganisées et pénaliser les groupements actifs.

Après avoir fait un bref historique sur l'important apport dans la Ville en matière d'animation et de développement de courants d'idées auxquels ont contribué l'Union Française de la Jeunesse et l'association laïque pour l'éducation et la formation professionnelle des adolescents, le Président fait connaître qu'il est envisagé que l'association laïque pour l'éducation et la formation professionnelle des Adolescents se retire de l'Office Municipal de la Jeunesse de même que le Foyer Denis Cordonnier et le foyer Pestalozzi.

Des positions municipales prises par l'Administration dans les années précédentes avaient précisé que l'Union Française de la Jeunesse et l'association laïque pour l'éducation et la formation professionnelle des adolescents, groupements de Jeunesse à portée sociale, difficiles à classer dans les catégories arrêtées par l'Office Municipal de la Jeunesse, feraient l'objet, chaque année d'attribution, dont le montant serait déterminé globalement majoré éventuellement du pourcentage de la masse financière de l'année en cours.

C'est ainsi que l'Union Française de la Jeunesse avait bénéficié au départ d'une subvention de 5 000 F, majorée ensuite de 10 % et l'association laïque pour l'éducation et la formation professionnelle des adolescents avait suivi cette progression.

Pour ce dernier groupement, il est précisé qu'il fut souvent le prestataire de services concédés gracieusement à l'Office Municipal de la Jeunesse : édition de ses parutions, avances de fonds pour des initiatives que l'Office Municipal de la Jeunesse était dans l'impossibilité de financer, faute de crédits. L'association laïque pour l'éducation et la formation professionnelle des adolescents, comme l'Union Française de la Jeunesse étaient subventionnées par la Ville avant la création en 1965.

Les deux associations précitées présentent ces particularités :

- d'être reconnues d'utilité publique,
- d'être agréées au titre d'associations d'éducation populaire,
- d'avoir un impact social local considérable,
- d'être fédérées.

Elles répondent en tous points aux orientations définies lors de la création en 1965 de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Je ne pense pas qu'il soit de l'intérêt supérieur de l'Office Municipal de la Jeunesse de se priver de concours d'une telle importance.

Si l'on ajoute que la Ville au titre de la taxe sur les salaires perçoit de ces associations qui ont leur siège et leur administration générale à Lille, d'importantes ristournes financières.

Monsieur PEYRE s'étonne de cette position compte tenu que l'Office Municipal de la Jeunesse regroupe en son sein les mouvements fédérés, répondant à ses statuts, ayant un souci d'éducation populaire et donc, subventionne des associations membres de l'ALEFPA.

En réponse à M. ALLARD qui rappelle que l'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse est déterminée essentiellement par les propositions du bureau de l'Office, M. PEYRE souligne que le fait d'adhérer à l'Office Municipal de la Jeunesse pour les associations n'est pas essentiellement motivé par la quête d'une subvention éventuelle.

En ce qui concerne les foyers socio-éducatifs du lycée Jean Macé et du Collège d'Enseignement Secondaire Carnot, M. PEYRE indique qu'aucune proposition n'est formulée car la question est de savoir s'il y a lieu de subventionner des foyers relevant du Ministère de l'Education Nationale.

Mademoiselle BOUCHEZ tient à souligner le travail efficace des clubs de prévention.

Monsieur BURIE souhaiterait que les responsables de ces clubs soient invités à chaque manifestation organisée par la Ville et de plus, que des représentants de la Ville puissent suivre les activités exercées.

Monsieur ALLARD estime qu'il conviendrait de définir exactement le rôle des Clubs de prévention au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse lequel pourrait se préoccuper de la délinquance juvénile qui à Lille est davantage collective qu'individuelle.

Par ailleurs, il pense que la Ville devrait subventionner ces clubs selon les mêmes critères que ceux retenus par le département.

Monsieur PEYRE fait observer qu'en agissant de la sorte, la Ville irait dans le sens souhaité par le Ministère des Affaires sociales.

Il considère qu'à l'heure actuelle, les organisateurs font davantage de la thérapie que de la prévention.

.../...

Après avoir précisé qu'il n'était pas convaincu qu'il s'agit là du rôle de l'Office Municipal de la Jeunesse, M. le Docteur MATRAU auquel se joint M. BOCHNER, souligne la recrudescence de la menace que fait peser la délinquance sur les personnes.

Monsieur CHOQUEL signale les perturbations qu'apportent en matière de bruit certaines associations dans les quartiers.

A l'issue de cette large discussion, le Président remercie les membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lesquels quittent la séance à 20 heures.

Pour tenir compte des observations formulées au cours du débat, il est proposé de répartir, selon détail ci-après, la dotation inscrite au budget primitif 1974, au titre des subventions aux Associations de Jeunesse.

.../...

ASSOCIATIONS	Subven- tion al- louée en 1973	Proposition de subventions en 1974			Différence en + ou en -	
		Groupe de travail	Bureau OMJ	Commission Jeunesse	en chiffres	en %
<u>Mouvement de formation :</u>						
Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs	5 900	7 000	6 600	6 600	+ 700	11,86
Alliance Unioniste de la Jeunesse Protestante	4 500	5 200	4 900	4 900	+ 400	8,88
Scouts de France	4 900	5 500	5 300	5 300	+ 400	8,16
Guides de France	4 900	5 500	5 300	5 300	+ 400	8,16
Francs et Franches Camarades	5 500	6 500	6 200	6 200	+ 700	12,72
Club Léo Lagrange	5 800	6 300	6 100	6 100	+ 300	5,17
<u>Association de Service :</u>						
Allauto	450	500	500	500	+ 50	11,11
Centre d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et Environs		1 300	900	900		
Union Française de la Jeunesse	5 500	6 300	6 000	6 000	+ 500	9,09
Centre Culturel Etudiant	1 850	2 100	2 100	2 100	+ 250	13,50
Groupe d'Animation Culturelle et sportive	2 000	3 000	2 700	2 700	+ 700	35,00
Jeunesse - Loisirs - Famille	3 250	3 500	3 500	3 500	+ 250	7,68
S.O.S. Jeunes	750	1 000	1 000	1 000	+ 250	33,33
Cercle Amical des P.T.T.	900	500	500	500	- 400	- 44,00
Fédération Unie des Auberges de Jeunesse	4 000	4 000	4 000	4 000		
Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents	5 500		5 500	5 500		
<u>Association à Vocation spécialisée</u>						
Association des Paralysés de France	750	1 000	1 000	1 000	+ 250	33,33

ASSOCIATIONS	Subvention al- louée en: 1973	Proposition de subvention en 1974			Différence en + ou en - en chiffres en %	
		Groupe de travail	Bureau OMJ	Commission Jeunesse		
<u>COMITE DE COORDINATION</u>						
1) <u>Foyer Socio-Educatif d'Enseignement du Second degré</u>						
Lycée Jean Macé	400				- 400	
Collège d'Enseignement Secondaire Carnot	400				- 400	
Foyer Henri Pestalozzi	1 300	1 800	1 800	1 800	+ 500	38,45
2) <u>Club de Prévention</u>						
Science et Service-Aide à toute détresse	750	3 000	2 300	2 300	+1550	206,00
Club de la Voûte	5 000	6 300	5 900	5 900	+ 900	18,00
Rencontre et Loisirs	3 000	3 000	3 000	3 000	n'a pas partici- pé à la semaine de l'Animation	
Club du Chevalier de l'Espinard	4 700	5 400	5 100	5 100	+ 400	8,50
Foyer de Culture Populaire du Vieux Lille	3 500	4 000	3 800	3 800	+ 300	8,60
Foyer de Culture Populaire des Loisirs Populaires Fa- miliaux	2 500	2 800	2 800	2 800	+ 300	12,00
3) <u>Foyer de Jeunes et d'Education Populaire</u>						
Foyer d'Education Populaire Montesquieu	1 500	2 000	1 800	1 800	+ 300	20,00
Foyer de Jeunes et d'Edu- cation Populaire de la Fé- dération des Amicales Laï- ques du Nord	3 500	4 700	4 300	4 300	+ 800	22,86
4) <u>Foyer de Jeunes Travail- leurs</u>						
Foyer Béthanie	2 100	2 000	2 000	2 000	- 100	- 4,76
Foyer Nazareth	500				ne sollicite pas de subvention	

.../...

OBSERVATIONS	Subvention alouée en 1973	Groupe de travail	Proposition de subvention en 1974		Différence en + ou en -	
			Bureau OMJ	Commission Jeunesse	en chiffres	en %
Association Jeunesse et Technique Atrium	3 900	5 200	4 800	4 800	+ 900	23,00
Maison d'Accueil du Jeune Travailleur	4 500	5 200	4 900	4 900	+ 400	8,88
Association La Croisée	1 000	1 100	1 100	1 100	+ 100	10,00
Maison des Jeunes	2 250	2 600	2 600	2 600	+ 350	15,50
Foyer Denis Cordonnier	1 500	1 400	1 400	1 400	- 100	- 6,66
5) Amicales Régionalistes						
Cercle Celtique	1 900	1 900	1 900	1 900		
Centre Culturel Espagnol	750	1 000	1 000	1 000	+ 250	33,33
Amicale Charente Poitou	400				n'a pas fourni de dossier de demande	
Amicale Sud Ouest	400	500	500	500	+ 100	25,00
Amicale Provenceaux et Languedociens	400				n'a pas complété le dossier de demande	
6) Club de Jeunes						
Association Saint Sauveur des Oeuvres de Jeunesse	750	1 000	1 000	1 000	+ 250	34,6
Modélisme Naval Flandre Artois	750	400	400	400	- 350	46,66
7) Ciné-Club Etudiant						
Nord-Promotions-Loisirs		500	500		nouvelle association	

Avis favorable de la Commission pour adopter la répartition présentée.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

74/14 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture -
Conventions avec l'association Lille-Jeunesse

Par délibération du Conseil Municipal n° 71/4028 du 15 octobre 1971 et conventions en date du 25 octobre 1971 y annexées, la Ville de Lille a confié à l'Association "Lille-Jeunesse" à dater du 16 novembre 1971 et pour trois ans, la gestion des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture sises, rue Massenet et avenue Marx Dormoy.

Ces conventions sont renouvelables par tacite reconduction d'année en année et chacune des parties a la possibilité de les résilier moyennant préavis de 6 mois.

Appelée à examiner cette question lors de sa réunion du 14 mai 1974, la Commission de la Jeunesse a exprimé le souhait que les membres de la Commission siégeant au Conseil d'Administration de l'Association Lille-Jeunesse ainsi que le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse puissent faire connaître leur sentiment sur d'éventuelles modifications à apporter aux conventions.

Par lettre en date du 1er juin 1974, M. Pierre-Marie LEBRUN Président de l'association Lille-Jeunesse a fait connaître que cette information avait été diffusée comme souhaitée et qu'elle ferait l'objet d'une étude lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration de l'association. Il a également signalé qu'il pouvait d'ores et déjà informer la Ville que le Conseil d'Administration souhaiterait quelques modifications aux conventions en vigueur.

Monsieur le Docteur MATRAU demande qu'une solution définitive soit apportée au problème du chauffage des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture et suggère une prise en charge par la Ville.

Monsieur ALLARD pense que la nouvelle convention pourrait revoir :

- la question de l'excédent ou du déficit du bilan financier annuel ;
- la possibilité de laisser à l'association "Lille-Jeunesse" l'initiative de réaliser les petits travaux d'entretien des locaux ;
- le droit prioritaire pour la Ville d'utiliser les salles de réunions de grande capacité.

Le Président ajoute que l'étude de cette question sera poursuivie par l'examen des observations formulées par l'Association Lille-Jeunesse.

Dossier retourné au Service.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

74/15 - Auberge de la Jeunesse, Avenue Julien Destrée - Révision du Bail avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse -

Lors de sa réunion du 14 mai 1974, l'attention de la commission a été appelée sur le fait qu'en application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 60/77 du 28 octobre 1960 et du bail en date du 23 juin 1961 qui y était joint, la Ville de Lille a donné à titre de bail à loyer, à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, l'Auberge de la Jeunesse sise à Lille, Avenue Julien Destrée, ainsi que le terrain de 3 031 m² y attenant.

Ce bail qui a été consenti moyennant un loyer annuel de 10 F pour une durée de 18 années entières et consécutives commençant le 1er janvier 1960 pour se terminer le 31 décembre 1978 dispose notamment:

que la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse ne pourra faire exécuter des travaux de transformations et d'améliorations des lieux loués, aussi bien dans l'immeuble que sur le terrain pour en faciliter l'utilisation en tant qu'Auberge de Jeunesse, qu'après accord écrit de la Ville.

que la Ville assurera les réparations que la loi met à la charge des propriétaires et plus particulièrement, les dispositions de l'article 606 du Code Civil.

que les prestations, taxes locatives et fournitures individuelles énumérées à l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948, seront supportées par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.

Les responsables en titre de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse évoquant les problèmes que posent actuellement les conditions d'accueil à l'Auberge de la Jeunesse, (installation d'auto-pont, éclairage intensif), ont souhaité une révision des conditions du bail.

Ils estiment en effet, absolument nécessaire que la Ville et le Département apportent désormais leur appui matériel et financier.

Le Président estime opportun de revoir les conditions d'occupation de l'Auberge de la Jeunesse, en vue de l'établissement d'un nouveau bail qui en 1975 pourrait se substituer à celui actuellement en application.

Il propose qu'une délégation de la Commission procède prochainement à une visite des lieux en compagnie des responsables de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.

Avis conforme de la Commission.

Dossier retourné au service.

Extrait du procès-verbal transmis pour information :

- à la Direction des services juridique et immobilier
- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

74/16 - Association des Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs - Demande de prise en charge par la Ville des frais administratifs afférant au poste d'animateur.

Lors de la réunion du 14 Mai 1974, il avait été exposé à la Commission que l'Association des Animateurs Bénévoles de l'Enfant en loisirs souhaitait la prise en charge par la Ville de la totalité des frais de fonctionnement du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire organisme par lequel transitingent les émoluments de son animateur.

Les éléments d'appréciation fournis par l'Association ayant été jugés insuffisants pour que la Commission puisse se prononcer, les services ont consulté l'organisme pétitionnaire.

Il ressort de l'entretien qu'ont eu à ce sujet M. le Directeur des Affaires Culturelles, Sportives et de Jeunesse et M. GANTIER, Animateur, que la demande présentée ne porte pas sur les frais de fonctionnement du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire mais sur les dépenses accessoires consécutives à la gestion du poste de l'animateur par l'Association Nationale Culture et Liberté, dépenses évaluées à 4% du traitement brut et des charges sociales.

Or, aucune des dispositions de la convention passée entre la Ville et Culture et Liberté ne prévoit ce règlement.

Il suffit de rappeler le texte de l'article 5 du document qui dispose :

" Article 5 - La Ville de Lille et le Centre de Culture "Ouvrière "CULTURE ET LIBERTE" s'engagent à participer respectivement à 50% du salaire et des charges sociales et fiscales "qui y sont afférantes, ainsi qu'aux frais de fonctionnement "du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire qui ne peuvent dépasser 2,50 % du coût total du poste. "Pour la première année, le taux moyen du salaire et des charges "a été fixé à 28 000 F (vingt huit mille francs)

Le taux moyen du salaire peut être modifié chaque année par avenant.

Bien que M. GANTIER affirme que déjà en 1973 la Ville a supporté la dépense correspondante intégrée dans sa participation au salaire de l'animateur, rien ne permet de confirmer ses dires.

En effet le mémoire établi à cet effet, ne comporte que le montant du salaire et des charges tel qu'il figure à la convention soit 28 000 x 5 = 5 833,33 F ainsi que la

^{12 x 2}
participation aux frais de fonctionnement du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire 81,66 F soit 1,40% de cette somme.

La présente requête tend donc à la prise en charge par la Ville des frais administratifs qui entrent dans le cadre des dépenses à supporter par l'organisme pétitionnaire au titre de ses frais de personnel.

Avis défavorable de la Commission pour accepter cette demande qui ne répond pas aux dispositions de la convention adoptée par le Conseil Municipal par délibération n° 73/4018 du 17 avril 1975.

Rapport à soumettre au Conseil d'Administration après avis de la Commission des Finances.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Services Financiers.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

74/17 - Association "Culture et Liberté"- Majoration du salaire d'un Animateur - Prise en charge par la Ville à 50 % -

Par convention annexée à la délibération du Conseil Municipal n° 73/4018 du 17 avril 1973 et approuvée le 10 octobre 1973, la Ville de Lille s'est engagée à participer à dater du 1er août 1973 à 50 % du salaire, charges sociales et fiscales comprises, d'un animateur socio-éducatif de l'Association L.A.B.E.L. 21, rue Patou à Lille, qui relève du Centre de Culture ouvrière "Culture et Liberté" 51, rue J. Kablé à Nogent s/Marne.

Comme il est dit à l'article 5 de la convention susvisée, le taux moyen du salaire et des charges qui a été fixé, pour la première année, à 28 000 F, peut être modifié chaque année, par avenant.

Dans une lettre en date du 10 mai 1974, M. le Secrétaire Général du Centre de Culture Ouvrière, "Culture et Liberté" attire l'attention de M. l'Adjoint ALLARD sur la nécessité dans laquelle se trouve son association de procéder à une augmentation de la rétribution de M. GANTIER, titulaire du poste à partir du 1er août 1974 et jusqu'au 31 juillet 1975, et sollicite, par voie de conséquence, à compter de cette même date une augmentation de la participation de la Ville de Lille, condition absolument nécessaire par le maintien en fonction de l'animateur.

La note technique établie à ce sujet se décompose comme suit :

Traitemennt Animateur

Monsieur GANTIER

Période 74/75

Salaire Brut Mensuel

1 750.00

Décompte

Salaire 1 750.00 x 12 = 21 000.00

Prime Semestrielle 6 % = 1 260.00

Total des Appointements ... 22 260.00 22 260.00

CHARGES SOCIALES

URSSAF 28.80 6 410.88

IMPOTS 4.25 946.05

ASSEDIC 0.64 142.46

CRI UNIRS 2.64 587.66

MUTUELLE FORFAIT 393.00

ACC. TRAV. 1.70 % 378.42

LOGEMENT 1% 222.60

9 081.07

9 081.07

Total	31.341.07
Frais adminis. 4 %	1.253.64

32.594.71
=====

si l'on exclut les frais administratifs évalués à 1.253,64 F, la majoration proposée s'élève à 3 341,07 F soit 11,93 %.

A noter que la notion du salaire telle qu'elle est appliquée par "Culture et Liberté" ne se réfère à aucune base indiciaire.

C'est ainsi qu'en 1973, M. GANTIER a bénéficié d'un échelon de début correspondant à un salaire mensuel net de 1 500 F.

Il est également prévu un deuxième échelon après deux ans de présence et enfin un troisième échelon en fonction des responsabilités confiées à l'animateur.

Actuellement un contrat collectif est à l'étude qui doit officialiser le mode de rémunération des animateurs.

La majoration de salaire proposée par le Secrétaire Général de "Culture et Liberté" repose uniquement, dans le cas présent, sur l'augmentation du coût de la vie.

La Commission émet un avis favorable à la prise en charge à dater du 1er août 1974 du salaire proposé par l'Association "Culture et Liberté", frais administratifs non compris, et, conformément aux dispositions de la convention en date du 18 septembre 1973, qui fera l'objet d'un avenant.

Rapport à présenter au Conseil Municipal.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

74/18 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Majoration du salaire d'un animateur - Prise en charge par la Ville à 50 % -

Comme pour le LABEL, la Ville de Lille s'est engagée à participer à dater du 1er août 1973, à 50 % du salaire, charges sociales et fiscales comprises, d'un animateur socio-éducatif de la Fédération Nationale des Clubs Léo Lagrange, le taux moyen annuel du poste étant fixé pour la première année à 36 000 F.

Dans un courrier en date du 9 mai 1974, M. Antoine BLANCA, Secrétaire Général de la Fédération des Clubs Léo Lagrange sollicite l'établissement d'un avenant à la convention précitée, le salaire de l'Animateur, M. Stany MQUET, qui a rang de Directeur permanent de la Fédération Nationale Léo Lagrange étant fixé pour 1974 à 40 000 F.

Ainsi donc, la participation financière annuelle sollicitée de la Ville se trouve portée à 20 000 F.

La Commission émet un avis favorable à la prise en charge à dater du 1er août 1974 du salaire proposé par la Fédération des Clubs Léo Lagrange et, conformément aux dispositions de la convention en date du 21 décembre 1973, qui fera l'objet d'un avenant.

Rapport à présenter au Conseil Municipal.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

*

* * *

Vu, l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Vu, le Directeur des
Affaires culturelles, sportives
et de Jeunesse,

Raymond ALLARD

R. LESSCHAEVE

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 juin 1974

74/18 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Majoration du salaire d'un animateur - Prise en charge par la Ville à 50 %.

Rectificatif

Le salaire de l'animateur étant fixé pour 1974 à 40 000 F, la prise d'effet de l'augmentation est donc le 1er janvier 1974.

Or, par suite d'une erreur de transcription, la date qui figure au procès-verbal est le 1er août 1974.

Il convient d'apporter une rectification au texte qui doit être libellé de la façon suivante :

"La Commission émet un avis favorable à la prise en charge à dater du 1er janvier 1974 du salaire proposé par la Fédération des Clubs Léo Lagrange et conformément aux dispositions de la convention en date du 21 décembre 1973, qui fera l'objet d'un avenant."

MAIRIE DE LILLE

Direction des services
culturel, sportif et
de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse



Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er Octobre 1974

Vous êtes prié d'assister à la prochaine réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le mardi 1er octobre 1974 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, dans les locaux des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports - 1er Pavillon - Sous-Sol - Porte S.4.

ORDRE DU JOUR

- 74/19 - Budget primitif de 1975 - Propositions.
- 74/20 - Centre International du Sonnenberg - Stage Franco-Allemand du 22 au 31 août 1973 - Remboursement de frais.
- 74/21 - Association municipale de scoutisme - Implantation et aménagement d'un centre socio-éducatif et de formation - Demande de subvention exceptionnelle.
- 74/22 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Conventions avec Lille-Jeunesse.
- 74/23 - Auberge de la Jeunesse, avenue Julien Destrée - Compte rendu de la visite de l'établissement.
- 74/24 - Pavillon d'Accueil et d'Information, Place de la Gare - Aménagement et fonctionnement.
- 74/25 - Le Frato - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Hôtel de Ville, le 25 septembre 1974

l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports

Raymond ALLARD



COMMISSION DE LA JEUNESSE

REUNION DU 1er OCTOBRE 1974

PROCES-VERBAL N° 16

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er octobre 1974

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mardi 1er octobre 1974 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunion des Offices Municipaux, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse :

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Dr CHOQUEL	Conseiller Municipal
Mme DEMEY	Conseiller Municipal
M. le Dr MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. le Dr DURIER	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des services culturel, sportif et de jeunesse
M. PECQUEUR	Chef de bureau au service de la Jeunesse et des Sports
Mme LESTOQUOY	Rédactrice au service des Sports

Secrétaire de séance :

Melle OUTTERS	Rédactrice au service de la Jeunesse
---------------	--------------------------------------

*

*

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er octobre 1974

74/19 - Budget primitif de 1975 - Propositions.

Afin de répondre aux besoins du service municipal de la Jeunesse, il est nécessaire de prévoir au budget de l'année 1975, l'inscription des crédits énumérés ci-après :

Section d'investissement

Chapitre 904-91 : Equipement socio-éducatif.

Pavillon d'accueil et d'information, Place de la Gare:

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 73/4037 du 18 juin 1973, un crédit de 50 000 F représentant la participation de la Ville dans la construction et l'aménagement du Pavillon d'Accueil et d'Information, Place de la Gare, a été inscrit au budget communal.

Il s'avère que ce crédit est insuffisant pour couvrir la dépense.

En effet, le bilan de la participation financière de la Ville se monte à ce jour à la somme de 60.870 F, non compris les travaux supplémentaires indispensables de fondations et de chauffage et le mobilier dont sera doté cet équipement municipal.

L'inscription d'un crédit de 20.000 F est donc demandée dans le cadre du budget primitif 1975.

A cette occasion, Mme BOUCHEZ précise que ce pavillon pourrait être aussi, en plus des affaires de jeunesse, une source en matière de logement, emploi, personnes âgées. Elle signale que l'Office Municipal de la Jeunesse pourrait en assumer la gestion dans la mesure des moyens financiers et en personnel mis à sa disposition.

Section de fonctionnement

<u>Imputation budgétaire</u>	Crédits alloués : 1974	Demande 1975	Différence en + ou en - en chiffres	en %
(Sous-chapitre 945-19)				
- scoutisme	14 470	16 000	1 530	10,57 %
(Sous-chapitre 945-281)				
- animateurs	70 000	85 000	15 000	21,40 %
(Sous-chapitre 945-282)				
- Service municipal de la Jeunesse	19 750	23 300	3 550	17,97 %
- subventions aux associations et groupements	115 000	130 000	15 000	13,04 %
(Sous-chapitre 945-283)				
- subvention pour l'association Lille-Jeunesse (gestion des Maisons municipales de la Jeunesse)	400 076,66		Le Conseil d'Administration de Lille-Jeunesse doit examiner le budget prévisionnel de 1975 de l'Association.	

Sous-chapitre 945-19 : Scoutisme.

Une augmentation de 10,57 % du crédit alloué à la Société municipale de Scoutisme est nécessaire pour encourager le développement des activités de tous ordres déployées par cette association et pour couvrir la hausse des frais de transports.

Sous-chapitre 945-281 :Animateurs

Actuellement, la Ville de Lille participe dans la limite de 50 % au salaire toutes charges comprises de trois animateurs de Mouvement relevant :

- le 1er du L.A.B.E.L. (Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs) - Traitement annuel 1974 : 31.341,07 F
- le 2ème de la Fédération des Clubs Léo Lagrange Traitement annuel 1974 : 40 000,00 F
- le 3ème de la F.L.A.S.E.N. (Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord) Traitement annuel : 42 000,00 F

.../...

La délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 1973 prévoit une prise en charge par la Ville de 50 % des salaires de quatre animateurs, nous sommes informés que la Fédération des Clubs Léo Lagrange envisage de présenter la candidature d'un deuxième animateur.

Sur la base du salaire accordé à l'animateur déjà en poste, on peut évaluer à $153.341,07 \text{ F} \times 50\% = 76.670,53 \text{ F}$ par an la participation financière de la Ville.

Compte-tenu de la majoration annuelle des salaires de 12 % environ, la dotation à prévoir pour 1975 s'élèvera donc à :

$$76.670,53 \text{ F} \times 112\% = 85.870,99 \text{ F} \text{ arrondi à } 85.000 \text{ F.}$$

Sous-chapitre 945-282 : Service Municipal de la Jeunesse

Une augmentation de 17,97 % est demandée afin de permettre :

- la mise en service du Pavillon d'Accueil et d'Information, Place de la Gare ;
- l'impression du bulletin de l'Office Municipal de la Jeunesse ;
- le transport des membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse appelés à participer aux travaux des diverses réunions de la Fédération Nationale des Offices municipaux de la Jeunesse, du Centre International du Sonnenberg et avec les jeunes des Villes Jumelées ;
- l'organisation de conférences-débats portant sur des thèmes intéressant tout particulièrement les jeunes.

Sous-chapitre 945-282 : Subventions aux associations de Jeunesse :

Il est demandé de prévoir une majoration de 13,04 %, soit 15 000 F, par rapport au crédit alloué en 1974 pour :

- encourager l'action entreprise par les diverses Associations de Jeunesse et aider à leur fonctionnement efficace ;
- suivre la progression du nombre de groupements admis au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse et tenir compte de l'adhésion des associations suivantes :
 - Union des Cinéastes Amateurs du Nord
 - Nord-Promotion-Loisirs
- Prévoir l'accueil éventuel de nouveaux mouvements.

Sous-chapitre 945-283 : Maisons de la Jeunesse Subvention à l'Association Lille-Jeunesse

Le Conseil d'Administration de l'Association Lille-Jeunesse a souhaité reporter au 19 octobre 1974 la remise à la Ville de son budget prévisionnel pour l'année 1975.

Ce document sera donc examiné ultérieurement.

Avis favorable de la Commission pour retenir les propositions budgétaires présentées.

Extrait du procès-verbal transmis, pour suite à donner,
à la Direction des services financiers.

Le Comité a examiné les propositions budgétaires et a donné un avis favorable pour les retenir. Ces propositions ont été étudiées dans leur ensemble et dans leur rapport avec les autres projets de dépenses et de recettes.

Il a été décidé de donner suite à ces propositions et de les soumettre à la Direction des services financiers pour qu'elles soient étudiées et traitées dans le cadre du budget général.

Il a également été décidé de faire une analyse détaillée de chaque poste de dépense et de recette, afin de mieux comprendre les raisons qui ont motivé la présentation de ces propositions.

Il a été recommandé de faire une analyse plus approfondie de certains postes de dépense et de recette, afin de mieux comprendre les raisons qui ont motivé la présentation de ces propositions.

Il a également été recommandé de faire une analyse plus approfondie de certains postes de dépense et de recette, afin de mieux comprendre les raisons qui ont motivé la présentation de ces propositions.

Il a été recommandé de faire une analyse plus approfondie de certains postes de dépense et de recette, afin de mieux comprendre les raisons qui ont motivé la présentation de ces propositions.

Il a également été recommandé de faire une analyse plus approfondie de certains postes de dépense et de recette, afin de mieux comprendre les raisons qui ont motivé la présentation de ces propositions.

Il a été recommandé de faire une analyse plus approfondie de certains postes de dépense et de recette, afin de mieux comprendre les raisons qui ont motivé la présentation de ces propositions.

Il a également été recommandé de faire une analyse plus approfondie de certains postes de dépense et de recette, afin de mieux comprendre les raisons qui ont motivé la présentation de ces propositions.

....

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er octobre 1974

74/20 - Centre International du Sonnenberg - Stage Franco-Allemand du 22 au 31 août 1973 - Remboursement de frais.

L'"Internationaler Arbeitskreis Sonnenberg" a organisé une session spéciale franco-allemande du 22 au 31 août 1973 dans la Maison internationale du Sonnenberg St Andreasberg/Oberhaeze, sur le thème :

"Jeunesse et démocratie - Réalités et tâches en France et en République Fédérale Allemande".

Afin de permettre à ses représentants d'assister à cette session, l'Office Municipal de la Jeunesse a pris la décision d'accorder une bourse à cinq participants de 18 à 25 ans (représentants d'associations).

Malgré plusieurs candidatures, seuls finalement MM. VANDENBERGHE Erick et VANHOUTTE Didier ont participé à ce stage.

Le montant des frais de transports en Chemin de fer Lille-Goslar aller-retour occasionnés par ce déplacement s'éleva à 266,23 F par personne, et les intéressés ont bénéficié d'un remboursement de 198,83 F, il convient donc de leur rembourser la différence, soit 67,40 F chacun.

Par ailleurs, pour la participation à la session du 22 au 31 août 1973, la Maison internationale du Sonnenberg nous a facturé la somme de 240 D.M.

S'agissant d'un déplacement effectué à l'étranger, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour permettre le mandatement des sommes dues.

La Commission émet un avis favorable au remboursement des sommes dues, à prélever sur le crédit inscrit au chapitre 945.282 sous l'intitulé "Service de la jeunesse".

Extrait du procès-verbal transmis, pour suite à donner, à la Direction des Services financiers.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er octobre 1974

74/21 - Association municipale de Scoutisme - Implantation et aménagement d'un centre socio-éducatif et de formation - Demande de subvention exceptionnelle.

La région Flandre-Artois des Eclaireuses et Eclaireurs de France connaît actuellement une expansion importante sur le plan régional.

Celle-ci a eu une répercussion sur l'association municipale de scoutisme de Lille qui compte au 1er juin 1974 plus de 600 membres dont 105 responsables.

Devant cette montée des effectifs et des besoins, les Eclaireuses et Eclaireurs de France ont estimé indispensable de créer sur la Métropole Lilloise un centre permanent de formation de cadres en vue de former un nombre plus important de responsables et d'en assurer le perfectionnement continu.

Ce centre sera largement ouvert sur les adolescents du quartier et est appelé à devenir une véritable plaque tournante de l'association et un lieu de rencontre avec la population lilloise.

La réalisation de ce projet estimé à 303.375,30 F est prévue dans un immeuble sis 8 bis, rue du Faisan à Lille.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses :

- Achat de l'immeuble 8 bis, rue du Faisan	121.375,30 F	(réalisé)
- Travaux	120.000,00 F	
- Honoraires architecte	12.000,00 F	
- Aménagement intérieur : Rangement, Mobilier, téléphone	25.000,00 F	
- Matériel d'atelier et audio-visuel	25.000,00 F	

303.375,30 F

Pour réaliser cette opération d'envergure, l'Association municipale de Scoutisme a obtenu l'inscription au titre du programme 1974 d'équipements sportifs et socio-éducatifs, d'un programme de 120.000 F de travaux de réfection et d'aménagement sur lesquels l'Etat accorde une subvention de 50.000 F.

.../...

Par ailleurs, l'Association municipale de Scoutisme obtiendra en recettes :

- Vente de l'immeuble
19, rue de La Barre 40.000,00 F (en cours)
- Prêt Mouvement National 70.000,00 F (en 10 ans)
- Subvention du Conseil Général 12.000,00 F
- Fonds libres régionaux 1.375,30 F
- Participation de la Caisse d'Allocation familiale 100.000,00 F

soit un total de recettes escomptées de 273.375,30 F qui laisse apparaître un découvert de 30.000 F.

L'Association municipale de Scoutisme, dont le siège actuel est à Lille, 19 rue de la Barre, sollicite donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 30.000 F en vue de l'implantation et de l'aménagement d'un centre socio-éducatif et de formation, 8 bis, rue du Faisan.

Il est à préciser que la Ville de Lille intervient déjà au niveau du budget de fonctionnement de l'Association municipale de Scoutisme pour un montant de 14.470 F.

En ce qui concerne le problème de la formation des cadres, le Président pense que l'Association municipale de Scoutisme pourrait utilement prendre contact et même travailler en accord avec l'Institut Lillois d'Education Permanente et la Fédération des Clubs Léo Lagrange.

La Commission émet un avis favorable pour l'attribution à l'Association Municipale de Scoutisme d'une subvention exceptionnelle de 30 000 F, qui ne saurait toutefois pas être imputée sur le crédit inscrit au chapitre 945-282 du budget sous l'intitulé "Service Municipal de la Jeunesse-Subventions", lequel ne supporte que des dépenses de fonctionnement.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des services financiers pour avis de la Commission des Finances et éventuellement soumettre un rapport à l'Administration municipale.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er octobre 1974

74/22 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Conventions avec "Lille-Jeunesse" -

Cette question a déjà fait l'objet d'examen de la part de la Commission notamment les 14 mai et 4 juin 1974.

Cependant, aucun avis n'avait pu être formulé en l'absence des observations éventuelles à présenter par le Conseil d'Administration de "Lille-Jeunesse", comme le souhaitait M. ALLARD.

En fonction des éléments fournis par le Président de "Lille-Jeunesse", la Commission émet un avis favorable à la reconduction des conventions, formule ses propres remarques et propose la modification des articles ci-après :

TEXTE INITIAL

Article 3

Les autorisations d'occupation des lieux accordées par "Lille-Jeunesse" à des groupements seront portées à la connaissance de la Ville par écrit au moins 7 jours avant la date d'occupation. La Ville se réserve alors le droit de s'opposer à l'autorisation et, dans cette hypothèse, ferait connaître elle-même au groupement intéressé son refus.

• • • • •
Ces autorisations, de durée limitée, interviendront sous la seule et constante responsabilité de "Lille-Jeunesse" qui pourra se retourner contre les associations qu'elle aura autorisées.

Article 4

1°)

Cependant au cas où "Lille-Jeunesse" et la Ville - pour elle-même ou pour un groupement ou une personne autorisé par elle - souhaiteraient disposer de l'un de ces locaux pour la même période; priorité serait donnée à "Lille-Jeunesse".

3°)

N'entreprendre sans l'autorisation écrite de la Ville aucun travail (transformation, percement de gros murs ou nouvel aménagement ou installation)

10°) Supporter le règlement des consommations de chauffage, de gaz, d'électricité, d'eau et de téléphone.

NOUVELLE REDACTION

Article 3

Les demandes d'occupation des lieux, accordées ou refusées par "Lille-Jeunesse" à des groupements, seront portées à la connaissance de la Ville par écrit au moins 10 jours avant la date prévue d'occupation. La Ville se réserve le droit de statuer en dernier ressort et dans cette hypothèse ferait connaître elle-même au groupement intéressé son refus.

• • • • •
Les autorisations, de durée limitée, interviendront sous la seule et constante responsabilité de "Lille-Jeunesse" qui pourra se retourner contre les associations autorisées à occuper les lieux.

Article 4

1°)

Cependant au cas où "Lille-Jeunesse" et la Ville - pour elle-même ou pour un groupement ou une personne autorisé par elle - souhaiteraient disposer de l'un de ces locaux pour la même période; priorité serait donnée à la Ville pour les salles de grande capacité.

3°)

N'entreprendre sans l'autorisation écrite de la Ville aucun travail important (transformation, percement de gros murs ou nouvel aménagement ou installation) la Ville laissant cependant à l'association "Lille-Jeunesse" l'initiative de réaliser les petits travaux d'entretien des locaux.

10°) Supporter le règlement des consommations de gaz, d'électricité, d'eau et de téléphone.

15°)

- le budget prévisionnel de l'année à venir, avant le 30 septembre de chaque année,

Article 6 -

Cette durée sera renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf possibilité de résiliation pour chacune des parties moyennant préavis de six mois formulé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Extrait du procès-verbal transmis pour suite à donner à la Direction des services juridique et immobilier.

15°)

- le budget prévisionnel de l'année à venir, avant le 15 octobre de chaque année,

Article 6 -

Cette durée sera renouvelable par tacite reconduction tous les trois ans sauf possibilité de résiliation pour chacune des parties moyennant préavis de six mois formulé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er octobre 1974

74/23 - Auberge de la Jeunesse, Avenue Julien Destrée - Compte-rendu de la visite de l'établissement.

M. le Président demande de retirer cette question de l'ordre du jour, car malgré plusieurs demandes adressées au Directeur de cet équipement, il n'a pas été possible de procéder à la visite.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er octobre 1974

74/24 - Pavillon d'accueil et d'information, Place de la Gare -
Aménagement et fonctionnement.

Mme BOUCHEZ expose à la Commission que cette question a fait l'objet d'un examen par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 25 septembre 1974.

Elle résume à l'intention de ses collègues les propositions qui ont été formulées :

- a) Gestions du local par l'Office Municipal de la Jeunesse, avec prise en charge effective, de la part des différentes associations membres de l'Office à l'occasion de campagnes d'information et manifestations exceptionnelles.

En d'autres temps, la location à certains organismes tels la Foire de Lille, devrait être envisagée.

Il est entendu que le service des Relations Publiques pourrait avoir sa place dans ce local.

- b) Crédation d'un Centre d'Information, de Documentation, d'orientation et de Conseil au service des jeunes.

Dans ce cas, il faut éviter la création d'un organisme qui viendrait se juxtaposer à d'autres déjà gérés par des associations, organismes ou administrations.

Le Centre devrait jouer un rôle de diffusion de l'information qu'il aurait au préalable centralisé, dans les domaines qui retiennent l'intérêt des jeunes, loisirs, renseignements divers, scolarité, enseignement, travail, emploi, logement.

M. le Président remercie Mme BOUCHEZ de cette information, mais demande que la Commission de la Jeunesse soit saisie officiellement de cette question par le Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse qui devra formuler des propositions précises en s'inspirant de tout ce qui avait été fait de positif dans les années 1965 à 1970 et en s'appuyant uniquement sur l'esprit de bénévolat des jeunes.

L'Assemblée considère dès maintenant que le fonctionnement du pavillon nécessitera un personnel permanent.

Dossier en retour au service.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er octobre 1974

74/25 - Le Prato - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Au cours de sa séance du 14 mai 1974, la Commission qui avait eu à examiner la demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse du théâtre "Le Prato", avait souhaité obtenir des informations complémentaires sur les activités de cette compagnie.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réuni le 25 septembre 1974 a fourni à ce sujet des précisions selon lesquelles "Le Prato", outre les spectacles qu'il donne dans les maisons de jeunes, universités et écoles, s'est produit à diverses reprises dans les rues de certains quartiers de la Ville apportant un élément d'animation supplémentaire et original.

Il est donc proposé de résERVER une suite favorable à la requête présentée.

Cependant, la troupe qui bénéficie déjà d'une subvention au titre des associations culturelles ne saurait prétendre à une aide financière dans le cadre de l'Office Municipal de la Jeunesse.

La Commission émet un avis favorable à l'admission de cette association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Dossier retourné au service pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 1er octobre 1974

74/26 - Atelier de Recherche Cinématographique (A.R.C.) - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Par lettre en date du 26 juin 1974, M. Jean DEFONTAINE, Président de l'Atelier de Recherche Cinématographique dont le siège social est à Lille 30, rue des Pyramides, a sollicité l'adhésion de son association à l'Office Municipal de la Jeunesse.

L'agrément de cette association, qui a été déclarée en Préfecture le 3 avril 1974, a été publié au Journal Officiel N° 92 du 15 avril 1974.

L'Atelier de Recherche Cinématographique regroupe des personnes venues d'horizons divers ayant pour passion le cinéma et l'audiovisuel, il a pour but d'encourager le développement de la technique et de l'art cinématographique dans l'amateurisme.

L'Atelier de Recherche Cinématographique compte parmi ses membres des spécialistes dans les domaines artistiques et techniques. Il est ouvert à toute proposition de collaboration avec la Municipalité, dans les domaines tels que télédistribution par câble, animation de quartier.

Le nombre des adhérents s'élève à 20 dont 17 lillois. La moyenne d'âge des membres actifs est 29 ans.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse appelé à examiner la demande présentée lors de sa réunion du 25 septembre 1974, a estimé ne pouvoir émettre un avis, l'association, de création trop récente, n'ayant pu apporter la preuve de son activité.

Il a suggéré d'attendre une année avant de se prononcer et d'inviter le pétitionnaire à prendre entretemps des contacts avec les responsables des Maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture.

Avis conforme de la Commission.

Dossier retourné au service.

.../...

Avant de lever la séance et de procéder ensuite à l'ouverture des travaux de la Commission de l'Education Physique et des Sports, M. le Président présente à l'assemblée deux nouveaux cadres de la Direction des services culturel, sportif et de jeunesse.

Melle OUTTERS, rédactrice au service de la jeunesse, prend ses fonctions ce jour, venant des services administratifs du Palais des Beaux-Arts où elle exerçait les fonctions de commis.

Mme LESTOQUOY, rédactrice au service des sports qui n'est pas inconnue des membres de la Commission puisque, dit M. ALLARD, alors qu'elle était affectée au Secrétariat Général, elle était l'un des témoins des délibérations du Conseil d'Administration de la Ville. Jeune, active, sportive de surcroît, Mme LESTOQUOY doit pouvoir apporter une aide précieuse au service des sports.

M. le Président souhaite la bienvenue à ces charmantes collaboratrices de la Direction des services culturel, sportif et de jeunesse.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Directeur des services
culturel, sportif et
de jeunesse,

R. LESSCHAEVE

Le Secrétaire de séance,

C. OUTTERS

Vu, l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

R. ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Services
Culturel, Sportif et
de Jeunesse

2e Bureau
Jeunesse



Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le mercredi 4 décembre 1974 à 18 h 30, dans les locaux des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports - Hôtel de Ville - 1er Pavillon - Sous-sol - Porte S 4.

ORDRE DU JOUR
=====

- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 1er octobre 1974 ;
- 74/27 - Budget prévisionnel de l'Association "Lille-Jeunesse" - Subvention annuelle ;
- 74/28 - Association des "Amis de Jeudi-Dimanche Nord" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse ;
- 74/29 - Association "Réadaptation par le travail et les Loisirs" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse ;
- 74/30 - Association "Culture et Liberté" - Majoration du salaire d'un animateur pour l'année 1975 - Convention - Avenant ;
- 74/31 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Majoration du salaire d'un animateur pour l'année 1975 - Convention - Avenant ;
- 74/32 - Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord - Majoration du salaire d'un animateur pour l'année 1975 - Convention - Avenant ;
- 74/33 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Prise en charge par la Ville à 50 % d'un poste d'animateur de mouvement ;
- 74/34 - Eclaireurs et Eclaireuses de France - Organisation en 1975 d'un camp d'été à la Guadeloupe - Demande de subvention exceptionnelle.

Hôtel de Ville, le 26 novembre 1974

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 4 D E C E M B R E 1 9 7 4

P R O C E S - V E R B A L N ° 1 7

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Décembre 1974

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mercredi 4 décembre 1974 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réunion des Offices Municipaux, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse :

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Dr CHOQUEL	Conseiller Municipal
Mme DEMEY	Conseiller Municipal
M. le Dr MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. le Dr DURIER	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des services culturel, sportif et de jeunesse
M. PECQUEUR	Chef de bureau au service de la Jeunesse et des Sports
M. MOREL	Directeur de la Piscine Olympique

Secrétaire de séance : Melle OUTTERS, Rédactrice au service de la Jeunesse

*

*

*

Le procès-verbal de la réunion du 1er octobre 1974 est adopté sans observations.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

74/27 - Budget prévisionnel de l'Association "Lille-Jeunesse" -
Subvention annuelle -

Lors de sa réunion du 25 octobre 1974, le Conseil d'Administration "Lille-Jeunesse" a adopté le budget prévisionnel qui lui était présenté pour l'exercice 1975.

Ce document qui s'équilibre à la somme de 816 200 F est en augmentation de 30,76 % par rapport à 1974 (624 300 F).

La participation financière de la Ville qui est destinée à couvrir ce déficit a été fixée à 520 000 F soit une majoration de 29,97 % par rapport à la subvention de 400 076,66 F accordée en 1974.

L'examen des différents postes de dépenses et recettes permet de formuler les remarques ci-après :

Dépenses

Compte 60 : Achats

Ce poste représente 6,20 % du montant des dépenses alors qu'il atteignait en 1974 15,09 %.

Les achats bar et alimentation sont en augmentation.

Les fournitures sont en diminution, cependant on trouve cette année au compte 65 Frais divers de gestion, des éléments qui figuraient précédemment au compte 60 (matériel d'activité par exemple).

Compte 61 : Frais de personnel (50,6 %)

Ce poste est en augmentation de 37,73 % par rapport à 1974 par suite de l'augmentation des salaires, du recrutement d'un animateur à mi-temps et de la prise en charge de la taxe sur les salaires.

Compte 62 : Impôts et taxes 0,8 %

En diminution en raison de ce qui a été évoqué à l'article précédent.

Compte 63 - Travaux et fournitures et services extérieurs : 24 %

Par rapport à l'exercice précédent ce poste accuse une majoration de 66,60 % qui porte essentiellement sur l'article réservé au paiement des artistes et animateurs d'activités.

Compte 64 : Transports et déplacements 1 %

En augmentation de 50,87 %.

.../...

Compte 65 - Animation et vie sociale 11 %

Dotation prévue pour le remboursement de bons de formation, la diffusion de publicité liée aux activités et l'acquisition de matériel d'activité dont la dépense était auparavant imputée au compte 60.

Compte 66 - Frais divers de gestion 4,3 %

On constate une diminution de ce poste par rapport à ce qu'il est au présent exercice et également par rapport à la masse des dépenses.

Compte 68 - Dotations amortissements 2,10 %

En augmentation de 56 %.

Recettes

Compte 70 : Vente de marchandises 4,1 %

De peu supérieur à ce qu'il était au précédent exercice 33 500 F contre 32 000 F.

Compte 75 : Produits de la vie sociale 24,1 %

Cet article comptabilise les recettes provenant des cotisations et participation des usagers, comparé à la prévision de 1974 on constate une augmentation pour l'ensemble de ces différentes rubriques de 91,26 %.

Compte 76 : Produits accessoires 6,9 %

A ce compte sont inscrites les recettes des prestations et services rendus, soit 56 200 F.

Compte 71 : Subventions

L'ensemble de ce poste, aide financière de la Ville comprise, représente 64,9 % du budget alors que pour 1974, il était de 77,98 %.

La participation financière de la Ville représente pour 1975 à 6,97 % des recettes alors qu'en 1974 elle était évaluée à 64,08 %.

A noter cependant que la rubrique autres subventions est en nette régression, 9 500 contre 28 650 F.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION "LILLE-JEUNESSE"

D E P E N S E S

1 9 7 5

R E C E T T E S

- 4 -

Comptes	Libellés	Rue		Total	% Total	% accordé	1974	+ -	Comptes	Libellés	Rue		Total	% Total	1974	% + -
		M.	Dormoy	Masse-	net	%	1974	+ -			M.	Dormoy	Masse-	net	%	1974
60	Achats	26.900	23.900	50.800	6,2	99.200	-48,78	70	Ventes de marchandises	20.000	13.500	33.500	4,1	32.000	+4,68	
61	Frais de personnel	211.600	201.600	413.200	50,6	300.000	-37,73	71	Subventions	4.750	4.750	9.500	64,9	28.650	+17,81	
62	Impôts et taxes	3.000	4.000	7.000	0,8	48.700	-85,62	75	Produits de la vie sociale	135.500	61.500	197.000	24,1			
63	Travaux, fournitures services extérieurs	141.050	54.550	195.600	24	117.400	+66,60	76	Produits accessoires	25.400	30.800	56.200	6,9	112.750	+50,15	
64	Transports et déplacements	3.000	5.600	8.600	1	5.700	+50,87		Reliquat excédent.. exercice 1972.						2.053,84	
65	Animation et vie sociale	48.750	41.450	90.200	11				Subvention Ville de Lille	260.000	260.000	520.000		448.846,16		
66	Frais divers de gestion	17.950	17.250	35.200	4,3	38.300	-8,09									
68	Dotation aux amortissements	9.050	6.550	15.600	2,1	10.000	+56									
105	Fonds de dotation					5.000										
	Total			816.200		624.300									816.200	624.300

Association Lille-Jeunesse - Budget prévisionnel de 1975

- 5 -

<u>Dépenses</u>				<u>Recettes</u>			
Comptes :	Libellés	: Avenue Marx Dormoy	: Rue Massenet	: Comptes	Libellés	: Avenue Marx Dormoy	: Rue Massenet
60	Achats	26.900	23.900	50.800	70	Vente de marchan- dises	20.000
							13.500
61	Frais de Personnel	211.600	201.600	413.200	71	Subventions	4.750
							4.750
62	Impôts et taxes	3.000	4.000	7.000	75	Produits de la vie sociale	135.500
							61.500
63	Travaux, fourni- tures et services extérieurs	141.050	54.550	195.600	76	Produits accessoires	25.400
							30.800
						Subvention Ville de Lille	260.000
							260.000
64	Transports et dé- placements	3.000	5.600	8.600			
65	Animation et vie sociale	48.750	41.450	90.200			
66	Frais divers de gestion	17.950	17.250	35.200			
68	Dotation aux amortissements	9.050	6.550	15.600			
				816.200			816.200

A l'issue de cet exposé, les commissaires renouvellent leur souhait de voir la Ville :

- assurer la prise en charge des frais de chauffage des Maisons Municipales de la Jeunesse, avenue Marx Dormoy et rue Massenet ;

- satisfaire la requête de l'Association Lille-Jeunesse tendant à ce qu'en fin d'exercice et selon le cas, l'association puisse, soit conserver l'excédent financier, soit bénéficier d'une subvention pour couvrir le déficit éventuel.

Madame BOUCHEZ se félicite de la progression des recettes "adhérents", mais craint que cette augmentation n'épuise les facultés contributives de ceux-ci.

Après un large tour d'horizon, la Commission émet un avis favorable à l'attribution de la subvention sollicitée.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal après avis de la Commission des Finances.

Extrait du procès-verbal transmis pour étude à la Direction des Services financiers.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Décembre 1974

74/28 - Association des "Amis de Jeudi Dimanche Nord" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse

L'association des "Amis de Jeudi Dimanche Nord" dont le siège social est situé 1, rue Lestiboudois à Lille a été déclarée le 6 décembre 1967 à la Préfecture du Nord.

La date d'agrément est parue au Journal Officiel du 14 décembre 1967.

Le nombre d'adhérents s'élève actuellement à 167 dont l'âge moyen est de 22 ans.

L'association a pour but de favoriser le développement et l'adaptation de jeunes délinquants de 12 à 18 ans et organise à cet effet des camps de vacances en été et en hiver et s'occupe de toute autre forme de loisirs.

Ces adolescents sont confiés par les tribunaux de Lille, ou sont inscrits par l'association elle-même dans un souci d'action éducative ; ils proviennent de familles marginales de la société dont la situation est digne d'intérêt.

Ainsi transplantés dans un cadre nouveau pendant trois semaines en compagnie de moniteurs soucieux de créer un milieu accueillant, ces jeunes peuvent faire quantité d'expériences nouvelles qui seraient impossibles chez eux.

En 1972-1973, trois camps ont été organisés qui ont réuni 154 adolescents, en 1974 trois camps d'été et un séjour d'hiver ont réuni 186 enfants dont 84 lillois.

L'encadrement des séjours est assuré entièrement par des moniteurs et des monitrices bénévoles recrutés pour la plupart dans le milieu étudiant.

Depuis 1968, l'équipe d'encadrement comprend 146 animateurs dont 40 % ont pu se former et passer les diplômes d'animateurs.

Les activités de l'association ne se limitent pas à l'organisation de camps de vacances, mais se poursuivent pendant l'année par des contacts réguliers avec les jeunes de Lille et des environs proches et par des rencontres entre les moniteurs au cours desquelles sont discutés des problèmes de pédagogie.

Le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, réuni le 27 novembre 1974 a émis un avis favorable à l'entrée de cette association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Avis conforme de la Commission qui formule toutefois des réserves quant à l'octroi sur les crédits jeunesse d'une subvention exceptionnelle à cette association, la demande examinée le 14 mai 1974 relevant davantage du domaine social.

Par contre, les commissaires ne sont pas opposés à ce que cette association bénéficie l'an prochain d'une aide de la Ville sous la forme des subventions de fonctionnement aux associations de jeunesse.

Dossier retourné au service.

Extrait du procès-verbal transmis pour suite à donner à la Direction des services sanitaires, sociaux et de l'Etat civil.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

74/29 - Association "Réadaptation par le travail et les loisirs -
Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Sur proposition du Président, cette question est retirée
de l'ordre du jour.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

74/30 - Association "Culture et Liberté" - Majoration du
salaire d'un animateur pour l'année 1975 - Convention -
Avenant -

Par convention annexée à la délibération du Conseil Municipal n° 73/4018 du 17 avril 1973 et approuvée le 10 octobre 1973, la Ville de Lille s'est engagée à participer à dater du 1er août 1973 à 50 % du salaire, charges sociales et fiscales comprises, d'un animateur socio-éducatif de l'Association L.A.B.E.L. 21, rue Patou à Lille qui relève du Centre de Culture Ouvrière "Culture et Liberté" 51, rue J. Kablé à Nogent-sur-Marne.

Le taux moyen du salaire et des charges a été fixé à 31 341,07 francs par avenant en date du 18 novembre 1974.

Comme il est dit à l'article 5 de la convention susvisée le taux moyen du salaire peut être modifié chaque année.

Monsieur le Président de l'Association des Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs nous a informés que le salaire de l'animateur est fixé à 48 000 F pour l'année 1975.

La participation financière annuelle sollicitée de la Ville se trouve portée à 24 000 F.

Dans le souci d'une harmonisation des salaires des animateurs de mouvements et de quartiers, la commission souhaite que ceux-ci soient rattachés statutairement aux dispositions d'une convention collective unique et demande que cette proposition fasse l'objet d'une étude à mener de concert avec le G.E.D.A.L.

Dossier retourné au service dans l'attente des résultats de cette étude.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

74/31 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Majoration du salaire d'un animateur pour l'année 1975 - Convention - Avenant -

Comme pour le LABEL, la Ville de Lille s'est engagée à participer à dater du 1er août 1973, à 50 % du salaire, charges sociales et fiscales comprises, d'un animateur socio-éducatif de la Fédération Nationale des Clubs Léo Lagrange, le taux moyen annuel du poste étant fixé pour la première année à 36 000 F.

Monsieur le Secrétaire Général de la Fédération des Clubs Léo Lagrange nous a informés que le salaire de cet animateur qui a rang de Directeur permanent est fixé à 46 750 F pour l'année 1975.

La participation financière annuelle sollicitée auprès de la Ville se trouve portée à 23 375 F.

Dans le souci d'une harmonisation des salaires des animateurs de mouvements et de quartiers, la commission souhaite que ceux-ci soient rattachés statutairement aux dispositions d'une convention collective unique et demande que cette proposition fasse l'objet d'une étude à mener de concert avec le G.E.D.A.L.

Dossier retourné au service dans l'attente des résultats de cette étude.

..../....

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

74/32 - Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord -
Majoration du salaire d'un animateur pour l'année 1975 -
Convention - Avenant -

La Ville de Lille s'est engagée à participer à dater du 1er septembre 1974 à 50 % du salaire, charges sociales et fiscales comprises, d'un animateur socio-éducatif de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente représentée par la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord, le taux moyen annuel du poste étant fixé pour la première année à 42.000 F.

M. le Secrétaire Général de la FLASEN, par lettre en date du 7 septembre 1974, nous a informés que le salaire de cet animateur serait porté à 46.000 F pour l'année 1975.

Ainsi la participation financière annuelle sollicitée de la Ville se trouve portée à 23.000 F.

Dans le souci d'une harmonisation des salaires des animateurs de mouvements et de quartiers, la commission souhaite que ceux-ci soient rattachés statutairement aux dispositions d'une convention collective unique et demande que cette proposition fasse l'objet d'une étude à mener de concert avec le G.E.D.A.L.

Dossier retourné au service dans l'attente des résultats de cette étude.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

74/33 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Prise en charge par la Ville à 50 % d'un poste d'animateur de mouvement -

Par délibération n° 73/4018 du 17 avril 1973, dans le cadre de l'Animation socio-éducative de la Ville, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge à 50 % de quatre postes d'animateur de mouvement.

A cet effet, la Ville de Lille a passé une convention avec la Fédération des Clubs Léo Lagrange, l'Association des Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs et la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord.

La Fédération des Clubs Léo Lagrange, dont le siège est à Lille 7, rue Alphonse Mercier, sollicite le bénéfice de la prise en charge par la Ville de 50 % du salaire d'un nouveau poste d'animateur qu'elle se propose de mettre à disposition dans les formes prévues par la délibération du Conseil Municipal ci-avant mentionnée.

La Commission renvoie cette question devant le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse afin de recueillir son avis sur la demande présentée.

Dossier retourné au service.

..../....

Commission de la Jeunesse
Réunion du 4 décembre 1974

74/34 - Eclaireuses et Eclaireurs de France - Organisation en 1975
d'un camp d'été à la Guadeloupe - Demande de subvention
exceptionnelle.

L'Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France adhérente à l'Office Municipal de la Jeunesse depuis 1966, projette d'organiser pour l'été 1975, un camp de vacances en Guadeloupe.

Ce camp qui s'adressera aux enfants de 11 à 16 ans, se déroulera du 3 au 31 juillet 1975, soit durant 29 jours, et réunira environ 35 personnes.

Le budget prévisionnel du voyage laisse prévoir une dépense générale de 81 760 F.

La participation financière demandée aux familles s'élève à 800,00 F par participant, soit $35 \times 800 = 28\ 000$ F.

L'Association envisage de réunir la somme de 40 125 F pour la réalisation de diverses activités telles que vente de vieux papiers, vieilles bouteilles, distributions de tracts, kermesse, etc...

La prise en charge des frais du voyage en car Lille-Roissy pour un montant de 1 500 F sur les crédits alloués à la Société Municipale de Scoutisme et la capitalisation des intérêts des sommes versées à la Caisse d'Epargne vont porter le total des recettes à 71 425 F.

Le déficit prévu s'élève à 10 335 F.

Dans une lettre en date du 26 novembre 1974, M. André DRAUX, responsable de cette association, sollicite une subvention exceptionnelle en vue de couvrir le déficit prévisionnel.

Avant de formuler un avis sur la requête présentée, la Commission invite le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse à étudier cette affaire.

Dossier en retour au service.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Décembre 1974

74/35 - Maison des Amicales, 7 Place Sébastopol - Fonctionnement - Extension.

La Ville de Lille est propriétaire de l'immeuble sis 7, Place Sébastopol à Lille, qu'elle met à la disposition de la Fédération des Amicales Laïques pour ses œuvres post et para-scolaires dans les conditions définies par la convention annexée à la délibération n° 69/6/441 du 9 mai 1969 approuvée par M. le Préfet du Nord le 6 octobre 1969.

Cette propriété, dans laquelle ont lieu quotidiennement les séances d'éducation physique des écoles publiques, comporte :

Au rez-de-chaussée

- un long passage couvert
- la loge du concierge
- une salle polyvalente dotée d'une scène
- des vestiaires et sanitaires ;

Au 1er étage

- 4 bureaux
- des salles d'activités diverses
- des douches ;

Au 2e étage

- le logement du concierge

Le gardiennage du bâtiment est assuré par un agent municipal logé sur place, et l'entretien journalier effectué par l'épouse de cet agent.

Les différentes activités proposées aux 427 membres du Foyer d'éducation populaire dirigé par la Fédération des Amicales Laïques sont les suivantes :

- Gymnastique d'agrès
- " d'entretien
- " moderne
- Volley-ball
- Bibliothèque
- Danses modernes
- Danses folkloriques
- Jazz
- Echecs
- Guitare
- Dessin peinture
- Musique
- Photo-Club
- Atelier "des dix doigts"

.../...

Il faut signaler que la Maison des Amicales est ouverte au public tous les jours de la semaine de 12 h à 14 h les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17 h à 22 h, les mercredi et samedi de 13 h 30 à 22 h.

Cependant, en raison de l'accroissement de ses activités, du nombre de ses adhérents, auxquels viennent se joindre de nombreux sympathisants, la Fédération des Amicales Laïques se trouve désormais à l'étroit dans des locaux qui ne répondent plus aux besoins.

De renseignements officieux qui ont été portés à la connaissance de M. ALLARD, une propriété mitoyenne située au sud de la salle des Amicales et dont l'accès se fait par le n° 26 de la rue des Pyramides, serait susceptible d'être mise en vente.

Cet ensemble immobilier d'une superficie de 1 109 m² appartient à M. CATTEAU (entrepreneur de transports routiers).

Il est constitué front à rue et sur 17,38 m d'une construction à usage commercial et d'habitation comprenant :

Au rez-de-chaussée

- une voûte donnant accès aux remises et à la cour
- un local commercial désaffecté ;

Au 1er étage

- un appartement occupé par le propriétaire ;

Au 2ème étage

- un appartement vacant.

A l'intérieur de la propriété et sur 900 m² se trouve une vaste cour dans laquelle ont été construits des hangars.

A noter que la parcelle dont il s'agit est classée au Plan d'Occupation des Sols en zone UAc, c'est-à-dire "zone urbaine privilégiée" d'extension du centre appelé à se réorganiser et qui doit être affectée essentiellement à l'habitat et aux services, et que le coefficient d'Occupation des Sols applicable à ce secteur est de 2,5.

Elle semble particulièrement intéressante dans la perspective d'une extension de la Maison des Amicales ou même de la construction d'un local polyvalent à la fois sportif et socio-éducatif.

Monsieur BURIE estime que l'extension de la Maison des Amicales est nécessaire et suggère, dans le cas où des difficultés techniques se présenteraient pour l'agrandissement des locaux sur place, de prévoir la réinstallation de la Fédération des Amicales Laïques dans le secteur de rénovation de Wazemmes en prenant les dispositions adéquates pour réaliser un équipement valable.

.../...

Avis conforme de la Commission.

Extrait du procès-verbal transmis pour étude :

- à la Direction des services juridique et immobilier ;
- à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux ;

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

74/36 - Responsables des Offices Municipaux de la Jeunesse de Liège, Cologne et Lille - Rencontre à Cologne des 13, 14 et 15 décembre 1974.

La Ville de Cologne invite cordialement des représentants des Offices municipaux des Villes de Liège et de Lille à une rencontre des responsables du travail des jeunes qui sera organisée les 13, 14 et 15 décembre 1974.

L'Office Municipal de la Jeunesse de Lille sera représenté par une délégation de dix membres choisis parmi les différentes associations de Jeunesse, à savoir :

- M. DUBUCQ	Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques du Nord
- M. PAUWELS	Maison d'Accueil du Jeune Travailleur
- M. MACQUET	Groupement d'Etude de l'Animation Lilloise
- M. GANTIER	Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs
- M. EGE	Centre d'Etudes et de Recherches Culturelles de Lille et Environs
- M. MARTIN	Centre Départemental d'Echanges Internationaux du Nord
- Melle DE WITT	Science et Service - Aide à Toute Détresse
- M. BEAREZ	Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs
- M. PAUVROS	Club Léo Lagrange

Le voyage s'effectuera par la route en mini bus, les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 945-282 sous l'intitulé "Service de la Jeunesse".

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au service pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

74/37 - Pavillon d'accueil et d'information, Place de la Gare -
Aménagement et fonctionnement -

Monsieur le Président salue MM FAUVROS et GANTIER, respectivement Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de l'Office Municipal de la Jeunesse, qu'il a conviés à la réunion afin de permettre aux Commissaires de faire leur connaissance et ensuite, de présenter les propositions du bureau de l'Office sur le fonctionnement du Pavillon d'Accueil et d'Information, Place de la Gare.

Monsieur le Président fait ensuite un bref historique de la création de l'Office Municipal de la Jeunesse et de l'utilisation du Pavillon de la Gare que la Foire de Lille acceptait de mettre à la disposition de la Ville en dehors de ses périodes d'ouverture.

Le fonctionnement de ce pavillon ressemblait alors davantage à celui d'un syndicat d'initiative plutôt que d'un "bureau Information Jeunes" et était assuré par des bénévoles.

Ce kiosque a été démonté pour permettre le réaménagement de la Place de la Gare et un nouveau pavillon a été réalisé à cet endroit par la Communauté Urbaine de Lille, maître d'œuvre, avec le concours financier de la Ville de Lille.

Sur l'invitation du Président, M. PAUVROS fait part des propositions du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse pour le fonctionnement du Pavillon d'accueil :

- Gestion du local par l'Office Municipal de la Jeunesse :

Cette solution peu onéreuse, supposerait une prise en charge effective de la part des différentes associations, membres de l'Office. Le local serait mis à leur disposition lors de campagnes d'information ainsi qu'à l'occasion de manifestations exceptionnelles. Le plein-emploi du local n'étant pas assuré, l'Office Municipal de la Jeunesse pourrait parallèlement le louer à certains organismes tels que la Foire de Lille (bien entendu le service des Relations Publiques de la Mairie aurait lui aussi accès au stand).

- Crédation d'un Centre d'Information, de Documentation, d'Orientation et de Conseil au Service des Jeunes -

Il faudrait éviter de créer un organisme qui viendrait se juxtaposer à d'autres, gérés par des associations, des organismes divers ou des administrations qui assurent des services dans les domaines les plus divers. Ce Centre d'Information devrait plutôt jouer un rôle de "dispatching" de l'information dans les domaines qui retiennent l'intérêt des jeunes et plus particulièrement : les loisirs, des renseignements administratifs divers, des renseignements sur les problèmes de scolarité et d'enseignement, les problèmes du travail et de l'emploi chez les jeunes, le logement.

.../...

Ainsi, en établissant des contacts étroits avec les associations, organismes, administrations qui se préoccupent de ses différents problèmes, de façon à centraliser au maximum l'information et la documentation, le Centre d'Information serait en mesure de les redistribuer et contribuerait à une meilleure utilisation des moyens mis en oeuvre de tous côtés.

Deux problèmes devraient particulièrement retenir l'attention dans la réalisation de ce projet :

1°) - Choix de l'organisme gestionnaire

2°) - L'animation du Centre devrait être confiée à une personne particulièrement bien formée aux techniques de l'animation (relations humaines, bonne connaissance des problèmes sociaux notamment).

Monsieur PAUVROS définit le programme d'activités du pavillon de la façon suivante :

- Informer le public sur le plus grand nombre de questions (logement, vacances, travail), le but principal poursuivi étant d'orienter et de conseiller.

Monsieur PAUVROS propose que le pavillon soit pris en charge par l'Office Municipal de la Jeunesse et dispose d'un personnel permanent formé aux relations publiques et connaissant toutes les questions de Jeunesse, ce qui correspond en fait aux fonctions d'un animateur.

Pour faciliter une mise en route rapide, il souhaite que dans un premier temps, le pavillon fonctionne grâce au bénévolat tout en n'ignorant pas les risques que cela comporte, car il n'est pas possible de garantir une présence continue.

Monsieur ALLARD invite les membres de l'assemblée à formuler leurs remarques sur cet exposé.

Monsieur BOCHNER estime très important que l'Office Municipal de la Jeunesse soit présent dans ce pavillon, mais insiste pour que la Ville en assume la gestion et que cet équipement soit rattaché à un service municipal bien précis, tel par exemple le service des Relations publiques.

D'autre part, considérant le nombre de personnes fréquentant la Place de la Gare au long d'une journée, il faudrait prévoir, selon lui, un système de permanence pour que l'ouverture au public soit la plus large possible.

Monsieur CHOQUEL considère que dans l'immédiat le problème important est de faire fonctionner le pavillon le plus tôt possible, même à temps partiel, de manière à donner vie au bâtiment.

Madame BOUCHEZ rappelle la demande de Mme CACHUEX en faveur du Centre d'Information Féminin (C.I.F.) que le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse a repoussée, considérant que le pavillon ne peut être l'apanage d'une seule association. Elle rappelle que la fonction du pavillon ne doit pas être uniquement orientée sur des problèmes de Jeunesse mais aussi vers un rôle d'information urbaine.

.../...

Monsieur BURIE suggère d'affecter le 4ème poste d'animateur au fonctionnement du pavillon d'accueil et d'information.

Monsieur ALLARD rejoint M. BOCHNER sur l'idée d'une gestion municipale afin d'éviter toute éventuelle démunicipalisation de cet équipement.

Il propose que le pavillon soit repris dans la délégation de l'Adjoint aux Relations Publiques, l'Office Municipal de la Jeunesse restant l'organisme d'animation prépondérant.

Il pense qu'effectivement, le pavillon pourrait fonctionner avec l'animateur proposé par les Clubs Léo Lagrange.

Toutefois, cela risque de poser des problèmes compte tenu que le poste n'est financé par la Ville qu'à 50 % et qu'il pourrait y avoir concurrence avec les autres animateurs.

Après ce large échange de vues, la Commission adopte les propositions du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse et demande que la Ville détache, dans un premier temps, une hôtesse qui assurerait les travaux de secrétariat, et délègue, par la suite, un permanent supplémentaire pour l'information Jeunes.

Extrait du procès-verbal transmis pour suite à donner à la Direction des Relations Publiques.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 décembre 1974

74/38 - Office Municipal de la Jeunesse - Association Lille-Jeunesse - Représentation des élus -

La Ville de Lille est représentée au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse par quatre membres titulaires :

- Mme BOUCHEZ, Présidente de l'Office Municipal de la Jeunesse
- M. Samy BOCHNER, Conseiller Municipal
- M. Christian BURIE, Conseiller Municipal
- M. Daniel CHOQUEL, Conseiller Municipal

En cas d'empêchement, ceux-ci peuvent se faire remplacer par trois suppléants :

- M. Claude BESNIER, Conseiller Municipal
- Mme Rosette DE MEY, Conseiller Municipal
- M. Albert MATRAU, Conseiller Municipal

Au Conseil d'Administration de l'Association Lille-Jeunesse, les représentants de la Ville de Lille sont les suivants :

- M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse
- Mme BOUCHEZ, Adjoint au Maire, Présidente de l'Office Municipal de la Jeunesse
- M. DERIEFFE, Adjoint au Maire, délégué aux Espaces Verts
- M. BESNIER, Conseiller Municipal
- M. BOCHNER, Conseiller Municipal
- M. BOUTILLEUX, Conseiller Municipal
- M. BURIE, Conseiller Municipal
- M. le Dr MATRAU, Conseiller Municipal

*

* * *

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Le Directeur des services
culturel, sportif et de
jeunesse,

Raymond ALLARD

R. LESSCHAEVE

MAIRIE DE LILLE

Direction des services
culturel, sportif et
de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse



Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 février 1975

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le vendredi 14 février 1975 à 18 H Salle des Commissions, 1er étage, Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 1974.

- 75/1 - Association Lille-Jeunesse - Aménagement de la salle polyvalente de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture avenue Marx Dormoy - Réalisation d'un emprunt - garantie financière de la Ville -
- 75/2 - Fédération des Amicales Laïques, Foyer d'Education Permanente - Acquisition d'un magnétoscope - Demande de subvention exceptionnelle -
- 75/3 - Eclaireuses et Eclaireurs de France - Organisation en 1975 d'un camp d'été à la Guadeloupe - Demande de subvention exceptionnelle -
- 75/4 - Association "Réadaptation par le travail et les loisirs" Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -
- 75/5 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Revalorisation du salaire de l'animateur pour l'année 1975 - Prise en charge à 50 % par la Ville -
- 75/6 - Association "Culture et Liberté" - Revalorisation du salaire de l'animateur pour l'année 1975 - Prise en charge à 50 % par la Ville -
- 75/7 - Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord - Revalorisation du salaire de l'animateur pour l'année 1975 - Prise en charge à 50 % par la Ville.

Hôtel de Ville, le 4 février 1975

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 1 4 F E V R I E R 1 9 7 5

P R O C E S - V E R B A L N ° 1 8

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 février 1975

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le vendredi 14 février 1975 à 18 H à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Commissions sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse :

Etaient présents :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Dr CHOQUEL	Conseiller Municipal
M. le Dr MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mlle BOUCHEZ	Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
Mme DEMEY	Conseiller Municipal
M. le Dr DURIER	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. LESSCHAEVE	Directeur des services culturel, sportif et de jeunesse
M. PECQUEUR	Chef de bureau au service de la Jeunesse et des Sports

Secrétaire de séance : Melle OUTTERS, Rédactrice au service de la Jeunesse

*

*

*

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 février 1975

- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 1974 -

74/27 - Budget prévisionnel de l'Association "Lille-Jeunesse" - Subvention annuelle -

Cette affaire fait l'objet d'un rapport à l'Administration municipale.

74/28 - Association des "Amis de Jeudi Dimanche Nord" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

La Commission a émis un avis favorable à l'entrée de cette association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

74/29 - Association "Réadaptation par le travail et les loisirs" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Cette question est présentée ce jour à la Commission.

74/30 - 74/31 - 74/32 - Association "Culture et Liberté" - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord - Majoration du salaire des animateurs pour l'année 1975 - Convention - Avenant -

Ces questions font l'objet d'un rapport à la présente assemblée.

74/33 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Prise en charge par la Ville à 50 % d'un poste d'animateur de mouvement -

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse appelé à donner un complément d'information sur cette question, a précisé qu'il n'avait pas encore été saisi d'une demande officielle de la part de la Fédération. Cependant, d'ores et déjà, en fonction des salaires à servir aux animateurs en poste, les crédits alloués au service pour 1975 seraient insuffisants.

74/34 - Eclaireuses et Eclaireurs de France - Organisation en 1975 d'un camp d'été à la Guadeloupe - Demande de subvention exceptionnelle

Ce dossier est présenté ce jour à l'Assemblée.

74/35 - Maison des Amicales, 7 place Sébastopol - Fonctionnement - Extension -

Cette proposition a été transmise à la Direction des services juridique et immobilier et à la Direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux pour étude.

.../...

74/36 - Responsables des Offices Municipaux de la Jeunesse de Liège, Cologne et Lille - Rencontre à Cologne des 13, 14 et 15 décembre 1974 -

La Commission ayant émis un avis favorable, l'Office Municipal de la Jeunesse a été représenté par 9 responsables lors de la rencontre à Cologne des 13, 14 et 15 décembre 1974.

74/37 - Pavillon d'accueil et d'information, Place de la Gare - Aménagement et fonctionnement -

Cette question a été transmise à la Direction des relations publiques pour suite à donner.

* * *

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 1974 est adopté sans observation.

* * *

La Commission souhaite qu'une attention toute particulière soit apportée dans l'établissement du planning des réunions municipales et des organismes para-municipaux afin d'éviter que ne se tiennent simultanément des assemblées auxquelles les mêmes personnalités élues pourraient être appelées à siéger de par leurs attributions respectives, comme c'est le cas ce soir pour la Commission de la Jeunesse et le GEDAL, l'absence de Mme BOUCHEZ, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse étant déplorée.

Monsieur BOCHNER signale que l'Office Municipal de la Jeunesse organisera sous peu un débat sur la majorité à 18 ans qui sera rehaussé de la présence de M. le Maire.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 février 1975

75/1 - Association Lille-Jeunesse - Aménagement de la salle polyvalente de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture avenue Marx Dormoy - Réalisation d'un emprunt garantie financière de la Ville -

Monsieur Pierre-Marie LEBRUN, Président de l'association Lille-Jeunesse a présenté une demande tendant à obtenir de la Ville la garantie d'un emprunt que l'association Lille-Jeunesse souhaite contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Lille pour financer l'aménagement de la salle polyvalente de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de l'avenue Marx Dormoy.

Par lettre en date du 22 octobre 1974, M. VANDAMME, Président de la Caisse d'Epargne de Lille a fait part de l'accord de son Conseil d'Administration pour la réalisation de cet emprunt et a demandé que la Ville de Lille s'en porte garant.

Le projet consiste en l'équipement en sonorisation et en éclairage de la salle polyvalente de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de l'avenue Marx Dormoy qui pourrait ainsi être utilisée comme salle de spectacle dans de meilleures conditions.

Le montant du prêt sollicité s'élève à 60.000 F, il sera remboursable en 6 ans avec un intérêt de 6,5 % soit 6 annuités de 12 200 F environ.

Les recettes prévues pour le remboursement de cet emprunt seront constituées:

- par l'économie réalisée sur la location de l'équipement équivalent ;
- par la location du matériel aux associations utilisatrices de la salle.

Le montant annuel des recettes prévues s'élèvera à 12 600 F.

La Commission émet un avis favorable pour accorder la garantie financière de la Ville.

Elle regrette toutefois que l'association Lille-Jeunesse soit amenée à réaliser un emprunt pour aménager un équipement communal et que la Ville ne puisse procéder par elle-même aux aménagements souhaités.

Rapport au Conseil Municipal après avis de la Commission des Finances.

Extrait du procès-verbal transmis à la direction des services financiers pour étude.

*

* * *

, . . . / . . .

A l'occasion de l'examen de cette question, après avoir soulevé le problème des concierges en poste actuellement dans les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, M. BURIE attire l'attention des commissaires sur l'annexe de la Bibliothèque implantée dans le complexe Marx Dormoy et souhaite que les locaux utilisés à cet effet soient mis à la disposition de l'Association Lille-Jeunesse.

Il précise que parmi les usagers de la Bibliothèque les Lambersartois sont plus nombreux que les Lillois.

M. ALLARD fait observer qu'il paraît difficile de revenir sur l'implantation d'un équipement décidée par le Conseil municipal qui a demandé des études très approfondies et a été autorisée par les autorités de tutelle.

Pour terminer les membres de la Commission souhaitent que les élus faisant partie du Conseil d'Administration de l'Association Lille-Jeunesse soient privilégiés dans l'information municipale concernant cette association, afin de disposer de tous les éléments qui pourraient leur être nécessaires lorsqu'ils représentent la Ville au sein de cet organisme.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 février 1975

75/2 - Fédération des Amicales Lafques, Foyer d'Education Permanente -
Acquisition d'un magnétoscope - Demande de subvention exceptionnelle -

Le Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Lafques de Lille, lors d'une réunion de son conseil d'administration, a fait part de son intention d'intégrer ses objectifs d'avenir dans la formation continue d'une part et l'action pour le cadre de vie d'autre part.

Dans cette deuxième perspective ce conseil d'administration a décidé de mener auprès du quartier d'implantation du Foyer une action d'information qu'il entend mener avec le concours des élus municipaux, des associations et des habitants.

Pour réaliser cet objectif, des moyens matériels notamment en audio-visuel sont nécessaires.

Le Foyer de Jeunes et d'Education Populaire envisage l'achat d'un magnétoscope et sollicite, à cet effet, une aide financière de la Ville qui s'élève à 4 000,00 F.

L'appareil prévu est un matériel Sony, 2ème génération, composé d'un ensemble portable d'enregistrement et de diffusion (caméra - magnétoscope - moniteur appareil T.V. - câbles - trépied - chargeur de batterie) et qui bénéficiera d'une autonomie d'une heure.

Le montant total de ce matériel s'élève à 16 718,68 F.

Lors de sa réunion du 20 janvier 1975, le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, bien que favorable aux buts d'une telle acquisition, a émis des réserves quant à l'octroi d'une telle subvention qui relève du domaine de l'investissement.

Il suggère d'orienter cette demande vers Lille-Jeunesse, le Centre Régional de Documentation Pédagogique ou l'Institut Universitaire de Technologie carrières sociales et invite la Fédération des Amicales Lafques à créer une commission de travail au niveau de l'Office Municipal de la Jeunesse pour formuler des projets précis sur le matériel nécessaire et le personnel permanent requis.

L'aide financière de la Ville ne devant s'appliquer qu'au fonctionnement des associations, la commission estime qu'il ne convient pas de réservier une suite favorable à la demande de subvention exceptionnelle d'équipement présentée.

Par contre, cette affaire pourra être prise en considération dans le cadre des attributions de subventions de fonctionnement aux associations de jeunesse au titre de l'année 1975.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 février 1975

75/3 - Eclaireuses et Eclaireurs de France - Organisation en 1975
d'un camp d'été à la Guadeloupe - Demande de subvention
exceptionnelle -

L'Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France membre de l'Office Municipal de la Jeunesse depuis 1966, projette d'organiser durant l'été 1975, un camp de vacances en Guadeloupe.

Ce camp qui s'adressera aux enfants de 11 à 16 ans, se déroulera du 3 au 31 juillet 1975, soit durant 29 jours, et réunira environ 35 personnes.

Le budget prévisionnel du voyage laisse présager une dépense générale de 81 760 F.

La participation financière demandée aux familles s'élève à 800,00 F par participant, soit $35 \times 800 = 28\ 000$ F.

L'Association envisage de réunir la somme de 40 125 F par la réalisation de diverses activités telles que vente de vieux papiers, vieilles bouteilles, distributions de tracts, kermesse, etc...

La prise en charge des frais du voyage en car Lille-Roissy pour un montant de 1 500 F sur les crédits alloués à la Société Municipale de Scoutisme et la capitalisation des intérêts des sommes versées à la Caisse d'Epargne vont porter le total des recettes à 71 425 F.

Le déficit prévu s'élève à 10 335 F.

Dans une lettre en date du 26 novembre 1974, M. André DRAUX, responsable de cette association, sollicite une subvention exceptionnelle en vue de couvrir le déficit prévisionnel.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, appelé à examiner cette requête lors de sa réunion du 20 janvier 1975, a émis des réserves à l'octroi d'une telle subvention qui créerait un précédent vis à vis des Associations de Jeunesse.

Il a rappelé que la Ville de Lille intervient déjà au niveau du budget de fonctionnement de l'Association Municipale de Scoutisme, qui pour l'année 1974 s'est élevé à un montant de 14 470 F, et suggère que les sommes nécessaires soient prélevées sur le chapitre concerné du budget communal.

Considérant que le projet présenté fait partie des activités potentielles de ce mouvement de jeunesse, la Commission estime que le principe de l'octroi d'une subvention exceptionnelle ne peut être retenu.

Il devra néanmoins être tenu compte de cette activité supplémentaire lors de l'examen des attributions de subventions de fonctionnement aux associations de jeunesse au titre de l'année 1975.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 février 1975

75/4 - Association "Réadaptation par le travail et les loisirs" -

Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Le siège de cette association pour le Nord est situé 184, rue Jean Jaurès à Croix, elle dispose cependant à Lille d'un secrétariat au n° 128 de la rue de Douai.

La déclaration à la Préfecture du Nord faite le 3 février 1970 est parue au Journal Officiel le 28 février 1970.

Le nombre d'adhérents s'élève à 536.

L'Association a pour but de diriger les loisirs dans les services d'enfants des hôpitaux pour lutter contre les facteurs causés par la maladie principalement : l'égocentrisme, l'oisiveté, la passivité et les conséquences qui en découlent.

Ces loisirs à base de jeux éducatifs pour les petits et de travaux manuels pour les plus grands, outre leur effort distractif, ont une grande importance dans le développement de l'enfant, tant au point de vue du perfectionnement physique (habileté du geste, agilité) que du perfectionnement mental (épanouissement).

Sur la ville de Lille les activités de l'association s'exercent dans deux hôpitaux, la Cité Hospitalière et l'Hôpital Calmette et sont réparties dans les services de pédiatrie, chirurgie, dermatologie, neurochirurgie cardiologie et grands brûlés.

Au total 266 lits sont pris en charge par 141 bénévoles encadrés de 23 responsables, ce qui fait globalement 1012 après-midi par an.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réuni le 20 décembre 1974 a émis des réserves à l'entrée au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse de l'association précitée estimant que celle-ci relevait plutôt des Affaires Sociales.

Par contre, il s'est montré favorable pour sensibiliser les jeunes sur les activités de cette association.

La Commission émet un avis défavorable à l'entrée de cette association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Toutefois, en accord avec les membres du bureau et en vue d'aider cette association à se faire connaître, les commissaires suggèrent de transmettre le dossier présenté au groupe "secteur social" du Haut Comité de l'Animation.

Dossier transmis à la Direction des Relations Publiques pour suite à donner.

Extrait du procès-verbal transmis pour information à la Direction des services sanitaires, sociaux et de l'état civil.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 14 février 1975

75/5 - 75/6 - 75/7 - Fédération des clubs Léo Lagrange - Association "Culture et Liberté" - Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord - Revalorisation du salaire des animateurs pour l'année 1975 - Prise en charge à 50 % par la Ville -

La Ville de Lille s'est engagée à participer à 50 % du salaire, charges sociales et fiscales comprises de 3 animateurs socio-éducatifs relevant de la Fédération des clubs Léo Lagrange, de l'Association "Culture et Liberté" et de la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord.

Pour l'année 1975, les responsables de ces associations nous ont informé que les salaires de leurs animateurs seraient portés respectivement à 46 750 F, 46 582,78 F et 48 000 F.

Ainsi la participation financière annuelle sollicitée de la Ville se trouverait portée à 23 375 F, 23 291,39 F et 24 000 F.

Au cours de sa séance du 4 décembre 1974, la commission avait émis le souhait que les salaires des animateurs soient rattachés statutairement aux dispositions d'une convention collective et avait demandé que cette proposition fasse l'objet d'une étude avec le G.E.D.A.L.

Sollicité à ce sujet, M. CANDELA, Président du G.E.D.A.L. a suggéré de recueillir l'avis de M. VAILLANT, Président du F.O.N.J.E.P. (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) sur ce problème.

D'une réunion de travail avec ce dernier, il ressort que la dépense consécutive à la prise en charge du salaire des animateurs lequel dans bien des cas est calculé comme dans la fonction publique sur la base d'une échelle indiciaire, est conditionnée par l'importance de l'Association, l'ampleur des activités qu'elle assume ainsi que le nombre d'animateurs qu'elle emploie, l'ancienneté et la qualification de ces derniers.

C'est ainsi que la participation financière sollicitée d'une collectivité qui bénéficie du concours d'un animateur employé par les clubs Léo Lagrange ou la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord par exemple, correspond : au coût moyen du poste résultant de la division de la masse des dépenses occasionnées pour le paiement des salaires des animateurs, par le nombre de ces derniers, et non à la rémunération, charges comprises, de l'animateur mis à disposition.

Dès lors une fédération disposant d'animateurs justifiant d'une certaine ancienneté établira un coût moyen supérieur à celui d'une autre organisation dont les collaborateurs seront en début de carrière.

Dans ces conditions, il apparaît difficile d'harmoniser les salaires d'animateurs relevant d'organisations très différentes et très structurées.

.../...

Considérant que la dotation prévue au budget primitif de 1975 sous la rubrique "Animateurs" couvrira la totalité des dépenses envisagées à ce titre, la Commission émet un avis favorable à la passation des avenants nécessaires en vue de la prise en charge à 50 % des salaires revalorisés des animateurs pour l'année 1975 suivant les propositions de leurs associations respectives.

Le disponible sera utilisé éventuellement pour la prise en charge à 50 % en cours d'année du 4ème poste d'animateur de mouvement prévu par la délibération du Conseil Municipal n° 73/4018 du 17 avril 1973.

Rapport au Conseil Municipal.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 30,

Vu ; l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Le Directeur des services
culturel, sportif et de
jeunesse,

Raymond ALLARD

R. LESSCHAEVE

M A I R I E d e L I L L E

Direction des services culturel,
sportif et de jeunesse

2ème Bureau



Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le mardi 20 mai 1975 à 18 H, salle des Commissions, 1er étage, Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 février 1975.
- 75/8 - Association Lille-Jeunesse - Compte d'exploitation - 1974 ;
- 75/9 - Association Lille-Jeunesse - Tarifs de prêts de salle - Année 1975 ;
- 75/10 - Association Culture et Liberté - Demande de prise en charge par la Ville des 50 % du salaire d'un animateur ;
- 75/11 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Demande de prise en charge par la Ville des 50 % du salaire d'un animateur ;
- 75/12 - Auberge de la Jeunesse - Compte rendu de la visite du 17 mars 1975 et délibération sur l'avenir de l'Auberge de Lille ;
- 75/13 - Centre socio-culturel rue du Marché - Information ;
- 75/14 - Association "Jeunesse et Loisirs" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse ;
- 75/15 - Lille-Université-Club - Compagnie des Ballets de la Jeunesse - Demande de subvention ;
- 75/16 - Centre National de Télé-Enseignement - Club socio-culturel - Demande de subvention.

Hôtel de Ville, le 25 avril 1975

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 2 0 M A I 1 9 7 5

P R O C E S - V E R B A L N ° 1 9

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mardi 20 mai 1975 à 18 H à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Commissions sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse :

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ

Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse

M. BESNIER

Conseiller Municipal

M. BOCHNER

Conseiller Municipal

Mme DEMEY

Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BURIE

Conseiller Municipal

M. le Dr CHOQUEL

Conseiller Municipal

M. le Dr DURIER

Conseiller Municipal

M. le Dr MATRAU

Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion :

M. LESSCHAEVE

Directeur des services culturel,
sportif et de jeunesse

Secrétaire de séance : Melle CUTTERS, Rédactrice au service de la Jeunesse

*

*

*

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 février 1975 -

75/1 - Association Lille-Jeunesse - Aménagement de la Salle polyvalente de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture avenue Marx Dormoy - Réalisation d'un emprunt garantie financière de la Ville -

Un crédit de 55 000 F a été inscrit au budget primitif de 1975 pour cet objet, en conséquence il ne sera pas donné suite à la demande de garantie d'emprunt présentée par l'Association "Lille-Jeunesse". Les responsables de cette association rencontreront prochainement les représentants du service d'Architecture pour mettre au point la liste du matériel nécessaire.

75/2 - Fédération des Amicales Laïques, Foyer d'Education Permanente - Acquisition d'un magnétoscope - Demande de subvention exceptionnelle -

Le Conseil d'Administration dans sa réunion du 14 avril 1975 a confirmé l'avis de la Commission de la Jeunesse qui considère que l'aide de la Ville ne peut s'appliquer qu'au fonctionnement des Associations de Jeunesse.

75/3 - Eclaireuses et Eclaireurs de France - Organisation en 1975 d'un camp d'été à la Guadeloupe - Demande de subvention exceptionnelle -

De même que pour la question précédente, l'Administration Municipale dans sa réunion du 17 mars 1975 a estimé que l'octroi d'une subvention exceptionnelle ne pouvait être retenue pour ce genre d'activités.

75/4 - Association "Réadaptation par le travail et les Loisirs" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Ce dossier a été transmis à la Direction des Relations Publiques pour suite à donner.

75/5 - 75/6 - 75/7 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Association "Culture et Liberté" - Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord - Revalorisation du salaire des animateurs pour l'année 1975 - Prise en charge à 50 % par la Ville -

Le Conseil Municipal, dans sa réunion du 9 mai 1975 a adopté le rapport relatif à la revalorisation du salaire des animateurs des trois fédérations précitées. Les avenants correspondants vont être soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle dès que les Présidents des associations et du F.O.N.J.E.P. les auront revêtus de leur signature.

Le procès-verbal de la réunion du 14 février 1975 est adopté sans observation.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/8 - Association Lille-Jeunesse - Compte d'exploitation 1974

En application des dispositions de l'article 4, paragraphe 15 des conventions en date du 16 novembre 1971 relatives à la gestion des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture de la rue Massenet et de l'avenue Marx Dormoy, l'Association Lille-Jeunesse a transmis son compte d'exploitation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1974.

Ce document est reproduit ci-après :

ASSOCIATION LILLE-JEUNESSE

COMPTE D'EXPLOITATION

EXERCICE 1974

<u>DEPENSES</u>	M. Dormoy	Massenet	Siège Social	Total	<u>RECETTES</u>	H. Dormoy	Massenet	Siège Social	Total
Achats	15 117,61	13 219,30	26 135,77	54 472,68	Ventes	13 088,65	7 915,84	1 027,00	22 031,49
Frais de personnel			303 973,70	303 973,70	Cotisations			910,00	910,00
Impôts et taxes	1 475,00	3 000,00		4 475,00	Recettes services			20 114,62	20 114,62
Travaux, fournitures, services extérieurs	117 462,03	51 610,14	3 971,76	173 043,93	Cartes adhérents	15 311,00	5 244,00		20 555,00
Transports et déplacements	2 207,84	5 357,56	535,30	8 100,70	Recettes manifestations	54 102,10	23 481,50		77 583,60
Animation et vie sociale	54 358,12	44 678,23	6 328,39	105 364,74	Prêts de salle	4 037,00	2 017,50		6 054,50
Frais divers	13 759,16	10 911,33	10 121,30	34 791,79	Participation usagers	37 652,50	39 809,55		77 462,05
	204 379,76	128 776,56	351 066,22	684 222,54	Récupérations diverses	7 882,45	10 923,97	7 341,63	26 148,05
Soit : Dépenses		684 222,54 F			Intérêts financiers			903,61	903,61
Recettes		665 089,42 F			Subventions				413 326,50
Déficit									413 326,50
	019 133,12 F					132 073,70	89 392,36	443 623,36	665 089,42

ASSOCIATION "LILLE-JEUNESSE"

ETAT COMPARATIF DES COMPTES D'EXPLOITATION

1973-1974

<u>DEPENSES</u>	1973	%	1974	%	<u>RECETTES</u>	1973	%	1974	%
Achats	81 964,02	15,6	54 472,68	8	Ventes	14 705,04	3	22 031,49	3,3
Frais de personnel	249 612,90	47,5	303 973,70	44,4	Produits divers et accessoires	116 025,51	23,4	228 827,82	34,5
Impôts et Taxes	22 935,68	4,4	4 475,00	0,6	Produits financiers	3 442,07	0,6	,903,61	0,1
Travaux, Fournitures, services extérieurs	128 503,14	24,6	173 043,93	25,3	Subventions	360 400,00	73	413 326,50	62,1
Transport et déplacements	5 837,56	1,1	8 100,70	1,2					
Animation et vie sociale			105 364,74	15,4					
Frais divers	34 551,24	6,8	34 791,79	5,1					
	523 404,54		684 222,54			494 572,62		665 089,42	

L'examen des tableaux ci-dessus amène les remarques ci-après :

DEPENSES :

- La masse des dépenses est en augmentation de 30,72 %, 684 222,54 F contre 523 404,54 F en 1973.
- Le poste "Achats" au compte 60 est inférieur à ce qu'il était en 1973, 54 472,68 contre 81 964,02 F et ne représente que 8 % des dépenses.
- Les frais de personnel sont en légère diminution par rapport à la masse des dépenses, 44,4 % contre 47,50 %.
- Les impôts et taxes ne représentent que 0,6 % du budget alors qu'en 1973 ils représentaient 4,4 %.
- L'article 633 "Petit outillage" est en augmentation 2463,77 F contre 998,90 F en 1973, de même que l'article 6341 "Eau" : 1 749,07 F contre 273,26 F en 1973.
- La rémunération des artistes progresse puisque l'on constate à cet article en 1973 : 35 884,25 F pour 63 903,72 F en 1974.
- Le chapitre "Animation et vie sociale" qui n'existe pas auparavant représente 15,4 % des dépenses pour une somme de 105 364,74 F.

RECETTES :

La vente de boissons et de nourriture qui figurait pour 14 705,04 F en 1973, s'élève en 1974 à 22 031 F soit 49 %.

A noter cependant que ces recettes sont inférieures aux dépenses correspondantes, ce qui ne s'explique pas.

Les recettes de service sont restées sensiblement les mêmes : 24 007,04 F en 1973, 24 033,52 en 1974.

Les adhésions aux Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture sont toujours en augmentation : elles atteignent en 1974 : 20 555,00 F contre 15 619,00 F en 1973.

Les recettes provenant des manifestations ont plus que triplé, 21 183,34 F en 1973, 77 583,60 F en 1974. Le compte 765 "Prêts de salles" est en augmentation de 85,42 %.

Les cotisations perçues auprès des usagers sont en augmentation de 73,44 %.

A noter enfin que si la subvention de la Ville progresse ainsi d'ailleurs que l'aide de la Caisse d'Allocations familiales par contre la subvention de la direction de la Jeunesse et des Sports est en diminution de 33 %. Cette diminution est néanmoins compensée par d'autres concours financiers d'un montant total de 5 000 F.

Madame BOUCHEZ informe les commissaires que la rubrique "ventes et achats de boissons et nourriture" est plus importante en dépenses du fait des frais de stage pris en charge totalement par les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture.

La Commission prend acte du document qui lui est présenté.

A la demande de M. ALLARD, Mme BOUCHEZ donne ensuite un bref compte rendu de l'Assemblée Générale de "Lille-Jeunesse" qui s'est tenue le 15 mai, à laquelle elle a assisté ainsi que M. le Maire, Messieurs BURIE, BESNIER et BOCHNER.

La réunion a été très animée, une centaine de personnes y participaient.

Monsieur le Maire a pris la parole à l'issue des différentes interventions. Il a situé le problème budgétaire de "Lille-Jeunesse" par rapport aux difficultés financières que rencontre la Ville ainsi que de très nombreux organismes du fait de la conjoncture économique actuelle.

Monsieur Pierre MAUROY a rappelé que la création de "Lille-Jeunesse" avait été faite dans un esprit d'équilibre avec les Associations de Jeunesse existant dans la Ville. En conséquence, il ne peut y avoir d'augmentation des subventions des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture sans augmentation des subventions des Associations de Jeunesse.

Monsieur le Maire a précisé que "La Jeunesse" serait un secteur privilégié dans le budget 1976.

Dans l'immédiat, il a fait trois propositions concrètes à Lille-Jeunesse :

- 1°) La mise au point d'un contrat pluri-annuel entre la Ville et Lille-Jeunesse.

Ce contrat porterait sur un certain nombre de priorités d'animation et assurerait notamment la garantie des salaires des animateurs ;

2°) Pour cette année, un transfert pourrait être envisagé entre les dépenses d'investissement demandées à la Ville (insonorisation de la grande salle, par exemple) et les dépenses de fonctionnement non couvertes par la subvention 1975.

3°) Lille-Jeunesse serait invitée à opérer des choix dans les différentes activités pratiquées actuellement dans les maisons de jeunes.

Monsieur le Maire pense que le prochain Conseil d'Administration de Lille-Jeunesse pourrait réfléchir à ces trois points et faire, dans cette perspective, des propositions à la Ville au cours d'un groupe de travail qu'il présiderait dans le courant du mois de juillet.

Au cours de la réunion le problème des frais de chauffage a été à nouveau soulevé. M. ALLARD et Mme BOUCHEZ sont d'accord pour admettre qu'il est anormal que l'Association "Lille-Jeunesse" supporte seule des frais de chauffage dont elle n'a pas la maîtrise.

Madame BOUCHEZ estime que le débat fut parfois difficile mais néanmoins constructif, elle précise que le compte rendu en sera remis au bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse qui en informera officiellement la Commission de la Jeunesse.

.../...

Avant de continuer la séance et d'étudier les autres questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Président fait part à l'assemblée des nominations récentes de directeurs administratifs ainsi que du mouvement qui s'opère parmi ceux déjà en poste.

Monsieur BACQUART est nommé à la Direction des services culturel, sportif et de jeunesse.

Monsieur LESSCHAEVE devient directeur des services sanitaires, sociaux de l'Etat Civil et des Cimetières.

Monsieur ALLARD voit avec regret le départ de M. LESSCHAEVE qui s'est montré un collaborateur actif et consciencieux et lui transmet au nom de l'Assemblée ses remerciements ainsi que ses voeux de pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Extrait transmis aux services financiers pour information.

Rapport à présenter à l'Administration Municipale.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Réunion du 20 mai 1975

75/9 - Association "Lille-Jeunesse" - Tarifs de prêts de salles -
Année 1975 -

En application des dispositions de l'article 3 des conventions passées le 25 octobre 1971 entre la Ville de Lille et l'Association "Lille-Jeunesse" gestionnaire des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, le Conseil d'Administration de cette association a proposé de modifier ainsi qu'il suit, à partir du 1er Mars 1975, les barèmes de location des salles de ces équipements.

	:		:	
	:	1er mars 1974	:	1er mars 1975
	:		:	
Salles de réunion	:	15 F	:	20 F
	:		:	
	:	Jusque 50 personnes:		
Grandes salles de spectacles	:	Marx Dormoy : 70 F:	100 F)
	:	Massenet : 50 F:	75 F)
	:	1 F par personne :	1 F par personne)
	:	supplémentaire :	supplémentaire)
	:		:	
	:	Jusque 50 personnes:		
Foyer Bar	:	Marx Dormoy : 70 F:	50 F)
	:	Massenet : 50 F:	75 F)
	:	1 F par personne :)
	:	supplémentaire :)
	:		:	

L'Assemblée a renouvelé son intention d'appliquer le tarif de base pour les associations adhérentes à l'Office Municipal de la Jeunesse, et a décidé d'accorder le prêt de salles aux Comités d'entreprise à un prix de base doublé.

Les nouvelles dispositions envisagées, se traduisent par une augmentation des tarifs de 40 %, s'agissant des salles de réunion et de la grande salle de la maison Marx Dormoy, 50 % en ce qui concerne la grande salle et le foyer de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture rue Massenet.

Le droit d'accès au Foyer de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de l'avenue Marx Dormoy est diminué de 40 %.

Il est à noter que l'examen du compte d'exploitation de "Lille-Jeunesse" au titre de 1974 fait apparaître au compte "Prêts de salles", une somme de 6 054,50 F se répartissant comme suit :

Marx Dormoy : 4 037,00 F
Massenet : 2 017,50 F

alors que pour 1973 cette rubrique figurait pour 3 265,15 F.

La Commission émet un avis favorable à l'application des tarifs qui lui sont présentés.

Rapport à présenter à l'Administration Municipale.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/10 - Association Culture et Liberté - Demande de prise en charge par la Ville des 50 % du salaire d'un animateur

Le 17 avril 1973, par délibération n° 73/4018, approuvée le 10 octobre 1973, le Conseil Municipal a proposé la prise en charge de 50 % de la rémunération de quatre animateurs recrutés par les associations membres de l'Office Municipal de la Jeunesse, en accord avec le F.O.N.J.E.P.

L'Assemblée communale a également décidé que la rémunération de deux animateurs de quartier serait prise en charge à 100 %.

Actuellement, les deux animateurs de quartier sont mis à la disposition du Foyer de Jeunes travailleurs : "l'Atrium" et de la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur rue de Thumesnil.

Pour ce qui concerne les mouvements, la Ville de Lille a passé une convention avec la Fédération des Clubs Léo Lagrange, le Centre Culture Ouvrière "Culture et Liberté" et la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord.

L'Association "Les Animateurs et Animatrices Bénévoles de l'Enfant en Loisir" sollicite par lettre en date du 19 mars 1975 la prise en charge par la Ville de 50 % du salaire d'un animateur qu'elle se propose de mettre à disposition dans les formes prévues par la délibération du Conseil Municipal ci-avant mentionné, l'activité du candidat étant pressentie pour une étude de la délinquance à Lille.

Tout en faisant remarquer que les crédits inscrits au budget primitif de 1975 ne sont pas suffisants pour financer totalement le quatrième poste d'animateur, M. ALLARD demande à Mme BOUCHEZ que le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse formule un avis sur la présente requête.

Pour répondre à la demande de Mme BOUCHEZ, il est précisé que le reliquat de crédit permettrait de prendre en charge, pendant 6 mois, 50 % du salaire d'un animateur calculé sur la base du salaire actuel le plus élevé.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/11 - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Demande de prise en charge par la Ville des 50 % du salaire d'un animateur -

Comme le L.A.B.E.L., le Président de la Fédération des Clubs Léo Lagrange sollicite par lettre en date du 31 mars 1975, le bénéfice de la prise en charge par la Ville de 50 % du salaire d'un animateur en vue de pouvoir le 4ème poste vacant prévu par la délibération 73/4018 du Conseil Municipal du 17 avril 1973.

Le Club Léo Lagrange se propose de développer ainsi plus amplement l'animation socio-culturelle qu'il exerce déjà au niveau des quartiers de la Porte de Béthune et du secteur Biscottes-Lo Po Fa.

De même que pour la requête de "Culture et Liberté", les membres de la Commission souhaitent connaître l'avis de l'Office Municipal de la Jeunesse avant de formuler une décision.

Ils insistent pour que le curriculum vitae du candidat à proposer soit fourni.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/12 - Auberge de la Jeunesse - Compte rendu de la visite du 17 mars 1975 et délibération sur l'avenir de l'Auberge de Lille -

La visite s'est déroulée sous la présidence de M. ALLARD en compagnie de Mme MARTENS, Déléguée Régionale des Auberges, M. MARTENS, Directeur de l'Auberge de la Jeunesse de Lille, M. DELOBEL, Président de l'Association départementale des Auberges de Jeunesse.

Une première constatation est faite concernant la situation de l'auberge, en effet l'accès en est rendu difficile par la proximité du parking Javary, de l'auto-pont et du boulevard périphérique. L'intense circulation environnante qui en résulte provoque des troubles qui touchent la construction (des fissures sont apparues) et perturbent le repos des usagers (nuisances sonores et intensité lumineuse).

A la visite des locaux on constate l'effort mis sur l'accueil et l'aménagement :

au rez-de-chaussée les améliorations dont bénéficient la salle à manger et la cuisine permettent maintenant d'accueillir, dans un cadre agréable, 60 personnes au maximum.

Il est à noter que les frais de ces transformations ne sont pas encore totalement réglés.

A l'étage deux dortoirs présentent une capacité d'accueil de 100 personnes. Les murs y présentent des lézardes et les sanitaires sont défectueux (deux douches sur trois fonctionnent de même pour les W.C.).

Les responsables font remarquer que le principe du séjour en grands dortoirs est très contesté et constitue l'une des causes de la baisse de fréquentation de l'auberge.

En 1974, 13 292 hébergements ont été réalisés (dont 6 665 seulement sont des hébergements nocturnes) contre une moyenne de 19 000 les années précédentes. Un dortoir de secours est aménagé à l'étage supérieur suivant le même principe et peut contenir 28 personnes.

L'hébergement était autrefois la principale activité de l'auberge qui bénéficiait alors d'une animation en permanence. Maintenant, les activités sont limitées aux séjours diurnes pour des stages ou séminaires de toutes sortes (syndicats, groupes de jeunes, stages de formation).

L'animation est devenue pratiquement inexistante du fait du manque de personnel.

La direction, les renseignements, l'entretien et le service repas reposent sur deux personnes et demi (1 directeur, 1 aide de maison et 1 femme de ménage, 50 H par mois) qui travaillent déjà à la limite du supportable.

L'état actuel de l'Auberge de la Jeunesse ne permettant pas l'accueil des jeunes tel qu'il pourrait être espéré dans une ville comme Lille, plaque tournante de la métropole Nord, les responsables ont exposé les propositions à court et à long terme susceptibles d'améliorer les conditions d'hébergement.

Propositions à court terme :

- Aide matérielle de la Ville pour la prise en charge des frais de chauffage, d'électricité et d'eau
- Révision de la convention
- Détachement d'un animateur de quartier pour reprendre les activités d'animation
- Création d'un économat
- Mesures d'isolation (double vitrage pour les fenêtres)

Propositions à long terme :

Transfert de l'Auberge de la Jeunesse dans un site plus approprié qui assurera la capacité souhaitée pour améliorer la gestion et le passage.

Monsieur ALLARD fait remarquer aux commissaires la nécessité de "rénover" les dispositions qui lient la Ville de Lille à l'Auberge de la Jeunesse sous la forme d'un bail en date du 23 juin 1961.

Actuellement, aucun représentant municipal ne siège au Conseil d'Administration de l'Auberge de la Jeunesse. Les responsables de cet équipement supportent tous les frais de fonctionnement et doivent faire face à d'urgents problèmes financiers.

Les membres de la Commission donnent leur accord de principe pour la rédaction d'une convention à étudier avec les responsables de la Fédération des Auberges de Jeunesse et qui s'inspirera de ce qui a été fait pour ce qui concerne Lille-Jeunesse, gestionnaire des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/13 - Centre socio-culturel rue du Marché - Information -

Le Conseil municipal par délibération du 31 janvier 1969 approuvée le 15 janvier 1970 par M. le Préfet du Nord a décidé la construction d'un centre socio-éducatif à l'emplacement de l'ancienne école Pape Carpentier rue du Marché.

Par lettre en date du 26 février 1975, M. le Préfet du Nord a fait connaître que cette opération a été inscrite sur la liste supplémentaire des priorités Hors ZAC pour l'établissement du programme 1975 d'équipement sportif et socio-éducatif.

Il a toutefois fait observer que l'inscription définitive du projet ainsi arrêté à la programmation 1975 est fonction en particulier de la disponibilité des terrains d'implantation.

Au plan d'occupation des sols, les terrains concernés sont inscrits en Zone d'Aménagement Différé.

Actuellement un parking provisoire a été aménagé sur le terrain libéré à l'angle des rues Manuel, du Marché et de Flandre.

Les membres de la Commission considèrent que l'implantation d'un équipement de ce genre dans le quartier de Wazemmes répondrait à de réels besoins et souhaitent connaître la position de l'Administration Municipale avant de formuler un avis.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/14 - Association "Jeunesse et Loisirs" - Demande d'adhésion
à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Par lettre en date du 3 février 1975, M. ROELANDT, Président de "Jeunesse et Loisirs", dont le siège social est situé provisoirement 9, rue du Rhin à Lille, a sollicité l'adhésion de son association à l'Office Municipal de la Jeunesse.

L'agrément de cette association, qui a été déclarée en Préfecture du Nord le 26 décembre 1974, a été publié au Journal Officiel du 16 janvier 1975.

Le nombre des adhérents s'élève actuellement à 55, la moyenne d'âge des membres actifs est de 10 à 27 ans.

L'Association "Jeunesse et Loisirs" regroupe des jeunes travailleurs du quartier de Lille Sud ainsi que quelques lycéens et leur propose, outre un lieu de rencontre, diverses activités telles que maquillage et discothèque.

Cette association, de création récente, n'a que des moyens très limités et ne possède actuellement pas les équipements qui lui seraient nécessaires pour étendre le domaine de ses activités.

Elle envisage la création d'une bibliothèque, d'un atelier-photo et d'une activité spécifique pour les filles.

Appelé à examiner cette requête, l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 5 mars 1975 a émis un avis favorable à l'adhésion de cette association au sein de l'Office.

Avis conforme de la commission qui fait cependant remarquer qu'à l'Association "Jeunesse et Loisirs" doit, conformément au statut de l'Office Municipal de la Jeunesse, solliciter son agrément à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et se fédérer.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/15 - Lille-Université-Club - Compagnie des Ballets de la Jeunesse -
Demande de subvention -

La Compagnie des Ballets de la Jeunesse (section danse classique du L.U.C.) organise un spectacle de danse le dimanche 8 juin 1975 au théâtre Sébastopol à Lille.

Ce spectacle comprend plusieurs ballets présentés en deux parties :

1ère partie : concrétisation du travail accompli durant l'année scolaire par les enfants de l'école de Danse.

2ème partie : Spectacle proprement dit, dansé par les vingt cinq danseuses des Ballets de la Jeunesse.

Les ressources de la Compagnie proviennent exclusivement des cotisations de ses adhérents et ne permettent pas de couvrir la totalité des frais occasionnés par l'organisation de ce spectacle.

Faisant appel au caractère lillois de son association et à l'action culturelle de celle-ci sur la jeunesse de la Métropole, Mme FONTAINE, Directrice des Ballets de la Jeunesse sollicite de la Ville, par lettre en date du 20 mars 1975, une subvention exceptionnelle qui permettrait en particulier de régler les frais de location du théâtre Sébastopol qui s'élèvent à 1 600 F.

Saisi de cette requête, le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 10 avril 1975, considérant que l'association n'est pas adhérente à l'Office, a suggéré de renvoyer cette demande devant l'Office Municipal des Sports.

La Commission estimant que cette question ne relève pas de sa compétence suggère de transmettre le dossier au service des Affaires culturelles.

Dossier transmis au service des Affaires culturelles pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/16 - Centre National de Télé Enseignement - Club socio-culturel
Demande de subvention -

Les élèves du Centre National de Télé Enseignement ont créé un club socio-culturel destiné à lutter contre l'isolement de leurs camarades qui suivent des cours dans un but de promotion sociale tout en travaillant pour gagner leur vie et celle de leur famille.

Ils désirent créer, dans la Ville de Lille une équipe d'animation qui leur permettrait d'entrer en liaison avec les élèves habitant Lille et ses environs et d'autre part de prendre contact directement avec le Centre National de Télé Enseignement par les Professeurs, et avec les textes du programme par les comédiens.

Financièrement toute cette organisation qui est mise sur pied dans le but de faciliter la vie et la tâche des élèves, ne peut pas être prise en charge par ces derniers.

Monsieur PAGNEY, Directeur du Centre National de Télé Enseignement, qui a demandé une aide auprès du Président du Conseil Général, sollicite de la Ville une subvention de l'ordre de 300 à 600 F.

Appelé à examiner cette requête, le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 10 avril 1975 a estimé que l'organisme ne pouvait être admis au sein de l'Office et en conséquence a émis des réserves quant à l'octroi d'une subvention.

Les membres de la Commission souhaitent un complément d'informations et en particulier demandent que les responsables du Centre National de Télé Enseignement précisent la portée de leur implantation locale.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/17 - Foyer socio-éducatif du Collège d'Enseignement Secondaire "Albert Camus".

Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Le foyer socio-éducatif du Collège d'Enseignement Secondaire "Albert Camus" dont le siège social est situé au C.E.S. Albert Camus rue de Londres, a été déclaré à la Préfecture du Nord le 18 avril 1974. La date d'agrément est parue au Journal Officiel du 8 mai 1974.

Le nombre d'adhérents s'élève actuellement à 293.

L'Association a pour but de développer, à partir de l'établissement scolaire, une animation globale dans le quartier d'implantation très défavorisé à tous points de vue. Le milieu socio-économique y est très faible, les enfants sont très souvent livrés à eux-mêmes car les parents travaillent.

Le Foyer socio-éducatif leur propose de multiples activités sportives, culturelles et de loisirs, telles ciné-club, discothèque, échecs, vannerie, club photo, club d'Anglais, dactylographie, danse, haltérophilie, tennis.

Les responsables de l'association ont été amenés à modifier les horaires de l'établissement de manière à dégager une tranche horaire de 2 h (15 h 30 - 17 h 30) pour que les élèves puissent librement se rendre sur les principales installations sportives.

Pour l'année 1974, 291 élèves sur 485 se sont inscrits au Foyer socio-éducatif, ce qui représente un pourcentage de plus de 60 % et 34 parents ont pris une carte "adulte" et participent effectivement à l'animation en s'inscrivant à certaines activités.

Saisi de cette requête, le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 13 mai 1975, a émis un avis favorable à l'adhésion de cette association au sein de l'Office.

Avis conforme de la Commission.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/18 - Office Municipal de la Jeunesse - Adhésion à la Fédération
National des Offices Municipaux de la Jeunesse -

Par délibération n° 65²/4030 du 26 novembre 1965, le Conseil Municipal a adopté la création de l'Office Municipal de la Jeunesse en vue d'assurer une liaison étroite entre l'Administration Municipale et les associations de jeunesse, de loisirs, de culture et d'éducation populaire.

L'Office a sollicité son adhésion au sein de la Fédération des Offices Municipaux de la Jeunesse dont le siège social est situé à Bobigny, 57, rue du Lieutenant Lebrun.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser le règlement des cotisations annuelles réclamées par la Fédération qui s'élèvent à 600 F et dont le montant est calculé en fonction de l'importance de la commune.

Rapport à présenter au Conseil Municipal.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 mai 1975

75/19 - Représentation des élus au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse -

L'article 6 des statuts de l'Office Municipal de la Jeunesse prévoit que les conseillers municipaux membres de la Commission de la Jeunesse sont membres de droit.

M. le Docteur CHOQUEL ayant souhaité ne plus participer aux travaux de l'Office en tant que titulaire, sera remplacé par M. BOUTILLEUX de la Commission de l'Education physique et des Sports qui siège déjà comme titulaire au Conseil d'Administration de "Lille-Jeunesse".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Le Directeur dés services
culturel, sportif et de
jeunesse,

Raymond ALLARD

R. LESSCHAEVE

MAIRIE DE LILLE

Direction des services
culturel, sportif et
de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse



Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 juin 1975

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le mercredi 11 juin 1975 à 18 H 30, Salle des Commissions, 1er étage, Hôtel de Ville.

L'ordre du jour de cette réunion vous parviendra ultérieurement.

Hôtel de Ville, le 29 mai 1975

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 11 JUIN 1975

P R O C E S - V E R B A L N ° 2 0

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 juin 1975

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mercredi 11 juin 1975 à 18 H 30 à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Commissions sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse.

Etaient présents :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Dr CHOQUEL	Conseiller Municipal
Mme DEMEY	Conseiller Municipal
M. le Dr DURIER	Conseiller Municipal
M. le Dr MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BOCHNER	Conseiller Municipal
------------	----------------------

Assistaient également à la réunion :

M. BACQUART	Directeur des services culturel, sportif et de jeunesse
M. PECQUEUR	Chef de Bureau au service de la Jeunesse et des Sports

Secrétaire de séance : Melle OUTTERS, Rédactrice au service de la Jeunesse

*

*

*

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 juin 1975

- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mai 1975

75/8 - Association Lille-Jeunesse - Compte d'exploitation 1974 -

Ce rapport a été étudié par la Commission des Finances le 4 juin dernier et sera soumis à l'Administration Municipale le 16 juin prochain.

75/9 - Association Lille-Jeunesse - Tarifs de prêts de salle 1975

Ce rapport sera soumis à l'Administration Municipale le 16 juin 1975.

75/10 - 75/11 - Association Culture et Liberté - Demande de prise en charge par la Ville de 50 % du salaire d'un animateur -

Un rapport est présenté ce jour à la Commission.

75/12 - Auberge de la Jeunesse - Compte-rendu de la visite du 17 mars 1975 et délibération sur l'avenir de l'Auberge de Lille -

Dossier en retour au service pour étude.

75/13 - Centre socio-culturel rue du Marché - Information -

Un rapport sera soumis à l'Administration Municipale.

75/14 - Association "Jeunesse et Loisirs" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Cette association a été admise au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

75/15 - Lille-Université-Club - Compagnie des Ballets de la Jeunesse Demande de subvention -

Ce dossier est transmis au service des Affaires culturelles pour suite à donner.

75/16 - Centre National de Télé Enseignement - Club socio-culturel Demande de subvention -

Un complément d'information a été demandé au Centre National de Télé-Enseignement par lettre en date du 5 juin 1975.

75/17 - Foyer socio-éducatif du Collège d'Enseignement secondaire "Albert Camus" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Cette association a été admise au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

75/18 - Office Municipal de la Jeunesse - Adhésion à la Fédération Nationale des Offices Municipaux de Jeunesse ..

Ce rapport sera soumis à l'Administration Municipale.

* * *

Le procès-verbal de la réunion du 20 mai 1975 est adopté sans observation.

* * *

Avant d'entreprendre l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Président informe l'assistance de la nomination de M. BACQUART à la tête de la Direction des services culturel, sportif et de jeunesse.

Il souligne la compétence et l'intelligence de ce nouveau collaborateur et lui souhaite au nom de la Commission, une très amicale bienvenue.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 juin 1975

75/20 - Association "Culture et Liberté" - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Demande de prise en charge par la Ville à 50 % du salaire d'un animateur -

Au cours de sa séance du 20 mai 1975, la Commission qui avait été saisie des demandes de prise en charge à 50 % du salaire d'un animateur présentées par l'association "Culture et Liberté" et la Fédération des clubs Léo Lagrange avait souhaité connaître l'avis de l'Office Municipal de la Jeunesse avant de formuler une décision.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réuni le 4 juin 1975, après avoir étudié cette question, a apporté les éléments suivants :

La candidature proposée sous l'égide de l'association "Culture et Liberté" par le "LABEL" est pressentie pour une étude portant sur la délinquance juvénile à Lille en liaison avec l'Union des Clubs de Prévention.

Le L.A.B.E.L. pense pouvoir contribuer efficacement à cette étude, son implantation étant déjà effective dans 8 quartiers de Lille dont plusieurs sont réputés pour les bandes de jeunes qui s'y regroupent.

Le candidat proposé, à savoir Melle Marie-Annie JOUGLET, a suivi une formation d'assistante sociale puis d'animatrice et est titulaire du C.A.P.A.S.E. De plus, elle a déjà été au service de la Ville, notamment au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

La Fédération des clubs Léo Lagrange propose la candidature de M. Emilio VAIRO déjà en fonction au LO.PO.FA. (Loisirs Populaires Familiaux). Ce poste est pris en charge actuellement à 50 % par le Centre Social et à 50 % par la Fédération Léo Lagrange, laquelle n'est pas habilitée à participer au financement de ces frais et va devoir interrompre le versement de ces prestations.

Les clubs Léo Lagrange souhaiteraient que la Ville supporte les 50 % complémentaires pour éviter de supprimer un poste existant.

Les membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, considérant :

- que les deux associations concernées sont représentées au sein du Bureau de l'Office (M. PAUVROS, Secrétaire Général de l'Office est en effet membre des clubs Léo Lagrange, et M. GANTIER, Secrétaire Général Adjoint relève du L.A.B.E.L.),

- qu'il peut sembler délicat d'accorder deux postes à une même association,

ont estimé difficile de formuler un avis.

.../...

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse suggère en conséquence de confier le quatrième poste d'animateur à l'Union des Clubs de prévention car le projet d'étude porte sur la délinquance juvénile et émet le voeu que la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale soit contactée à ce sujet en vue de participer éventuellement au financement.

Après une large discussion, les membres de la Commission émettent un avis favorable pour retenir la candidature présentée par la Fédération des Clubs Léo Lagrange et forment le voeu que les Clubs Léo Lagrange puissent créer une section d'animation dans le quartier des Bois Blancs.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 juin 1975

75/21 - Associations et groupements de jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de l'année 1975 -

Monsieur ALLARD salue M. PAUVROS, Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse, M. GANTIER, Secrétaire Général Adjoint de l'Office Municipal de la Jeunesse et M. MAES, délégué du Club International, membre du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Il rappelle que dans un souci de concertation, les membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse ont été invités à participer aux travaux de la Commission de la Jeunesse pour l'étude des propositions de subventions de fonctionnement aux associations et groupements de jeunesse.

Un crédit de 115 000 F est ouvert au budget primitif de 1975 au chapitre 945/282 sous l'intitulé : "Office Municipal de la Jeunesse en vue d'encourager les associations et groupements de jeunesse, membres de l'Office Municipal de la Jeunesse, ce montant est identique à la somme allouée pour 1974 car cette année, précise M. ALLARD, l'effort de la Ville a porté essentiellement sur les associations sportives.

Des engagements ont été pris pour que la Jeunesse soit un des secteurs prioritaires de l'année 1976.

Monsieur PAUVROS indique que le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse lors de sa réunion du 4 juin 1975, a examiné les propositions formulées par le groupe de travail "Equipement - Gestion - Subvention" auquel ont participé des représentants de 19 associations différentes.

Ce groupe de travail s'est réuni les 26 avril et 5, 12 et 17 mai 1975 pour l'étude des dossiers de demande de subvention selon les critères ci-après :

- 1°) 50 % Activités réalisées
- 2°) 20 % Souci de formation
- 3°) 20 % Action sociale
 - envers les défavorisés
 - ouverture sur l'extérieur
- 4°) 5 % Participation aux travaux de l'Office Municipal de la Jeunesse
- 5°) 5 % Participation de la Ville

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse a formulé plusieurs remarques :

- le montant global des subventions de cette année est identique à celui de l'année 1974 alors que l'Office a recueilli sept associations nouvelles.

Comme M. ALLARD l'a laissé présager, le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse a émis le voeu que les subventions Jeunesse soient sensiblement augmentées pour l'année 1976 et envisage d'adresser une lettre à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports afin d'attirer l'attention de cet organisme d'état sur la faiblesse de son aide envers le secteur de la Jeunesse.

- Aucune proposition n'a été formulée pour l'Association Modélisme Naval, le Bureau ayant estimé que la nature des activités de cette association se rapproche plus du domaine sportif que de la jeunesse.

- La question de principe a été posée pour l'attribution de subventions dans le cadre de l'Office Municipal de la Jeunesse aux Amicales Régionalistes ainsi qu'à l'association d'Education Permanente.

De même, pour les Foyers socio-éducatifs, le bureau a considéré qu'il fallait retenir uniquement les activités ouvertes sur l'extérieur.

- Quelques dossiers sont mal présentés ou mal rédigés, il serait souhaitable d'envisager un nouveau type de formulaire pour l'année prochaine.

- La répartition pour les associations ayant une portée à la fois locale et départementale est parfois difficile et délicate.

- Deux associations bénéficient d'une subvention en augmentation par rapport à l'année précédente, ce sont :

- La Maison d'Accueil du Jeune Travailleur
- l'Atrium

Monsieur ALLARD remercie M. PAUVROS de son exposé. Il rappelle que l'Association "Modélisme Naval" offre des activités relevant essentiellement du domaine des loisirs plutôt que du domaine sportif, et que celles-ci peuvent donc être comprises dans le cadre de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Monsieur CHOQUEL, après avoir examiné le dossier de l'Association "Rencontre et Loisirs" émet des réserves quant à l'octroi d'une subvention à une association qui dispense la part la plus importante de ses activités sur d'autres communes.

Monsieur PAUVROS précise que la proposition d'augmentation en faveur de l'Atrium et de la Maison d'accueil du Jeune Travailleur a été basée en fonction des problèmes de ressources que rencontrent actuellement ces équipements d'hébergement.

La Commission, après un large tour d'horizon émet l'avis de répartir la dotation inscrite au budget primitif de 1975, au titre des subventions aux associations de jeunesse selon le détail ci-après :

ASSOCIATIONS	Subvention allouée en 1974	Proposition de subventions en 1975		
		Groupe de travail	Bureau OMJ	Commission jeunesse
<u>Mouvement de formation :</u>				
Les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs	6 600	6 600	6 600	6 600
Alliance Unioniste de la Jeunesse Protestante	4 900	4 900	4 900	4 900
Scouts de France	5 300	5 300	5 300	5 300
Guides de France	5 300	5 300	5 300	5 300
Francs et Franches Camarades	6 200	6 200	6 200	6 200
Club Léo Lagrange	6 100	6 100	6 100	6 100
<u>Association de Service :</u>				
Allauto	500	300	300	300
Centre d'Etudes et de Recherche de Lille et Environs	900	1 000	1 000	1 000
Union Française de la Jeunesse "Club de Jeunes"	6 000	5 600	6 000	6 000
Centre Culturel Etudiant	2 100	2 100	2 100	2 100
Groupe d'Animation Culturelle et Sportive (GACS)	2 700	2 700	2 700	2 700
Jeunesse-Loisirs-Famille	3 500	3 350	3 500	3 500
S.O.S. Jeunes	1 000	500	300	300
Cercle Amical des P.T.T.	500	500	500	500
Fédération Unie des Auberges de Jeunesse	4 000	4 000	4 000	4 000
Culture et Promotion	-	2 000	-	-
<u>Association à vacation spécialisée</u>				
Association des Paralysés de France	1 000	1 000	1 000	1 000
Amis de Jeudi-Dimanche Nord	-	2 700	1 000	1 000
				.../...

ASSOCIATIONS	Subvention allouée en 1974	Proposition de subventions en 1975			
		Groupe de: travail		Bureau OMJ	Commission jeunesse
		<u>Comités de Coordination :</u>			
1) <u>Foyer Socio-Educatif d'Enseignement du Second Degré</u>					
Lycée Jean Macé	-	500		500	500
Lycée d'Enseignement Secondaire Carnot	-	-		-	-
Foyer Henri Pestalozzi	1 800	1 800		1 800	1 800
2) <u>Club de Prévention</u>					
Science et service - Aide à toute détresse	2 300	2 750		2 800	2 800
Club de la Voute	5 900	5 500		5 900	5 900
Rencontre et Loisirs	3 000	2 900		3 000	2 600
Club du Chevalier de l'Espinard	5 100	4 500		5 100	5 100
Foyer de Culture populaire du Vieux-Lille	3 800	3 200		3 800	3 800
Foyer de Culture Populaire des Loisirs Populaires Familiaux	2 800	2 700		2 800	2 800
3) <u>Foyers de Jeunes et d'Education Populaire</u>					
Foyer d'Education Populaire Montesquieu	1 800	1 800		1 800	1 800
Foyer de Jeunes et d'Education Populaire de la Fédération des Amicales Laïques du Nord	4 300	4 300		4 300	4 300
4) <u>Foyers de Jeunes Travailleurs</u>					
Foyer Béthanie	2 000	2 000		2 000	2 000
Foyer Nazareth		ne sollicite pas de subvention			
Association Jeunesse et Technique Atrium	4 800	4 800		6 000	6 000
Maison d'Accueil du Jeune Travailleur	4 900	4 900		6 000	6 000
					.../...

ASSOCIATIONS	Subvention allouée en 1974	Proposition de subvention en 1974			
		Groupe de : Travail	Bureau	Commission	
			OMJ	Jeunesse	
Association La Croisée	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100
Maison des Jeunes	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600
Foyer Denis Cordonnier	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
5) Amicales Régionalistes					
Cercle Celtique	1 900	1 900	1 900	1 900	1 900
Centre Culturel Espagnol	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Amicale Charente Poitou	-	200	200	200	200
Amicale du Sud-Ouest	500	500	500	500	500
Amicale Provenceaux Languedociens	-	500	500	500	500
6) Clubs de Jeunes					
Association Saint-Sauveur des Oeuvres de la Jeunesse	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Modélisme Naval	400	-	-	-	400
7) Ciné-Club Etudiant					
Nord-Promotion Loisirs	500	1 200	1 200	1 200	1 200
Association des Etudiants et Etudiantes de l'Etat (AGEL)	-	1 500	1 000	1 000	1 000
Club des Cinéastes Amateurs	-	300	-	-	

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 juin 1975

75/21^{bis} - Expédition "La Route du Monde" - Demande de subvention exceptionnelle par un lauréat -

M. SOUDAN et quatre jeunes gens de la région, lauréats de l'expédition "La Route du Monde", entreprennent fin novembre 1975, un voyage en Amérique du Sud.

Le but de cette expédition, dont le coût est fixé à 46 000 F, est de produire un reportage filmé sur les pays d'Amérique du Sud et de réaliser un montage audio-visuel qui sera diffusé à travers la France.

A cette occasion, l'aide financière de la Ville est sollicitée sous forme d'une subvention exceptionnelle.

La Commission prend acte de cette information et souhaite obtenir des renseignements complémentaires avant de formuler un avis.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 11 juin 1975

75/22 - Association Lille-Jeunesse - Information -

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 71/4028 du 15 octobre 1971 et des conventions en date du 25 octobre 1971 y annexées, la Ville de Lille a confié à l'Association "Lille-Jeunesse" à dater du 16 novembre 1971 la gestion des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture sis es rue Massenet et avenue Marx Dormoy.

Monsieur Pierre-Marie LEBRUN, Président de l'Association Lille-Jeunesse, par lettre en date du 16 avril 1975 adressée à M. le Maire a sollicité au nom de son Conseil d'Administration les modifications suivantes :

- une révision de la convention avant les vacances d'été, afin de décharger Lille-Jeunesse de tous les frais de chauffage des deux Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture ;

- l'Inscription au budget supplémentaire d'une subvention de 60 000 F ;

- la préparation d'un contrat de financement à moyen terme pour les années 1976-1977 et 1978.

Les conventions sont renouvelables par tacite reconduction d'année en année et l'Administration Municipale, appelée à examiner un projet d'avenant, lors de sa réunion du 10 février 1975, a estimé que : La Ville de Lille ne devait pas prendre en charge les dépenses de chauffage des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture et a demandé à la Direction des Services de construction et d'Entretien des Immeubles Communaux de prendre toutes dispositions pour en réduire l'importance.

Appelé de nouveau à statuer sur le texte de l'avenant, lors de sa réunion du 12 mai 1975, le Conseil d'Administration a estimé qu'un effort financier plus important devait être consenti en faveur de la jeunesse et a demandé que soit étudié l'application d'un plan d'augmentation des subventions étalé sur deux ou trois ans.

Le montant des subventions accordé à l'Association Lille-Jeunesse s'est élevé à 307 198,68 F pour l'année 1973, 400 076,66 F pour l'année 1974 et se monte à 430 000 F pour l'année 1975.

Il convient de remarquer que M. le Préfet du Nord, par lettre en date du 15 mai 1975 relative au compte d'exploitation de l'exercice 1973 de l'association "Lille-Jeunesse", a fait observer que la subvention de fonctionnement versée par la Ville à l'Association Lille-Jeunesse représentait 70 % du montant des dépenses et qu'il était nécessaire de respecter le cadre fixé par celle-ci.

.../...

M. BURIE qui rappelle les différents avis formulés par la Commission de la Jeunesse en faveur de l'Association "Lille-Jeunesse" chargée de la gestion des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture et souhaiterait qu'une suite favorable puisse leur être réservée par la Ville.

Mme BOUCHEZ évoque la rencontre qui a eu lieu récemment sous la présidence de M. le Maire au cours de laquelle plusieurs principes ont été définis et indique que le Conseil d'Administration de "Lille-Jeunesse" serait amené à formuler différentes propositions.

Le Président fait savoir que le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur l'avenant à la convention passée avec l'Association "Lille-Jeunesse".

La Commission prend acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD

Le Directeur des services
culturel, sportif et de
jeunesse,

C. BACQUART

MAIRIE DE LILLE

Direction des services culturels,
sportifs et de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse



Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission de la Jeunesse se réunira le mercredi 8 octobre 1975 à 18 H dans la salle des Commissions, Hôtel de Ville, 1er étage.

ORDRE DU JOUR

- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 juin 1975
- Prévisions budgétaires année 1976
- Expédition "La Route du Monde" - Demande de subvention exceptionnelle par un lauréat
- Rencontre Lille-Liège-Cologne - Information

Hôtel de Ville, le 7 octobre 1975

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 Octobre 1975

QUESTION DIVERSE :

Madame BOUCHEZ informe les membres de la Commission que l'Office Municipal de la Jeunesse a projeté l'organisation d'une soirée débat sur le thème "Lille, une ville pour les jeunes".

Monsieur le Maire n'a pas encore fixé la date exacte, celle-ci doit se situer dans la semaine du 17 au 22 novembre 1975.

Les Jeunes ayant bénéficié de la loi relative à l'abaissement de la majorité à 18 ans, inscrits sur les listes électorales de l'an dernier et de cette année seront conviés à cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Le Président,

R. DE MEY

Le Directeur des services culturels, sportifs et de jeunesse,

C. BACQUART

Sous-chapitre 945-282 - Service Municipal de la Jeunesse -

Une augmentation de 15 % est demandée afin de permettre :

- l'impression du bulletin de l'Office Municipal de la Jeunesse
- le transport des membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse appelés à participer aux travaux de diverses réunions de la Fédération Nationale des Offices Municipaux de Jeunesse et des Villes jumelées
- l'organisation de conférences-débats portant sur des thèmes inhérents aux jeunes.

Sous-chapitre 945-282 - Subvention aux associations de Jeunesse

Il est demandé le doublement du crédit afin que l'effort consenti l'année dernière sur le sport soit réalisé cette année sur la jeunesse.

La Commission émet un avis favorable à l'adoption des propositions budgétaires présentées pour l'année 1976.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Services Financiers pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 octobre 1975

75/ 25 - Budget primitif de 1975 - Propositions

Afin de répondre aux besoins du service municipal de la Jeunesse, il est nécessaire de prévoir au budget de l'année 1975 l'inscription des crédits énumérés ci-après :

Imputation budgétaire	Crédits alloués 1974	Demande	Différence en chiffre	en %
<u>Sous chapitre 945-19</u> Scoutisme	14 470	17 370	2 900	15
<u>Sous-chapitre 945-281</u> Animateurs	85 000	94 000		
<u>Sous-chapitre 945-282</u> Service Municipal de la Jeunesse	21 000	24 150	3 150	15
Subventions aux associations et groupements	115 000	230 000	115 000	200
<u>Sous-chapitre 945-283</u> Subvention pour l'association Lille-Jeunesse	400 076,66	Le Conseil d'Administration de Lille-Jeunesse doit matérialiser le plan de subventionnement triennal qui a reçu un accord de principe de M. le Maire		

Sous-chapitre 945-19 - Scoutisme

Une augmentation de 20 % du crédit alloué à la Société Municipale de scoutisme est nécessaire pour encourager le développement des activités de cette association et pour couvrir la hausse des frais de transports.

Sous-chapitre 945-281 - Animateurs

Actuellement, la Ville participe dans la limite de 50 % au salaire toutes charges comprises de quatre animateurs de mouvement relevant :

- Le premier du L.A.B.E.L. (les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs)
- Le deuxième et le troisième de la Fédération des Clubs Léo Lagrange
- Le quatrième de la FLASEN (Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord)

Compte tenu de la majoration annuelle des salaires de 12% la dotation à prévoir pour 1976 s'élevera donc à :
 $42\ 000\ F \times 4 \times 50\ \% \times 12\ \% = 94\ 080\ F.$

.../...

Dimanche 16 novembre 1975

- 10 H Rencontre avec des représentants lillois
d'associations
- 13 H Conclusion du colloque en présence du Consul de
Belgique à Lille et du **Consul** d'Allemagne, du
Directeur Régional du Secretariat d'Etat à la
Jeunesse et aux Sports
- 13 H 30 Repas

La Commission prend acte de cette information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 octobre 1975

75/ 24 - Rencontre Lille-Liège-Cologne - Information

L'Office Municipal de la Jeunesse organise les 14, 15 et 16 novembre 1975 la rencontre Lille-Liège-Cologne dont le thème sera : "La Politique d'Animation de la Ville et de ses Associations de Jeunesse".

Le programme s'établit comme suit :

Vendredi 14 novembre 1975

18 H 30 Accueil des délégations

19 H 30 Repas

21 H Visite de la Ville en soirée. Participation possible à une manifestation de l'automne belge.

Samedi 15 novembre 1975

9 H Présentation par l'Office Municipal de la Jeunesse de Lille de la politique d'animation par la Ville et les Associations de jeunesse et d'éducation populaire (évolution, analyse).
- un document (traduit) sera envoyé à l'avance représentant le rôle des diverses institutions administratives et politiques
- l'exposé sera également traduit et envoyé à l'avance
- un temps sera réservé pour les questions et les compléments d'information.

11 H 30 Réception officielle
Repas

14 H Visite d'un quartier récent où une politique d'animation des quartiers se développe depuis trois ans.

Visite de plusieurs équipements socio-culturels, centre social, club de jeunes, foyer de jeunes travailleurs

17 H Rencontre avec le personnel d'animation. Professionnels et bénévoles de plusieurs centres selon le choix des participants du colloque
Discussion plus approfondie selon les lieux et les types d'animation

19 H Souper autour d'un buffet. Rencontre avec des animateurs et habitants du quartier avec les participants du colloque
Critiques et échanges des impressions ressenties au cours de l'après-midi.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 octobre 1975

75/ 23 - Expédition "La Route du Monde" - Demande de subvention exceptionnelle par un lauréat -

Lors de la réunion du 11 juin 1975, la Commission de la Jeunesse a souhaité obtenir des renseignements complémentaires sur le voyage en Amérique du Sud que M. SOUDANT et quatre jeunes gens de la région, lauréats de l'expédition "La Route du Monde" ont décidé d'entreprendre fin novembre 1975.

Par lettre en date du 27 juin 1975, M. SOUDANT a apporté le complément d'information ci-après énoncé :

"Le but du voyage que nous allons entreprendre est la réalisation d'un reportage sur les Pays traversés par la Cordillère des Andes (Vénézuela, Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie, Chili, Argentine et à nouveau Bolivie, Pérou, Equateur, Colombie, Vénézuela). Ce reportage sera présenté sous forme d'un montage audio-visuel (multivision stéréophonique), d'expositions et d'un livre. Nous comptons présenter notre réalisation sur le plan national.

Pour réaliser ce reportage (diapositives, films, son) nous partons en novembre 1975 pour une durée de neuf mois, selon l'itinéraire dont le plan est joint.

Nous avons basé nos calculs sur un kilométrage total de 35 000 kms.

Les aides obtenues actuellement sont matérielles :

- prêt d'une caméra 16 mm par Beaulieu
- aide pour le transport maritime des voitures par transat
- fourniture de phares par Bosch
- d'autoradios par Viseaux, de films par Kodak

Enfin une aide de 1 000 F chez Elf."

Le budget prévisionnel donne un total des dépenses de 46 000 F."

L'aide de la Ville est sollicitée sous forme d'une subvention exceptionnelle.

La Commission propose l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 F à prévoir au budget supplémentaire de 1975.

Dossier transmis pour suite à donner à la Direction des Services Financiers.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 octobre 1975

Suivi de la Commission du 11 juin 1975

- 75/20 - Association "Culture et Liberté" - Fédération des Clubs Léo Lagrange - Demande de prise en charge par la Ville à 50 % du salaire d'un animateur -

La candidature de M. Emilio VAIRO (Fédération Léo Lagrange) a été retenue, ce dernier a pris ses fonctions à compter du 1er août 1975.

La convention est à la signature de la Fédération des Clubs Léo Lagrange.

- 75/21 - Associations et groupements de jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de l'année 1975 -

Ce dossier a fait l'objet d'un rapport au Conseil Municipal du 30 juin 1975. La délibération a été approuvée par M. le Préfet du Nord en date du 8 juillet 1975. Les mandatements aux associations sont en cours.

- 75/21 bis - Expédition "La route du Monde" - Demande de subvention exceptionnelle -

Un rapport est soumis à la Commission de ce jour.

- 75/22 - Association Lille-Jeunesse - Information -

La Commission a pris acte de cette information.

Le procès-verbal de la réunion du 11 juin 1975 est adopté sans observation.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 8 Octobre 1975

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mercredi 8 octobre 1975 à 18 H 30 à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Commissions, sous la présidence de Madame DE MEY, Conseiller Municipal.

ETAIENT PRESENTS :

Melle BOUCHEZ	Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Docteur CHOQUEL	Conseiller Municipal
M. le Docteur MATRAU	Conseiller Municipal

ETAIENT EXCUSES :

M. ALLARD	Adjoint au Maire, Délégué à la Jeunesse et aux Sports
M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. le Docteur DURIER	Conseiller Municipal

ASSISTAIENT EGALLEMENT A LA REUNION :

M. BACQUART	Directeur des services culturels, sportifs et de jeunesse
Mme LESTOQUOY	Rédactrice au service de la jeunesse et des sports - Secrétaire de séance
M. DE TAYE	Auxiliaire de Bureau au Bureau de la jeunesse et des sports



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 8 O C T O B R E 1 9 7 5

P R O C E S - V E R B A L N ° 2 1

Direction des services
culturels, sportifs et
de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse
MCL/AD



Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission de la Jeunesse se réunira le jeudi 20 novembre 1975 à 18 H 15 dans la salle des Commissions - Hôtel de Ville - 1er Etage.

ORDRE DU JOUR

- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 8 octobre 1975
- Projet de centre socio-éducatif intégré - Proposition du Foyer d'éducation permanente - Avis -
- Pavillon de la Gare - Information -

Hôtel de Ville, le 18 novembre 1975

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

Réunion du 20 Novembre 1975

Procès-verbal n° 22

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 Novembre 1975

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le jeudi 20 novembre 1975 à 18 H 30 à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Commissions sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse et aux Sports.

Etaient présents :

M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. le Dr CHOQUEL	Conseiller Municipal
Mme DE MEY	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Dr DURIER	Conseiller Municipal
M. le Dr MATRAU	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. PAUVROS	Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse
M. BACQUART	Directeur des Services Culturels, Sportifs et de Jeunesse
Mme LESTOQUOY	Rédactrice chargée d'assurer les fonctions de Chef de Bureau "Jeunesse et Sports", Secrétaire de séance
M. DE TAYE	Auxiliaire de bureau au Bureau "Jeunesse et Sports"

*

*

*

vation.

Le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 1975 est adopté sans objection.

Le rapport a été transmis aux services financiers pour étude.

75/25 - Budget préliminaire de 1975. Proposition

Cette rencontre s'est déroulée les 14, 15 et 16 Novembre 1975 à La Plaine grande satisfaction des délégations de Colombie et de l'équipe.

75/24 - Rencontre Lilie - Iténe - Colombie. Information

La Commission des Finances appelle à examiner cette question lors d'une réunion du 14 Octobre 1975 à huis clos dans le cadre d'une subvention considérant qu'en règle générale, il n'est pas aisé pour une organisation de voyages, qu'il soit d'études ou autres.

Lauréat

75/23 - Expédition "La Route du Monde". Demande de subvention exceptionnelle par un

Suivi de la Commission du 8 Octobre 1975

Réunion du 20 Novembre 1975

Commission de la Jeunesse

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 novembre 1975

75/26 - Projets de centre socio-éducatif intégré - Propositions du Foyer d'éducation permanente - avis.

A la demande de Madame BOUCHEZ, M. PAUVROS, Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse, fait part de certains projets de Centre Social d'hébergement qui ont été souhaités lors de réunions de concertation : à l'emplacement de la Halle aux viandes, d'une part, au Foyer de Jeunes Travailleurs de la rue de Thumesnil d'autre part.

M. ALLARD donne connaissance du projet de Centre socio-éducatif intégré élaboré par le Foyer d'éducation permanente à l'emplacement des anciens terrains universitaires de Lille : faculté de pharmacie - actuel Centre Régional de Documentation Pédagogique - bâtiments de la Médecine Préventive de l'Enseignement Supérieur, et ci-après énoncé. Il suggère que les propositions des différentes associations fassent l'objet d'une étude par l'Office Municipal de la Jeunesse et l'établissement d'un rapport à soumettre aux membres de la Commission de la Jeunesse lors d'une prochaine réunion.

Ce projet comprend :

"-une permanence d'assistante sociale : en effet, la permanence la plus proche se situe rue Colbert et son rayon d'action s'amenuise considérablement vers la place Philippe Lebon. Ce service social recueillerait aussi bien la clientèle du quartier que celle du Centre socio-éducatif.

- un Conseiller d'Orientation Scolaire et Professionnel : ce service peu connu semble une nécessité et une réponse posée aux problèmes d'emploi.

- une antenne du troisième âge : autour du club des personnes âgées, un bureau d'information pour cette population fort importante dans le quartier.

- un Centre Médico-Social : qui regrouperait médecine du travail, consultations pré-natales et gerontologie.

- Un Equipment d'Hébergement et de Restauration : actuellement manquant sur le plan de la Métropole, un tel équipement trouverait son épanouissement dans ce contexte de centre socio-éducatif intégré.

- enfin, l'installation d'une Ecole Maternelle ou d'une Halte-Garderie : ceci devant le constat du manque d'équipement de ce genre dans une métropole industrielle, et où les femmes qui travaillent sont handicapées".

M. PAUVROS quitte la séance.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 Novembre 1975

75/27 - Rénovation et agrandissement de la Maison des Amicales - Projet du Foyer d'Education Permanente - Avis

Lors de sa séance du 27 octobre 1975, le Conseil Municipal a décidé par délibération n° 75/6126 l'achat de l'ensemble immobilier sis 26 et 28 rue des Pyramides à Lille.

Cette propriété qui couvre une surface de 1019 m² au sol est contiguë par l'arrière à la salle des Amicales Laïques.

Ayant accès sur la Place Sébastopol, elle permettra l'extension de la Maison des Amicales.

Informé de cet achat, le Foyer d'Education Permanente a étudié deux projets, ci-après énoncés, concernant :

1° La rénovation du 7, Place Sébastopol :

La construction du nouvel équipement suivant :

Rez-de-chaussée : crèche ou halte-garderie ou école maternelle
hall d'accueil
permanence de différents services sociaux
cafétaria

1er Etage : salle de spectacles ou de conférences (80 places)
grande salle polyvalente

2ème Etage : maison pour tous à salles multiples spécialisées et polyvalentes
secrétariat et direction (actuellement les besoins de la Maison des Amicales sont de 8 salles spécialisées, 2 salles polyvalentes, 1 salle de réunions).

3ème Etage : une salle de sports de type B, y compris les sanitaires

4è et 5ème Etages: un équipement d'hébergement et de restauration

2° La construction d'un centre socio-culturel et sportif

qui comprend : des salles d'activités
une salle de sports de type B
une salle de conférences et de spectacles
des salles de formation
une halte-garderie
un ensemble de services sociaux
sans modification des structures actuelles.

Les membres de la Commission souhaitent procéder à une visite des lieux ; ils émettent un avis de principe favorable à une occupation précaire du bâtiment et demandent qu'une réunion de travail soit envisagée afin de déterminer la vocation de cet équipement.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 Novembre 1975

75/28 - Pavillon de la Gare - Information

Lors de sa réunion du 17 Février 1975, le Conseil d'Administration a décidé :

1° de confier la gestion du pavillon d'accueil et d'information de la Place de la Gare à la Direction des Relations Publiques et de l'Animation Urbaine.

2° d'affecter une hôtesse municipale dans le local, sans pour cela créer un nouveau poste.

A la demande de M. le Président, il est porté à la connaissance des membres de la Commission :

- que la mise en service de cet équipement a été réalisée le 15 septembre 1975
- que Mme ECCKAUT précédemment à la Caisse des Ecoles, a été nommée hôtesse d'accueil
- que la réception définitive de ce pavillon a été prononcée le 25 septembre 1975.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 Novembre 1975

75/29 - Budget Prévisionnel de l'Association "Lille-Jeunesse" - Subvention annuelle -

Lors de sa réunion du 30 Octobre 1975, le Conseil d'Administration de "Lille-Jeunesse" a adopté le budget prévisionnel qui lui était présenté pour l'exercice 1976.

Ce document qui s'équilibre à la somme de 825 000 F est en augmentation de 10,78 % par rapport à 1975 (816 200 F)

La participation financière de la Ville qui est destinée à couvrir le déficit a été fixée à 521 700 F, soit une majoration de 0,32 % par rapport à la subvention de 520 000 F, accordée en 1975.

Association Lille-Jeunesse - Budget prévisionnel 1976

Comptes	Libellés	Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture		TOTAL	Recettes		Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture		TOTAL
		Avenue M. Dormoy	Rue Massenet		Comptes	Libellés	Avenue M. Dormoy	Rue Massenet	
60	Achats	29 450	27 250	56 700	70	Vente de marchandises	17 500	13 500	31 000
61	Frais de personnel	218 400	218 400	436 800	71	Subventions			14 300
62	Impôts et taxes	3 400	4 300	7 700	75	Produits de la Vie sociale	137 500	59 500	197 000
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	112 500	59 400	171 900	76	Produits accessoires	30 500	30 500	61 000
64	Transports et déplacements	3 250	6 550	9 800		Subvention Ville de Lille			521 700
65	Animation et Vie Sociale	68 700	35 900	104 600					
66	Frais Divers de gestion	19 600	17 900	37 500					
		455 300	369 700	825 000					825 000

Pour faire suite à l'entrevue que M. Pierre MAUROY, Député-Maire de Lille a accordé à M. Pierre-Marie LEBRUN, Président de l'Association "Lille-Jeunesse", le Conseil d'Administration de "Lille-Jeunesse" propose le plan de subventionnement ci-après :

Evolution du Poste A (Frais de personnel)

En 1975 (cf prévisionnel)

appointements bruts	:	248 000 F
charges (45 %)	:	116 000 F
Total	:	364 000 F

En 1976, l'augmentation en pourcentage à prévoir est de :

18 % (11 % au titre du coût de la vie 1975
7% au titre des avantages de convention collective)

Il est prévu également une somme de 10 000 F au titre de l'embauche d'un animateur de Fédération.

Pour 1976, le poste A est donc de : 364 000 F

+ 65 500 F

+ 10 000 F

439 500 F

Evolution du Poste B (charges fixes)

En 1975 (cf prévisionnel) : 29 000 F

En 1976, augmentation de 11 % au titre du coût de la vie 1975

Pour 1976, le Poste B est donc de 32 200 F

Evolution du Poste C (animation)

Le plan prévoit 50 000 F en 1976

Soit au total la subvention sollicitée pour 1976

439 500 + 32 200 + 50 000 = 521 700 F

En 1975 : subvention sollicitée : 520 000 F

subvention accordée : 430 000 F

La Commission prend acte que le budget a été élaboré en fonction des engagements pris par Monsieur le Maire lors d'une entrevue accordée aux responsables de "Lille Jeunesse" et à laquelle assistait M. BURIE, membre de la Commission.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 20 Novembre 1975

Communications de Monsieur l'Adjoint ALLARD

Monsieur ALLARD après avoir donné lecture d'une correspondance de Mme BOUCHEZ relative au débat organisé par l'Office Municipal de la Jeunesse, sur le thème "Lille, une ville pour les Jeunes" et placé sous la présidence de Monsieur le Député-Maire, s'associe à Mme la Présidente de cet Office pour souhaiter la présence des membres de la Commission de la Jeunesse à cette réunion.

Auberge de Jeunesse

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de M. DELOBEL, Président de l'A.D.A.J. Nord de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, relative aux difficultés que rencontre l'Auberge de Jeunesse de Lille, compte-tenu des nuisances causées par la construction des autoponts.

Les membres de la Commission émettent un avis de principe favorable à la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse et apprennent avec satisfaction que cet équipement pourrait se situer aux Dondaines. Cependant il leur semble que cette solution est à long terme et que, présentement il faut que la Ville intervienne dans la limite des travaux d'aménagement.

Une visite de l'Auberge de Jeunesse de l'avenue Destrée aura lieu dans le courant du mois de janvier.

La Commission est favorable à la passation d'une nouvelle convention entre la Ville de Lille et la Fédération des Auberges Unies de Jeunesse.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

Extrait transmis à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux pour évaluation des travaux.

Vu, l'Adjoint délégué à la Jeunesse

et aux Sports,

Vu, le Directeur des services culturels, sportifs et de jeunesse,

Raymond ALLARD.

Le Secrétaire de séance,

M.C. LESTOQUOY.

C. BACQUART.

Ville de Lille

Office Municipal de la
Jeunesse

ASSEMBLEE PLENIERE

REUNION DU 20 JANVIER 1976



Je vous serais obligée de bien vouloir assister à l'Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse qui aura lieu le mardi 20 janvier 1976 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, salle des adjudications.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Plénière du 24 octobre 1974 ;

Compte-rendu des activités par les membres du bureau ;

Projets pour 1976 ;

Election en vue du renouvellement des membres du bureau ;

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 26 décembre 1975

Le Président de l'Office
Municipal de la Jeunesse
Adjoint au Maire

M. BOUCHEZ.

Election en vue du renouvellement des membres du Bureau

Les candidatures en vue du renouvellement des membres du bureau devront être adressées au Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse, Hôtel de Ville, pour le 5 janvier 1976.

Il est rappelé à ce sujet qu'en application des dispositions de l'article 6 des statuts, les représentants des Mouvements de jeunesse désireux de faire acte de candidature doivent avoir moins de 30 ans, être domicilié à Lille ou y exercer leur activité professionnelle ou d'animation.



COMPTE-RENDU DE LA XIXème ASSEMBLEE PLENIERE

DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE



Réunion du 20 Janvier 1976

L'Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse s'est tenue le mardi 20 janvier 1976 à 18 H 30 à l'Hôtel de Ville, salle des Adjudications, sous la présidence de Madame BOUCHEZ, Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Etaient présents :

M. ALLARD

Adjoint au Maire
délégué à la Jeunesse et aux Sports
Président de l'Office Municipal de
la Jeunesse
Adjoint au Maire

Mme BOUCHEZ

Membres de Droit :M. BOCHNER
M. BURIE
M. le Docteur MATRAU
M. LANNOYConseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Directeur du Conservatoire National
de RégieDélégués de groupements :M. PAUWELS
Melle BRUGE
M. J.P. MOUVAUX
M. GUILLOU
M. EGE
Melle DUFOUR
M. DUBUCQ
M. RUHANT
M. PEYRE
M. LECAS
M. DE BERNY
M. CHOMBART
M. DEVRIES
M. GANTIER
Melle LAURENTY
Melle BESTEL
M. OUDAERT
M. DELVALLEE
Melle DEFACQUE
M. FONTAINE
M. MAES
Melle SOREVE

M. DESPATURES
M. SURMONT
Melle FOURNIER
M. CAILLEREZFoyer de jeunes travailleurs
Foyer Béthanie
Cercle Celtique
Cercle Celtique
Amicale Sud-Ouest
Association des Amis du J.D. Nord
Francs et Franches Camarades
Cercle Amical des P.T.T.
Club Léo Lagrange
E.E.D.F.
L.A.B.E.L.
Scouts
U.F.J.
Culture et Liberté
Paralysés de France
C.E.R.C.L.E.
Modélisme Naval Flandres Artois
Nord Promotion Loisirs
Le Prato
A.G.E.L.
Centre Culturel Etudiant
Association St Sauveur des œuvres de
Jeunesse
Foyer de Jeunes Travailleurs
Foyer de Jeunes et d'Education Populaire
J.L.F.
G.A.C.S.

.../...

Assistaient à la réunion :

M. BACQUART	Directeur des services culturels, sportifs et de jeunesse
M. DESCAMPS	Caisse d'Allocations Familiales
M. CANDELA	Directeur du G.E.D.A.L.
Mme LESTOQUY	Rédactrice au service de la Jeunesse et des Sports faisant fonction de Chef de Bureau

Assistait également à la réunion, une délégation de Dijon.

Etaient excusés :

M. René CHEIGNEAU Mme C. HOF	Directeur de la Caisse d'Allocations familiales Présidente de l'Association Charente - Poitou - Val de Loire
M. TETELIN M. H. VARANT	Directeur des H.L.M.

*

* * *

Madame BOUCHEZ ouvre la séance et précise que cette Assemblée coïncide avec l'anniversaire de l'Office Municipal de la Jeunesse, créé le 2 Décembre 1965, et qui a maintenant 10 ans. Elle rappelle le double but des structures de concertation :

- une concertation horizontale entre les 78 Associations de la Ville
- un échange réciproque entre la municipalité et ces Associations.

Madame BOUCHEZ félicite le Bureau pour ses activités. Ce bureau, élu il y a un an, a bien rempli cette double mission, du fait même de l'origine des élus, représentants d'associations très diverses. Le Bureau s'est efforcé d'être en dialogue avec les associations membres de l'Office Municipal de la Jeunesse, mais aussi d'être à l'écoute de la jeunesse inorganisée. Après une période difficile où il y a eu des problèmes pour se situer par rapport aux autres structures d'animation telles que "Lille Jeunesse", l'Office Municipal de la Jeunesse a, depuis un an, retrouvé un second souffle. Les membres du Bureau ont d'ailleurs décidé sauf Elisabeth BESTEEL, de se représenter à l'élection du nouveau Bureau.

Les jeunes ont obtenu de Monsieur le Maire, lors du débat "Lille, une Ville pour les Jeunes", l'assurance que les subventions aux mouvements de jeunesse seraient doublées cette année.

Monsieur ALLARD, en tant qu'Adjoint à la Jeunesse et aux Sports, présentera au Conseil d'Administration le doublement de ces subventions (230.000 F pour 115 000 F l'an dernier).

Madame le Président expose les deux grandes idées de la politique d'animation de la Ville. D'une part, il n'y a pas de villes animées sans associations vivantes ; d'autre part, il n'y a pas de ville animée sans quartier vivant ; la Ville pratique donc une politique de décentralisation culturelle dans les quartiers. Par ailleurs, dans tous les comités de quartier (10) les associations dont font partie les membres du Bureau, sont présentes.

Il faut en effet être sur le terrain de la vie concrète des quartiers pour participer à cette politique et se retrouver au niveau de la Ville pour participer à l'élaboration d'une politique globale.

M. Philippe MAES résume les débats organisés par l'Office Municipal de la Jeunesse.

L'Office Municipal de la Jeunesse a organisé 4 grands débats

- la délinquance juvénile
- la culture
- l'hébergement à lille
- et "Lille, une Ville pour les Jeunes", avec la participation de Monsieur Pierre MAUROY.

Le débat sur la délinquance juvénile, animé par Messieurs GRONET et LECOCQ, représentants des F.E.P., s'est tenu le 21 Mai 1975. Plusieurs points de conclusion ont été dégagés : il faut en premier lieu repérer "les points chauds" de la Ville, et faire un état de ce qui existe déjà au niveau des actions socio-éducatives ; il est important ensuite de mettre à la disposition des jeunes délinquants des bâtiments et des terrains avec un encadrement d'animateurs spécialisés d'où la nécessité de demandes de subventions spéciales pour la formation de ces animateurs.

Messieurs FATOUX et BELLEVILLE animaient le débat sur la culture, le 18 Juin 1975. Le débat a conclu sur la nécessité de favoriser au maximum l'initiative culturelle au sein des quartiers par l'intermédiaire des mouvements et des associations, de demander la création d'un budget spécial "recherches culturelles", et de favoriser la mise à disposition des personnes ayant des projets culturels, des locaux municipaux tels que salles de groupes scolaires ou stades.

Le débat sur l'hébergement des jeunes et des immigrés s'est déroulé le 10 Octobre 1975. Il était animé par Monsieur PATOUX, Architecte, avec la participation de Monsieur MAERTENS, Directeur de l'Auberge de Jeunesse, section départementale du Nord. Pour l'hébergement des immigrés, il conviendrait d'envisager la création d'un centre d'information et de documentation spécialisé dans les revues étrangères ; l'ouverture du Pavillon de la gare "Lille-Information" pourrait répondre à ce besoin. Par ailleurs, l'aménagement d'un centre d'hébergement pour étrangers doit avoir une double fonction : un hébergement temporaire, mais aussi un hébergement à plus longue durée.

Le dossier est aux mains de Monsieur COLICHE.

Au point de vue de l'hébergement des jeunes en général, une réunion à l'Auberge de Jeunesse s'est tenue début janvier et des projets d'aménagement ont été élaborés :

- réaménagement immédiat des locaux actuels et projets de construction dans un futur proche.

Par ailleurs, il a été envisagé la construction d'un centre d'accueil de groupe (pour des groupes de sportifs ou dans le cadre de l'information permanente).

Le débat "Lille, une ville pour les jeunes", présidé par Monsieur Pierre MAUROY, a eu lieu le 27 Novembre 1975. 350 personnes de tous âges y participaient. Trois grands points sont à retenir :

- l'animation de quartier doit se faire par l'intermédiaire des associations ;

.../...

- il est souhaité que l'Office Municipal de la Jeunesse s'ouvre aux jeunesse syndicales ;
- la politique municipale devra s'orienter vers l'acquisition de petits équipements, plus nombreux et plus divers.

Monsieur le Maire a précisé qu'il réservait l'usage d'un des trois châlets de St Gervais aux Mouvements et Associations de Jeunesse, et que le doublement du montant des subventions est envisagé.

Mademoiselle Elisabeth BESTEL expose la partie financière de l'Office Municipal de la Jeunesse.

"Les Associations se sont réunies en quatre groupes de travail, en Avril et en Mai, pour proposer à la Commission de la Jeunesse la répartition de la somme accordée (115.000 F) aux 42 Associations.

Cette répartition a été soumise à la décision du Conseil Municipal.

Le groupe de travail souhaite que la subvention globale augmente dans la même proportion qu'a connue celle des sports.

Les critères de répartition des subventions sont rappelés :

- les activités réalisées, le souci de formation des jeunes, la participation aux travaux de l'Office, la participation à l'équipement (prêt de salles) et la participation financière de la Ville (locaux, animation, etc...).

Monsieur Yves COURTY commente le voyage effectué par une délégation de la Ville à Erfurt (Allemagne de l'Est).

En septembre 1975, une délégation dirigée par Mme BOUCHEZ, composée de 3 élus municipaux et de 2 représentants de l'Office Municipal de la Jeunesse s'est rendue à Erfurt (R.D.A.)

L'accueil a été très chaleureux. Il s'agissait de faire connaissante avec la Ville d'Erfurt, en vue de renforcer les liens de jumelage.

Nous avons ainsi pu rencontrer les responsables de l'urbanisme, de la santé, des sports et de la jeunesse, visiter la Ville et ses environs (Iéna, Buchenwald).

Il n'existe qu'un seul Mouvement de Jeunesse (Frei Junge) qui s'occupe à la fois d'animation, de résultats scolaires, de rapports avec la famille, etc...

Nous sommes arrivés à l'improviste dans une maison de jeunes où 3 ou 400 adolescents participaient à une soirée dansante. Une conversation avec une animatrice nous a permis de constater que les activités habituelles sont celles qu'on trouve traditionnellement dans les Maisons de la Jeunesse et de la Culture françaises.

En dehors des mouvements de jeunesse et des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, il existe des Comités d'Animation dans chaque entreprise. Ces comités organisent des stages, des voyages et des activités culturelles (expositions, conférences, théâtre...)

Nous avons insisté pour que les échanges se concrétisent au niveau des jeunes et j'ai même fait une proposition directe de camp commun pour cet été.

Malheureusement, il semble que ces échanges ne peuvent se concevoir qu'au niveau administratif ou alors dans le sens France - R.D.A.

Nous avons invité une délégation d'élus à venir visiter notre Ville cette année.

*

*

#

M. GANTHIER fait l'exposé des Rencontres Internationales : "Liège et Cologne à Lille en novembre 1975".

La rencontre annuelle des Représentants des associations de jeunesse avec les villes jumelées Liège et Cologne a eu lieu cette année à Lille.

Le thème retenu était l'animation de quartier.

Le Bureau de l'Office avait choisi le quartier de Lille Sud comme illustration de cette politique de mise en place de nouvelles structures de concertation et pour la diversité des équipements socio-culturels existants : centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, club Léo Lagrange, foyer de culture populaire.

Les délégations Allemandes et Belges ont parcouru au cours de l'après-midi les lieux d'animation, et se sont entretenu plus longuement avec leurs responsables, au cours d'un débat improvisé en soirée dans les locaux de l'Atrium. Ils n'ont pas manqué de faire remarquer la similitude des problèmes rencontrés sur le Terrain dans leur ville et plus particulièrement leurs quartiers de "grands ensembles". Les projets de la Briquetterie furent commentés sur place.

Un exposé de Madame BOUCHEZ avait au préalable défini les orientations fondamentales de la politique municipales et les difficultés rencontrées.

Ce fut l'occasion de présenter les institutions récentes :

- le Haut Comité à l'Animation, le G.E.D.A.L. et ses animateurs de quartier ;

- de redéfinir le rôle de l'Office Municipal de la Jeunesse ainsi que le chemin parcouru depuis trois ans, date de la dernière visite de nos amis Belges et Allemands.

Ils furent unanimes pour constater combien les projets qui leur avaient été présentés à cette époque, avaient évolué et pris corps.

Leurs observations furent souvent pertinentes à propos des manques, des ambiguïtés de tel outil intervenant dans l'animation de quartier. Elles sont une contribution à la réflexion sur les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre.

Toute comparaison avec les institutions existantes à Liège et Cologne, est toujours délicate étant donné la grande diversité des statuts et de financement des structures existantes.

Les deux délégations ont souligné cependant l'effort financier important qui avait été engagé à Lille, pour l'animation de quartier, indépendamment de la création de nouveaux équipements.

La délégation belge a regretté de ne pouvoir vivre plus longuement dans les équipements visités.

M. GANTHIER regrette pour sa part que les membres de l'Office, n'aient pas participé plus nombreux à cette rencontre.

Au cours de ce week-end, des rencontres "à la carte" avaient été organisées entre mouvements homologues, ce fut le cas des Scouts de France avec le Patro Liégeois. La J.E.C. de Lille et Liège, la fédération Léo Lagrange, la Mutuelle des jeunes travailleurs.

Ces échanges doivent se prolonger.

Monsieur ALLARD, Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports, présente les voeux traditionnels de l'Administration Municipale, et rappelle l'anniversaire de l'Office Municipal de la Jeunesse, dont la création fut un évènement politique, social et d'avant-garde.

Monsieur ALLARD assure que le doublement des subventions se fera, et évoque ensuite le problème de l'Auberge de la Jeunesse qui était en 1936 l'une des plus belles de France. Etant donné la situation géographique de Lille, en liaison directe avec la Belgique et la Hollande, il est indispensable qu'il y ait un relais et ce relais ne peut se faire qu'à l'Auberge de la Jeunesse ; M. ALLARD propose donc un plan à court terme de financement, et un plan à long terme de remplacement de l'Auberge de Jeunesse, et sa conversion en une autre Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture.

Projets de 1976

Le Bureau souhaite que les sujets de débats soient proposés par tous les membres de l'Office, mais aussi par les associations. Les projets de débats sont :

- le Foyer de Jeunes Travailleurs "l'Atrium" propose une soirée d'information sur la gestion d'une Ville, afin que chaque association puisse bien connaître les mécanismes de cette gestion ;

d'autres projets sont souhaités :

- débat sur l'organisation des spectacles de pop music ;
- débat sur le problème de l'emploi. Madame BOUCHEZ intervient pour établir un rapport à cette occasion, avec les jeunes syndicales, l'Assemblée générale se prononcera sur ce sujet ;
- débat sur le tourisme social ;
- débat sur l'existence des communautés ;
- souhait d'avoir une commission de travail sur St Gervais et son utilisation ;
- constitution d'un livret civique à distribuer aux jeunes de la Ville ;
- groupe de travail sur le Bureau d'information "Info-Jeunes" ;

*

* *
V O T E

Composition du Nouveau Bureau

M. PAUVROS	Secrétaire Général	Club Léo Lagrange
M. GANTHIER	Secrétaire Général Adjoint	L.A.B.E.L.
M. COURTY	Membre du Bureau	Eclaireurs et Eclaireuses de France
M. MAES	Membre du Bureau	Club International
Melle DUFOUR	Membre du Bureau	Amis du Jeudi-Dimanche

Ont obtenu respectivement :
38, 41, 52, 51, 26 voix.

Vu, le Président de l'Office
Municipal de la Jeunesse,
Adjoint au Maire,

M. BOUCHEZ

Vu, le Directeur des Services
Culturels, Sportifs et de
Jeunesse,

C. BACQUART.

Direction des services
culturels, sportifs et
de jeunesse

2ème Bureau

Jeunesse

M.C.L./F.W.



Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission de la Jeunesse se réunira le Mardi 6 avril 1976 à 18 H 30 dans la salle des Commissions - Hôtel de Ville - 1er Etage.

ORDRE DU JOUR

- Suivi et adoption du procès-verbal de la Commission du 20.11.75.
- Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Convention - Avenant n° 1.
- Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture. Atelier Vidéo. Convention Lille-Jeunesse.
- Plan de subventionnement pluriannuel 1975/1976/1977 pour Lille-Jeunesse.
- Implantation d'un "Mille Club" dans le quartier de Belfort - Avis.
- Règlement par la Ville des voyages organisés par les Eclaireurs et Eclaireuses de France.
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 2 avril 1976

l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD.



COMMISSION DE LA JEUNESSE

REUNION DU 6 AVRIL 1976

PROCES-VERBAL N° 23

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 avril 1976

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mardi 6 avril 1976 à 18 H 30 à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Commissions sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse et aux Sports, puis de Mme DEMEY, Conseiller Municipal.

Etaient présents :

M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. le Dr MATRAU	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mme BOUCHEZ,	Adjoint au Maire
M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Dr CHOQUEL	Conseiller Municipal
M. le Dr DURIER	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. LEBRUN	Président de "Lille-Jeunesse"
M. DEBELS	
M. LEMAN	
M. AYEZ	
M. BACQUART	
Mme LESTOQUOY	Directeur des Services Culturels Sportifs et de Jeunesse
Mlle LEFEVRE	Chef de Bureau au service de la Jeunesse et des Sports
Mme WILLEM	Rédactrice au service de la Jeunesse, Secrétaire de Séance Sténodactylographe

*

* *

-3-

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 avril 1976

Suivi et adoption du procès-verbal de la Commission du 20 Novembre 1975

75/26 - Projets de centre socio-éducatif intégré - Proposition du Foyer d'Education Permanente.

Le projet a été examiné lors du groupe de travail qui s'est réuni le 10 février 1976.

Monsieur PAUVROS, Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse a présenté un rapport à la réunion du Haut Comité de l'Animation qui a eu lieu le 22 mars 1976 (rapport ci-joint en annexe).

75/27 - Rénovation et agrandissement de la Maison des Amicales - Projet du Foyer d'Education Permanente.

Le dossier a été transmis à l'Office Municipal de la Jeunesse pour examen.

75/28 - Pavillon de la Gare.

La Commission a pris acte de cette information.

75/29 - Budget prévisionnel de l'Association "Lille Jeunesse" - Subvention annuelle.

La Commission a émis un avis favorable à l'attribution de cette subvention.

Auberge de la Jeunesse.

La convention liant la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse et la Ville de Lille a été transmise au visa de Monsieur DELOBEL, Président de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.

*

* * *

Le procès-verbal de la réunion du 20 Novembre 1975 est adopté sans observation.

.../...

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 Avril 1976

76/01 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Convention - Avenant n° 1

En vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 71/4028 du 15 Octobre 1971, la Ville a, par une convention en date du 25 Octobre 1971, confié la gestion des deux maisons municipales de la Jeunesse et de la Culture, situées respectivement avenue Marx Dormoy et rue Massenet, à l'Association "Lille Jeunesse".

Par délibération n° 75/4058 en date du 30 Juin 1975, un avenant a été apporté à cette convention.

Monsieur Pierre-Marie LEBRUN et ses collaborateurs exposent les différentes modifications qu'ils souhaitent voir apporter notamment sur l'établissement du calendrier d'occupation des salles sur le préavis à porter à 15 jours lorsque la Ville souhaite utiliser les salles de grande capacité, sur la prise en charge par la Ville des frais de chauffage, ainsi que sur la prise en considération du plan de subventionnement pluriannuel et du calendrier de versement de la subvention.

L'Association "Lille-Jeunesse" souhaite que le calendrier d'occupation des salles soit établi annuellement, alors que le texte initial mentionne "mensuellement".

A la proposition des membres de la Commission, Monsieur Pierre-Marie LEBRUN et ses collaborateurs font connaître leur accord pour que ce calendrier d'occupation soit établi "trimestriellement".

Par ailleurs, l'Association précitée estime qu'au cas où "Lille-Jeunesse" et la Ville ou tout autre groupement autorisé par elle souhaiteraient disposer des locaux à la même période, priorité serait donnée à la Ville pour les salles de grande capacité moyennant un préavis de 30 Jours.

Un accord s'établit entre les deux parties pour fixer le préavis à 15 jours.

"Lille-Jeunesse" souhaite pouvoir procéder à la revente du mobilier et du matériel appartenant à la Ville avec son accord écrit.

Monsieur Pierre-Marie LEBRUN admet que cette modification ne puisse être envisagée. Monsieur ALLARD propose que le matériel soit inclus dans le plan pluriannuel.

Le Conseil d'Administration de "Lille-Jeunesse" estime ne plus devoir supporter le règlement des consommations de chauffage, comme Monsieur le Maire en avait fait la promesse.

.../...

La Commission, à l'unanimité, émet un avis favorable pour que l'avenant le mentionne.

En ce qui concerne les charges, Monsieur Pierre-Marie LEBRUN et ses collaborateurs précisent que la convention fait délégation à la Ville d'assurer le gardienage des locaux.

Pour ce dernier point, une définition d'emploi doit être étudiée par le service de la Jeunesse et présentée à Monsieur Pierre-Marie LEBRUN au cours d'une prochaine rencontre.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 Avril 1976

76/02 - Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture - Atelier Vidéo -
Convention avec "Lille-Jeunesse"

En vertu de la délibération n° 75/4022 en date du 3 mars 1975, le Conseil Municipal a autorisé, sur proposition de la Commission de l'Animation Urbaine et des Relations Publiques, la passation entre l'Association "Lille-Jeunesse" et la Ville de Lille, d'une convention relative à la mise à disposition consentie à "Lille-Jeunesse", du matériel nécessaire à l'équipement d'un atelier vidéo.

Pour faire suite aux différentes interventions du Service de la Jeunesse auprès de l'Association "Lille-Jeunesse" pour la signature de la convention précitée, M. Pierre Marie LEBRUN et ses collaborateurs exposent les raisons qui ont motivé leur refus d'intervenir à l'acte et souhaitent que soient précisés différents points de la convention.

Ils veulent savoir si le contrôle des prêts de matériel est à priori ou à postériori. La Commission estime que le contrôle ne peut être qu'à priori, et porte le délai à 15 jours avant le début de la période d'utilisation afin de normaliser les différentes dispositions de la convention.

En ce qui concerne la priorité à donner lorsque la Ville es "Lille-Jeunesse" souhaitent disposer du matériel vidéo, la Commission précise que la Ville doit être prioritaire, cependant dans un souci de bon fonctionnement des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture elle répond au souhait de "Lille-Jeunesse" de voir fixer un préavis de 15 jours pour toute décision prise par cette dernière.

Pour l'article 4§3 M. Pierre Marie LEBRUN admet que l'assurance ne couvre que les risques inhérents à une utilisation du matériel par "Lille-Jeunesse" ou tout autre groupement autorisé par elle.

Les responsables de "Lille-Jeunesse" font connaître leur accord sur les propositions arrêtées par la Commission.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 avril 1976

76/03 - Plan de subventionnement pluriannuel 1975/1976/1977 pour Lille Jeunesse

Monsieur Pierre-Marie LEBRUN expose le plan de subventionnement pluriannuel

La Commission émet un avis favorable au plan présenté et demande qu'un rapport soit soumis à l'Administration Municipale.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 Avril 1976

76, 04 - Opération "1000 CLUBS" - Implantation dans le quartier de Belfort - Avis -

Cette question avait été inscrite à l'ordre du jour de la Commission à la demande de Mademoiselle BOUCHEZ. En son absence, les membres de la Commission émettent un avis de principe favorable à l'implantation d'un "mille clubs" dans le quartier de Belfort, mais en l'absence de document, se déclarent incompétents sur le type de construction à retenir.

Cette question fera l'objet d'un nouvel examen.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 Avril 1976

76/05 - Règlement par la Ville des voyages organisés par les Eclaireurs et Eclaireuses de France -

Par délibération n° 75/4059 du 30.06.1975, les Associations membres de l'Office Municipal de la Jeunesse sont subventionnées par la Ville de Lille.

En vertu de cette délibération, les Scouts Municipaux ont obtenu une subvention de fonctionnement de 5 300 F, inscrite au chapitre 945/282 article 657 de la Section de fonctionnement du budget primitif de 1975.

Par ailleurs, cette association a bénéficié au titre de l'année 1975 au chapitre 945/19 article 645 "Scoutismes" d'un crédit de 14 470 F qu'elle a utilisé pour les déplacements de ses adhérents à ALBIER-LE-VIEUX et AUXI-LE-CHATEAU.

Lors du règlement des factures correspondantes aux frais de transports la Trésorerie Principale a rejeté les mandats estimant que :

"s'agissant de voyages organisés par une association privée, le règlement par la Ville, de frais exposés par cette même association, constitue en fait une subvention déguisée et comme telle doit faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal".

Dans la mesure où il ne s'agit que d'une question de forme n'engageant pas sa responsabilité, la Commission émet un avis favorable à la régularisation de ces opérations.

Elle souhaite que l'attention de Madame le Secrétaire Général soit appelée sur cette affaire en raison de la remarque formulée par Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Lille.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 Avril 1976

76/06 - Attribution du Nom de Pierre VALDELIEVRE à une rue de Lille - Proposition
Avis -

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de Madame SCHALLIER VALDELIEVRE tendant à baptiser une rue de Lille du nom de son père Pierre VALDELIEVRE.

Pierre VALDELIEVRE, né à Lille en 1876, mort en 1957 fut écrivain et poète.

Membre de la Société des Gens de Lettres, puis des Poètes Français, Président des Rosati des Flandres, il a publié de nombreux ouvrages.

Ses livres sur "les rues de Lille, sur les "Statues et Portes" et "Ma Petite Patrie", démontrent le poète régional.

La Commission des Beaux-Arts et des Affaires Culturelles, lors de sa réunion du 1er avril 1976 ayant émis un avis défavorable à la dénomination d'une rue du nom de "Pierre VALDELIEVRE" accepterait, à la rigueur, ce nom pour un petit square.

Cependant, compte tenu des activités de M. VALDELIEVRE, la Commission des Beaux Arts et Affaires Culturelles a proposé que le nom de ce poète soit retenu lors de la dénomination des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture.

Les membres de la Commission souhaitent que ce dossier soit transmis au groupe de travail chargé de dénomination, mais ne retient pas la proposition pour un équipement de jeunesse.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 Avril 1976

76/07 - Eclaireurs et Eclaireuses de France - Organisation en 1976
d'un camp d'été à la Guadeloupe -

L'Association des Eclaireurs et Eclaireuses de France, membre de l'Office Municipal de la Jeunesse depuis 1866, projette d'organiser durant l'été 1976, un camp de vacances en Guadeloupe.

Ce camp se déroulera du 1er au 30 Juillet 1976, regroupera des enfants de 11 à 16 ans.

A cet effet, l'Association demande la totalité du crédit **inscrit** au budget primitif de 1976 sous le titre "scoutisme", chapitre 945/282, article 945/19, d'un montant de 15.630 Francs.

Monsieur le Président estime que la subvention municipale accordée aux mouvements de jeunesse est détournée de sa vocation initiale.

Par ailleurs, il considère que si un accord intervenait, elle créerait un redoutable précédent.

En conséquence, la Commission émet un avis défavorable à l'attribution de la totalité du crédit à l'Association des Eclaireurs et Eclaireuses de France.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 6 Avril 1976

76/08 - Châlets "Les Bruyères" - Etude de l'Office Municipal de la Jeunesse

Lors de sa réunion du 12 Janvier 1976, le Conseil d'Administration de la Ville a chargé l'Office Municipal de la Jeunesse et la Commission de la Jeunesse de préparer en liaison avec le club alpin du Nord un projet de planning d'utilisation de ces châlets.

Pour répondre à cette demande, l'Office Municipal de la Jeunesse a organisé un groupe de travail le 25 Février 1976.

Afin de poursuivre son étude, l'Office Municipal de la Jeunesse souhaite connaître l'avis de la Commission de la Jeunesse sur les points ci-après énoncés :

1°) Qui prendra en charge le coût des transports ?

2°) Qui va acquérir le matériel sportif ?

3°) Le Directeur de la Résidence Lydéric sera-t-il responsable des châlets "Les Bruyères" ?

Les membres de la Commission estiment que les transports devraient être à la charge des Associations, que le matériel sportif, qu'il soit acheté ou loué, serait vraisemblablement à la charge de la Municipalité.

En ce qui concerne la direction des châlets, la Commission souhaite que le responsable qui va être prochainement nommé à St Gervais, pour assurer la gestion des châlets LYDERIC, dirige également les châlets "Les Bruyères".

Dossier en retour au service pour suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures.

Vu ; le Directeur des services culturels, sportifs et de jeunesse,

Vu ; l'Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports

C. BACQUART.

Raymond ALLARD.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Relations Publiques
et de l'Animation Urbaine

ANNEXE

HAUT COMITE D'ANIMATION LILLOISE

Création de Centre d'Hébergement

Ont participé aux réunions des 19/10/75

25/06/75

19/02/76

M.	DAEMS	Fédération Léo Lagrange
M.	ROGER	Amicales Laïques
M.	COLICHE	Conseiller Municipal
M.	MAES	Club International
M.	MARTENS	Auberge de Jeunesse de Lille
Mlle	OLIVIER Isabelle	Association des Paralysés de France
M.	BESSON Guy	A.P.F.
M.	DELOBEL Jean	A.J.
M.	MARTIN	C.D.E.I.N.
M.	DUPONT	A.L.E.F.P.A.
M.	LEBRUN	Lille-Jeunesse
M.	BRIATTE	A.L.E.F.P.A.
M.	GANTIE	L.A.B.E.L. (Bureau O.M.J.)
M.	DANEL	A.J.
M.		C.E.M.E.A.
M.	LECAT	
M.	PAUWELS Alexandre	F.J.T.
M.	DESPATURE André	F.J.T. ATRIUM
M.	KORBAS	G.E.D.A.L.
M.	EGER J.	C.E.R.C.L.E.
M.	WEISS	Major de la Commission de Lille
M.	LEDOUX	U.F.C.V.
M.	FOSTIER E.	Guides de France
M.	CAUTERMAN	Culture et Liberté
M.	ROGEZ	F.J.T.
M.	PAUVROS	O.M.J.

.../...

La Commission de travail s'est réunie sur la demande directe de Monsieur le Maire de Lille, lors de la première Assemblée Plénière du Haut Comité à l'Animation Lilloise et par lettre du 3 novembre 1975 à Madame la Présidente de l'O.M.J.

Le travail a donc été réalisé en commun par les membres de la Commission "Jeunesse et Education Populaire" du Haut Comité et par le Bureau de l'O.M.J.

La réunion a provoqué deux groupes de travail : le premier sur un centre international de séjour, le deuxième sur l'hébergement des travailleurs étrangers à Lille.

I - Centre International de séjour

A partir des besoins en nombre des quelques associations présentes, nous sommes arrivés à la conclusion que le service "Equipement" de la région en ce domaine, la variété des activités, la place privilégiée de Lille par rapport à l'Europe laisse apparaître des demandes de milliers de nuits par an !

Exemple : C.D.E.I.N.	25 semaines X 50 lits	6250 nuits
A.J.		1300 nuits
F.J.T. en stage	au moins	4000
LABEL	3 semaines X 30 personnes	810
	6 week-end X 30 personnes	
Léo Lagrange	30 semaines X 20 personnes	3000
Eclaireurs	15 week-end X 30 personnes	900
		2900

+ A.L.E.F.P.A., F.L.A.S.E.N., Handicapés physiques - 3 week-end X 25 personnes ; d'une façon générale, toutes les grandes associations d'éducation populaire qui assurent la formation de leurs cadres.

Il faut ajouter à cette liste un besoin en hébergement provoqué par le développement des associations ou organismes assurant la formation professionnelle ou permanente : Culture et Liberté, Peuple et Culture, le C.U.E.P.P. et l'Université. Il est, dans ce secteur, difficile de donner une évaluation, mais il est à supposer que les besoins sont croissants.

D'autre part, une demande précise a été formulée par les syndicats qui assurent une formation.

Les solutions trouvées à ce jour restent précaires. Les Centres de la Région (C.R.E.P.S. Wattignies, Bouvines, Château de la Vallée à Blenecques, Foyer Brossolette à Armentières) sont surchargés. Il faut y retenir les places un an à l'avance ! Quant à l'Auberge de Jeunesse, elle ne peut être utilisée par tous, vu les conditions d'environnement qui ne peuvent permettre un travail sérieux.

Il est donc nécessaire de déterminer un chiffre minimum pour un centre : 100 lits = 36500 nuits maximum.

Autre constation : le Centre pourrait répondre à des besoins régionaux ou départementaux d'où la possibilité de subvention du Conseil Général et du Conseil Régional. Il est à noter que des Centres en France ont une capacité de cet ordre : Marseille, 804 lits, Strasbourg, 200 lits, Dunkerque 100 lits.

CONCLUSION

La Commission du Haut Comité et le Bureau de l'O.M.J. devant la situation de l'A.J., les difficultés de gestion provoquées par l'environnement du bâtiment (nuisances des routes, bruit, accessibilité) demande à la Municipalité d'aider au maximum cette association et de prévoir la réalisation d'une autre A.J. à Lille.

II - Etude des besoins d'hébergement à Lille

Ils peuvent être classés en 4 grands chapitres correspondant soit à la conception de bâtiments correspondant, soit à la construction d'un seul.

.../...

BESOINS	PUBLIC CONCERNE	ARCHITECTURE ET ANIMATION
Groupe dit de passage	-sportifs (matchs, rencontres) groupes folkloriques - rencontres internationales ou de jumelage	importance de l'accueil Accompagnement des groupes Confort (voir l'étranger) Chambres de 2 lits maxi
Education Permanente	stagiaires courte durée séminaires (1 semaine, week-end)	Confort Salles de travail, de détente Isolement (vie de groupe) Liberté de fonctionnement Aires de détente extérieures plein air
Jeunes travailleurs étrangers	travailleurs itinérants Centre de réadaptation (Alefpa) (clients permanents)	Foyers de jeunes travailleurs existants MAJT ATRIUM Rue Voltaire BETHANIE
Tourisme	individuels vacances visite de la Ville	socio-hôtel

III - Conclusions

1°) prévoir une architecture permettant au bâtiment d'être accessible aux handicapés physiques (plans inclinés, ascenseurs)

2°) éviter la caserne : Par rapport au nombre, 200 lits seraient un maximum à ne pas dépasser.

3°) Le budget d'un tel centre ne peut être équilibré que grâce à la restauration (seul bénéficiaire) d'où restaurant ouvert à l'extérieur et accueil diurne.

IV - Propositions

1°) Meilleure utilisation des équipements existants

Les foyers de jeunes travailleurs

ATRIUM documents joints

M.A.J.T. Construction d'un nouveau bâtiment, rue de Thumesnil, Possibilité d'utilisation par la Mairie de 50 lits. Monsieur PAUWELS a écrit à Monsieur le Maire à ce sujet.

Les centres de l'Alefpa

2°) Projet de la FLASEN ci-joint

prévoit dans le quartier de la place Sébastopol et à l'ancienne Université des Sciences un centre d'animation intégré dans lequel il y aura un hébergement.

3°) Projet Auberge de la Jeunesse

Reconstruction de l'Auberge dans un lieu indéterminé. On a parlé du terrain d'aventures des Dondaines. Voir projet Bureau de la Jeunesse Mairie.

Il est certain que Lille doit avoir une A.J. digne de cette Ville.

Le projet prévoit non seulement l'accueil de groupes de passage, ou individuels, mais aussi l'hébergement des stages de formation.

4°) Projets Léo Lagrange

Construction au-dessus de la maison des syndicats qui était prévue place des Halles à Wazemmes ou dans un lieu proche du centre-ville et du quartier des anciennes facultés d'un centre d'hébergement répondant aux besoins de la formation permanente. La Fédération Léo Lagrange des Bouches-du-Rhône est gestionnaire d'un équipement de ce type à Marseille.

Lors de la dernière réunion de la Commission, les projets A.J et Léo Lagrange ont été étudiés de près, et nous avons essayé d'envisager des solutions permettant d'éviter la construction de plusieurs centres, la dispersion des efforts.

Nous demandons aux élus de la Ville suite aux diverses propositions, de faire un choix entre :

1°) deux centres :

Une auberge de jeunesse, pour les besoins des groupes de passage - les individuels et les stages de courte durée et un centre d'hébergement pour la formation permanente (LL)

2°) A long terme, la construction d'un socio-hôtel

3°) Un bâtiment, grâce à une construction originale, pour répondre aux différents besoins. Il serait composé de locaux communs : salles de travail, de détente, restauration, cuisines, administration et par ailes ou modules.

Stages : Chambres de deux lits, maximum, ou d'un lit.
salles de cours, de réunions.

Groupes de passage : Chambres de 4 lits, accueil spécifique.

Tourisme : 2 lits

Resteraient posé le problème de la gestion. En effet, il est prouvé que, dans ce domaine, et par expérience, on ne peut imaginer un organisme de cogestion "Lille-Jeunesse", les responsabilités devant être clairement définies.

Par contre, resterait possible la deuxième solution d'une gestion commune pour les locaux communs et la responsabilité d'une association par aile du bâtiment. (cf village de vacances du Barcarès - 5 associations sont partie prenante).

Personnel

Minimum : 1 directeur

1 concierge avec logement de fonction

1 animateur (et ou) accompagnateur de groupe

personnel de service - cuisines suivant l'importance donnée au restaurant.

La Commission est consciente que ce ou ces projets nécessitent un effort important de la part de la Municipalité, d'où l'intérêt de rechercher des financements du Conseil Général, de l'Etat, par l'intermédiaire du secrétariat d'Etat "Jeunesse et Sports" (40 % à Dunkerque) ou de la formation permanente, de la C.A.F.

Cet effort paraît nécessaire non seulement par rapport aux besoins exprimés, mais aussi par le fait, que nous sommes assurés de la rentabilité d'un tel centre. D'autre part, le bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse est actuellement en train d'étudier la possibilité de création d'un centre d'accueil et d'information tel que nous pouvons les connaître en Allemagne et en Belgique.

ACCUEIL : ORIENTATION : HEBERGE ENT : SYNDICAT D'INITIATIVE : ANIMATION GLOBALE.

Un plan de réalisations commence à se créer à partir des travaux des Commissions et si la Municipalité continue à faire l'effort nécessaire, Lille deviendra véritablement un centre international de séjour. La Commission, pour permettre de faire avancer le projet, demandé aux élus de faire un choix quant aux projets, d'un terrain disponible et une approximation budgétaire. La Commission pourrait alors, avec l'aide de techniciens, suivre le projet, faire des propositions plus précises quant à l'architecture, la gestion et l'animation du centre.

Direction des Services

Culturels, Sportifs et

de Jeunesse

2ème Bureau

Jeunesse



Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission de la Jeunesse se réunira le Vendredi 4 Juin 1976 à 18 H 30 dans la Salle des Commissions - Hôtel de Ville - 1er Etage.

ORDRE DU JOUR

- Suivi et adoption du procès-verbal de la Commission du 6 avril 1976 ;
- Etablissement Saint-Gervais, Châlets "Les Bruyères" - Projet de planning d'utilisation de ces Châlets ;
- Création d'un Centre d'Hébergement à Lille ;
- Les Amis de Peisey Nancroix - Demande d'adhésion ;
- Subventions de fonctionnement - Répartition au titre de l'année 1976 ;

- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 31 mai 1976

l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD.



C O M M I S S I O N D E L A J E U N E S S E

R E U N I O N D U 4 J U I N 1 9 7 6

P R O C E S - V E R B A L N° 24

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Juin 1976

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le vendredi 4 Juin 1976 à 18 H 30 à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Commissions, sous la présidence de M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse et aux Sports, puis de M. BESNIER, Conseiller Municipal.

Etaient présents :

Mme BOUCHEZ
M. BURIE
M. le Docteur CHOQUEL
M. le Docteur MATRAU

Adjoint au Maire
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BOCHNER
M. le Docteur DURIER

Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. PAUVROS
M. COURTY
M. BACQUART
Mme LESTOQUOY
Mlle LEFEVRE

Secrétaire Général de l'Office
Municipal de la Jeunesse
Membre du Bureau de l'Office
Municipal de la Jeunesse
Directeur des services culturels,
sportifs et de jeunesse
Chef de Bureau au service de la
Jeunesse et des Sports
Rédactrice au service de la jeunesse

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Juin 1976

Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 6 Avril 1976.

76/01 - Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture - Convention - Avenant n° 1.

Ce rapport a été soumis au Conseil Municipal du 6 Mai 1976.

Les avenants à la convention sont actuellement soumis à la signature du Président de "Lille Jeunesse".

76/02 - Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture - Atelier Vidéo - Convention avec "Lille-Jeunesse".

Le Conseil d'Administration a souhaité que figure à l'article 3 de la convention, outre les précisions relatives à la désignation des groupements et à la durée d'utilisation, l'objet pour lequel sera autorisé le prêt de matériel. Le rapport ainsi complété a été soumis au Conseil Municipal.

La convention est actuellement soumise à la signature du Président de l'Association "Lille Jeunesse".

76/03 - Plan de subventionnement pluriannuel 1975/1976/1977 pour "Lille Jeunesse".

Le Conseil d'Administration du 26 Avril 1976 a émis un avis favorable à l'adoption du plan de subventionnement pluriannuel 1975/1976/1977 présenté par "Lille Jeunesse" qui sera annexé à la convention passée entre la Ville de Lille et "Lille Jeunesse" pour la gestion des Maisons Municipales de la Jeunesse et de Culture.

76/05 - Règlement par la Ville des voyages organisés par les Eclaireurs et Eclaireuses de France.

Ce rapport a été soumis au Conseil Municipal du 6 Mai 1976.

76/07 - Eclaireurs et Eclaireuses de France - Organisation en 1976 d'un camp d'été à la Guadeloupe.

Le Directeur Général des Services des Finances, de l'Informatique et des Achats a examiné le problème rencontré par la Société Municipale de Scoutisme, pour percevoir la subvention communale destinée notamment au règlement de frais de transports.

Il a fait connaître que les inconvénients en cause sont dus au fait que la Société de scoutisme dispose au budget d'une dotation au même titre que tout autre service municipal et bénéficie, par ailleurs, d'une subvention communale dans le cadre des associations de jeunesse, ce qui est anormal et justifie les observations du Trésorier Principal.

Le Directeur Général des Services des Finances, de l'Informatique et des Achats a proposé pour résoudre le problème qu'il soit envisagé de supprimer la dotation de la Société de Scoutisme inscrite au budget, la subvention lui étant allouée par la Commission de la Jeunesse et, dans le même temps, majorée d'un montant égal aux dépenses correspondant aux frais de transports.

La Commission fait sienne la proposition de M. le Directeur Général des Services des Finances.

Cependant, en ce qui concerne le crédit de 15.630 F alloué au titre de l'année 1976, la Commission émet un avis favorable à sa mise à disposition aux Eclaireurs et Eclaireuses de France pour le paiement des frais de transports inhérents au voyage à la Guadeloupe.

Un rapport sera soumis au Conseil Municipal.

76/08 - Chalets "Les Bruyères" - Etude de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Un rapport sera présenté ce jour à la Commission de la Jeunesse.

*

*

Le procès-verbal est adopté sans observation.

*

*

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Juin 1976

76/09 - Etablissements Saint-Gervais - Chalets "Les Bruyères" - Projet de planning d'utilisation de ces Chalets.

Le Conseil Municipal, par délibération n° 75/6130 du 27 octobre 1975, a décidé l'acquisition à Saint Gervais de deux chalets dénommés "Les Bruyères".

Le Conseil d'Administration de la Ville, lors de la réunion du 12 Janvier 1976, a chargé l'Office Municipal de la Jeunesse et la Commission de la Jeunesse de préparer en liaison avec le Club Alpin du Nord un projet de planning d'utilisation de ces chalets.

Pour répondre à cette demande, l'Office Municipal de la Jeunesse a organisé deux groupes de travail les 25 février 1976 et 7 avril 1976.

A l'issue de ces travaux, l'Office Municipal de la Jeunesse propose le planning d'utilisation ci-après énoncé :

- juillet-août 1976 : l'Atrium et la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur, en collaboration avec le club international : organisation de chantiers et randonnée ;
- Eté 1976 : Scouts de France : chantier ;
- Noël 1976 : Eclaireurs et Eclaireuses de France : Camp de ski ;
- Février 1977 : Les Eclaireurs et Eclaireuses de France voudraient organiser bénévolement un séjour pour les enfants de Lille.
- Foyer socio-éducatif C.E.S. Camus : 30 élèves de 12 à 16 ans à la Pentecôte avec animateurs du Foyer socio-éducatif ;
Même chose pour février (apprentissage pour le ski).

Le groupe de travail constitué par l'Office Municipal de la Jeunesse, a par ailleurs, fait observer :

- que les séjours en haute montagne demandent un encadrement spécialisé et un minimum de pratique, dans ces conditions un guide et un assistant par groupe de 15 jeunes et l'organisation de stages à Lille s'avèrent indispensables ;

- que les associations devront avoir une assurance responsabilité civile particulière pour les séjours en montagne, ainsi qu'une assurance complémentaire accident.

En ce qui concerne l'hébergement proprement dit des associations, la définition précise des frais de fonctionnement reste à étudier.

Cependant, un minimum de personnel permanent, qu'il soit uniquement attaché aux chalets "Les Bruyères" ou commun à l'ensemble des propriétés municipales, est indispensable pour le bon fonctionnement des équipements.

Quant au matériel, l'Office Municipal de la Jeunesse a estimé qu'il serait préférable de choisir la location sur place.

Cependant, si le matériel était acquis par la Ville, un contrat avec un organisme de Saint Gervais serait à prévoir.

L'Office Municipal de la Jeunesse attire l'attention de la Commission sur le fait que ses séjours ne doivent pas être une "aubaine" pour les associations les plus favorisées, mais une structure d'accueil des groupes lillois soucieux de se livrer aux joies de l'escalade ; dans ces conditions, ils souhaitent qu'un tarif différentiel soit institué.

Un projet d'aménagement des chalets a été établi par les services d'Architecture.

Les travaux comprendront :

1°) l'aménagement des deux chalets, estimation	100.000 Frs
2°) la construction et l'aménagement de la partie centrale -	
surface habitable : 150 M2	
150 M2 x 2.500 F	375.000 Frs
3°) le mobilier	<u>50.000 Frs</u>
T O T A L	525.000 Frs

La Commission des Bâtiments appelée à examiner ce projet lors de sa réunion du 20 mai 1976, a émis un avis favorable à l'inscription d'un crédit de 525.000 Francs à financer par voie d'emprunt.

M. ALLARD rappelle l'attachement de l'Office Municipal de la Jeunesse et des groupements de Jeunesse aux séjours à Saint-Gervais.

La Commission retient les grandes orientations du planning d'utilisation des chalets "Les Bruyères" mais estime que l'occupation des locaux précités ne pourra intervenir avant 1977, compte tenu des travaux d'aménagement à effectuer.

La Commission a, par ailleurs, souhaité que la Direction des services culturels, sportifs et de jeunesse seconde l'intérêt bienveillant qu'elle porte à la réalisation du programme d'activité proposé par l'Office Municipal de la Jeunesse, en se maintenant en liaison permanente avec le Directeur de la résidence Lydéric dans la mesure où ce dernier sera appelé à gérer les dits chalets.

M. ALLARD, au nom de la Commission de la Jeunesse, adresse à M. COURTY ses plus vives félicitations pour sa nomination au poste de Directeur de la Résidence Lydéric.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Juin 1976

76/10 - Associations et groupements de jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de l'année 1976.

Monsieur ALLARD salue M. PAUVROS, Secrétaire Général de l'Office Municipal de la Jeunesse, et M. COURTY, Membre du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Il rappelle que dans un souci de concertation, les membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse ont été invités à participer aux travaux de la Commission de la Jeunesse pour l'étude des propositions de subventions de fonctionnement aux associations et groupements de jeunesse.

Un crédit de 230.000 Frs est ouvert au budget primitif de 1976 au chapitre 945/282 sous l'intitulé : "Office Municipal de la Jeunesse", en vue d'encourager les associations et groupements de jeunesse, membres de l'Office Municipal de la Jeunesse, ce montant est le double de la somme allouée pour 1975, car cette année, précise M. ALLARD, l'effort de la Ville a porté essentiellement sur les associations de jeunesse.

Des engagements avaient été pris pour que la Jeunesse soit un des secteurs prioritaires de l'année 1976.

M. PAUVROS, au nom de l'Office Municipal de la Jeunesse, remercie les membres de l'Administration municipale pour l'obtention du doublement des subventions allouées au titre de l'année 1976, aux Associations de Jeunesse.

M. PAUVROS indique que seul le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de ses réunions des 25 et 31 mai 1976, a examiné les demandes de subventions. En effet, les Associations de Jeunesse ayant exprimé leur profond désaccord quant au mode d'attribution de la subvention, ont décidé de ne pas étudier cette année, les dossiers, estimant que les Membres du Bureau et les animateurs de quartiers sont habilités à effectuer ces travaux.

Le Bureau a attribué les subventions selon les critères ci-après énoncés :

- 1^o) - (50 %) Activité des Associations. (l'activité réelle, effectifs, gestion, formation des cadres) ;
- 2^o) - (25 %) Relations des Associations de Jeunesse avec l'animation globale de la Cité. (contacts de l'Association avec les Comités de quartier, sa participation effective aux activités de l'Office Municipal de la Jeunesse) ;
- 3^o) - (20 %) Action sociale. (activité déployée par l'Association vis à vis de la population généralement en marge des équipements socio-éducatifs existants) ;
- 4^o) - (5 %) La participation financière de la Ville.

L'étude des dossiers et l'attribution de certaines subventions donnent lieu à quelques explications.

1^o) La Maison des Jeunes sise rue Voltaire n'a pas vu sa subvention augmentée : le rapport d'activités n'apparaît pas dans le dossier ; par ailleurs, cette association n'a aucun contact avec le Comité de quartier ; enfin, l'étude de la gestion montre que celle-ci est incontrôlable.

L'avis de la Commission de la Jeunesse sera demandé pour ce cas particulier, certains membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse souhaitent n'accorder aucune subvention à la Maison des Jeunes.

2^o) Les Guides de France : le rapport d'activités de cette association montre que peu de lillois ont participé aux camps qu'elle a organisés en 1975. Par ailleurs, le dossier ne présente pas suffisamment les activités déployées et les groupes existants sur Lille. Cependant, étant donné les problèmes de locaux que rencontrent les Guides de France, un effort a été fait par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

3^o) Les membres du Bureau proposent le doublement de la subvention attribuée à l'Association des Francs et Franches Camarades, qui devrait ainsi pouvoir donner suite à l'implantation de 2 nouvelles camaraderies sur Lille.

4^o) Le Bureau propose qu'un effort soit fait en faveur des Foyers de Jeunes Travailleurs qui ont à faire face à d'énormes difficultés financières dues pour l'essentiel à l'hébergement des jeunes à partir de 18 ans.

5^o) Seul le Foyer socio-éducatif du C.E.S. Albert Camus a été retenu pour l'attribution d'une subvention ; il est en effet le seul à avoir une ouverture vers l'extérieur et notamment à l'égard du Comité de quartier.

M. PAUVROS précise que les dossiers présentés par les autres foyers sont signés par les Chefs d'Etablissement, ce qui revient à subventionner l'école et non l'activité du foyer.

M. ALLARD fait remarquer que l'Union Française de la Jeunesse émargeait précédemment au budget et que, sur proposition de Madame LEMPEREUR, cette Association a été rattachée à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Cependant, il estime que le caractère culturel et éducatif que présente l'Union Française de la Jeunesse ne correspond pas à la vocation de l'Office Municipal de la Jeunesse, mais se rapproche davantage des Associations Culturelles. A cette occasion, il propose dans l'intérêt des Associations, qu'une nouvelle classification soit faite.

A l'occasion de l'examen du dossier présenté par la Maison des Jeunes "Voltaire", la Commission charge M. BURIE de rencontrer les responsables de ce foyer afin d'obtenir de plus amples renseignements sur leur budget.

Considérant l'augmentation substantielle des subventions attribuées cette année aux Associations de Jeunesse, M. ALLARD souhaite qu'une partie de ces crédits soit, au sein de chaque association, affectée à l'achat de matériel d'animation.

Les Membres de la Commission demandent que les bilan et projet financiers soient à l'avenir plus précis encore.

La Commission fait siennes les propositions de répartition des subventions de fonctionnement présentées par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Un rapport sera soumis au Conseil Municipal.

FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ACCORDEE: EN 1975	SUBVENTION DEMANDEE:	PROPOSITIONS DU BUREAU: DE L'O.M.J.	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Foyer de Jeunes Travailleurs Béthanie	2.000 F	3.500 F	3.500 F	3.500 F
As. Jeunesse et Technique l'Atrium	6.000 F	15.000 F	15.000 F	15.000 F
M.A.J.T.	6.000 F	15.000 F	15.000 F	15.000 F
Foyer de Jeunes Travailleurs La Croisée	1.100 F	1.500 F	1.500 F	1.500 F
Maison des Jeunes	2.600 F		2.600 F	2.600 F
Foyer Denis Cordonnier	1.400 F	1.500 F	2.300 F	2.300 F
T O T A L		39.900 F		
<u>ASSOCIATIONS A VOCATION SPECIALISEE</u>				
As. des Paralysés de France	1.000 F	1.500 F	2.000 F	2.000 F
As. A.J.D.N.	1.000 F	5.500 F	5.500 F	5.500 F
T O T A L		7.500 F		
<u>MOUVEMENTS DE FORMATION</u>				
L.A.B.E.L.	6.600 F	13.000 F	14.000 F	14.000 F
Scouts de France	5.300 F	10.000 F	11.000 F	11.000 F
Guides de France	5.300 F	10.000 F	7.000 F	7.000 F
Alliance Unioniste de la jeunesse Protestante	4.900 F	7.000 F	8.000 F	8.000 F
Club Léo Lagrange	6.100 F	12.000 F	13.000 F	13.000 F
As. locale des F.F.C.	6.200 F	8.000 F	13.000 F	13.000 F
T O T A L		66.000 F		

<u>AMICALES REGIONALISTES</u>					
Groupement Amical Charente Poitou Val de Loire	:	200 F	:	500 F	:
Amicale Provence Languedoc Côtes du Nord	:	500 F	:	1.500 F	:
Cercle Celtique	:	1.900 F	:	2.500 F	:
Centre Espagnol de Lille	:	1.000 F	:	2.500 F	:
T O T A L				7.000 F	

<u>CLUBS DE PREVENTION</u>					
Club Sciences et Service A.T.D.	:	2.800 F	:	6.000 F	:
Foyer de Culture Populaire LOPOFA	:	2.800 F	:	3.200 F	:
Foyer de Culture Populaire du Vieux-Lille	:	3.800 F	:	8.000 F	:
Club du Chevalier de l'Espinard	:	5.100 F	:	9.000 F	:
As. d'E.P. de Canteleu Rencontre et loisirs	:	2.600 F	:	5.000 F	:
Club de la Voûte Armée du Salut	:	5.900 F	:	6.500 F	:
T O T A L				10.000 F	
				41.800 F	

<u>ASSOCIATIONS DE SERVICE</u>					
ALLAUTO	:	300 F	:	1.000 F	:
G.A.C.S. Studio 125	:	2.700 F	:	5.400 F	:
J.L.F.	:	3.500 F	:	7.500 F	:
S.O.S. Jeunes	:	300 F	:	4.000 F	:
Cercle Amical des P.T.T.	:	500 F	:	1.200 F	:
Auberge Jeunesse	:	4.000 F	:	10.000 F	:
C.E.R.C.L.E.	:	1.000 F	:	2.000 F	:
Nord Promotion Loisirs	:	1.200 F	:	3.000 F	:
				2.400 F	:

Club International	2.100 F	4.000 F	4.200 F	4.200 F
Centre Culturel Etudiant				
T O T A L			34.100 F	
		<u>F. S. E.</u>		
F.S.E. du C.E.S. J. Macé	500 F	1.000 F	0	0
F.S.E. du C.E.S. Carnot	0	1.000 F	0	0
F.S.E. du C.E.S. A. Camus	0	10.000 F	2.000 F	2.000 F
F.S.E. H. Pestalozzi	1.800 F	4.000 F	4.000 F	4.000 F
F.J.E.P. Descartes				
Montesquieu	1.800 F	2.500 F	2.500 F	2.500 F
F.E.P. des Amicales Laïques	4.300 F	25.900 F	10.000 F	10.000 F
T O T A L			18.500 F	
		<u>FORMATION PERMANENTE</u>		
U.F.J.	6.000 F	15.000 F	12.000 F	12.000 F
Model Naval Flandres Artois	400 F	1.500 F	800 F	800 F
T O T A L			12.800 F	
		<u>ACCUEIL</u>		
C.L.S.C.W.			2.000 F	2.000 F
(Centre de loisirs sportifs:				
et culturels de Wazemmes)				

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Juin 1976

76/11 - Crédit d'un Centre d'Hébergement à Lille.

M. PAUVROS expose que lors de la première Assemblée Plénière du Haut Comité à l'Animation, Monsieur le Maire a demandé qu'un groupe de travail soit constitué afin d'étudier la création d'un Centre d'Hébergement à Lille.

Ce groupe de travail, composé des membres de la Commission "Jeunesse et Education Populaire du Haut Comité à l'Animation", et de ceux du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, s'est réuni les 25 juin, 19 octobre 1975 et 19 février 1976.

A l'issue de ses travaux, il a proposé à l'Assemblée Générale du Haut Comité à l'Animation qui s'est réuni le 22 mars 1976, de choisir entre 3 possibilités de création :

- 1^o) deux centres : - une Auberge de Jeunesse pour les besoins des groupes de passage, les stages de courte durée et les individuels,
 - un centre d'hébergement pour la formation permanente ;
- 2^o) un socio-hôtel ;
- 3^o) un équipement intégré composé
 - de salles de travail,
 - de salles de détente,
 - d'un restaurant avec annexes,
 - d'une section administrative.

Le Haut Comité à l'Animation a estimé qu'il y avait lieu dans l'immédiat de remettre en état l'Auberge de la Jeunesse et de prévoir l'implantation d'un centre d'hébergement aux Dondaines, et envisagé dans un second temps, le transfert de l'Auberge de Jeunesse.

La Commission émet un avis conforme aux propositions du Haut Comité à l'Animation.

Un rapport sera soumis à l'Administration municipale.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Juin 1976

76/ 12 - Association des Amis du Jeudi-Dimanche-Nord - demande de subvention spéciale de fonctionnement.

Le Président de l'Association des Amis du Jeudi-Dimanche-Nord, dont le siège est situé rue Lestiboudois n° 1, a sollicité l'attribution d'une subvention spéciale de fonctionnement au titre de l'année 1975.

Considérant l'intérêt que présente l'action de cette Association en faveur des enfants momentanément en danger moral, la Commission de l'Aide Sociale, des Crèches, Pouponnière et 3ème Age réunie le 11 mars 1975, a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention mais uniquement pour chaque enfant lillois relevant des services de la liberté surveillée dont le nombre atteint pour 1975 : 24, ce qui correspondrait à une subvention de 4.560 Frs.

Saisie de cette question lors de sa réunion du 4 Juin 1975, la Commission des Finances, afin d'éviter de créer un précédent dont pourraient se prévaloir d'autres organismes poursuivant des buts similaires, a demandé qu'une enquête complémentaire soit faite à ce sujet et proposé de reporter l'examen de cette demande dans le cadre du budget primitif de 1976.

Considérant que l'Association est inscrite à l'Office Municipal de la Jeunesse et a bénéficié à ce titre, pour l'exercice 1975, d'une subvention de fonctionnement de 1.000 F, la Commission des Finances a proposé que cette requête soit examinée par la Commission de la Jeunesse.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse réuni le 13 Avril 1976, a rappelé que les subventions allouées aux Associations de Jeunesse tiennent compte des activités globales desdites Associations et a estimé qu'une prise en charge individualisée ne peut être envisagée dans le cadre de l'Office Municipal de la Jeunesse.

En conséquence, le Bureau a proposé de renvoyer la requête présentée par l'Association des Amis du Jeudi-Dimanche-Nord devant la Commission des Finances.

La Commission fait sienne la proposition émise par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Dossier transmis pour attribution à la Direction Générale des Finances.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Juin 1976

76/13 - Centre de loisirs sportifs et culturels de Wazemmes - Demande d'adhésion.

Le siège de cette Association est situé 35, rue d'Eylau, dans le quartier de Wazemmes.

La déclaration à la Préfecture du Nord faite le 1er avril 1969 est parue au Journal Officiel le 26 avril 1969.

L'Association précitée a sollicité son agrément à la Jeunesse et aux Sports le 2 Mars 1976.

Le Centre de loisirs sportifs et culturels de Wazemmes a pour but essentiel de favoriser et de promouvoir :

- l'épanouissement culturel par des activités sportives ou intellectuelles réalisées en groupe ;
- l'esprit d'équipe et la solidarité des membres à travers leurs diverses activités ;
- le développement physique par la pratique rationnelle des sports de salle et de plein air.

Ses adhérents, âgés de 15 à 18 ans, sont au nombre de 38.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, réuni le 11 mai 1976, a émis un avis favorable à l'adhésion du Centre de loisirs sportifs et culturels de Wazemmes au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Il est à noter que l'Association adhère à l'Office Municipal des Sports depuis 1971 en raison de ses activités sportives ; cependant, elle n'a à ce jour pu obtenir de subventions puisqu'elle n'est pas affiliée à une ligue et ne participe à aucune compétition.

La Commission émet un avis favorable à l'adhésion de cette Association au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse, compte tenu de l'activité déployée par celle-ci en faveur des enfants du quartier de Wazemmes.

La demande d'adhésion sera présentée à la prochaine Assemblée Plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse pour ratification.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 4 Juin 1976

76/14 - Association "Les Amis de Peisey Nancroix" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.

L'Association "les Amis de Peisey Nancroix", section lilloise, dont le siège social est situé 93, rue Masséna à Lille, et qui dispose d'un local à la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture de l'Avenue Marx Dormoy, a sollicité son adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse.

L'agrément de cette Association qui a été déclarée en Préfecture du Nord le 14 mars 1975 a été publié au Journal Officiel le 26 mars 1975.

Les adhérents âgés de 16 à 30 ans, sont au nombre de 36.

Les activités de ladite Association présentent un caractère sportif : randonnées pédestres et cyclistes, initiation à l'escalade et au ski.

Par ailleurs, elle travaille en relation avec le Club Alpin Français.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 13 Avril 1976, a émis un avis défavorable à cette demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse, considérant le caractère sportif des activités de cette association.

A l'actif de cette Association, il est à préciser que celle-ci a, avec le Club Alpin Français, apporté une aide précieuse à la Commission de travail : "Planning d'utilisation des Châlets "les Bruyères" à Saint Gervais, et proposé de se charger de l'encadrement technique des séjours futurs.

La Commission fait sienne la proposition du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse et demande que le dossier soit transmis à l'Office Municipal des Sports pour étude.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Vu, l'Adjoint délégué à la Jeunesse
et aux Spo. ts,

Raymond ALLARD.

Le Secrétaire de Séance,

M.C. LESTOQUOY

Vu, le Directeur des services
culturels, sportifs et de
jeunesse,

C. BACQUART.

MAIRIE DE LILLE

Direction des services
culturels, sportifs et
de jeunesse

2ème bureau



PREAVIS DE REUNION DE COMMISSION

=====

Cher (e) collègue,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le Jeudi 23 Septembre 1976 à 18 H 30, dans la salle des Commissions, Hôtel de Ville, 1er étage.

L'ordre du jour de cette réunion vous parviendra ultérieurement.

Hôtel de Ville, le 1er juillet 1976

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports

Raymond ALLARD.

Direction des services
culturels, sportifs et
de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse



Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission de la Jeunesse se réunira le jeudi 23 septembre 1976 à 18 H 30 dans la Salle des Commissions - Hôtel de Ville - 1er Etage.

ORDRE DU JOUR

=====

- Suivi et adoption du procès-verbal de la Commission du 4 juin 1976 ;
- Budget primitif de 1977 - Propositions ;
- Opération "1000 Clubs" - Implantation dans le quartier de Belfort - Avis ;
- Fédération des clubs Léo Lagrange - Association "Culture et Liberté" Fédération laïque des associations socio-éducatives du Nord - Revalorisation du salaire des animateurs pour l'année 1976 - Avenants
- Demande de prise en charge d'un animateur permanent présentée par l'Association "Jeunesse-Loisirs-Famille" ;
- Association "Lille-Jeunesse" - Compte d'exploitation 1975 ;
- Remboursement des frais de mission des membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse ;
- Calendrier d'occupation de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture Marx Dormoy et de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture Massenet pour le 1er semestre 1976 - Information -
- Auberge de Jeunesse - Gestion de l'Auberge de Jeunesse - Convention ;
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 17 septembre 1976

l'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD



COMMISSION DE LA JEUNESSE

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 1976

PROCES-VERBAL N° 25

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le jeudi 23 Septembre 1976 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Commissions, sous la présidence de Monsieur ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse et aux Sports.

Etaient présents :

Mme BOUCHEZ	Adjoint au Maire
M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Docteur MATRAU	Conseiller Municipal
Mme DEMEY	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. le Docteur CHOQUEL	Conseiller Municipal
M. le Docteur DURIER	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. BACQUART	Directeur des Services Culturels, Sportifs et de Jeunesse
Mme LESTOQUOY	Chef de Bureau au Service de la Jeunesse et des Sports
Mme LOUVART	Rédactrice au Service de la Jeunesse et des Sports, Secrétaire de Séance.

*

* *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

Suivi et adoption du Procès-verbal de la réunion du 4 juin 1976.

76/10 - Associations et groupements de jeunesse. Subventions de fonctionnement au titre de l'année 1976

Ce rapport a été soumis au Conseil Municipal du 25 juin 1976.

76/11 - Création d'un centre d'hébergement à Lille -

Ce rapport a été soumis à l'Administration Municipale le 15 juin 1976, qui a adopté les propositions émises dans le rapport prévoyant dans un premier temps la remise en état de l'Auberge de Jeunesse et la possibilité d'implanter un centre d'hébergement dans le cadre du Jardin du Loisir des Dondaines et dans un deuxième temps, le transfert de l'Auberge de Jeunesse.

76/12 - Association des "Amis du Jeudi Dimanche Nord" - Demande de subvention de fonctionnement -

Ce dossier a été transmis pour attribution à la Direction Générale des Finances le 2 juillet 1976.

76/13 - Centre de loisirs sportifs et culturels de Wazemmes - Demande d'adhésion -

Cette demande d'adhésion sera présentée à la prochaine Assemblée plénière de l'Office Municipal de la Jeunesse pour ratification.

76/14 - Association "Les Amis de Peisey Nancroix" - Demande d'adhésion à l'Office Municipal de la Jeunesse -

Le dossier sera étudié par l'Office Municipal des Sports.

Le procès-verbal de la réunion du 4 juin 1976 est adopté sans observation.

* *
*

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

Communication de Madame BOUCHEZ

Avant de quitter la séance pour se rendre à la manifestation organisée en l'honneur de Monsieur Le Pensec, Maire de Mellac, Délégué National aux Régions, Madame BOUCHEZ demande aux membres de la Commission de se prononcer sur l'opportunité d'organiser une Assemblée Générale extraordinaire, fin novembre, pour la préparation du futur contrat municipal, l'Assemblée ordinaire ayant lieu en Février/Mars. En effet, il semble difficile de concilier la mise en place d'un nouveau Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse avec la préparation des élections municipales.

Les membres de la Commission proposent que les élections des membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse n'interviennent qu'en Février/Mars.

Commission de la Jeunesse
Réunion du 23 septembre 1976

Communication de Monsieur BURIE

Avant d'étudier les propositions budgétaires pour l'année 1977, Monsieur BURIE informe les membres de la Commission que la demande de subvention présentée par la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur pour l'extension de son centre d'hébergement a été rejetée par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

Madame BOUCHEZ propose de présenter à la prochaine réunion de la Commission de la Jeunesse un rapport afin que soient trouvées des solutions à ce problème.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

76 /15 - Budget primitif de 1977 - Propositions -

Afin de répondre aux besoins du Service Municipal de la Jeunesse, il est nécessaire de prévoir au budget de l'année 1977 l'inscription des crédits énumérés ci-après :

Imputation	:	Crédits alloués en 1976	:	Demande O.M.J.	:	Différence en chiffre	:	en %
<u>Sous-Chapitre 945 281</u>	:		:		:		:	
Animateurs	:	94 000	:	244 551	:	150 551	:	12 %
<u>Sous-Chapitre 945 282</u>	:		:		:		:	
Service Municipal de la Jeunesse	:	22 680	:	25 500	:	2 820	:	12 %
Subventions aux associations & groupements	:	230 000	:	276 000	:	30 370	:	12 %
<u>Sous-Chapitre 945 283</u>	:		:		:		:	
Subvention pour l'association "Lille-Jeunesse"	:	500 000	:	aux termes de la convention du 25.10.1971 le Budget de Lille Jeunesse est établi au 15 octobre	:		:	

- Sous-Chapitre 945 281 - Animateurs :

Par délibération n° 73/4018 du 10 octobre 1973, la Ville participe dans la limite de 50 % au salaire toutes charges comprises de quatre animateurs de mouvements relevant :

- le premier du L.A.B.E.L. (les Animateurs Bénévoles de l'Enfant en Loisirs)
- le deuxième et le troisième de la Fédération des Clubs Léo Lagrange
- le quatrième de la F.L.A.S.E.N. (Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord)

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, lors de sa réunion du 15 septembre 1976 a longuement examiné le problème du manque d'animateurs de jeunesse. Par ailleurs, Monsieur le Maire, lors du débat "Lille une Ville pour les Jeunes" avait envisagé la possibilité de créer de nouveaux postes d'animateurs. Il faut en effet soutenir et aider l'action des Associations dont les moyens sont très limités, seul un animateur, en quelque sorte un technicien, peut coordonner leur action. Mais il est à noter que celui-ci ne peut être un animateur municipal, il ne doit pas y avoir d'animateurs autres que ceux d'associations.

En conséquence, le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse propose la

création de 2 postes ou 4 demi-postes pris actuellement en charge par la Municipalité. Il serait ensuite décidé de l'attribution des postes : l'association "Jeunesse-Loisirs-Famille" a présenté une demande d'animateur permanent, et le LABEL réitère sa demande qui avait été étudiée lors de la réunion de la Commission de Jeunesse du 20 Mai 1975.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à la proposition présentée par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse tendant à créer 4 demi-postes d'animateurs. Ils remarquent cependant que les demandes de postes seront plus nombreuses.

Examinant de concert la demande présentée par l'Association "Jeunesse-Loisirs-Famille" et les propositions budgétaires, Monsieur ALLARD propose qu'un complément d'informations soit demandé à l'Association précitée sur la nécessité de la présence en son sein d'un animateur. Monsieur BURIE est chargé d'établir un rapport sur cette question.

Madame BOUCHEZ estime que le problème des animateurs est étroitement lié à celui de la délinquance et de la prédélinquance chez les jeunes.

Monsieur ALLARD propose qu'afin d'étudier ce grave problème que connaît la Société actuelle et notamment les grandes villes de France, un débat soit organisé en présence des juges pour enfants, des représentants des clubs de prévention, des membres de la Commission de la Jeunesse et de l'Office Municipal de la Jeunesse, et les animateurs de quartiers et de mouvement.

- Sous-Chapitre 945-282 - Service Municipal de la Jeunesse -

Il est demandé une augmentation de 12 %, ce qui correspond au taux moyen de l'augmentation du coût de la vie, et comprend l'augmentation du crédit "Frais de Transports".

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à l'augmentation de 12 % proposée pour le chapitre "Service Municipal de la Jeunesse".

- Sous-Chapitre 945-282 - Subventions aux Associations de Jeunesse -

Il est demandé une augmentation de 12 % qui correspond au taux moyen de l'augmentation du coût de la vie (proposition du Bureau de l'O.M.J.)

Par ailleurs, sur proposition du Directeur Général des Services des Finances de l'Informatique et des Achats, il peut être envisagé d'inclure la dotation attribuée à la Société de Scoutisme dans le crédit général des subventions de fonctionnement.

La Commission émet un avis défavorable à l'augmentation du crédit proposée par l'Office Municipal de la Jeunesse : considérant que le doublement ayant été effectué en 1976, on ne peut en 1977 qu'en demander la reconduction.

Cependant, la Commission fait sienne la proposition émise par le Directeur Général des Finances tendant à l'intégration de la subvention allouée aux scouts municipaux dans le montant global des subventions accordées aux Associations de Jeunesse, membres de l'Office Municipal de la Jeunesse.

- Sous-Chapitre 945 - 283 - Subvention pour l'association "Lille-Jeunesse"

Aux termes de la convention du 25/10/1971, le Budget de Lille-Jeunesse est établi au 15 octobre.

En conséquence, la Commission propose que le montant de la subvention allouée à Lille-Jeunesse au titre de l'année 1977 soit examinée lors de la prochaine Commission de la Jeunesse.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction Générale des Services des Finances, de l'Informatique et des Achats.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

76/16 - Opération "1000 clubs" - Implantation dans le quartier de Belfort - Avis

Dans le cadre du contrat d'aménagement de Lille Belfort, le Comité des Résidents de Belfort a demandé au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports l'implantation d'un club "Mille Clubs" dans ce quartier.

Par lettre en date du 9 juillet 1976, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a fait savoir à Monsieur le Préfet du Nord que le "Mille-Clubs" qui serait affecté pour le quartier de Belfort serait du type B.S.M. dont détail ci-après énoncé :

-toutes les combinaisons sont possibles par l'adoption d'une modulation de 3m X 3m et de deux éléments de structure légère : poteaux carrés en acier et poutres composites de 3m ou 6m.

-pour respecter le poids maximal de 60 kg par élément, les façades pleines ou vitrées sont elles-mêmes subdivisées horizontalement en panneaux de 0,60m X 3m

-la souplesse d'utilisation est réalisée par la mobilité de toutes les séparations : cloisons légères coulissantes, cloisons en bois moulé formant également placards ou rayonnages

-l'équipement électrique est préfabriqué. Le bloc sanitaire constitué d'une double coque en polyester armé est entièrement équipé. Le chauffage est prévu par air pulsé avec chaudière au mazout.

Tous les matériaux étant entièrement finis en usine, le montage ne nécessite l'intervention d'aucun corps de métier de second œuvre.

Madame BOUCHEZ fait connaître, ci-joint, les directives à suivre pour l'implantation d'un "Mille Clubs":

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à la réalisation du projet présenté par Mme BOUCHEZ.

Monsieur ALLARD propose qu'un devis des travaux à effectuer (dalle - branchements) soit établi par la Direction des Services de Construction.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

OPERATION "1000 CLUBS DE JEUNES"

DIRECTIVES POUR UNE OPERATION "1000 CLUBS"

- Destination : les clubs sont destinés aux jeunes d'au moins 15 ans

- Attribution : . A des collectivités publiques ou privées (associations régies par la Loi 1901)

- . Aux clubs réservés en priorité aux collectivités publiques ou associations agréées qui ne peuvent acheter un club et dont l'activité en faveur des jeunes mérite une participation du Secrétaire d'Etat.

- Gestion :

Quelque soit la collectivité attributaire

- la conception, le montage, l'animation et la gestion du club sont le fait des jeunes concernés ;

- les jeunes pourront intervenir dans la détermination du plan de leur club ;

- ils pourront prêter leur local aux heures de non-utilisation par eux-mêmes ;

- le club doit être destiné à un groupe de jeunes déjà constitué, ayant manifesté sa cohésion et son dynamisme, reconnu par les instances municipales ;

- le Conseil d'Administration de l'association gestionnaire du club comprend au moins 2/3 de membres de moins de 25 ans.

- Engagements de la collectivité attributaire

Une convention doit être passée :

- entre la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et la collectivité attributaire si celle-ci est une association régie par la loi 1901 ;

- ou entre la collectivité publique attributaire et la collectivité privée gestionnaire.

Cette convention doit se conformer parfaitement aux clauses du cahier des engagements contractuels relatifs aux subventions et aux directives techniques.

Ce document doit revêtir la forme d'une délibération de l'assemblée responsable de la collectivité, prise dans les termes suivants :

"déclare avoir pris connaissance du cahier des engagements contractuels à souscrire par les collectivités admises au bénéfice d'une subvention de l'Etat au titre du secrétariat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, annexé à la circulaire n° 66-84 du 4 mai 1966 et en accepter les termes et obligations".

- l'animation en tant que telle est de la responsabilité des collectivités attributaires, mais la coordination des actions d'animation revient aux Directions Départementales et Régionales de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

DISPOSITIONS TECHNIQUES

La participation financière du secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, sera identique pour chaque collectivité et matérialisée par la fourniture gratuite de l'ensemble des éléments constitutifs de la configuration type 0.

Les éléments supplémentaires au club de type 0, seront à la charge de la collectivité.

- Matériel

A la charge et sous la responsabilité des collectivités :

- fourniture du terrain
- stockage et surveillance des fournitures
- ✓ réalisation des fondations, dalles et V.R.D.
- montage par les jeunes

• l'assurance à contracter couvrant les risques encourus par les jeunes au cours du montage

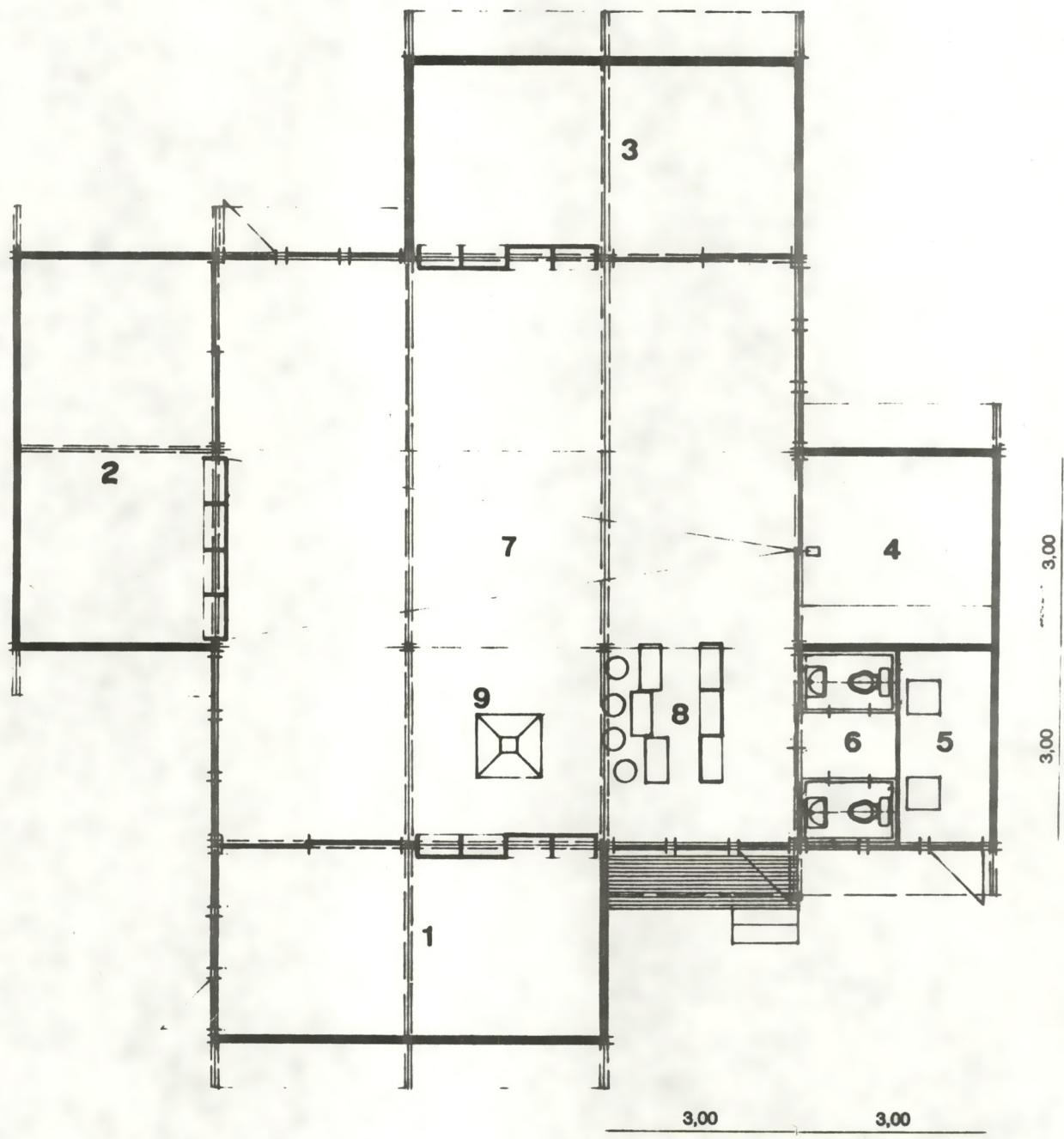
• le contrôle, voire la pose par un spécialiste local et qualifié de l'installation de chauffage et de l'équipement électrique fournis dans le colisage

- l'équipement de sécurité
- l'ameublement, la décoration intérieure et le matériel éducatif
- l'aménagement des abords
- le stockage de combustible
- tous les frais de fonctionnement
- la surveillance de l'aménagement intérieur et des éléments de décoration

- Charges financières complémentaires

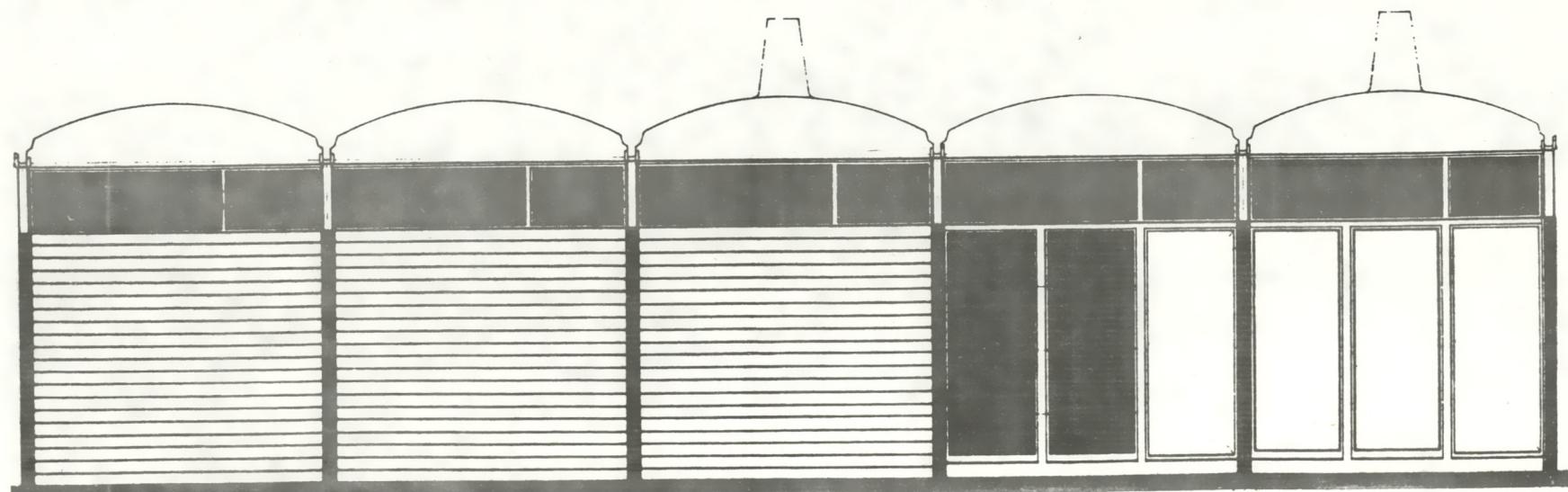
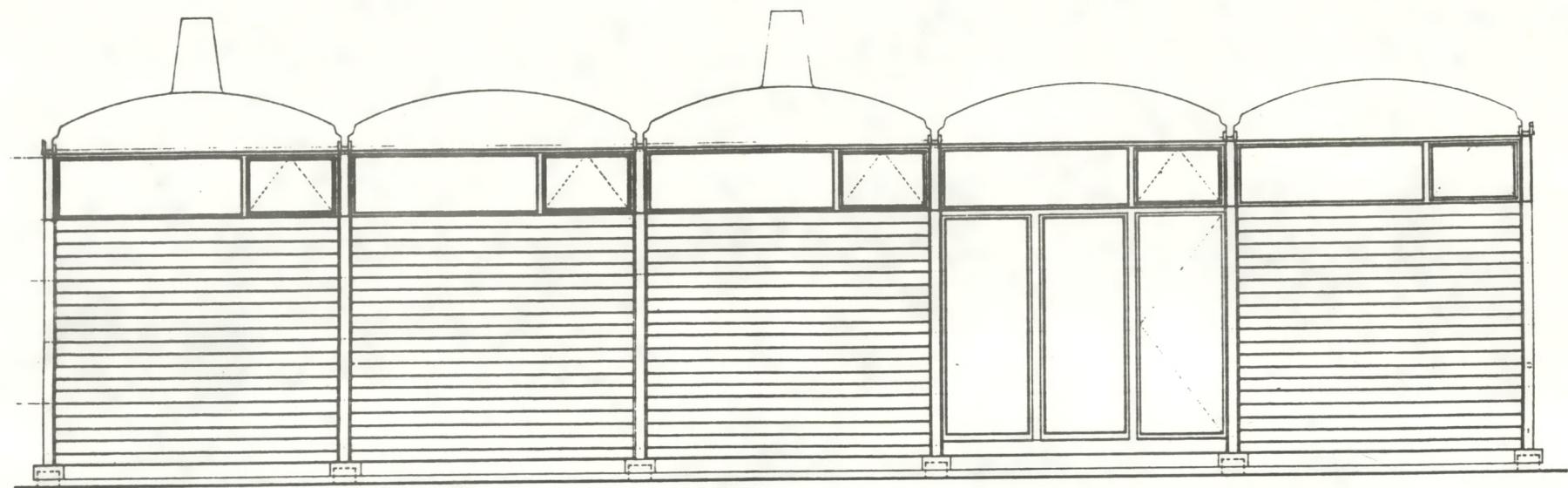
• la collectivité ou association a la possibilité, si elle le désire, de commander directement au fournisseur des éléments complémentaires ;

• le représentant de la collectivité doit s'engager lors de la signature du bon de commande. Donc, une réunion préalable du Conseil Municipal doit lui donner ce pouvoir.



Club de Jeunes BSM
Plan au sol

- 1/2/3 Atelier
4 Atelier laboratoire-photos
5 Chaufferie
6 Sanitaires
7 Foyer
8 Bar
9 Cheminée



Club de jeunes BSM
Façade

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

76/17 - Fédération des clubs Léo Lagrange - Association "Culture et Liberté"
Fédération laïque des associations socio-éducatives du Nord -
Revalorisation du salaire des animateurs pour l'année 1976 - Avenants

Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal N° 73/4018 du 17 avril 1973 et des conventions y annexées, la Ville de Lille s'est engagée à participer à 50 % du salaire, charges sociales et fiscales comprises de 4 animateurs socio-éducatifs relevant de la Fédération des clubs Léo Lagrange, de l'Association "Culture et Liberté" et de la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord.

Pour l'année 1976, les responsables de ces associations nous ont informé que les salaires de leurs animateurs seraient portés respectivement à 51 268 F, 51 268 F, 54 501,05 F, 56 000 F et sollicitent dès lors l'application de l'article 5 des conventions ci-avant mentionnées qui précise que le taux moyen du salaire de l'animateur peut être modifié chaque année par avenant.

Aussi, la participation financière annuelle sollicitée de la Ville se trouverait portée à 25 634F, 25 634 F, 27 250,52 F et 28 000F.

Les membres de la Commission émettent un avis défavorable à la revalorisation des salaires des animateurs relevant des organismes précités.

Un rapport sera soumis au Conseil Municipal.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

76/18

- Demande de prise en charge d'un animateur permanent présentée par l'Association "Jeunesse-Loisirs-Famille"

Lors du débat "Lille une Ville pour les Jeunes", le 27 novembre 1975, Monsieur le Maire a souhaité que la Municipalité puisse prendre en charge de nouveaux animateurs d'associations de jeunesse, membres de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Par lettre en date du 2 juillet 1976, Monsieur Charles LEROY sollicite au nom de l'Association "Jeunesse-Loisirs-Famille" la prise en charge par la Ville du salaire d'un animateur permanent qui aiderait et coordonnerait l'action des 30 bénévoles qui prennent part aux activités de la dite association et qui ne peuvent faire face aux demandes de prestations de plus en plus nombreuses.

Il est à noter que la Ville participe actuellement à raison de 50% du salaire, charges sociales et fiscales comprises, de 4 animateurs socio-éducatifs relevant de la Fédération des clubs Léo Lagrange de l'Association "Culture et Liberté" et de la Fédération Laïque des Associations socio-éducatives du Nord.

Le taux moyen du salaire d'un animateur s'élève à 54 500 F.

La question a été étudiée lors du rapport : "Budget primitif 1977 - Propositions - Animateurs "

Un complément d'informations sera demandé à l'Association "Jeunesse-Loisirs-Famille" sur la nécessité de la présence en son sein d'un animateur.

Monsieur BURIE est chargé d'établir un rapport sur cette question.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

76/19 - Association "Lille Jeunesse" - Compte d'exploitation 1975.

En application des dispositions de l'article 4, alinéa 15 des conventions en date du 25 octobre 1971, et de l'avenant n° 1 en date du 6 mai 1976, relatifs à la gestion des Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture de la rue Massenet et de l'Avenue Marx Dormoy, l'Association "Lille Jeunesse" a transmis le compte d'exploitation des établissements précités, arrêté au 31 décembre 1975.

La Commission des Finances, appelée à examiner ce document, a émis un avis favorable à sa ratification et a formulé les observations suivantes :

- les dépenses constatées, soit 732.019,61 F, sont en augmentation de 47.794,07 F par rapport au compte d'exploitation précédent, ce qui représente une progression de 6,98 %.

Les diverses opérations de l'exercice, comparativement à la gestion 1974, se décomposent comme suit :

I. Dépenses : 732.019,61 F

On distingue :

Comptes 60 - Les achats de marchandises et de matières consommables 54.915,67 contre 54.472,68 en 1974 soit 7,50 % du budget

Comptes 61 - Les frais de personnel 377.713,23 contre 303.973,70 en 1974 soit 51,60 % du budget

Comptes 62 - Les impôts et taxes 6.185,86 contre 4.475,00 en 1974 soit 0,84 % du budget

Comptes 63 - Les travaux, fournitures et services extérieurs 162.038,03 contre 173.043,93 en 1974 soit 22,14 % du budget

Comptes 64 - Les transports et déplacements 8.858,88 contre 8.100,70 en 1974 soit 1,21 % du budget

Comptes 65 - Les charges d'animation et de vie sociale 92.614,59 contre 105.364,74 en 1974 soit 12,65 % du budget

Comptes 66 - Les frais divers de gestion 29.693,35 contre 34.791,79 en 1974 soit 4,06 % du budget

Principales augmentations ou diminutions :

	en +	en -	%
- Achats de marchandises et de matières consommables	442,99	-	0,81
- Frais de personnel	73.739,53	-	24,25
- Impôts et taxes	1.710,86	-	38,23

- Travaux, fournitures et services extérieurs	-	11 005.90	6.36
- Transports et déplacements	758.18	-	9.35
- Animation et vie sociale	-	12 750.15	12.10
- Frais divers de gestion	-	5 098.44	14.65

Remarques :

- Les achats de marchandises et de matières consommables sont sensiblement identiques à ceux de l'exercice 1974.

- Les frais de personnel subissent une progression de 24.25 % comparativement à l'exercice 1974. Cette augmentation résulte des majorations de salaires et des charges sociales et du recrutement d'un animateur à mi-temps.

- Majoration importante du poste "impôts et taxes" par rapport à l'exercice précédent.

- Les travaux, fournitures et services extérieurs sont en régression de 6.36 %. Cette diminution résulte essentiellement de la prise en charge, par la Ville, de l'intégralité des frais de chauffage des deux M.M.J.C.

- Par contre, les transports et déplacements sont en augmentation de 9.35 % par rapport à l'exercice précédent.

- À noter, enfin, une diminution relativement sensible des postes "Animation et vie sociale" (-12.10%) et "Frais divers de gestion" (-14.65 %)

II - <u>Recettes</u> : 732 248.31 F dont :	subventions reçues	455 502. 47 F
	recettes directement	
	liées à l'activité des MMJC	276 745.84 F

Ces dernières comprennent :

Comptes 70 - Les ventes de boissons et de nourriture 29 684.01 contre 22 031.49 en 1974 soit 10.73 % des ressources propres de l'organisme

Comptes 75 - Les produits de la vie sociale 175 606.23 contre - en 1974 soit 63.45 % des ressources propres de l'organisme

Comptes 76 - Les produits accessoires 69 107.03 contre 228 827.82 en 1974 soit 24.97 % des ressources propres de l'organisme

Comptes 77 - Les produits financiers 2 348.57 contre 903.61 en 1974 soit 0.85 % des ressources propres de l'organisme

A noter que le produit des ventes qui accuse une progression de 7 652.52 F par rapport à 1974 est toutefois inférieur de 25 231.66 F aux "Achats" de l'exercice 1975 (54 915.67 F).

Il convient également de signaler que le poste "Produits de la vie sociale" apparaît pour la première fois en 1975. Cette nouvelle rubrique comptabilise les recettes provenant des cotisations et participations des usagers reprises antérieurement au compte 76.

Le poste "Produits accessoires" subit donc une importante réduction par rapport à l'exercice 1974 pour les raisons qui précèdent. Par ailleurs, on constate une progression des ressources afférentes aux prestations et services rendus.

En voici le détail :

- Recettes photocopies et imprimerie : + 5 700.50 F soit 28.34 % par rapport à 1974
- Prêts de salles : + 1 253.00 F soit 20.69 % par rapport à 1974

Les autres recettes de l'Association sont les suivantes :

- Participation de la Caisse sociale et familiale du textile	5 000.00 F
- Participation de l'Association générale de répartition des retraites	600.00 F
- Subvention versée par la Ville en 1975 dont :	449 902.47 F
Subvention proprement dite	430 000.00 F
Frais de chauffage pris en charge par la Ville	<u>48 734.39 F</u>
	478 734.39 F

A déduire :

Déficit relatif à la gestion 1973	<u>28 831.92 F</u>
	449 902.47 F

Le montant total des recettes de l'exercice écoulé s'élève ainsi à 732 248.31 F

RECAPITULATION DES OPERATIONS DE L'EXERCICE

Recettes encaissées	732 248.31 F
Dépenses constatées	<u>732 019.61 F</u>
<u>Excédent de recettes</u>	228.70 F

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à la ratification du compte d'exploitation 1975 présenté par l'Association Lille Jeunesse.

Un rapport sera présenté à l'Administration Municipale.

ASSOCIATION LILLE JEUNESSE

COMpte D'EXPLOITATION EXERCICE 1975

DEPENSES	Marx Dormoy	Massenet	Siège Social	TOTAL	%	RECETTES	Marx Dormoy	Massenet	Siège Social	TOTAL	%
60 Achats.....	16 654,49	16 666,27	21 594,91	54 915,67	7,5	70 Ventes.....	16 011,06	12 970,95	702,00	29 684,01	4,1
61 Frais de personnel....			377 713,23	377 713,23	51,6	71 Subventions.....			455 502,47	455 502,47	62,2
62 Impôts et taxes.....	3 210,00	2 965,86	10,00	6 185,86	0,8	75 Produits vie sociale..	123 592,81	51 033,42	980,00	175 606,23	24
63 Travaux, fournitures et services extérieurs	110 529,56	48 769,29	2 739,18	162 033,03	22,1	76 Produits accessoires..	7 307,88	10 935,45	50 863,70	69 107,03	9,4
64 Transports, déplace- ments.....	3 680,80	4 416,08	562,00	8 858,88	1,2	77 Produits financiers...			2 348,57	2 348,57	0,3
65 Animation et vie so- ciale.....	52 465,19	36 668,73	3 480,67	92 614,59	12,7	TOTAL RECETTES.....	146 911,75	74 939,82	510 396,74	732 248,31	
66 Frais divers de gestion	12 430,54	9 316,52	7 938,29	29 683,35	4,1	Excédent.....			96 358,46	228,70	
TOTAL DEPENSES.....	199 178,53	118 802,75	414 038,28	732 019,61		Déficit.....	52 266,83	43 862,93			

ASSOCIATION LILLE JEUNESSE

ETAT COMPARATIF DES COMPTES D'EXPLOITATION

1974 - 1975

DEPENSES	1974	%	1975	%	RECETTES	1974	%	1975	%
Achats.....	54 472,68	8	54 915,67	7,5	Ventes.....	22 031,49	3,3	29 684,01	4,1
Frais de personnel.....	303 973,70	44,4	377 713,23	51,6	Produits divers et accessoires...	228 827,82	34,5	244 713,26	33,4
Impôts et taxes.....	4 475,00	0,6	6 185,86	0,8	Produits financiers.....	903,61	0,1	2 348,57	0,3
Travaux, fournitures, service extérieur.....	173 043,93	25,2	162 038,03	22,1	Subventions.....	413 326,50	62,1	455 502,47	62,2
Transports et déplacements.....	8 100,70	1,2	8 858,88	1,2	TOTAL.....	665 089,42		732 246,31	
Animation et vie sociale.....	105 364,74	15,4	92 614,59	12,7					
Frais divers.....	<u>34 791,79</u>	5,1	<u>29 693,35</u>	4,1					
TOTAL.....	684 222,54		732 019,61						

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 septembre 1976

76/20 - Remboursement des frais de mission des membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse -

Par délibération 68/4033 du 7 Novembre 1968, le Conseil Municipal a décidé que le remboursement des frais de missions des membres de l'Office Municipal de la Jeunesse, délégués à l'extérieur serait calculé dans les mêmes conditions que celles prévues pour les fonctionnaires classés dans le Groupe III par décret n° 66 619 du 10 août 1966 dont les dispositions ont été étendues aux agents des collectivités locales par arrêté interministériel du 28 mai 1968.

Or, il s'est avéré que les membres délégués ne peuvent voyager de concert, l'accès à certains modes de transport étant refusé aux bénéficiaires du groupe III.

Afin de remédier à cet état de fait, il conviendrait que les frais de déplacement et d'hébergement soient désormais remboursés aux membres de l'Office Municipal de la Jeunesse dans les conditions fixées pour les fonctionnaires classés dans le groupe I.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable aux propositions énoncées ci-dessus.

Un rapport sera présenté à l'Administration Municipale.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

- 76/21 - Calendrier d'occupation de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture Marx Dormoy et de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture Massenet pour le 1er semestre 1976 - Information -

En application des dispositions de l'article 3 de la convention en date du 25 octobre 1971 et de l'avenant en date du 1er juillet 1976, Monsieur Philippe LEMAN, Président de l'Association "Lille-Jeunesse", a, par lettre en date du 10 juillet 1976, transmis le calendrier d'occupation des salles de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture avenue Marx Dormoy et de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture rue Massenet, pour le premier semestre 1976 ci-après énoncé :

CALENDRIER OCCUPATION DE SALLES

M.M.J.C. MASSENET

Mois de janvier 1976

28	Institut Léo Lagrange -	17 H à 19 H 30	Grande Salle Projection
----	-------------------------	----------------	----------------------------

Mois de Février 1976

7	Patrick DUMOUCHEL		
14	Mariage	19 H à 2 H	Grande Salle
	A.R.I.P.A.		
26	Assemblée Générale	14 H à 17 H	Grande Salle
	Comité de solidarité		
	Chili - Exposition -	17 H à 24 H	Grande Salle
29	Projection - Débat		+ Foyer
	Coeurs Vaillants de France		
	Assemblée Générale	9 H à 13 H	Grande Salle

Mois de Mars 1976

16	La Llama	20 H à 24 H	Grande Salle
	Soirée Culturelle		

Mois d'Avril 1976

24	L.A.B.E.L.		
	10ème anniversaire	16 H à 24 H	1er Etage

Mois de Mai 1976

28	D.D.J.S.L.		
30	Stage	9 H 30 à 16 H	Grande Salle
	Jean MOURET		
	Noces d'Or	10 H 30 à 13 H	Foyer

CALENDRIER OCCUPATION DE SALLES

M.M.J.C. MARX DORMOY

Mois de Janvier 1976

9	Association des Familles de la Résidence du Bois - Réunion	19 H à 24 H	Atelier I
10	Groupe pour l'autonomie de la formation	14 H à 17 H	Atelier
12	Association Française de la Méditation - Conférence	20 H à 22 H	Atelier

Mois de Février 1976

29	Amicale Vauban Assemblée Générale	14 H à 18 H	Grande Salle
----	--------------------------------------	-------------	--------------

Mois de Mars 1976

6	Culture et Liberté		
12 et 18	Journée d'études D.D.J.S.L. Stage	9 H à 17 H 9 H à 16 H	3 ateliers Grande Salle
13	Chambre Syndicale des représentants		
14	Assemblée Générale	10 H à 13 H	Grande Salle
16	L.U.C. Plongée		
	Assemblée Générale	10 H à 13 H	Grande Salle
	Comité d'Entraide des Délégués		
	Départementaux de l'Education Nationale	14 H	Grande Salle
	Distribution de vêtements et friandises		
21	Association des Familles de la Résidence du Bois - Théâtre	10 H à 19 H	Grande Salle
22	Association des Familles de la Résidence du Bois - Réunion	20 H à 23 H	Foyer

Mois d'Avril 1976

9	English Home Holidays		
8 - 16 et 26	Conférence - diapositives	20 H à 23 H	Atelier
10	D.D.J.S.L. Stage	9 H à 16 H	Grande Salle
20 et 21	Cercle d'échecs de Lille		
	Match d'échecs	14 H à 20 H	Atelier
	Groupe Information Santé		
11	Exposition		Atelier
	Association des Foyers Adoptifs du Nord		
	Assemblée Générale + conférence	14 H à 18 H	2 ateliers Grande Salle
23	Association des Familles de la Résidence du Bois - Spectacle	19 H à 24 H	Grande Salle
25	U.D.A.F.	8 H 30 à 13 H	Grande Salle
30	Assemblée Générale		2 Ateliers
	O.C.C.A.J.		Grande Salle
	réunion d'information		

Mois de Mai 1976

10	Association des Familles de la Résidence du Bois	20 H à 23 H	Garage à vélos
	Assemblée Générale		
14	Ecole Charlemagne	11 H à 24 H	Grande Salle
	Théâtre		

17	Association des Familles de la Résidence du Bois Réunion	20 H à 23 H	Garage à vélos
17 - 18 - 19 et 20	Jeunesse au Bégin Air Congrès O.C.C.A.J. réunion d'information		Grande Salle
21	Syndicat National des Journalistes Assemblée Générale	9 H à 10 H	Foyer
21	D.D.J.S.L. stage	18 H 30 à 21 H	Atelier
22	Union Amicale des Clubs du District Flandre Assemblée Générale	15 H à 18 H	Grande Salle
24	C.E.A.S. rencontre d'associations	8 H à 22 H 30	3 Ateliers
25	D.D.J.S.L. réunion sport pour tous	9 H à 12 H	Atelier
29	Ligue du Nord de Football Assemblée Générale	14 H à 18 H	Grande salle

Mois de Juin 1976

13	U.D.A.F. Assemblée Générale	9 H 30 à 13 H	Grande Salle
21	Association des Familles de la Résidence du Bois réunion de Conseil	20 H à 23 H	Atelier

Les membres de la Commission prennent acte de cette information.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

76 / 22 - Auberge de Jeunesse - Gestion de l'Auberge de Jeunesse - Convention -

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 60/77 du 28 octobre 1960 et du bail en date du 23 juin 1961, la Ville de Lille a donné à titre de bail à payer, à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, l'Auberge de Jeunesse sise à Lille, rue Julien Destrée.

Ce bail a été consenti moyennant un loyer annuel de 10 F pour une durée de 18 années entières et consécutives commençant le 1er janvier 1960 pour se terminer le 31 décembre 1978.

Lors de la réunion de la Commission de la Jeunesse du 14 mai 1974, il apparaissait opportun de revoir les conditions d'occupation de l'équipement précité et la Commission envisageait la possibilité d'une gestion identique à celle confiée à Lille Jeunesse pour les Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture.

Réunis le 20 mai 1975, les Membres de la Commission donnaient leur accord de principe pour la rédaction d'une convention à étudier avec les responsables de la Fédération des Auberges de Jeunesse.

Lors de sa réunion du 15 juin 1976, le Conseil d'Administration, appelé à examiner le rapport relatif à la création d'un centre d'hébergement à Lille, a admis qu'il conviendrait d'envisager une modification de la convention ci-dessous mentionnée afin d'aligner ce document sur les engagements contractuels conclus avec Lille Jeunesse.

Selon les nouvelles dispositions, la Ville met à la disposition de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse l'équipement, elle s'engage à remplir les charges et obligations incombant au propriétaire d'immeuble, à supporter les frais de chauffage et à verser une subvention annuelle de fonctionnement.

Il est à noter que parmi les charges à faire supporter par la Ville et compte tenu des nuisances que subit l'Auberge de Jeunesse, il importe dès maintenant qu'une isolation phonique soit assurée afin que celle-ci puisse fonctionner dans de bonnes conditions.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à la passation de la nouvelle convention ci-jointe entre la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse et la Ville.

Monsieur ALLARD fait remarquer que cela permettra à la Ville d'être représentée au sein du Conseil d'Administration de l'Auberge de Jeunesse et de contribuer à la gestion de cet équipement qui de par la création des autoponts a été isolé des axes routiers et a vu diminuer la fréquentation par les agistes.

Un rapport sera soumis au Conseil Municipal.

VILLE DE LILLE

GESTION DE L'AUBERGE DE JEUNESSE

Rue Julien Destrée à Lille

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre MAURCY, Député-Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° en date du qui sera soumise en même temps que la présente à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Région du Nord, Préfet du Nord,

d'une part,

et Monsieur Jean DELOBEL, Président du Conseil d'Administration de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (régie par la loi du 1er Juillet 1901) dont le siège est à Lille, rue Julien Destrée, agissant au nom et pour le compte de cette fédération,

d'autre part,

il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1er : La Ville de Lille confie par la présente convention à Monsieur DELOBEL, es qualités, qui accepte la gestion de l'Auberge de Jeunesse, sise rue Julien Destrée à Lille.

Article 2 : Les locaux mis à la disposition de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse sont délimités au plan ci-joint.

Ils comprennent :

L'état des lieux a été établi contradictoirement. Il porte sur l'état des locaux.

Article 3 : Les locaux concernés par la présente convention seront utilisés, soit par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, soit par tout groupement que celle-ci pourrait autoriser. Cette utilisation des lieux ne devra intervenir qu'à l'occasion d'activités conformes à la destination normale et habituelle d'une Auberge de Jeunesse.

Les autorisations d'occupation des lieux, accordées ou refusées par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse à des groupements, seront portées à la connaissance de la Ville par écrit, au moins 10 jours avant la date prévue d'occupation. La Ville se réserve le droit de statuer en dernier ressort et dans cette hypothèse, ferait connaître elle-même au groupement intéressé son refus.

.../...

La Ville recevra toutes précisions quant à :

- la désignation de groupements ;
- la durée des manifestations prévues ;
- la nature des manifestations organisées dans les locaux.

Les autorisations, de durée limitée, interviendront sous la seule et constante responsabilité de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, qui pourra se retourner contre les associations autorisées à occuper les lieux.

Le barème de location sera établi chaque année en accord avec l'Administration Municipale.

Le calendrier d'occupation des salles sera établi trimestriellement, et transmis au service municipal de la Jeunesse.

Article 4 : La présente convention est passée sous les charges, clauses et conditions suivantes que la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse s'oblige d'exécuter et d'accomplir dans toute leur étendue à savoir :

1) faire en sorte qu'à tout moment, et pour n'importe quelle durée, moyennant un préavis écrit de 7 jours, la Ville puisse :

- utiliser gratuitement

- autoriser l'utilisation des mêmes locaux par tout groupement ou personne désigné par la Ville aux conditions fixées par elle.

Le montant des prestations éventuellement fixé par la Ville suivant le barème visé à l'article 3 sera versé directement à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, qui sera chargée de la facturation.

Cependant, au cas où la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse **et** la Ville, pour elle-même ou pour un groupement ou pour une personne autorisée par elle souhaiteraient disposer de pour la même période, priorité serait donnée à la Ville moyennant un préavis de 15 jours.

2) Prendre les locaux dans l'état où ils se trouvent, sans pouvoir exiger de la Ville, ni changement, ni embelliissement, ni extension, ni augmentation, ni remplacement.

3) Prendre en charge le coût des réparations locatives quelconques ou réputées telles par la loi ou l'usage, qui seront exécutées soit directement par les services municipaux, soit par les Entreprises agréées par la Ville, de manière à maintenir, pendant la durée de la convention, et à son expiration, les locaux en parfait état d'entretien :

- prévoir chaque année, à son budget, les sommes nécessaires à l'exécution de cette obligation ;
- n'entreprendre sans l'autorisation écrite de la Ville aucun travail important (transformation, percement de gros murs ou nouvel aménagement ou installation), la Ville laissant cependant à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse l'initiative de réaliser les petits travaux d'entretien des locaux ;

.../...

- s'interdire toutes modifications des installations électriques ;
- 4) S'engager à respecter toutes les prescriptions relatives à la sécurité des lieux ouverts au public édictées par les commissions de sécurité et respecter les dispositions particulières édictées par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, concernant les équipements sportifs et socio-éducatifs ;
- 5) Assurer à ses frais le nettoyage des locaux de façon que ceux-ci demeurent constamment en parfait état de propreté ;
- 6) Renoncer à tous recours contre la Ville en cas d'incendie, d'accident ou pour tout autre motif, du fait de l'occupation et de l'utilisation des locaux par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse ou tout autre groupement autorisé par la Fédération, la Ville demeurera responsable dans les cas d'occupation des lieux soit par elle-même, soit par tout groupement, ou toute personne autorisée par elle, conformément aux dispositions du 1) de ce même article 4 de la convention ;
- Dégager la Ville de toute responsabilité en cas de vols, de matériels appartenant à des associations ou particuliers ;
- Faire couvrir par un contrat d'assurance la responsabilité de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse et celle des groupements et personnes autorisées par elle, cette responsabilité étant assimilée à celle du locataire d'immeuble, telle qu'elle résulte des dispositions du Code Civil ;
- 7) Supporter le règlement des taxes locatives et prestations énumérées par l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948, sans que l'occupation des locaux, prévue ci-dessus en (1) par la Ville ou tout groupement ou personne autorisée par elle, puisse entraîner une réduction des sommes ainsi dues par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.
- 8) Supporter le règlement des consommations de gaz, d'électricité, d'eau et de téléphone.
- 9) Satisfaire à toutes mesures de police et de voirie.
- 10) Faire ramoner la cheminée à ses frais, toutes les fois que cela sera nécessaire, et au moins une fois l'an, et prendre lors des gelées, toutes les précautions pour éviter les dégradations aux bâtiments, en particulier aux tuyaux d'eau ;
- 11) Souffrir les servitudes, tant actives que passives, qui pourraient grever les locaux concernés ;
- 12) Recruter et rénumérer son propre personnel :
- Le recrutement du personnel d'animation se fera en tenant compte des qualifications exigées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ; la liste des Directeurs etAnimateurs permanents, arrêtée par le Conseil d'Administration de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse sera soumise à l'approbation de Monsieur le Maire avant nomination ; ce même Conseil d'Administration peut être amené à révoquer le Directeur sur la demande de Monsieur le Maire.
- 13) Adresser tous documents dont la Ville demandera la production en vue d'un contrôle financier des activités de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, notamment :

- le budget prévisionnel de l'année à venir, avant le 15 octobre de chaque année ;

- les comptes détaillés des opérations financières, arrêtées au 31 décembre de l'année écoulée, avant le 31 mars de chaque année.

Le budget prévisionnel et le compte d'exploitation seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

14) Laisser à la Ville la possibilité d'exercer au siège de la Fédération, à tout moment, le contrôle prévu au § 13 du présent article ;

15) S'engager à accomplir en temps utile les démarches nécessaires pour obtenir des administrations et organismes compétents toutes subventions susceptibles d'être versées à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse ; fournir à la Ville la preuve de ces démarches ;

16) Donner constamment aux mouvements de jeunesse faisant partie de l'Office Municipal de la Jeunesse de Lille toutes facilités pour qu'ils puissent diffuser, à l'intérieur des locaux, des informations relatives à leurs activités.

17) Donner toutes facilités aux jeunes artistes désireux d'exposer leurs œuvres dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse ;

18) Donner toutes facilités aux troupes théâtrales de jeunesse pour qu'elles puissent donner des représentations dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse ;

Article 5 : La Ville s'engage à remplir les charges et obligations ci-après énumérées :

1) remplir toutes les obligations incombes normalement au propriétaire d'immeuble ;

2) le cas échéant, faire exécuter, par la main d'œuvre municipale, pour le compte et aux frais de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse les travaux d'entretien locatif ;

3) Cependant, la Ville supportera les frais de chauffage ;

4) Verser à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse une subvention de fonctionnement dont le montant sera déterminé chaque année par le Conseil Municipal lors de l'approbation du Budget Prévisionnel prévu au § 13 de l'article 4 ;

Le calendrier du versement de cette participation est ainsi prévu par la Ville :

- en février : 50 % de la subvention pour les premier et deuxième trimestres de l'année en cours ;

- en avril : 25 % pour le troisième trimestre de l'année en cours ;

- en juillet : 25 % pour le quatrième trimestre de l'année en cours ;

5) Apporter à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse le conseil des services administratifs et techniques municipaux nécessaire au bon fonctionnement des Auberges de Jeunesse ;

Article 6 : La présente convention est passée pour une durée de 3 ans, à compter de la date d'approbation par l'Autorité de Tutelle de la délibération du Conseil Municipal qui décide l'intervention de ce contrat.

Cette durée sera renouvelable par tacite reconduction tous les 3 ans, sauf possibilité de résiliation pour chacune des parties moyennant préavis de 6 mois formulé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Après injonctions écrites demeurées infructueuses, la Ville pourra se substituer, aux frais de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, dans l'une quelconque des obligations de celle-ci.

Eventuellement, le non respect d'une obligation pourrait entraîner la suspension immédiate du contrat, la Ville faisant alors assurer par ses propres moyens le fonctionnement de l'Auberge de Jeunesse.

La résiliation du contrat interviendra ultérieurement sur décision du Conseil Municipal.

Cette résiliation n'ouvrirait aucun droit à indemnité pour quiconque.

Article 8 : Cette mise à la disposition de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse de locaux communaux est consentie moyennant le paiement à la Ville d'une redevance annuelle de 5,00 Francs.

Article 9 : Sont et demeurent annexés à la présente convention les documents ci-après :

- le plan ;
- l'état des lieux.

Article 10 : Les frais auxquels la présente convention pourrait donner lieu seront réglés par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, qui s'y oblige.

Fait à Lille, le

Le Maire de Lille,

Pierre MAUROY.

Le Président du Conseil d'Administration
de la Fédération Unie des Auberges de
Jeunesse,

Jean DELOBEL.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 septembre 1976

76/23 - Foyer des Oeuvres des Sourds de Lille -
Demande de subventions.

Par lettre en date du 16 avril 1976, M. l'Hermine, Secrétaire Général du Foyer des Oeuvres des Sourds du Nord, a sollicité une participation de la Ville dans les dépenses de fonctionnement du foyer sis 18, rue Négrier à Lille.

Les documents financiers transmis permettent de constater que la gestion de 1975 s'est soldée par un déficit d'exploitation de 42.904,08 Francs.

L'association qui regroupe plus de 350 membres actifs et 400 membres honoraires et dont les activités en faveur des sourds ou malentendants sont diversifiés souhaite établir le maximum de relations amicales d'appui, de solidarité et de fraternité et en particulier en faveur du 3^e âge.

L'Association envisage de développer l'aide matérielle et morale à ceux qui en ont besoin, de moraliser l'esprit et le cœur des adhérents par des conférences et les guider dans les diverses formalités de la vie sociale, d'organiser à leur intention des fêtes de famille, des excursions et des visites éducatives pour les familiariser avec le monde extérieur.

Le but principal consiste à mieux faire connaître les sourds à la Société, de rassembler parents et familles afin de connaître les besoins et d'étudier les remèdes à apporter en cas de nécessité et éventuellement défendre leurs intérêts.

La Commission des Finances, réunie le 20 avril 1976 a estimé ne pouvoir se prononcer quant à la présente demande d'aide sollicitée de l'ordre de 1.000 Francs, considérant que cette Association bénéficie déjà d'une subvention dans le cadre de l'O.M.J.

Le Bureau de l'O.M.J., appelé à examiner le dossier, estime que celui-ci ne concerne pas que les activités de Jeunesse et qu'il aurait fallu présenter un dossier relatif aux dites activités.

La Commission fait siennes l'observation émise par le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse et demande qu'un courrier soit adressé au Secrétaire Général du Foyer des Oeuvres des Sourds de Lille l'informant qu'un dossier par nature d'activités du Foyer doit être adressé.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction Générale des Services des Finances, de l'Informatique et des Achats.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

Ch. Adjoint à la Mairie : Monsieur le Trésorier Principal

Reçu le 23/09/76 par Monsieur le Trésorier Principal

Objet : demande de paiement des frais d'hébergement et de restauration

réf. ordre-76/241 - Rencontre Internationale des Mouvements de Jeunesse "Lille - Liège - Cologne".

Le 23/09/76 à 10h30 à la mairie de Lille. Dans le cadre de la Rencontre Internationale des Mouvements de Jeunesse "Lille - Liège - Cologne", les 15 et 16 novembre 1975, le Foyer de Jeunes Travailleurs "l'Atrium", 202, rue du Faubourg d'Arras à Lille, a assuré l'hébergement de 20 personnes et la restauration de 50 participants à cette manifestation.

Ces frais s'élèvent à 1.550,00 F.

Monseigneur le Trésorier Principal a fait connaître que les frais d'hébergement devaient faire l'objet d'une décision municipale.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser le paiement de la facture correspondante.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable.

Monseigneur le Trésorier Principal. Ce rapport sera soumis au Conseil Municipal.

Monseigneur le Trésorier Principal

Commission de la Jeunesse

Réunion du 23 Septembre 1976

76/25

- Coopération à l'opération anti-tabac organisée par Radio-France en octobre 1976

Par circulaire en date du 16 juillet 1976, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Qualité de la Vie - Jeunesse et Sports - a fait connaître à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qu'une opération anti-tabac était organisée par Radio France en octobre 1976.

Cette expérience est proposée à 650 jeunes fumeurs désireux de cesser de fumer ; ils seront soumis à une cure de désintoxication collective de 5 jours en mer à bord du paquebot "Massalia", au cours d'une croisière, du 18 au 22 octobre prochain.

Chacune des 8 villes ci-après énoncées dispose d'un crédit de 80 jeunes, âgés de 18 à 30 ans : Lille, Strasbourg, Lyon, Nice, Marseille, Bordeaux, Toulouse et Rennes.

La cure, conduite par une équipe de psychologues et de médecins exclut l'usage de tout médicament et repose sur trois principes :

- l'information
- l'éducation
- la volonté de désintoxication de l'organisme

Des émissions de radio permettront à la France de suivre, jour après jour, l'évolution de cette cure.

Une participation de 150 F est demandée aux jeunes volontaires.

La participation de la Ville est fixée à 5 000 F.

En conséquence, il est proposé l'inscription au Budget supplémentaire de 1976, de la somme correspondante.

Le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, appelé à examiner cette question, a émis un avis défavorable.

Les membres de la Commission se rallient à l'avis des membres du Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse et émettent un avis défavorable à l'prise en charge des frais de transports sur les crédits mis à la disposition du service.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 H 30.

Vu, l'Adjoint délégué à la Jeunesse
et aux Sports,

Le Secrétaire de séance,

Vu, le Directeur des Services
Culturels, Sportifs et de
Jeunesse,

Raymond ALLARD.

A. LOUVART

C. BACQUART.

Direction des services
culturels, sportifs et
de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse



Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission de la Jeunesse se réunira le mardi 21 Décembre 1976 à 18 H 30 dans la salle des Commissions - Hôtel de Ville - 1er étage.

ORDRE DU JOUR

- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 Septembre 1976 ;
- Lille-Jeunesse - Budget prévisionnel de fonctionnement - Année 1977 ;
- Opération "Mille Clubs de Jeunes" - Implantation dans le quartier de Belfort - Avis ;
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 16 décembre 1976

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD.



COMMISSION DE LA JEUNESSE

REUNION DU 21 DECEMBRE 1976

PROCES-VERBAL N° 26

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 Décembre 1976

Les membres de la Commission de la Jeunesse se sont réunis le mardi 21 Décembre 1976 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Commissions, sous la présidence de Monsieur ALLARD, Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse et aux Sports.

Etaient présents :

Mme BOUCHEZ	Adjoint au Maire
M. BESNIER	Conseiller Municipal
M. BURIE	Conseiller Municipal
M. le Docteur MATRAU	Conseiller Municipal
Mme DEMEY	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. BOCHNER	Conseiller Municipal
M. le Docteur CHOQUEL	Conseiller Municipal
M. le Docteur DURIER	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. BACQUART	Directeur des Services Culturels, Sportifs et de Jeunesse
Mme LESTOQUOY	Chef de Bureau au service de la Jeunesse et des Sports, Secrétaire de séance

*

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 Décembre 1976

Suivi et adoption du Procès-verbal de la réunion du 23 Septembre 1976

76/15 - Budget primitif de 1977 - Propositions.

Au cours de sa séance du 5 Novembre 1976, le Conseil d'Administration a décidé de limiter à 10 % l'augmentation des crédits à inscrire au Budget Primitif de 1977.

En conséquence, les crédits suivants ont été réduits :

- crédit de fonctionnement du service municipal de la Jeunesse à 22.700 F
- crédit animateur à 215.000 F soit une réduction à 3 du nombre d'animateurs supplémentaires souhaités pour 1977.

La Commission, tout en déplorant cette limitation, adopte les modifications proposées.

76/16 - Opération "1000 clubs" - Implantation dans le quartier de Belfort - Avis.

Un rapport est soumis à la Commission de ce jour.

76/17 - Fédération des clubs Léo Lagrange - Association "Culture et Liberté" - Fédération laïque des associations socio-éducatives du Nord - Revalorisation du salaire des animateurs pour l'année 1976 - Avenants.

Ce rapport a été soumis au Conseil Municipal du 18 Novembre 1976.

76/18 - Demande de prise en charge d'un animateur permanent présentée par l'association "Jeunesse-Loisirs-Famille".

Monsieur BURIE a été chargé d'établir un rapport sur cette question.

76/19 - Association "Lille-Jeunesse" - Compte d'exploitation 1975.

Ce rapport a été soumis au Conseil Municipal du 18 Novembre 1976.

76/20 - Remboursement des frais de mission des membres du bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Ce rapport sera soumis à l'Administration Municipale après avis de la Commission des Finances.

76/21 - Calendrier d'occupation de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture Marx Dormoy et de la Maison Municipale de la Jeunesse et de la Culture Massenet pour le 1er semestre 1976 - Information.

La Commission a pris acte de cette information.

76/22 - Auberge de Jeunesse - Gestion de l'Auberge de Jeunesse - Convention.

Un rapport a été soumis au Conseil Municipal du 18 Novembre 1976.

.../...

76/23 - Foyer des Oeuvres des Sourds de Lille - Demande de subventions.

Le dossier a été transmis à la Direction Générale des Services des Finances, de l'Informatique et des Achats.

76/24 - Rencontre Internationale des Mouvements de Jeunesse "Lille Liège Cologne".

Ce rapport a été soumis au Conseil Municipal du 18 Novembre 1976.

76/25 - Coopération à l'opération anti-tabac organisée par Radio-France en Octobre 1976.

Un rapport a été soumis au Conseil Municipal du 18 Novembre 1976.

Le Procès-verbal de la réunion du 23 Septembre 1976 est adopté sans observation.

* * *

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 Décembre 1976

76/ 26 - Budget prévisionnel de l'Association Lille-Jeunesse - Subvention annuelle.

Lors de sa réunion du 22 Septembre 1976, le Conseil d'Administration de "Lille Jeunesse" a adopté le budget prévisionnel qui lui était présenté pour l'exercice 1977.

Ce document qui s'équilibre à la somme de 930.592 F est en augmentation de 105.592 F par rapport à 1976 (825.000 F).

La participation financière de la Ville englobant les postes A, B, C, D sollicitée par Lille Jeunesse selon le plan pluri-annuel a été fixé à 656.933 F se décomposant comme suit :

Poste A - FRAIS DE PERSONNEL PERMANENT

417 910 F.	(chiffre salaires 1976)
10 000 F.	(contrat avec la Fédération Léo Lagrange)
<u>79 403</u> F.	(augmentation du coût de la vie : 10 % + avantages convention collective : 9 %)
507 313 F.	

Poste B - CHARGES FIXES (Electricité, eau, impôts locaux)

34 200 F.	(chiffre 1976)
<u>3 420</u> F.	(10 % coût de la vie)
37 620 F.	

Poste C - CHARGES D'ANIMATION

Le plan fixe ce poste à 60 000 F. pour 1977.

Poste D - DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Ce poste a été fixé à 52 000 F. pour 1977.

Le chiffre "subvention - Ville de Lille" qui figure dans le budget primitif de fonctionnement correspond en fait aux trois premiers postes : A + B + C.

La ventilation de la dernière partie de la subvention, réservée à l'investissement et au renouvellement de matériel mis à disposition par la Ville qui s'élève à 52 000 F. sera étudiée, conformément au plan, avec l'Administration Municipale.

L'Association Lille-Jeunesse souhaite cependant que la subvention porte l'ensemble des postes à 656 933 F.

Par ailleurs, par délibération n° 75/4.057, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 30 Juin 1975 a décidé de couvrir le déficit de l'exercice 1974 lors de l'attribution de la subvention de 1976. Le dit déficit se montant à 19 133,12 F., la subvention serait globalement de :

656 933,00 F.
<u>19 133,12</u> F.

676 066,12 F.

.../...

Les membres de la Commission rappellent que l'Administration Municipale a, lors de sa réunion du 26 Avril 1976 émis un avis favorable à l'adoption du plan de subventionnement pluri-annuel aux termes duquel il est précisé que la Ville s'engage à couvrir les postes A, B, C, seul le Poste D peut être discuté.

La Commission, compte tenu des difficultés financières que connaît la Ville de Lille propose de limiter, pour ce dernier poste, la subvention de la Ville à 3 millions.

La subvention Lille-Jeunesse s'élèverait à 634.933 F + 19.133,12 F = 654 066,12 F

Dossier transmis à la Direction des Services Financiers, de l'Informatique et des Achats pour attribution.

Commission de la Jeunesse

Réunion du 21 Décembre 1976

76/ 27

- Opération "Mille Clubs de Jeunes" - Implantation dans le quartier de Belfort.

Par délibération n° 75/6.146, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 27 Octobre 1975, a confirmé son engagement de prendre en considération le dossier établi par Monsieur le Chargé de mission à la Direction Départementale de l'Equipement concernant la réhabilitation du groupe de l'Office Public d'H.L.M. du Boulevard de Belfort à Lille et a décidé l'inscription au budget des exercices 1976 et suivants, des crédits nécessaires pour le règlement de la partie des dépenses de construction des aménagements incomptant à la Ville.

Or, après la clôture du plan de financement, le Groupe Interministériel permanent de coordination "Habitat et Vie Sociale" chargé des recherches de réhabilitation et d'amélioration des ensembles immobiliers a retenu le projet d'implantation d'un équipement du type "Mille Clubs de Jeunes" dans la partie Est du groupe d'H.L.M.

1976

Par lettre en date du 9 Juillet, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a fait connaître à Monsieur le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais que le club qui serait affecté pour le quartier précité serait du type B.S.M., juxtaposition de modules de 3 m x 3 m se basant sur deux éléments de structure légère : poteaux carrés en acier et poutres composites.

Pour la réalisation de cet équipement, sont à la charge de la Ville, la fourniture du terrain, la réalisation des fondations, dalles et V.R.D., l'équipement de sécurité, l'ameublement, la décoration intérieure et le matériel éducatif, l'aménagement des abords ainsi que tous les frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 18 Novembre 1976 a accepté le mille club et décidé de prendre en charge la part des dépenses incomptant à la Ville et correspondant aux travaux énumérés ci-avant.

Cependant, lors de sa réunion du 24 Novembre 1976, la Commission des Bâtiments, craignant que les jeunes gens du quartier éprouvent des difficultés pour assurer le montage de cet équipement, a estimé qu'il serait préférable de prévoir un crédit en vue de confier à l'entreprise l'assemblage des différents éléments.

L'avis de la Commission de la Jeunesse est à nouveau sollicité.

Les membres de la Commission demandent que le montage soit effectué par les services municipaux des Travaux en Régie avec l'aide des jeunes du quartier mais qu'il ne soit en aucun cas fait appel à l'entreprise.

En ce qui concerne l'implantation du "Mille Clubs", les services d'Architecture ont été informés que cet équipement serait installé rue Léon Tolstoï ; or, un gymnase de type B inscrit au VIe Plan est déjà prévu sur ledit emplacement.

Par ailleurs, les membres de la Commission pensent que le "Mille Clubs" pourrait trouver place de l'autre côté de l'autoroute puisqu'il figure dans le cadre de la rénovation du groupe de H.L.M. du Boulevard de Belfort.

.../...

Les membres de la Commission souhaitent que le dossier soit transmis à Madame DEBAENE en la priant d'intervenir auprès du Comité de quartier afin d'obtenir une situation définitive de cet équipement.

Dossier en retour au service pour suite à donner.

*

* * *

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Vu, l'Adjoint délégué à la Jeunesse
et aux Sports,

Le Secrétaire de Séance,

Raymond ALLARD.

Vu, le Directeur des Services
Culturels, Sportifs et de
Jeunesse,

M.C. LESTOQUOY.

C. BACQUART.

MAIRIE DE LILLE



Direction des services culturels, sportifs et de jeunesse

2ème Bureau

PRÉAVIS DE RÉUNION DE COMMISSION

Cher (e) Collègue,

Vous êtes prié (e) d'assister à la réunion de la Commission de la Jeunesse qui aura lieu le mercredi 9 Mars 1977 à 18 H 30, dans la salle des Offices, Hôtel de Ville, sous-sol.

L'ordre du jour de cette réunion vous parviendra ultérieurement.

Hôtel de Ville, le 15 février 1977

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD.

*la commission n'est pas réunie
(seul commissaire - le reste
était manquant)*

MAIRIE DE LILLE

Direction des services
culturels, sportifs et
de jeunesse

2ème Bureau
Jeunesse

Lille, le 4 mars 1977



Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la réunion de la Commission de la Jeunesse aura lieu le mercredi 9 Mars 1977 à 18 H 30, dans la Salle des Offices, Hôtel de Ville, sous-sol.

Ordre du Jour :

- Revalorisation des salaires animateurs 1977 ;
- Désignation des deux nouveaux titulaires des postes d'animateurs ;
- Lille-Jeunesse : demande d'installation d'une cuisinière électrique ;
- C.L.S.C. Wazemmes : proposition de l'Office Municipal de la Jeunesse relative à une demande de subvention exceptionnelle,
- Questions diverses.

L'Adjoint délégué
à la Jeunesse et aux Sports,

Raymond ALLARD.